



Séance du Conseil général du 21 février 2022 à 19h30
à la salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.
3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.
4. Correspondance.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité selon le standard LHand des arrêts de bus prioritaires.
6. Demande de crédit de CHF 7'300'000.- relative à la construction d'une salle de sport polyvalente et au réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier.
7. Demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales.
8. Demande de crédit de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus.
9. Demande de crédit de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche.
10. Demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix.
11. Demandes de crédits relatives aux dragages aux ports de Vaumarcus et Bevaix :
 - a) Port de Vaumarcus CHF 85'000.-
 - b) Port de Bevaix CHF 16'000.-
12. Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges
13. Rapport du Conseil communal relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix, respectivement au choix de variante de parking :
 - a) Salle avec ou sans parking souterrain ?
 - b) Choix de la variante de parking.
14. Rapport d'information du Conseil communal relatif au projet de territoire de La Grande Béroche dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal.
15. Motion du groupe des Verts pour des mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche.
16. Informations du Conseil communal.
17. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance est publique.**

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

Empêchements

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président.

Il communiquera par la même occasion au président le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).

Covid – mesures particulières

La séance du Conseil général, relevant d'un intérêt public prépondérant, fait partie des exceptions pour lesquelles le certificat Covid n'est pas exigé. **Cependant, le nombre de participant-e-s est limité.**

La séance est ouverte aux membres du Conseil général qui participent à la séance, aux membres du Conseil communal et de l'administration, ainsi qu'au public avec un maximum de 50 personnes.

Le port du masque est requis pour la durée de la séance.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Présentation et informations préalables sur le plan de quartier « Entre-les-Buissons ».
4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart.
5. Demande de crédit de CHF 65'000.- relative à la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Gorgier.
6. Demande de crédit de CHF 320'000.- pour la rénovation complète du bâtiment de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe).
7. Rapport du Conseil communal relatif au règlement harmonisé des ports.
8. Rapport du Conseil communal relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal et au soutien aux services.
 - a) Arrêté relatif à la modification de l'art. 16 du règlement sur le statut des membres du Conseil communal.
9. Rapport du Conseil communal concernant la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- pour le tourisme local.
10. Rapport du Conseil communal relatif à la mise en place des archives des anciennes communes et arrêté concernant une ligne budgétaire provisoire de CHF 92'000.- pour les exercices 2022 et 2023.
11. Informations du Conseil communal.
12. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Bergamin, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à chacun·e. Il exprime une pensée pour un collaborateur de la commune, Monsieur Jean-Claude Jacot, décédé dernièrement. Il propose à toutes les personnes présentes de faire une minute de silence. Ensuite, il explique que vu les conditions sanitaires actuelles, la séance n'a pas pu être ouverte au public et qu'elle se fait à huit clos.

Avant l'appel, il annonce les personnes suivantes, excusées :

M. Jacques Reift, remplacé par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent

M. Daniel Bubanec, remplacé par M. Marc-Alain Langel

Mme Sandra Berger, remplacée par M. Laurent Francey.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessus.

Présents : 41 membres, la majorité est à 21 voix.

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, est-ce que l'on pourrait prévoir une limitation du temps pour la présentation du point 3 puisque l'ordre du jour est chargé et que ce point pourrait nous occuper toute la soirée ?* »

M. J. Bergamin : « *Oui, c'est prévu pour 45 minutes. Il y a environ 20 minutes pour les informations des personnes et on donne encore 25 minutes pour les questions.* »

2. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

3. Présentation et informations préalables sur le plan de quartier « Entre-les-Buissons »

M. F. Del Rio : « *Mesdames et Messieurs, le Conseil communal a repris ce dossier de l'ancienne commune de St-Aubin après la fusion et s'est assuré que son développement continue de s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire en vigueur. Nous avons eu l'occasion de vous présenter déjà, en tout cas à une bonne partie d'entre vous, ce dossier en mai 2020, plus précisément devant les 3 commissions accompagnant la révision de notre PAL. A cette occasion, après avoir entendu quelques inquiétudes légitimes exprimées par certains commissaires, concernant la sécurité autour du collège notamment, le Conseil communal a pris la décision de mandater une expertise technique et neutre de l'étude de trafic menée par les mandataires des porteurs de projet. Cette expertise ainsi que divers autres compléments sont venus enrichir ce dossier. Alors le titre dit bien « Présentation et informations préalables », alors préalables à quoi finalement ? Cette présentation s'inscrit dans une démarche qui vise à vous informer, à échanger, à recueillir des questions ou remarques, avant de figer les éléments clés de ce dossier. Aujourd'hui, le Conseil communal vous offre donc la possibilité de pouvoir échanger librement sur le changement d'affectation avant d'entamer la procédure légale incluant notamment l'information à la population et l'adoption par votre autorité. Dans la foulée, après cette séance, comme il est de coutume, nous contacterons pour l'occasion 3 commissions, les 3 commissions qui nous accompagnent dans la mise à jour de notre PAL pour, pourquoi pas, encore creuser peut-être certaines questions qui aujourd'hui n'auraient pas encore trouvé réponses ou qui nécessitent encore des compléments. Le temps étant un petit peu compté aujourd'hui, je vous propose de passer à la présentation après quoi vous aurez l'occasion de poser les questions. Nous avons 4 personnes qui vont intervenir dans cette présentation :*

- *Mme Audrey Girardet*
- *M. Pascal Christe*
- *M. Alain Lugon*
- *Mme Marina Marinov.*

Si des questions importantes ne peuvent pas être posées aujourd'hui vu le timing un peu court, on propose de les noter quand même et puis les membres des 3 commissions pourront rapporter ces différentes questions de manière à ce que l'on prépare la future séance de la meilleure des manières. »

Mme A. Girardet : « Bonsoir à tous, le dossier « Entre-les-Buissons » va être présenté ce soir et nous allons passer assez vite sur ces sept points qui vous sont proposés ici. D'abord, un rappel au niveau de la situation, un point sur ce qui est autorisé actuellement et ce qui est proposé comme modification avec une comparaison des règles en vigueur et nouvelles. On abordera la question de l'accessibilité, des mesures de sécurisation autour du collège, l'évaluation écologique et les mesures « Nature » complémentaires qui ont été identifiées ainsi qu'une présentation du projet.

Alors sur la situation, c'est un petit rappel car évidemment vous connaissez le site, donc le quartier « Entre-les-Buissons », c'est un périmètre qui est situé à quelques 250 mètres du centre de St-Aubin, juste à côté du collège des Cerisiers. C'est un terrain en pente orienté vers le Sud, qui offre une vue dégagée sur les Alpes et le lac et qui est donc de qualité pour un développement résidentiel. Ce qui est autorisé actuellement, c'est de l'habitat individuel. En terme de surface de plancher autorisée, on verra juste après que ce qui est autorisé en faible densité et en moyenne densité est assez proche. On voit que sur ce type d'affectation actuelle, on peut développer à peu près 80 logements. On voit que ce sont des logements individuels et qui utilisent l'entier de la parcelle. On voit qu'il y a une certaine abstraction des qualités ou des éléments paysagistes structurants, typiquement le mur de pierres sèches, le tilleul et les arbres qui sont existants. Et puis, en terme de génération de trafic, on est identique, à peu de choses près. Et ce qui est proposé finalement, c'est que les logements soient superposés plutôt que juxtaposés de manière à libérer le sol et gagner à peu près 50% dans la prise au sol et pouvoir finalement les utiliser pour des espaces ou des aménagements extérieurs qui puissent être en un seul tenant. On voit bien que dans l'habitat individuel, on a chacun son petit jardin et là on peut avoir quelque chose avec des surfaces plus importantes et plus généreuses en conservant d'une part les éléments paysagers intéressants mais vous allez voir après, pouvoir aussi compléter ces éléments de biodiversité intéressants. Ce qu'il y a comme différence c'est la typologie : dans l'actuel, il y a de l'habitat individuel et puis, à terme, la proposition est de passer à de l'habitat collectif. En terme de densité, vous voyez que c'est à peu près équivalent, on se trouve avec 1,5 m³ par m² dans la faible densité et 1,7 m³ par m² dans la moyenne densité, ce qui fait finalement assez peu de différence. En terme d'hauteur, il y a une légère augmentation pour le cas « Entre-les-Buissons ». Vous savez qu'on est sur un terrain très en pente, il y a à peu près 15 mètres d'écart entre le point haut et le point bas et on voit que finalement sans même une quelconque excavation, on a des niveaux qui se dégagent dans le terrain et donc la hauteur moyenne est un peu plus importante. L'autre point c'est la longueur des façades. Aujourd'hui, en faible densité, c'est 26 mètres et, ce qui est proposé, c'est de passer à 30 mètres. Vous verrez dans le projet, c'est ce qui permet de créer des décrochements et d'avoir des balcons. »

M. P. Christe : « Bonsoir à tous et à toutes, quelques mots sur l'accessibilité et la circulation, je crois que c'est un élément qui fait passablement débat. Vous savez certainement que plusieurs variantes d'accessibilité ont été analysées dans le cadre de ce plan de quartier, notamment deux principales, je dirais que c'est la courte qui avait déjà été mise en place dans le cadre de la construction du chauffage à distance et puis l'utilisation du réseau actuel par le chemin des Cerisiers, Bioléaz et le reste du réseau routier communal. Donc diverses analyses ont été effectuées concernant ces variantes et il a été choisi de conserver l'utilisation du réseau actuel, notamment aussi pour éviter trop de report de trafic. Vous avez ici quelques chiffres sur la génération de trafic. Madame Girardet vous a donc dit tout à l'heure qu'aussi bien dans ce qui est autorisé actuellement en terme de construction que ce qui est prévu dans le nouveau projet générera environ 600 véhicules par jour. Ces 600 véhicules par jour on les a affectés sur le réseau, comme vous pouvez le voir. Donc 600 véhicules, ce qui veut dire 300 entrées et 300 sorties du quartier, ce sont des mouvements de véhicules. Les chiffres sont proportionnellement assez impressionnant puisqu'en fait on passe sur la rue des Cerisiers où on passe de 550 à 600 véhicules par jour. Sur le chemin de Lancelot on passe de 700, on ajoute 600 et sur Bioléaz et Crêt-de-la-Fin on a une augmentation jour de 600 et là par rapport à des chiffres un peu plus importants qui sont déjà aujourd'hui de 1'000 à 1'600. Ça peut paraître beaucoup ces chiffres, on est là sur des répartitions journalières, en heure de pointe, en général, les comptages que l'on a faits encore cette année, en début d'automne, nous ont montré que sur le réseau actuel on a en

gros 8% du trafic journalier qui passe à l'heure de pointe du soir entre 17h00 et 18h00. Même si on prend 10%, voire 12%, ça veut dire que sur les 600 véhicules par jour il y en a entre 60 et 70 par heure durant les heures les plus chargées, soit environ 1 par minute. Vous avez à titre de comparaison ici quelques chiffres sur les collèges qui sont situés dans les alentours de Neuchâtel ou à Neuchâtel même, où on a des charges de trafic très importantes qui passent devant ces collèges, par exemple 5'200 véhicules chaque jour devant les Sablons, où là aussi il faut traverser des passages piétons qui se trouvent devant le collège. Tout ça pour dire que les augmentations de trafic ne sont pas négligeables mais elles sont tout à fait gérables. La commune a voulu prendre des dispositions pour sécuriser les cheminements des piétons le long de ces axes où le trafic viendrait à augmenter. C'est le cas dans trois endroits principaux : le carrefour, le chemin de la Sagne et la rue des Cerisiers. Il y a eu un certain nombre de propositions d'amélioration venant de la rue des Cerisiers elle-même, avec les modérations de trafic liées au stationnement et puis l'aménagement du chemin de Lancelot et du chemin de Bioélaz avec l'élargissement des trottoirs. Le chemin de la Sagne, par un déplacement du mur de la propriété ici permet de mettre en place un trottoir d'une largeur de 2 mètres, en plus de la route, de manière à sécuriser notamment les écoliers et autres personnes. Sur la rue Lancelot, on a aujourd'hui actuellement 1,50 mètres de trottoir, on a vu que pendant les heures de pointes de sorties des élèves, il y en a qui marchent finalement sur la route car il n'y a pas assez de largeur. Là, il y a une proposition de réaménagement en agrandissant le trottoir à un peu plus de 3 mètres de manière à sécuriser, avec une barrière le long de la rue. Et puis dernier élément d'aménagement, c'est sur le chemin de Bioléaz, on a aujourd'hui 1.5 mètres de trottoir et il est proposé de l'élargir un peu mais aussi de réaménager toute la zone du parking qui se trouve dans l'angle entre la rue Bioléaz et Lancelot de manière à organiser un dépose-minute pour les parents et sécuriser les chemins piétonniers. »

M. A. Lugon : *« Bonsoir, je vais vous donner quelques informations sur les aspects « Nature ». En fait, on a fait une petite évaluation de la valeur écologique du site en s'y rendant à plusieurs reprises ce printemps et ce site est marqué par la présence d'une zone relativement intéressante avec un talus maigre dans lequel on trouve certaines plantes, certaines espèces qui sont caractéristiques de ces milieux secs et maigres. Sinon, le reste de la parcelle est relativement exploité intensivement, elle ne présente pas de valeur naturelle particulière. Ce que l'on remarque ce sont ces quelques éléments que j'ai notés sur cette diapositive, donc un mur de pierres sèches encore relativement bien préservé et qui s'est développé sur cette parcelle, quelques bosquets qui sont présents sur le site, essentiellement dans la partie médiane, un grand tilleul à l'entrée, un peu marqueur de l'entrée du quartier, voilà pour la description relativement sommaire sur le plan des valeurs naturelles de ce site. Sur cette base, on a développé un concept d'amélioration de la valeur de la biodiversité du site en mettant en avant 3 points. La première chose, c'est de se dire que construire dans une zone agricole, ça ne veut pas forcément dire détruire les valeurs biologiques d'un site. C'est tout à fait possible de construire tout en essayant d'améliorer et de renforcer les valeurs actuelles du site et ce que l'on a voulu faire c'est compenser et améliorer sur place et non pas chercher des sites à l'extérieur pour compenser les éventuelles atteintes du projet. Les deux éléments que l'on a voulu mettre en avant, c'est de renforcer les éléments de type milieu sec, donc ce talus maigre, des prairies maigres, ce genre d'éléments et vraiment de les mettre en avant et d'intégrer cette réflexion dans la construction. La deuxième chose qui nous est parue très intéressante c'est aussi d'essayer de promouvoir les arbres fruitiers, donc dans le concept d'arborisation du site, on s'est dit que l'un des éléments assez marquants du paysage de la Béroche est le nombre de fruitiers à hautes tiges qui sont encore relativement bien préservés en tout cas autour de certains villages, par exemple sur les hauts de Gorgier, et puis l'occasion se prête ici de renforcer aussi ces vergers à hautes tiges. On a certaines compensations qui sont obligatoires, on a un arrêté cantonal qui nous oblige à remplacer les murs, les haies, donc on a quelques petits secteurs de murs et de haies qui seront détruits par le projet et devront être remplacés. Et puis, on a souhaité aller plus loin avec des mesures volontaires pour favoriser la biodiversité sur le site, c'est ce que je vous présente sur le 3^e slide, vous retrouvez en fait le quartier avec un élément central que l'on aimerait développer qui correspond actuellement au talus sec, maigre. Donc ce talus est préservé, mis en valeur, et servira de corridor biologique au sein du quartier même pour assurer une liaison biologique au sein du quartier pour la flore et la*

petite faune. Tout le site sera traité selon les principes de l'entretien différencié, c'est-à-dire que l'on n'aura pas des gazons tondu une fois par semaine mais on va plutôt essayer de diversifier l'entretien afin de favoriser la biodiversité sur ce site. Ce que je vous présente là, c'est en fait quelque chose d'assez novateur dans l'approche par rapport à la diversité que l'on va essayer de développer sur ce site. Vous retrouvez les systèmes de vergers dont je vous ai parlé tout à l'heure ici en bleu-mauve, donc on aura différents alignements d'arbres fruitiers qui seront plantés sur le site. On aura aussi un jardin potager et l'idée c'est vraiment d'essayer de développer certaines activités et renforcer les liens sociaux sur le site même du quartier. Il y aura aussi un certain nombre de mesures qui seront proposées, intégrées dans les bâtiments : végétalisation des toitures, intégration de nichoirs pour les chauves-souris dans les bâtiments. Un soin donné aussi à l'éclairage, que cela soit un éclairage favorable à la faune. Le but étant que l'ensemble permette d'améliorer et de renforcer la biodiversité du site pour démontrer que c'est possible de construire sans chaque fois perdre de la biodiversité mais au contraire que c'est une opportunité de la renforcer. »

Mme M. Marinov : *« Je vais maintenant vous parler du projet. Ce sont sept bâtiments qui sont proposés, dans un gabarit qui est proche de celui des bâtiments du quartier. Et la topographie du territoire a été préservée, ce qui permet de développer trois bâtiments sur le plateau haut et quatre bâtiments sur le plateau bas. C'est environ 120 logements qui sont proposés pour 8'200 m² de surface locative. Vu la pente du terrain, les bâtiments sont implantés à cheval, ils développent trois niveaux sur l'arrière et quatre niveaux sur l'avant. Ils sont posés sur deux parkings, un pour la partie haute et un pour la partie basse. Ces parkings sont accessibles directement depuis le chemin de la Sagne, ce qui permet de garder le trafic automobile complètement à l'extérieur du site et de libérer le terrain pour les espaces verts, les espaces collectifs, les places de jeux et privilégier la mobilité douce. Ce qui a présidé le développement de ces bâtiments est l'envie d'offrir à tout le monde la vue magnifique qu'il y a sur ce territoire. Les bâtiments seront implantés de manière à ce que chaque appartement bénéficie d'une vue dégagée, sans se cacher les uns, les autres et en proposant des balcons ou des terrasses à chaque appartement. Trois places de jeux sont proposées, une sur la partie haute, une sur la partie médiane et une aussi en interface avec le village car ce nouveau quartier doit aussi s'intégrer. Ces différentes places de jeux seront toutes différentes en proposant des activités variées pour tous les âges et toutes les références. Voici les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce projet. Quelques illustrations : une vue du Sud-Est où l'on voit tous ces balcons qui sont face au lac et une vue aussi de cette place de jeux en interface avec le quartier. »*

M. F. Del Rio : *« Merci beaucoup. J'ai oublié de vous le dire tout à l'heure mais il y a une maquette à disposition mais malheureusement j'ai bien l'impression qu'aujourd'hui ce ne sera pas possible de bloquer un petit peu de temps pour aller la consulter mais on la fera rapatrier pour que les commissions puissent tourner autour car c'est ce qu'il y a d'intéressant avec ces maquettes. J'imagine que vous avez des tas de questions, je vous propose de commencer. »*

Mme M. Kreis-Jaquet : *« Il a été spécifié dans l'étude de trafic des chiffres par rapport au passage devant le collège des Cerisiers entre 17 et 18 heures. Vous avez les mêmes entre 7h15 et 8h30 et entre 12h00 et 14h00 ? »*

M. P. Christe : *« Ce que l'on a vu en posant des compteurs automatiques, c'est qu'effectivement l'heure de pointe est, comme dans la plupart des localités, des axes routiers, entre 17h00 et 18h00. Le matin entre 7h00 et 8h00, on a généralement un petit peu moins de trafic, entre 7% et 8% et puis, à midi, il y a également un trafic plus faible. Les chiffres que je vous ai donnés, en gros 60 à 70 véhicules par heure, sont les chiffres maximums. Encore une fois, on est sur une moyenne. »*

Mme M. Cuche : *« Toujours par rapport au trafic, les chiffres ça fera 600 véhicules par jour en plus à peu près. Ma question est la suivante : qu'en est-il au niveau des autres projets de la commune quand vous argumentez avec des chiffres de 600 véhicules jour ? Qu'en est-il au niveau du volume ? Qu'est-ce qui est pris en compte ? Est-ce la circulation actuelle plus 600 ? Est-ce que les projets en cours, nous en avons quelques-uns, comme vous le savez*

sans doute, qui posent exactement le même problème, est-ce qu'ils sont inclus dans les chiffres qui sont articulés et donc les difficultés qui vont être rencontrées ? »

M. P. Christe : « Effectivement, on n'a pas pris en compte les autres développements, on était basé sur cette étude-là. Il y a eu depuis, je crois, d'autres études qui ont été menées de manière plus globale sur l'ensemble de la commune, sauf erreur, mais ce n'est pas nous qui les avons menées, donc je ne peux pas vous donner les chiffres. Ce que l'on sait dans le quartier là, en tout cas sur les Cerisiers et sur Lancelot, à mon avis, il n'y a pas tellement de risque d'augmentation, mais plus bas certainement un petit peu plus, après je ne connais pas les chiffres donc je ne peux pas vous dire. On dit en général qu'en dessous de 4'000-5'000 véhicules par jour, quelqu'un qui se trouve au bord de la route qui a envie de traverser se sent relativement en sécurité pour traverser, il ose traverser. Là, vous voyez on est encore à 1'500, maximum 2'000, donc on est encore à des chiffres faibles, mais je comprends tout à fait les craintes. »

M. F. Del Rio : « Je me permets quand même de préciser qu'à cet endroit-là, les développements futurs potentiels sont connus, c'est à peu près zéro. Dans le Nord des Cerisiers, il n'y a pas de possibilité d'extension, cette parcelle est vraiment la dernière dans cette partie-là. Donc si on parle strictement, vous me direz si je me trompe, de Lancelot et des Cerisiers, je ne vois pas d'autres projets susceptibles d'influencer ce trafic-là. Alors des questions qui se posent ailleurs dans le village de St-Aubin ou dans l'entier de notre commune, c'est une autre question, Monsieur Christe n'a pas tous les éléments pour pouvoir répondre à cette question. »

Mme M. Cuche : « Car dans l'explicatif que l'on a reçu, qui était très intéressant pour le côté des Cerisiers, Bioléaz, etc., il n'y a pas eu de mention de la rue du Temple qui est pour moi le nœud. »

M. P. Christe : « Vous parlez de la rue du Temple qui est en bas, ce sont toujours des hypothèses, mais après on peut toujours essayer d'évaluer comment le trafic futur va se distribuer sur le réseau. En gros, on a tenu compte que 55% du trafic généré dans le quartier serait lié à des gens qui rejoignent l'autoroute et le 45% qui descendrait sur la route cantonale, qui viendrait dans le centre, etc. Sur la rue du Temple, il n'y a pas grand monde qui a intérêt à passer par là, pourquoi ? Il y a un élément important c'est qu'en fait, on a vu qu'il y avait des mesures de sécurisation ici mais il y a aussi une interdiction de trafic sur le chemin de la Sagne. C'est vrai que dans les premières évaluations que l'on avait faites, on avait affecté du trafic sur le chemin de la Sagne, car logiquement quelqu'un qui rejoint ou revient de l'autoroute pourrait aussi passer par le chemin de la Sagne. Une des mesures qui est proposée est de fermer ce chemin de la Sagne, sauf pour les riverains bien sûr, ce qui fait que le trafic serait obligé de passer par Crêt-de-la-Fin, Bioléaz, etc. Cela explique pourquoi la rue du Temple ne figure pas dans le projet. »

M. B. Schumacher : « Je vous remercie pour cette présentation, c'est un très bon projet. Malheureusement, il n'est pas desservi en transports publics et je crois que la pierre d'achoppement sera véritablement le trafic. J'aimerais savoir pourquoi est-ce que les anciennes autorités, en bonne intelligence, avaient déjà investi plusieurs centaines de milliers de francs pour une route de contournement qui passe derrière la chaufferie ? Pourquoi est-ce que ce projet est abandonné et qu'on ne le creuse pas, ce qui solutionnerait véritablement le problème de l'accès à ce quartier ? »

M. F. Del Rio : « Est-ce que l'on parle d'une des variantes qui était montrée avant ? »

M. B. Schumacher : « La variante numéro deux sauf erreur. »

M. F. Del Rio : « Si je me rappelle bien, le problème de cette variante était que l'effet aspirateur auquel on pourrait s'attendre générerait un peu plus de trafic que les 600 véhicules jour que l'on a là. Encore de mémoire, c'était de l'ordre de 700 au lieu des 600 actuels, c'est-à-dire que ce qui était vraisemblable comme scénario, c'est que toute la partie Nord de Gorgier trouve assez facile de se rendre sur l'autoroute, directement au giratoire des Pontets

et que ces voitures qui aujourd'hui descendent prennent l'horizontal vers l'Ouest pour aller vers l'autoroute. Sauf erreur, dans la simulation qui a été faite, c'était légèrement ou même bien supérieur à cette variante qui passe devant le collège. Sans compter qu'il y avait tout de même un passage devant le collège, donc la partie des Cerisiers, il y a juste la rue Lancelot qui aurait été un peu moins chargée que dans la variante deux. »

M. B. Schumacher : « Est-ce qu'il n'y a pas des possibilités de signalisation, de sens unique ? Je ne suis pas spécialiste trafic, on a des spécialistes trafic qui sont là, nous, nous sommes juste des représentants des citoyens autour de ce quartier qui seront touchés par cette augmentation de trafic, c'est pour ça que l'on cherche des solutions pour ce projet. »

M. M. Tille : « Bonsoir, je suis enseignant à l'EPFL et j'ai été mandaté pour l'expertise de l'étude de trafic. Relativement à ce point, il y a aussi un problème c'est que cette variante 2 consomme de la terre agricole et il est très difficile de pouvoir justifier cette consommation pour un accès quand les accès actuels comme l'était justement montré dans l'expertise de trafic ne sont pas problématiques comme l'a relevé Monsieur Christe, il y a une augmentation relative importante mais de manière absolue il est tout à fait gérable donc on ne pourrait pas justifier cette consommation pour un autre accès puisque ce qui est prévu dans l'actuel trafic est conforme. »

M. F. Del Rio : « Ceci répond à la question de la variante, mais peut-être pas forcément à la question d'une signalisation qui serait mise en place pour dévier le trafic et le diriger d'une autre façon ailleurs. »

M. P. Christe : « C'est toujours relativement difficile la question des sens unique, on n'aime pas trop en faire car on allonge des trajets, on fait faire des détours à des gens, on pénalise des accessibilités, on peut en envisager mais plutôt sur des petits itinéraires. Ensuite, pour la signalisation, oui bien sûr, vous savez comment les usagers sont, on prend toujours le chemin le plus court et puis surtout que là on peut imaginer que la signalisation a un impact lorsque l'on a des gens qui n'ont pas l'habitude de passer par là, dans un cas comme celui-là, ces gens sont les habitants du quartier, les habitants des autres quartiers qui passeraient par là. Et puis pour préciser en rapport avec ce que disait Monsieur Del Rio tout à l'heure, on avait effectivement les 600 véhicules mais il n'y a pas les 600 qui vont passer par là puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, une partie des gens du quartier se rendront au centre et sur la route cantonale donc ceux-là ne vont pas aller tourner là-bas en direction du chauffage à distance et compagnie. Il y a bien une grande partie des gens du plan de quartier mais aussi tous les gens des hauts qui se dirigent vers l'autoroute qui auraient intérêt à passer par là. Je n'ai plus les chiffres en tête mais il y aura dans les 1'200 – 1'500 véhicules jour qui risqueraient de passer par les Buissons et ensuite une grande partie de ceux-là aussi sur les Cerisiers Nord. On aura également un petit peu de trafic sur Lancelot et peut-être aussi en bas. »

M. L. Francey : « Bonsoir, moi la question que je me posais c'est par rapport au dimensionnement de la chaussée, est-ce qu'elle est dimensionnée pour recevoir un trafic supplémentaire ? Et lors des travaux, par rapport à cette portance, les accès risquent de subir des déprédations par rapport au trafic de chantier. Est-ce que quelque chose a été prévue de refaire, de renforcer ? Je me pose ces questions-là par rapport à la structure existante. »

M. F. Del Rio : « Pour la phase chantier, évidemment que c'est un tout petit peu tôt et, comme d'habitude, ce sera prévu. Les itinéraires, les horaires, livraison de béton, évacuation des matériaux, etc., il y a plusieurs possibilités qui se présenteront mais c'est vraiment trop tôt pour aborder cette question. Pour ce qui est de la dégradation des chaussées existantes, oui je pense qu'il y a usage de faire une sorte de preuve à futur pour détecter tous les dégâts qui seraient de la responsabilité des entrepreneurs et que ce soit réparé. »

M. J. Fehlbaum : « Moi j'ai une petite question de calendrier, alors bien entendu je pense que l'on n'est pas en mesure ce soir de nous donner une date de début, il y a d'autres plans de quartier qui ont mis 35 ans à se concrétiser donc j'imagine bien que l'on ne peut pas

donner une date prévisionnelle de démarrage aujourd'hui. Mais par contre, à partir du T0 où le chantier démarre car on a les autorisations de construire, vu la taille avec plus de 10'000 m² au plancher, c'est censé s'étaler sur combien d'années ? Est-ce que l'on peut donner une estimation de durée ? »

M. F. Del Rio : « *Deux ans, ce qui me paraît assez correct de mon point de vue. »*

M. J. Lopes : « *Bonsoir, comment on justifie 120 logements pour 200 personnes ? 150 places de parc depuis quand maintenant la commune conseille en moyenne d'avoir deux places de parc par logement ? Alors comment vous justifiez 150 places de parc ? »*

Mme A. Girardet : « *Par rapport au nombre d'habitants, la surface de plancher entre 200 et 230 habitants c'est 50 m² par personne qui sont identifiés dans les dimensionnements. Pour les places de stationnement, c'est une application des normes qu'on applique partout en Suisse et c'est une norme BSS qui définit ces besoins. »*

M. Th. Rothen : « *Juste mon avis sur la question de la desserte : on a un plan que nous sommes en train de mettre en œuvre au Roncinier, on a une route traversante qui reliait deux montées à Gorgier. On vient d'apprendre qu'elle serait uniquement construite avec un seul accès non traversant. On pourrait imaginer qu'une route qui vient depuis le chauffage à distance ne soit pas traversante, qui n'attire aucun trafic depuis Gorgier, ça c'est la première chose. La deuxième chose qui paraît encore plus intéressante c'est par rapport à cette surface et à ces logements avec des places de jeux et plein de choses ; j'ai fait un calcul rapide et il ne semble pas être prévu de très grands logements donc il ne devrait pas y avoir beaucoup d'enfants. Quelle est la structure type des logements que vous allez proposer dans ces immeubles ? »*

Mme A. Girardet : « *Je me permets de répondre par rapport à l'accès et l'idée d'une voie sans issue. Le problème qu'il y a c'est que dans ce cadre-là, ce serait de réaliser une route dans la zone agricole et de créer une route privée pour le quartier, mais légalement ce n'est pas possible car on ne peut pas faire une route privée à travers une zone agricole. Par rapport à la répartition des appartements, pour l'instant, c'est le maître de l'ouvrage qui, en fonction du marché et des besoins, décidera en cause de la proportion. Actuellement, on a majoritairement des 3.5 pièces mais aussi des 2.5 pièces et des 4.5 pièces. Après ce n'est rien de définitif, ce sont des choses qui vont se développer par la suite en fonction des besoins. »*

M. J. Fehlbaum : « *Est-ce que l'on sait déjà si ce sera totalement de la copropriété ou si ce sera entièrement un panachage de PPE et de bâtiments locatifs ? »*

M. F. Del Rio : « *Visiblement c'est difficile à dire aujourd'hui. »*

M. B. Clivaz : « *Bonsoir, Boris Clivaz, société GEFISWISS, je représente la fondation Prisma qui est une caisse de pension, qui sera futur propriétaire. Il est prévu d'avoir en majorité du locatif. »*

M. A. Peco : « *Est-il bien prévu que ces lotissements soient reliés au chauffage à distance ? »*

M. F. Del Rio : « *En toute logique, oui bien sûr. »*

Mme M. Kreis-Jaquet : « *Par rapport au planning, le début des travaux n'est pas prévu dans les deux ans qui viennent ? Car nous avons un petit chantier des façades des Cerisiers. »*

M. F. Del Rio : « *Oui alors il faudrait le cas échéant trouver des solutions mais à première vue, ça paraît un petit peu compliqué. »*

M. J.-D. Divernois : « *Comment est-ce que vous souhaitez parquer toutes ces voitures ? Est-ce que qu'il y aura des parkings souterrains sous chaque bâtiment ou bien un grand*

parking pour tout le monde ? Après comme vous dites, vous n'aimez pas créer des sens interdits, mais vous nous avez dit que vous alliez quand même empêcher des gens d'« Entre-les-Buissons » de descendre la Sagne, donc il y aura des sens interdits. Alors pourquoi faire un sens interdit là et pas simplement faire ce chemin qui longe derrière la chaufferie pour les gens d'« Entre-les-Buissons » ? C'est vrai que c'est très inquiétant d'avoir tous ces véhicules supplémentaires qui passent par le collège. »

M. F. Del Rio : *« Alors pour le chemin destiné uniquement aux habitants, on a déjà répondu, ce n'est pas possible. »*

Mme A. Girardet : *« Je reviens sur la question des sens interdits. Ce que j'ai dit ce n'est pas qu'on ne peut pas mettre de sens interdit mais qu'on ne peut pas créer une nouvelle route dans la zone agricole qui va uniquement à un terrain privé. Ce n'est pas la même chose que la notion de sens interdit. Et effectivement, les parkings sont prévus en souterrain, contenu de la topographie, ce sont deux souterrains qui sont prévus. »*

M. L. Alfter : *« On nous a dit que la structure des logements n'était pas encore totalement définitive, on pourrait avoir des 2.5, 3.5 pièces, etc. Par contre, on nous donne des chiffres par rapport au nombre de véhicules, mais en fonction de la structure des logements, on n'aura pas le même nombre de véhicules. Votre étude est-elle là pour embellir les choses ? »*

M. P. Christe : *« Effectivement on ne peut pas savoir alors on se base surtout sur le nombre de places de parc qui vont générer un certain trafic. Là, il y a une place par logement plus 10% pour les visiteurs, ce qui conduit à ces 130 places et chaque place génère tant de mouvements par jour. Tant qu'on a pas de structures plus globales du trafic, on ne peut pas dire mais on est dans ces eaux-là. On ne peut pas avoir un doublement de ce trafic là avec le nombre de places qu'il y a à disposition. »*

M. F. Del Rio : *« Très bien, merci beaucoup. Je crois qu'on pourrait encore en parler toute la soirée. On verra comment on s'organise notamment avec les trois commissions pour qu'on puisse avoir peut-être en amont encore quelques questions. Je tiens à vous remercier pour cet échange, merci d'avoir nourri, quelque part, les réflexions et je ne doute pas qu'il y ait quelques éléments qui nous ont titillé l'un ou l'autre et sur lesquels il faudra revenir. Je tiens également à remercier les quatre personnes qui ont fait cette présentation et ainsi que les personnes qui sont présentes aujourd'hui ici pour pouvoir répondre à toutes les questions. Malheureusement, l'impératif de temps a fait que nous n'avons pas pu aller aussi loin qu'on l'aurait voulu. Je tiens vraiment à vous remercier pour cette démarche qui est différente des démarches légales habituelles, c'est vraiment un plus que nous avons tenu à vous offrir pour que vous puissiez déjà en prendre connaissance et formuler vos différentes questions, peut-être dans les groupes et dans les trois commissions dans tous les cas. Je souhaite une excellente soirée à nos invité·e·s. »*

4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

M. H. Assumani : « Mesdames et Messieurs, il s'agit simplement d'une application de l'article 119 du règlement général de commune. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de valider cette liste. »

M. J. Fehlbaum : « Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie les villageois ayant accepté d'œuvrer au sein de ce comité et validera celui-ci à l'unanimité. Merci de votre attention. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart est accepté à l'unanimité.**

M. J. Bergamin : « Nous avons un problème avec un questeur, M. Yann Steiner, qui est peu bien ce soir et qui sera remplacé par M. Sébastien Samm. Merci. »

5. Demande de crédit de CHF 65'000.- relative à la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Gorgier

M. T. Egger : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit qui vous est demandée ce soir est de CHF 65'000.-. Comme vous le savez, la commune œuvre depuis sa création, et déjà les anciennes communes, à la valorisation de son patrimoine. On a un beau patrimoine bâti au sein de notre commune. Dernièrement, c'est une partie du Pavillon des Bains qui a été refait. C'est effectivement une carte de visite et il en est de même pour le lavoir qui vous est présenté ce soir avec une demande de crédit de CHF 65'000.-. Ce lavoir, comme vous avez pu le constater au sein du rapport, la commune de Gorgier en faisait déjà mention en 1668, c'est dire l'âge de ce monument. Et puis, finalement, nous avons approché l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour la restauration de ce monument qui nous a permis d'obtenir une subvention de l'ordre de CHF 8'600.- et des poussières. Ce montant représente 15% de la somme du devis et le devis à la base s'élève à CHF 58'000.-, d'où la somme exacte de CHF 8'632.-. Pourquoi 15% ? Je n'ai pas la réponse ce soir. Encore une dernière chose, la dernière fois qu'il a été restauré, c'était en 1986, il n'y a pas si longtemps que ça, mais au niveau de la tuile, on constate qu'elle feuillette et qui dit feuilletage de la tuile dit infiltration des eaux. Dessous, il n'y a pas trop de couverture donc la charpente et le bois qu'il y a dessous subissent les assauts de la pluie. Le but ici est donc de restaurer avec ce montant de CHF 65'000.-. Cela n'empêchera pas que, dans les années à suivre, on puisse retourner sur ce bâtiment dans le cadre du fonctionnement pour remettre une couche de peinture, etc. On se doit de suivre ce genre de bâtiment et on se doit de les restaurer en tant que tels. Pour les montants, je vous laisserai en débattre et si vous avez des questions, c'est avec plaisir. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet de la réfection de la toiture du lavoir de Gorgier est salué et soutenu sans réserve par le groupe Socialiste. A la fois, l'objectif d'amélioration et sa mise en œuvre concrète avec la collaboration des services cantonaux compétents répondent aux besoins de ce monument si représentatif de notre région qui est très représentatif de la vie rurale de notre canton et auquel les habitants de Gorgier sont vraiment très attachés. Nous nous permettons juste d'exprimer un souhait concernant la mise en valeur de ce lavoir qui pourrait accompagner les travaux de rénovation. On pourrait suggérer des visites avec les scolaires, journées travaux, présentation des

rénovations à la population au terme de celles-ci ou encore, pourquoi pas, une intégration de ce lavoir au projet d'itinéraire de balade qui fait objet du point 9 de l'ordre du jour de ce soir. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a examiné avec attention le rapport précité. Un grand merci pour ce rapport bien présenté, ainsi que pour le travail de restauration proposé pour ce lavoir qui fait partie de la richesse de notre patrimoine historique et culturel. Qui sait, sera-t-il proposé comme lieu à découvrir dans une des six futures balades « découverte » de notre belle commune ? Il n'y a pas de doute, ce lieu est à préserver et le groupe des Verts acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. P. Ginggen : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement remercie le Conseil communal pour le projet. Comme cela a été dit, il s'agit d'un haut lieu emblématique faisant partie du patrimoine bérochal. Le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »*

Mme C. Charmillot : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport et soutiendra l'arrêté tel que proposé à l'unanimité, avec remerciements. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Bréna à Gorgier est accepté à l'unanimité.**

M. Y. Steiner, ne se sentant pas, bien décide de quitter la séance en s'excusant. La majorité est donc à 20 voix.

6. Demande de crédit de CHF 320'000.- pour la rénovation complète du bâtiment de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe)

M. T. Egger : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit à nouveau d'une valorisation de notre patrimoine à travers cette demande de crédit de CHF 320'000.-. Je vous rappelle que c'est en 2016 que l'école a été désaffectée au profit de la nouvelle école de Fresens. Je vous invite à aller la visiter, elle est vraiment sympa dans un joli endroit, située à Clos-Muguet 4, non loin de l'ancienne école. Finalement, à travers ces années, depuis 2016, on peut dire que l'école est vraiment restée dans son jus. Entre temps, c'est l'Association de la place de la Guêpe qui a pris le relais des élèves. A travers le rapport, vous pouvez constater que ce bâtiment est utilisé et qu'il crée du lien social. Non seulement au sein du village de Fresens, mais également pour l'ensemble des habitants de La Grande Béroche, notamment au travers de la danse par exemple. Le projet vous est noté au sein du rapport et, bien entendu, si vous avez des questions, je suis à disposition. A nouveau, on opte dans le cadre de ce crédit pour changer l'entier de la chaudière qui actuellement est une chaudière à mazout. Quand vous entrez dans le bâtiment, la première odeur qui vous vient aux narines est l'odeur de mazout et l'opportunité que l'on a à travers cette rénovation, c'est de partir sur du pellet. On a la place, on a la technique, on sait maintenant comment ça fonctionne avec l'énorme débat qui a eu lieu dans le cadre du Closel. On va faire appel aux mêmes entreprises et, pour information, au Closel, cela fonctionne très bien. En commission, il y avait la grande question de savoir si le bâtiment avait été amorti sous la commune de Fresens et la réponse est oui. D'ailleurs, aucune trace au sein du bilan n'a été retrouvée sous la commune de Fresens, ni même sur la commune de La Grande Béroche. C'est clair que l'on ne l'a pas inventé mais c'est clair que l'on va dorénavant le mettre au bilan de façon à ce que l'on puisse retrouver ce bâtiment qui n'existait pas comptablement parlant. Concernant la façon dont cela sera géré, une question est ressortie à ce sujet concernant la*

place de la Guêpe, et cette association est traitée comme les autres associations. Par exemple, l'Association des Écureuils qui gère la cabane forestière à Vaumarcus, votre autorité a validé le règlement, on est sur le même pied d'égalité pour la future utilisation de cette place de la Guêpe bien entendu à condition que votre autorité l'accepte. Peut-être juste quand même au niveau du projet, le but effectivement est de pouvoir faire revivre davantage ce lieu. Je réponds avec plaisir à vos questions. »

Mme Z. Nater : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la place de la Guêpe à Fresens reflète tout à fait la richesse culturelle de notre commune, celle dédiée exclusivement à des activités culturelles diverses. C'est le genre de lieu où il fait bon s'y retrouver et où la vie de village prend tout son sens. Le groupe Socialiste s'est penché sur le dossier et a souhaité relever l'importance de ces lieux dans notre commune. La fusion de notre commune ne signifie pas la fin des vies de villages respectives et permettre le maintien d'activités à Fresens est important tout en sachant que ce lieu n'est pas réservé aux habitants du village. C'est d'ailleurs déjà le cas puisque le Chœur d'hommes de Montalchez s'y retrouve régulièrement. C'est pourquoi, nous souhaitons pouvoir garder cet endroit accueillant et chaleureux pour que nos activités culturelles puissent perdurer. Un autre aspect qui semblait important pour le groupe Socialiste est que le maintien et l'entretien de ce lieu n'est pas incompatible avec les futurs projets de la commune. Je pense par exemple au projet de maison des sociétés de La Grande Béroche qui fait partie d'une liste de potentielles futures idées fédératrices pour notre nouvelle commune. L'un n'empêche par l'autre et c'est sur cela que nous voulons insister. Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport et se positionne en faveur de ce projet à l'unanimité. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, avant de prendre position sur ce dossier, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport et a eu le plaisir de découvrir un projet qui ne se limite pas à « seulement » rénover le bâtiment communal en question. En effet, ce projet tient compte aussi à ce que cette rénovation soit en adéquation avec les demandes et les besoins d'aujourd'hui en terme d'habitat « durable », tout en tenant compte des besoins d'une association qui a contribué longuement à faire vivre cette bâtisse et qui va certainement continuer à le faire. Ne restera plus que la possibilité d'utilisation du bâtiment par d'autres sociétés locales, ce que le groupe des Verts espère pouvoir être le cas à l'avenir. En résumé, le groupe des Verts se réjouit de la rénovation de ce lieu de rencontre intergénérationnel. Il remercie également l'Association de la place de la Guêpe qui l'a fait vivre jusqu'ici. Vous l'aurez bien compris, le groupe des Verts accepte cette demande de crédit à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a traité ce dossier et remercie pour toutes les informations qu'il contient. La rénovation complète avec des travaux argumentés est motivée. Le coût reste encore approximatif par des devis manquants. La construction d'un chauffage à pellets ainsi que la pose de panneaux solaires prélevés sur le fonds communal de l'énergie nous semblent très intéressantes. Le PLR a donc soutenu ce rapport à 6 voix pour et 1 abstention. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, soucieux de préserver le patrimoine communal mais également d'offrir à la population un lien d'échange et de convivialité, le Groupement accepte cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

M. J. Bergamin : « Je ne sais pas si en tant que président on peut poser une question au Conseil communal sur ce sujet ? Ma question serait : est-ce que l'option d'une pompe à chaleur a-t-elle été envisagée ? Quand on voit les coûts d'un chauffage à pellets, j'imagine que la taxe peut être moins chère. »

M. T. Egger : « Monsieur le président, j'ai appris lors de la séance de préparation qu'il y avait même un chauffage à distance qui était juste à côté chez Monsieur Henri Gaille et, entre temps, nous avons pu aller voir avec ce Monsieur et ce n'est pas possible d'utiliser son chauffage à distance pour notre bâtiment. Voilà, ce n'est pas vraiment la réponse à la question mais c'est quand même un élément supplémentaire. Concernant la réponse à la question, toute la difficulté dans ce genre de vieille bâtisse est que, certes, on va l'isoler au niveau du plancher mais on n'isole pas les murs. Et finalement de par son utilisation et de par le fait qu'il faut chauffer, l'utilisation d'une pompe à chaleur, dans un milieu comme Fresens où l'on ne sait pas où la mettre, n'a pas été privilégiée. On y a réfléchi mais, finalement, le fait qu'il y ait une cheminée, donc une sortie en toiture par le mazout, on tube et on utilise la structure actuelle, ce qui nous évite de mettre une pompe à chaleur, raison pour laquelle on part plutôt sur du pellet. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la rénovation complète de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe) est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif au règlement harmonisé des ports

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agissait, avec ce règlement harmonisé, comme son nom l'indique, de regrouper les trois règlements des trois ports existants avant la fusion : Vaumarcus, Saint-Aubin-Sauges et Bevaix pour avoir un règlement unique qui vous est présenté ce soir. Ce règlement a été vu par la commission des règlements en début d'année et suite à cette rencontre et aux discussions avec la commission, on est allé rencontrer le Cercle de la Voile de la Béroche puis le Club Nautique de Bevaix qui sont les deux acteurs principaux, hormis évidemment les locataires des places de parc de port, impliqués ou intéressés à en discuter. Ces deux clubs ont été rencontrés et des corrections et améliorations du règlement ont été apportées, ce qui donne la version qui vous est présentée et soumise au vote ce soir. »

M. L. Affolter : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le parti Socialiste remercie cette initiative visant à harmoniser et à actualiser les usages animant les activités bénéficiant aux trois ports. Nous relevons également que ce travail a été réalisé en partenariat avec les associations représentant les intérêts des plus anciens. Nous profitons pour remercier le Club Nautique et le Cercle de la Voile. Notre groupe soutiendra ce nouveau règlement sous aucune réserve. Toutefois, à titre personnel, j'aimerais proposer deux actions relatives. Premièrement, si ce règlement est principalement destiné aux plaisanciers, plusieurs points relatent des responsabilités des garde-ports, sans être toutefois exhaustifs. Or, si le port de Saint-Aubin-Sauges est géré par un employé communal, celui de Bevaix est donné par mandat à un privé. Les aménagements des différents ports et leurs zones, la disponibilité des garde-ports, leurs missions et rôles resteront donc légèrement différents. J'invite le Conseil communal à partager en toute transparence leur cahier des charges et éviter ainsi des attentes qui ne pourraient pas être considérées. Deuxièmement, concernant le non-respect des règles, aucune procédure d'annonce est explicitée. En effet, il serait agréable à chacun de savoir à qui et comment faire part des différents problèmes rencontrés. Par exemple, dans le domaine de la sécurité de l'amarrage, au sujet des moteurs hors de l'eau dépassant de leur place, cette procédure devrait être décrite dans l'arrêté communal. »

Mme S. Noirat : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'adoption d'un règlement unique pour les ports de La Grande Béroche. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce travail de qualité. Nous acceptons le règlement proposé et sommes heureux que les remarques et suggestions de partenaires des clubs nautiques ont été prises en considération. Et ce également pour le bien-être de tous les utilisateurs et usagers des ports concernés. Merci de votre attention. »

M. M.-A. Langel : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous dire que le groupe PLR acceptera le rapport soumis à notre autorité ce soir. Toutefois, permettez-moi également quelques remarques en ce qui concerne le projet qui nous a été présenté. En ce qui concerne les garde-ports, il s'agirait d'avoir une unité équivalente dans les habitudes, les horaires et les prestations au travail. Je pense à la surveillance du port en cas de mauvais temps et d'inondation, au service des locataires, aux visiteurs et aux prix des prestations offertes. En ce qui concerne les locataires de places, le règlement unifié devra prévoir une égalité de traitement pour tous les locataires de places confondus, autrement dit, vu que les taxes seront unifiées, les contre-prestations devront être identiques pour tous les locataires du même port d'une part et de tous les ports confondus d'autre part. Je pense notamment à l'électricité, à l'eau courante, à l'éclairage, etc. En ce qui concerne les visiteurs, même remarque. Tous les visiteurs doivent, puisque là aussi la taxe est unifiée sur le territoire communal, bénéficier des mêmes prestations. Je pense notamment aux douches et aux WC. Par conséquent, il appartiendra aussi à la commune de prévoir des services associés durant toute la partie de la perception de la taxe sans quoi il y aurait une inégalité de traitement et, par conséquent, la commune pourrait s'exposer à des plaintes légitimes. Je pense notamment au nettoyage des douches par exemple. Remarque générale : j'encourage le Conseil communal à réfléchir sur la période prévue par la couverture du règlement qui, en l'état, ne prévoit rien. Cela signifie que le règlement est valable toute l'année. Autrement dit, un visiteur en décembre viendrait à être taxé et le garde-port serait chargé de sa perception durant toute l'année, cela paraît ridicule. Si on y ajoute les services associés, comme le nettoyage, pour un ou deux visiteurs pendant la même période hivernale, cela devient de plus en plus ridicule et la commune irait au-devant de grandes charges et déséquilibrera les comptes par des taxes glanées par-ci par-là, qui ne couvriront jamais les charges directes et indirectes précitées. Le règlement aurait dû prévoir ces détails, ceux-ci auraient dû être expliqués avec les clubs nautiques. Les règlements d'application le prévoient peut-être mais ne nécessiteront pas forcément un préavis « professionnel » des clubs nautiques. Je vous remercie de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, ce règlement ne parle pas de prix de location ni de taxes pour les visiteurs et il est bien évident que pour des prestations différentes, les coûts seront différents. Un arrêté du Conseil communal sera là pour définir justement ces prix. En l'état actuel, un plaisancier à Vaumarcus ne paie pas sa place pour des mètres carrés équivalant au même prix qu'à Saint-Aubin-Sauges ou Bevaix. C'était juste pour préciser par rapport à la remarque qui a été citée. »

- **Soumis au vote, le règlement harmonisé des ports est accepté par 38 oui et une abstention.**

8. Rapport du Conseil communal relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal et au soutien aux services

- a) **Arrêté relatif à la modification de l'art. 16 du règlement sur le statut des membres du Conseil communal**

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes quelques-uns à refuser l'entrée en matière car nous considérons que ce rapport qui nous est présenté n'est pas cohérent, manque de transparence et de clarté. Je m'explique : incohérence, car le rapport décrit une charge de travail excessive pour les conseillers communaux avec un engagement à 50% : plus de 40 à 44 heures de travail hebdomadaires, soirées et week-ends sacrifiés, incompatible avec un autre emploi, vie de famille péjorée, dommage sur la santé et l'arrêté propose d'augmenter le taux d'activité des conseillers communaux de 50% à 80%. Comment cela est-il possible avec la description qui précède ? Il ne figure aucune proposition pour diminuer la charge de travail. Nous ne votons aucune mesure visant à solutionner les problèmes exposés ci-dessus. Il y a un manque de transparence, il s'agit, indirectement, d'augmenter la rétribution pour un taux d'activité passant de 50% à 80%, ce qui peut être clairement compréhensible. Il y a un manque de clarté, nos concitoyens ont le droit de connaître les montants de ces salaires, ce serait faire preuve d'un minimum d'honnêteté qu'ils figurent dans le rapport. En conclusion, nous devrions nous prononcer sur une solution au problème exposé et non pas nous prononcer sur une augmentation de salaire. Si c'est là le but visé, le rapport doit être rédigé différemment. Nous sommes donc quelques-uns à refuser l'entrée en matière sur ce rapport. »

M. H. Assumani : « Monsieur le président, malgré le refus d'entrée en matière, je propose un débat pour essayer de répondre aux différentes questions. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, je comprends la volonté de débattre du Conseil communal, cependant, je propose que l'on passe directement au vote de l'entrée en matière ayant entendu qu'il y a probablement, et ça a été dit, une question de minorité. On peut prendre le temps de débattre sur l'entrée en matière et directement la voter pour ensuite débattre du rapport en lui-même. C'est une proposition. »

M. H. Assumani : « Je suis d'accord avec la proposition de Monsieur Huguelet-Meystre. »

M. J. Bergamin passe à la votation pour l'acceptation de l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée par 24 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions.**

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce rapport est le fruit d'une longue réflexion au sein du Conseil communal. Ce rapport comporte neuf volets. Le volet numéro 1 c'est celui qu'on appelle la valorisation du taux d'activité du Conseil communal et non l'augmentation. Pour bien poser le débat, la commune de La Grande Béroche est une jeune commune qui est encore en phase de construction. Une commune qui est dynamique, qui cherche à rassembler sa population peu importe le village d'habitation, une commune qui a son mot à dire au niveau des consultations cantonales. Notre commune aujourd'hui est composée de six villages, six mentalités, des attentes différentes et des préoccupations différentes. Une commune qui est composée d'environ 8'900 habitants dans un territoire de 45'000 km² et, pour couronner le tout, il y a cinq conseillers communaux qui sont engagés à 50% selon l'article 16 du règlement général de commune. Théoriquement, le taux de travail de 50% aujourd'hui représente 20,5 heures par semaine. Or, en réalité, le temps de travail du Conseil communal dépasse largement le taux indiqué dans l'article 16 du règlement général de commune. Comme vous l'avez vu dans ce rapport, il figure un récapitulatif des activités montrant la charge de travail du Conseil communal par semaine. Mesdames et Messieurs, le résultat est clair dans ce récapitulatif, le Conseil communal travaille bien au-delà de 40 heures par semaine. Permettez-moi de vous poser une question : parmi vous, qui serait d'accord de travailler à 100% et d'être rémunéré à 50% ? Qui parmi vous ? A mon avis, personne. Mesdames et Messieurs, ayez l'audace de prendre une décision juste et en toute

connaissance de cause. Voilà pourquoi le Conseil communal demande à votre autorité d'accepter l'arrêté relatif à la modification de l'article 16 du règlement sur les statuts du membre du Conseil communal afin de valoriser le travail du Conseil communal en passant de 50 à 80%. A savoir que le rapport qui vous est soumis aujourd'hui est passé en commission des règlements et en commission financière. Au niveau de la commission financière, ce rapport a été accepté à l'unanimité et au niveau de la commission des règlements, il y a eu une large majorité qui l'a accepté. Le deuxième volet de ce rapport concerne une analyse de besoins en vue d'une augmentation en dotation du personnel dans les services. Pour ce deuxième volet, notre but est de vous rendre attentifs et de vous faire savoir ce qu'il manque en dotation du personnel pour mener à bien nos différents projets qui concernent le développement de notre commune et le bien-être des citoyennes et des citoyens de La Grande Béroche. Le Conseil communal vous présente dans le rapport, dans un deuxième temps, une demande à votre autorité de quelques EPT supplémentaires pour soutenir certains services. En conclusion, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Je ne suis pas le seul à répondre aux questions, il y a également mes collègues. Trois d'entre eux sont là depuis plus de 4 ans et avec Maxime ça fait une année que l'on a démarré. Depuis que l'on a commencé au Conseil communal, on s'est rendu compte que le travail aujourd'hui, c'est des heures, des heures passées à travailler même le soir et le week-end. Par exemple, pour ma part, tout ce qui concerne la culture, les séances et invitations sont le soir ou alors le week-end. A un certain moment il faut que l'on soit clair, ce que l'on vous demande aujourd'hui ce n'est pas une augmentation c'est de la valorisation de ce que l'on fait aujourd'hui car cela dépasse vraiment les 50% que l'on doit faire. Ce n'est pas une augmentation, comme M. Schumacher l'a dit, c'est une valorisation. On a essayé de faire un inventaire de ce que l'on fait à ce jour : des soirées, des week-ends, ... c'est déjà ce que l'on fait aujourd'hui. Ce n'est donc pas une augmentation mais une valorisation. Merci. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je confirme qu'effectivement ce dossier est bien passé à la commission financière, qui ce soir-là était unie à la commission des règlements. Effectivement, par 13 voix contre 1, le rapport du Conseil communal a été soutenu. Nous avons aussi voté sur la question de savoir si le Conseil communal ne devait pas présenter à la fois l'augmentation de son taux d'activité mais aussi les postes dont il parlait dans le rapport et là à 13 voix contre 1 également cette proposition a été balayée. On a aussi évoqué la possibilité de passer à 7 conseillers communaux, cette solution n'a évidemment pas fait long feu et on est revenu très rapidement à la proposition initiale. Pour ce qui est de la position du parti Socialiste : lors des travaux préparatoires de la fusion des communes, un des enjeux présentés à la population était de pouvoir professionnaliser le Conseil communal. Le taux d'activité choisi ne l'était pas sur une évaluation de la charge de travail mais surtout sur une neutralité des coûts qui présentait l'avantage de rassurer les supporters d'un exécutif de milice. Cinq conseillers communaux à 50% ça ne coûte pas plus cher que les X conseillers communaux qui étaient en place dans les six communes. Quatre années plus tard, notre commune a pris son envol, elle a mûri. Notre Conseil communal nous informe ce soir de ce que nous savions déjà depuis longtemps. Le taux d'activité de 50% n'est pas en rapport avec la charge de travail effective. Et ce n'est pas tout, pour réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement de notre commune, il faudra également renforcer notre administration de quelques postes. Merci au Conseil communal d'être transparent sur ce sujet et d'annoncer clairement que d'autres demandes seront par la suite présentées à notre Conseil. Permettez-moi de ne pas revenir sur la charge de travail dont la situation est connue de chacune et chacun d'entre vous. Je réserve mon propos à une affirmation entendue ici ou là : « Cette augmentation du taux d'activité de nos conseillers communaux n'apporte rien à la commune puisqu'ils font de toute façon déjà le travail ». Certes le propos est un peu réducteur mais pas totalement incorrect. Nos conseillers communaux travaillent déjà à un taux bien supérieur au 50% convenu tout en étant payés à 50% d'un salaire plein. Ce qui va changer dès 2022, c'est qu'ils travailleront

toujours autant, voire un peu plus, mais avec un salaire à 80%. Le changement c'est finalement pour nous, membres du Conseil général, c'est pour nous que tout va changer. Nous allons pouvoir regarder dans les yeux nos conseillers communaux sans avoir l'impression qu'ils sont victimes d'une entourloupe qui les prive d'un revenu décent. Nos conseillers communaux se sont engagés face à nos groupes respectifs avant d'être élus par notre Conseil. Ils effectuent leur travail au service de la commune et de sa population au plus près de leur conscience. Si l'augmentation de leur taux d'activité était refusée ce soir, je n'imagine pas qu'ils en fassent autrement à l'avenir, enfin jusqu'à qu'ils s'épuisent ou qu'ils renoncent. Les membres du groupe Socialiste seraient extrêmement mal à l'aise avec la poursuite d'une situation qui n'est pas tolérable. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste, vous l'avez compris, soutiendra le Conseil communal et votera la modification de l'article 16 de notre règlement sur le statut des membres du Conseil communal. Il vous invite toutes et tous à en faire de même. Merci. »

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport en analysant son contenu avec intérêt. Le Groupement souhaite prendre ses responsabilités tant envers la population qui honore ses impôts, qu'aux autorités qui doivent gérer le fonctionnement de la commune de La Grande Béroche. Certes notre commune est jeune et des ajustements font partie de notre situation. Nous vivons une période sur le plan humain et économique inquiétante. En effet, le Covid avec ses effets crée une atmosphère pesante pour les personnes en RHT, chômage, sociaux. La visite du Président de la Confédération, Monsieur Guy Parmelin, en région neuchâteloise, avec le secteur économique, a relevé sa préoccupation pour 2022 en n'excluant pas les RHT suite au déficit des microprocesseurs et matières premières sur le marché. Cela pénalise tous les secteurs touchés par ces composants. Le Groupement souhaite consolider les besoins de notre commune en organisant un audit afin de créer un tableau de bord correspondant à la commune de La Grande Béroche. Cet outil de gestion des structures permettrait d'identifier les faiblesses à corriger et ceci à moyen et long terme. En conclusion, le Groupement propose un amendement pour mettre en place un audit pour analyser nos infrastructures et besoins concrets. Merci de votre attention. »*

Mme D. Vantaggio : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport très complet et bien argumenté relatif à l'augmentation du taux d'activité des membres de l'exécutif de notre commune. Nous sommes absolument conscients que la complexité croissante des affaires communales et cantonales, techniques et politiques, ainsi que l'accroissement des attentes, voire des exigences de la population en matière de gestion communale a régulièrement alourdi la fonction de conseiller communal ces dernières années. Ce phénomène n'est pas nouveau ; il n'est d'ailleurs pas propre à notre commune uniquement. C'est donc pour ces motifs qu'à l'unanimité le groupe des Verts acceptera cette modification de règlement. Cependant, notre questionnement porte sur l'autre solution développée présentée, soit l'augmentation de la dotation en personnel de 3 EPT. En effet, nous souhaitons que le Conseil communal puisse prendre le temps d'analyser sur une plus longue période et après l'augmentation du taux des conseillers à 80% si le renforcement en dotation du personnel de l'administration communale est vraiment nécessaire. Nous comprenons la problématique, mais ne faudrait-il pas dans un premier temps revoir à l'interne la disponibilité ou la répartition des tâches, des collaborateurs ou des chefs de service, afin que ceux-ci puissent assumer les tâches décrites dans le rapport au sein d'une commune déjà bien dotée en matière de personnel ? Nous espérons que ce point sera consciencieusement réfléchi et en retour nous aurons une oreille attentive aux demandes du Conseil communal, le moment venu. Merci de votre attention. »*

M. J. Panes : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation de lundi dernier, le groupe PLR s'est penché sur la demande d'augmentation du taux d'activité des conseillers communaux et de la demande d'engagements antérieurs de spécialistes censés soulager nos élus. Il a d'abord été rappelé que le salaire des conseillers communaux de la commune fusionnée a été fixé par une simple addition des rémunérations versées aux exécutifs des anciennes communes. Quant à la charge de travail réelle, vous l'avez tous lue, elle est décrite dans le rapport. Relevons que les conseillers communaux ont souhaité garder un 20% dans le monde professionnel sachant qu'un poste de conseiller communal n'offre aucune garantie dans la durée. Certains de nos conseillers généraux auraient préféré essayer d'engager d'abord des spécialistes et de mesurer l'impact de leur apport sur la charge de travail des conseillers communaux. Lors du vote interne au PLR, le rapport était formellement admis, mais les abstentions étaient majoritaires. Notre groupe est donc divisé. A titre personnel, je soutiens l'augmentation du taux d'occupation dans la ligne de la position prise par la COFI lors de la séance conjointe avec la CORE le 25 octobre dernier. Je vous rappelle que l'engagement des spécialistes recherchés est un processus particulièrement chronophage pour les conseillers communaux concernés. Merci de votre attention. »

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au sein de notre groupe, nous sommes quelques-uns à faire une lecture différente de ce rapport. Disons-le d'emblée, nous sommes en présence d'un « enfumage » ou d'un mensonge pour certains. Le comité de fusion, qui pour faire passer la fusion, avait certifié que la masse salariale des 5 conseillers communaux à 50% serait équivalente à celle des 30 conseillers communaux des 6 anciennes communes. Un exercice qui se voulait financièrement neutre. C'était bien évidemment faire abstraction de la charge de travail. Aujourd'hui, nous sommes face à une réalité évidente qu'il n'est plus possible de cacher. La charge de travail est importante. Le travail effectué par les 30 anciens élus ne peut plus être effectué par 5 conseillers communaux à 50%. Le rapport est clair, il faut l'admettre, il faut plus de ressources, le fonctionnement de La Grande Béroche va coûter plus cher. La proposition est donc d'augmenter le taux d'occupation des conseillers communaux. Comment cela est-il possible ? Le rapport le décrit très bien, ils sont déjà à plus de 44 heures hebdomadaires et les dimanches y sont consacrés. Aucune proposition n'est faite pour diminuer la charge de travail, ni pour augmenter les ressources. Ce n'est là qu'une demande d'augmentation de salaire, un salaire qui doit rémunérer justement une charge de travail dépassant largement 50%. Le volume de travail ne va pas diminuer, la description qui est faite dans ce rapport est claire, mais aucune piste n'est mise en avant pour proposer une diminution de la charge de travail des conseillers communaux. Il ne s'agit que d'une adaptation de salaire. Changer les règles du jeu après moins d'une année de fonctionnement de la nouvelle législature n'est pas correct. Une fonction d'élu, obtenue sur une base de volontariat, ne peut pas voir sa rémunération augmenter de 30% en cours de législature, sous l'impulsion de ces mêmes élus. A 80%, il y aurait certainement eu d'autres candidats, d'autres vocations. Se voir proposer un poste de travail à 50 ou à 80% n'est pas la même chose. Le changement devait intervenir en fin de législature précédente. De plus, trois de nos élus se sont représentés en connaissance de cause. Fort de ce constat, comment solutionner le problème. Seule une augmentation des ressources peut diminuer la charge de travail. Disons-le clairement, il faut augmenter le personnel de notre administration. Et c'est un libéral qui vous le dit ! Le conseiller communal doit rester un élu, un politique qui dirige son département, qui donne les impulsions, qui fait exécuter les dossiers validés par le législatif, qui représente la commune et qui ne devrait pas devoir consacrer plus de 60% de son temps pour notre commune. Ce n'est en aucun cas un rédacteur de dossier pour le législatif, un ingénieur civil, un expert financier ou un spécialiste en ressources humaines. C'est un « manager ». C'est bien l'administration qui doit disposer des compétences. Que se passera-t-il dans moins de trois ans après les prochaines élections ? Si ce sont de nouveaux élus qui reprennent la tête de La Grande Béroche. L'administration doit continuer de bien fonctionner, ce ne sont pas les

compétences perdues d'un élu qui s'en va qui devront être retrouvées avec un nouvel élu. Certains nous diront que c'est la couleur politique qui doit primer, qui doit être renforcée, qui doit influencer les services. Mais vous en conviendrez, avec la taille de notre commune, augmenter le travail d'un Socialiste, d'un Vert, d'un membre du Groupement ou d'un libéral n'a que peu d'influence sur la bonne marche des services. Il n'y a que très peu de dossiers où la couleur politique est un enjeu. Aujourd'hui, il s'agit d'investir pour le long terme dans une bonne administration compétente et efficace pour le bon fonctionnement de notre commune, non pas de dépenser plus pour le salaire des conseillers communaux. Cette situation n'est pas unique, d'autres communes attendent notre décision. Notre décision entraînera des conséquences financières importantes. Si nous acceptons cette augmentation de salaire des conseillers communaux, une augmentation de postes dans notre administration suivra de toute manière, cela est clairement dit dans le rapport et confirmé par nos conseillers communaux. Un retour en arrière sera difficile. Ce discours, vous en conviendrez, n'est pas très libéral mais la situation est grave. Nous ne voulons pas que nos élus jouent avec leur santé sous une charge de travail mais bien qu'ils obtiennent des ressources supplémentaires pour être déchargés. Nous sommes donc quelques-uns à refuser ce rapport et je vous demande d'en faire de même. Mais nous attendons rapidement une autre proposition visant l'augmentation des ressources sans augmentation du taux d'occupation de nos conseillers communaux. Oui, je le reconnais au sein de notre groupe, nous devons peut-être revoir nos prétentions sur la fiscalité, mais cela est un autre débat à venir. Je vous remercie. »

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi encore une fois de ne pas partager l'analyse de mon ami Schumacher et d'expliquer pourquoi nous avons décidé de proposer un amendement. L'idée générale revient à appliquer le proverbe « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et cette gratification du rapport et de l'arrêté qui l'accompagnent sont basés sur la confiance que nous accordons à cet exécutif là pour faire avancer les dossiers urgents que notre collectivité attend, plus particulièrement celui des investissements. La commission financière et l'ensemble des groupes politiques ont pu constater à quel point il est difficile pour les autorités d'une commune récemment fusionnée d'honorer l'ensemble de ses tâches et plus particulièrement celui de la concrétisation des investissements. Pendant toute la première législature, alors que notre capacité théorique à investir permettait de lister pour plus de 10 millions de francs d'investissements par année, il n'a jamais été possible de concrétiser plus de la moitié de ceux-ci en nombre et plus du tiers en francs. Alors au vu des nombreux dossiers de ce genre qui vous seront présentés en décembre, je vous exhorte à miser sur notre équipe de conseillers communaux plutôt que ceux des hypothétiques définition de nouveaux postes et d'encore plus hypothétiques engagements de perles rares sur un marché du travail proche de la saturation. Pour nous, l'échelle de mesure du gain en efficience pourrait simplement être le taux de concrétisation des investissements à moins que la COFI décide d'en ajouter d'autres. Et c'est presque tout naturellement que nous vous proposons de miser sur l'équipe en place pendant les deux années centrales de cette législature avant de rendre éventuellement pérenne cette augmentation du taux d'occupation. Et là je vous lis l'arrêté qui consisterait à ajouter un article 2 qui dit : « La mesure est introduite à titre provisoire pour les exercices 2022 et 2023 afin d'en tester la pertinence. Durant cette période, la commission financière, en coordination avec le Conseil communal, fixera des objectifs à atteindre d'ici la fin de la législature. Le Conseil général de La Grande Béroche pourra décider de la reconduite de la mesure pour les exercices suivants si les objectifs fixés sont atteints. » Merci de votre attention. »

M. J. Bergamin : « *Nous allons passer au vote pour l'amendement du groupe PLR et ensuite celui du Groupement.* »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR a été accepté par 19 voix pour, 13 voix contre et 7 abstentions.**

M. J. Bergamin : « *Maintenant nous allons voter pour l'amendement proposé par le Groupement de La Grande Béroche de réaliser un audit.* »

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, la question qui doit légitimement se poser est la suivante : est-ce que les deux amendements sont compatibles ? Je pose simplement la question...* »

M. N. Pfund : « *En fait, il faudrait une proposition d'amendement beaucoup plus concrète. Est-ce qu'il s'agit d'un montant ? d'un crédit ? juste un audit ? Sans montant, sans rien... Il faut une proposition d'amendement car là ce n'est pas vraiment un amendement de l'arrêté en question mais une nouvelle proposition si je comprends bien.* »

M. F. Nussbaum : « *C'est un amendement qui propose de créer un audit afin de définir un tableau de bord qui correspond aux besoins de notre commune pour définir soit des économies ou des renforts de puissance pour être plus performants et efficaces. Après combien ça coûte, etc., nous n'avons pas fait une étude pour savoir le crédit dont on aurait besoin. Ça se pratique beaucoup dans les communes.* »

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un amendement c'est corriger un texte qui nous est proposé pour le vote. Comme l'a fait le PLR, il propose un texte qui est rédigé et qui est clair sur ce que nous allons voter par la suite. On ne peut pas voter le texte proposé par le Conseil communal amendé par le PLR avec en plus la notion qu'il faudra faire un audit car cet audit n'est pas dans le texte, il n'est nulle part. C'est pour ça que je me posais la question de l'articulation de ces deux amendements, l'un qui est préparé et l'autre qui ne l'est pas. Finalement, dans le texte final, comment est-ce que l'on va les disposer ? Soit le Groupement prend un moment pour présenter un amendement qui en est un, on peut faire une interruption de séance pour cela, soit il y renonce. Moi je ne peux pas voter un amendement qui n'est pas traduit en texte.* »

M. G. Huguelet-Meystre : « *La question est trop importante pour la bâcler. Il me semble qu'une interruption de séance est nécessaire.* »

M. J. Bergamin annonce une interruption de séance à 22h01 pour une durée de 10 minutes.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance à 22h13.

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vu la confusion que cela créé, on retire le thème amendement, on peut mettre cela sous informations. Merci.* »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté tel que modifié par le PLR.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal, avec amendement du PLR, est accepté par 31 oui, contre 7 non et 1 abstention.**

9. Rapport du Conseil communal concernant la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- pour le tourisme local

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas rallonger la soirée et m'étendre beaucoup sur le sujet. Ça a été une demande de la COTEE principalement, et ça permettra de travailler main dans la main Conseil communal et COTEE pour proposer cette promotion du tourisme local. Je suis à disposition si vous avez des questions. Merci beaucoup. »

Mme S. Tazzer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a salué l'idée de faire mieux découvrir notre région à des externes mais aussi aux habitants de La Grande Béroche. Le groupe PLR approuve donc le rapport du Conseil communal et la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercie ce dernier de prendre en main avec des actions concrètes le sujet du tourisme dans notre commune. Les premières actions proposées nous semblent tout à fait pertinentes. Elles posent des bases importantes qui peuvent être développées à futur autant par la commune que par d'autres acteurs locaux. Impatients d'en voir les résultats, les Verts sont d'accord d'accorder cette ligne budgétaire dédiée au tourisme. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que présidente de la commission tourisme, économie et énergie, je souhaite relever le fait que la commission souhaite renforcer la mise en valeur de notre patrimoine. Nous connaissons tous une partie des merveilles dont notre commune est dotée mais rarement leur ensemble. Notre site web est actuellement pauvre en informations sur les sites d'intérêts ou les balades possibles. La commission TEE a pour objectif de renforcer dans un premier temps ces aspects en nourrissant d'une part le site web avec un recensement des sites d'intérêts accompagnés de textes descriptifs et, d'autre part, en offrant des promenades thématiques avec descriptifs également. La mise sur pied de ces mesures engendre des coûts. Certains sont ponctuels, d'autres récurrents et l'ajout d'une ligne budgétaire semble être la méthode la plus simple pour permettre la mise en œuvre des démarches proposées par la commission. Cela donnera la possibilité à la commission d'organiser dans un second temps la mise sur pied d'autres mesures à mettre en place. Et j'en profite également pour annoncer que le groupe Socialiste soutient pleinement cette démarche. La mise en valeur de notre région nous tenant très à cœur. Merci. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement budgétaire de CHF 30'000.- pour le développement du « Tourisme local » est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport du Conseil communal relatif à la mise en place des archives des anciennes communes et arrêté concernant une ligne budgétaire provisoire de CHF 92'000.- pour les exercices 2022 et 2023

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne les archives des anciennes communes. Sachant que ces archives font partie de l'histoire de la commune, le Conseil communal souhaite les préserver et, pour cela, lors de la fusion, il y a une partie qui a été archivée avec un budget de CHF 50'000.- dans le fonds de fusion. Actuellement, il reste encore à peu près 350 mètres linéaires d'archives à traiter à Bevaix et à Gorgier. Pour cela, le Conseil communal propose de voter une ligne budgétaire de

CHF 92'000.- sur les exercices 2022 et 2023 pour engager un archiviste qui va s'occuper de ces archives pendant 2 ans. Si vous avez des questions je suis à votre disposition. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la mise à jour des archives des anciennes communes. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport de qualité et son analyse des options pour la remise à niveau des archives des anciennes communes. Il s'agit d'un travail nécessaire et important et nous soutenons la proposition d'engager une personne spécialisée pour un contrat à durée déterminée plutôt que de mandater une entreprise externe. Nous allons donc accepter l'arrêté à l'unanimité. Merci. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a également pris connaissance avec attention du rapport que le Conseil communal a rédigé au sujet des archives et acceptera également cette proposition. Il va de soi que l'intérêt également de pouvoir avoir quelqu'un à l'interne pendant ces 2 années et la proposition de former aussi une personne de la commune pour pérenniser aussi le système d'archivage était un argument qui nous a aussi semblé intéressant. Et puis également, afin de préserver l'historique de nos communes, c'est vrai que les archives sont des éléments qui sont importants et c'est pourquoi nous privilégions aussi cette proposition. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport relatif aux archives des anciennes communes et remercie le Conseil communal. L'archivage, et ainsi la conservation de l'histoire de nos communes, est un aspect important que le Groupement soutient. C'est pourquoi, ce dernier sera favorable à cet arrêté. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, parce qu'il serait dommage que les propos tenus ce soir partent dans les oubliettes de nos archives, le groupe PLR acceptera la ligne budgétaire y relative à l'unanimité. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement budgétaire de CHF 92'000.- pour la mise à jour des archives communales pour les années 2022 et 2023 est accepté à l'unanimité.**

11. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : « J'ai deux-trois informations à vous donner. Comme vous l'avez vu dans la presse, la commune de La Grande Béroche va accueillir l'année prochaine le 27 avril le Tour de Romandie. C'est un départ qui sera donné ici au bord du lac avec deux passages sur la commune, ils vont partir sur Neuchâtel, puis revenir chez nous. Il y a un comité qui s'est créé pour l'organisation et vous serez informés de l'avancement de cette manifestation. Pareillement, il y aura aussi l'année prochaine la Trans VTT qui va partir de la Rouvraie. La prochaine information concerne le repas de fin d'année pour les conseillers généraux. Cette année, on vous propose une petite agape le mardi 14 décembre avec Pass Covid. Cela pourrait changer en fonction de la situation. Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : « De mon côté, quelques informations concernant les travaux en cours et de la vie de l'administration. Notamment, au niveau de la sécurité publique, un de nos agents de sécurité a donné son congé pour la fin de l'année et nous sommes en période de recrutement pour trouver un nouveau candidat à ce poste. Je profite de l'occasion pour vous remercier de la validation du règlement des ports. Pour l'année prochaine, plusieurs travaux ont déjà été évoqués dans cette assemblée, qui vont avoir lieu notamment à Bevaix, et seront évidemment au préalable soumis à votre autorité et évidemment à la commission technique pour ce qui est des travaux de préparation. Au niveau des finances, vous vous doutez bien que le budget 2022 est en cours d'établissement. On a déjà eu l'occasion de se rencontrer

deux fois avec la commission financière. Les discussions de ce soir et leur implication sur le budget 2022 vont être intégrées dès demain matin et seront transmises à la COFI pour une ultime séance avant l'envoi du rapport à vous tous pour la séance du 13 décembre. Et puis, au niveau de l'économie, vous avez tous reçu une invitation à l'Apéro & Co qui se déroulera le 25 novembre sur la thématique de remporter un marché public. C'est une collaboration très étroite entre la TEE et le Conseil communal qui a permis de mettre en place cet événement. Je vous avais parlé, la dernière fois, de l'avancement des travaux concernant l'ancien Hôpital de la Béroche. Il était prévu que le Conseil d'État, le Conseil de Fondation et le Conseil communal se voient le 5 novembre et cette rencontre a bel et bien eu lieu. Elle s'est très bien déroulée, il y a eu de très bonnes discussions. Le résultat de cette séance est la mise en place d'un calendrier qui permettra de voir évaluer ce projet de l'hôpital dans une année comme maintenant. Evidemment, vous serez toujours tenus au courant de l'évolution des travaux. Il a été convenu avec le Conseil d'État et le Conseil de Fondation qu'une étude de faisabilité va être établie pour ce site et sera cofinancée entre l'État et la commune et sera évidemment mentionnée dans les investissements du budget 2022. Merci pour votre attention. »

M. M. Rognon : « Pour ma part, deux informations, une concernant le crédit urgent de CHF 290'000.- qui avait été engagé par le Conseil communal et validé par votre autorité. Actuellement on fait face à un très léger dépassement parce que l'on attend encore la coordination avec le Canton pour tout ce qui est remboursement des travaux qui leur incombaient. Encore une dernière information pour le plan de quartier Roncinier, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Marti Arc Jura. Les travaux débutent cette semaine et, selon le planning donné par l'entreprise, se termineront en septembre 2022. Par contre, à l'avenir, pour tout ce qui est questions opérationnelles, je vous demanderai d'envoyer vos questions au Service technique et plus au Conseil communal en charge. Merci beaucoup. »

12. Résolutions, interpellations et questions écrites

Il n'y a pas de résolutions, interpellations et questions écrites.

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Bergamin** lève la séance à 22h33.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
à 19h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.
3. Correspondance.
4. Budget 2022.
 - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'698'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022.
 - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes.
 - c) Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires.
 - d) Adoption du budget 2022.
5. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2022-2025.
7. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional du Littoral Ouest.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, vice-présidente, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à chacun-e pour cette dernière séance 2021 principalement consacrée au budget 2022. Elle annonce que le président, Monsieur J. Bergamin, est absent pour raison de santé et qu'elle va le remplacer pour cette séance. Elle demande à chacun-e d'enlever le masque avant une prise de parole afin d'améliorer la compréhension de l'intervention et la prise du procès-verbal. De plus, elle demande, lors du comptage des voix, de laisser les mains levées jusqu'à ce que les questeurs annoncent le nombre de voix comptées.

Avant l'appel, elle demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessus.

Excusé·e·s :

M. Jean Bergamin, président, excusé, non remplacé
M. Patrick Ginggen, excusé, remplacé par Mme Laurence Donzé
Mme Carine Muster, excusée, remplacée par M. Marc-Alain Langel
Mme Nicole Vauthier, excusée, remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent
M. Alexandre Béguin, excusé, non remplacé
Mme Christiane Wermeille, excusée, non remplacée.

Présents : 38 membres, la majorité est à 19 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser : « *Nous avons reçu de nombreuses correspondances. Je vais vous lire les plus brèves car notre ordre du jour étant déjà chargé, nous n'allons pas pouvoir ouvrir le débat sur chacune d'entre elles mais je vous demanderai de vous prononcer sur les deux premières.* »

- Un courriel de Monsieur Gilbert Bertschi, en tant que président du groupe Socialiste
- Un courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince.

Ces deux courriels se trouvent en annexe au présent procès-verbal.

Ces deux demandes, relativement similaires, ont pour but de mettre en place un système permettant à la population de suivre les séances du Conseil général à distance, étant donné qu'elles ont lieu en huit clos partiel.

Dans l'intervalle, le bureau du Conseil général est favorable à la mise en place d'un tel système. Cependant, étant donné que ces demandes ont été formulées tardivement, il n'a pas été possible de mettre en place une mesure satisfaisante pour la séance de ce soir.

Dans un premier temps, **Mme A. Hessler-Wyser** demande au législatif s'il accepte la retransmission uniquement sonore de la précédente séance. Puis, dans un second temps, s'il accepte la retransmission audiovisuelle des prochaines séances sans que la situation actuelle l'oblige. Elle propose de débattre du sujet.

M. Th. Rothen : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je l'ai entendu dans l'énoncé de la lecture du courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince qui parlait de donner l'accès à un nombre limité. Je comprendrais que cet accès soit donné à un nombre limité si techniquement cette situation est nécessaire mais on devrait pouvoir accorder à tous citoyens de La Grande Béroche qui le souhaitent de pouvoir suivre nos débats sur une chaîne. Nous n'avons rien à cacher, les débats sont en principe publics et, dès lors, pourquoi limiter ?* »

M. G. Huguelet-Meystre : « Je pense que sur la question de la démocratie, c'est tout à fait juste et, en temps normal, il y aurait du public. A titre personnel, j'ai une petite difficulté par rapport à ce soir, c'est qu'on n'a pas d'informations sur les moyens techniques utilisés et peut-être que finalement d'autres citoyens auraient voulu faire la même demande mais ne l'on pas faite. Je me pose juste cette question de si on peut accepter ça pour les prochaines, avec une bonne information sur le canal utilisé, la manière de se connecter et qu'on soit conscients finalement car c'est quand même autre chose d'être diffusés et enregistrés que d'être écoutés. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Je crois savoir que, pour ce soir, il s'agit d'un laptop qui est mis en ligne avec juste le son si j'ai bien compris. »

M. H. Assumani : « J'ai également reçu cette demande de Monsieur Bertschi par rapport à cela. C'est vrai que le Conseil communal s'est prononcé en disant que c'est une demande tardive et qu'on s'engage pour mettre en place prochainement un système qui permettrait à la population de suivre nos débats. Comme vous le savez, ce système aura un coût de mise en place, c'est à vous de décider. Par rapport à ce soir, c'est au Conseil général de se décider s'il accepte la demande de Monsieur Bertschi. Par rapport à la demande de Monsieur Marc Humbert-Prince, les séances sont autorisées mais maximum à 50 personnes. J'ai demandé aujourd'hui si on avait le droit de dépasser ce nombre mais on ne peut pas. Merci. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Comme je vous l'ai dit, le bureau est favorable à cela. Je vais vous demander de dire par un lever de main, dans un premier temps, si vous acceptez que nous retransmettions le son de cette séance à l'attention de Monsieur Bertschi. »

- **Soumise au vote, la demande de Monsieur Bertschi pour suivre la séance de ce jour par une retransmission sonore est acceptée à 32 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

Mme A. Hessler-Wyser : « Je vous demande maintenant qui accepterait l'idée que l'on mette en place un système de retransmission audiovisuelle dès la prochaine séance si possible. »

- **Soumise au vote, la demande de mise en place d'un système de transmission audiovisuelle pour les prochaines séances du législatif est acceptée à 30 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.**

Le Conseil communal va faire le nécessaire pour mettre ce système en place prochainement.

Mme A. Hessler-Wyser continue avec la correspondance reçue. Elle lit un courriel que Monsieur Daniel Principi a envoyé concernant l'augmentation de la taxe déchets.

Ce courriel se trouve en annexe au présent procès-verbal.

Mme A. Hessler-Wyser lit ensuite une lettre envoyée par Monsieur Nicola Kirchhof concernant l'article dans ArclInfo du 9 novembre 2021 sur les membres de l'exécutif qui vont passer d'un taux d'occupation de 50 à 80%.

Ce courrier se trouve en annexe au présent procès-verbal.

Mme A. Hessler-Wyser parle d'un dernier courrier envoyé par un groupe de citoyens à l'initiative du groupe « Nature » de La Grande Béroche concernant la diminution de l'éclairage public. En substance, il est demandé que la commune aille plus loin dans sa démarche en supprimant l'éclairage nocturne au lieu de le prévenir. La lettre étant plutôt longue, elle ne la lit pas. La commission technique regardera avec le Conseil communal pour une réponse à ce courrier.

4. Budget 2022

a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'698'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'intervenir une fois globalement pour ce point 4 et ces 4 sous-points de façon à vous donner une petite introduction et, évidemment en fonction des questions qui seront soulevées et demandes de précisions, mes collègues et moi-même prendrons la parole pour y répondre. Vous avez tous eu l'occasion de lire ce budget 2022 avec ces quatre points. C'est vrai que nous sommes relativement satisfaits, au niveau du Conseil communal, de pouvoir vous présenter un budget, aujourd'hui effectivement déficitaire à hauteur de CHF 380'000.- environ, ce qui représente qu'un pourcent finalement de nos charges. Si vous reprenez la page 15 du bilan, donc 1% mais, finalement, on sait que les effets en cours d'année peuvent un petit peu influencer ce résultat en positif ou en négatif en fonction de l'actualité, de la situation sanitaire et d'autres événements. Donc plutôt contents d'arriver à un tel exercice, comme vous le savez, c'est le deuxième meilleur budget de La Grande Béroche, donc plutôt une bonne satisfaction mais aussi une reconnaissance du travail que nous avons effectué ensemble l'année dernière puisque nous avons pu construire encore ce budget 2022 sur nos décisions lors de la séance du Conseil général de décembre 2020. Il vous sera présenté également ces deux crédits : le crédit global, comme on l'appelle, avec tous ces petits crédits de moins de CHF 50'000.- ou jusqu'à CHF 50'000.- qui permet d'éviter de venir pour chacun d'eux avec un rapport auprès de votre autorité. 59 rapports, 59 discussions et débats paraissent un peu lourds pour des petits investissements. Evidemment vous avez tout loisir de les amender, d'en discuter, de vous poser la question de si c'est pertinent qu'ils soient là ou si finalement il faudra quand même en débattre au courant de l'année 2022, c'est votre décision. Mais la proposition du Conseil communal est d'accepter tous ces petits crédits de manière globale afin de pouvoir commencer à travailler rapidement dès le mois de janvier 2022. Crédit d'engagement sur les routes, c'est aussi quelque chose qui revient chaque année. Il est important que l'on puisse travailler rapidement, les routes c'est quand même un élément important, même si on essaie de plus en plus de passer à la mobilité douce et aux transports publics, il n'en reste pas moins que nous avons besoin de ces routes dans notre commune. Nous avons des villages qui sont éloignés de la gare, nous avons besoin de communiquer entre nous et les routes sont d'une importance capitale. Donc là aussi, il s'agit d'un point important à discuter ce soir, de pouvoir partir rapidement sur les investissements sur nos routes communales. Ensuite, toujours liée à la route, mais plus à la sécurité et notamment celle des enfants, on parlera de cette création d'un 20% pour un patrouilleur scolaire à Gorgier. Donc là aussi on est conscients qu'on a besoin de ces sécurités sur les passages piétons, en particulier quand ils sont utilisés par des enfants. On en discutera certainement tout à l'heure. Et puis, finalement, le budget, on a vraiment travaillé ici, le Conseil communal mais aussi la commission des finances, pour vous présenter un budget qui soit tout à fait acceptable et cohérent par rapport au fonctionnement et aux prestations que la commune offre à ses citoyens. Je vais m'arrêter ici et je prendrai la parole si nécessaire en fonction des débats et discussions. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a passé l'ensemble des 59 points de cette liste au crible et n'a pas obtenu sur chacun des points les éclaircissements nécessaires. Par conséquent, certains de nos élus demanderont des précisions lors de la lecture de la liste en se réservant la possibilité de demander un renvoi en commission pour certains points en fonction des réponses reçues. Par ailleurs, il nous apparaît que le découpage en sept tranches fines, qu'on aurait tendance à appeler « saucissonnage » en bon neuchâtelois, que l'ensemble des investissements liés au port auraient mérité un rapport séparé, un peu plus détaillé à l'instar de la demande de crédit qui va suivre. Le total de CHF 127'000.- de ces sept crédits nous a paru insuffisamment décrit au rythme d'une à quatre lignes pour les objets 12 à 18 de la liste. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, dans son rapport du 24 novembre 2021, le Conseil communal présente 59 projets pour lesquels un crédit d'engagement est soumis pour approbation. Le groupe des Verts a examiné la liste des objets et a pris connaissance du préavis de la commission financière, dont je fais partie. Les projets individuels proposés nous semblent justifiés, même si la réalisation de certains ne nous semble pas être prioritaire. Nous saluons tout spécialement les crédits demandés afin d'améliorer les places de jeux et les abris à vélos, ainsi que les mesures d'adaptation des points de collecte des déchets et d'entretien des cours d'eau. Nous trouvons indispensables les crédits proposés pour les mesures en faveur de la biodiversité et espérons que de tels projets seront proposés chaque année. Nous tenons ici à remercier le Conseil communal pour l'attention qu'il porte au maintien et à l'amélioration du cadre de vie dans notre commune. Nous allons accepter l'arrêté soumis au vote. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue tous les points du rapport. Voici ci-après les points qui ont suscité des remarques et questions :

1. Mise à jour de l'archivage des anciennes communes : CHF 20'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, lors de notre dernier Conseil, nous avons accordé une demande de crédit de CHF 184'000.- portant le même libellé. Je me pose la question : est-ce que ce montant est déjà utilisé complètement, si ce n'est pas le cas, pourquoi est-ce que l'on n'utilise pas cette autorisation et qu'on vienne déjà nous demander CHF 20'000.- aussi pour l'archivage ? Je crois qu'il serait judicieux d'utiliser cette somme et, à la fin, si elle est insuffisante mettre un crédit complémentaire. »

M. H. Assumani : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, par rapport à cette ligne budgétaire de CHF 20'000.-, comme vous le savez, la mise en place de l'archivage en 2018 a été faite par l'entreprise Docuteam et, normalement, il va encore falloir mandater cette entreprise pour faire la transition et expliquer à la personne qui va prendre les dossiers en charge. L'idée c'est que cette personne de chez Docuteam nous aide à faire un choix dans l'engagement et ensuite forme la personne que l'on va engager. A savoir que nous avons demandé à Docuteam de nous établir un devis et ils avaient budgétisé cela à CHF 380'000.-. Maintenant, si l'on prend ce que l'on a demandé la dernière fois, soit deux fois CHF 92'000.-, donc CHF 184'000.- pour deux ans, et si on additionne les CHF 20'000.- que l'on demande ce soir, ça fait un total de CHF 204'000.-. Si on fait la différence entre CHF 204'000.- et CHF 380'000.-, on est quand même en dessous. L'idée de ces CHF 20'000.- serait vraiment de nous aider à choisir la bonne personne et la former pour la transition de nos archives. »

M. B. Schumacher : « Je n'ai pas vraiment compris le mécanisme, mais d'accord. »

M. H. Assumani : « En gros, c'est juste pour faire la transition entre ce qui a été fait en 2018 et ce qui devra être fait. Et cette personne va aussi nous aider à faire le choix de la bonne personne à engager. »

5. Remplacement véhicule sécurité publique (hybride) : CHF 50'000.-

M. L. Affolter : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, concernant ce crédit, contrairement à certaines idées reçues, la technologie hybride est devenue un très mauvais compromis en réponse aux préoccupations de développement durable. En apparence, cette solution permet de diminuer la consommation d'essence par un complément d'énergie électrique, mais cette double technologie est en finalité plus polluante en émissions de CO₂ sur le cycle de vie du véhicule. Depuis ce printemps, l'ATE (Association transports et environnement) déconseille ce choix et demande la fin des subventions cantonales. Certains grands constructeurs automobiles, principalement allemands, ont également annoncé la fin de leurs développements. Nous encourageons donc le Conseil communal à étudier le remplacement par un véhicule à 100% électrique, véhicules qui ne coûtent désormais pas plus chers à l'achat, qui reviennent meilleur marché à l'utilisation, tout en ayant réellement moins d'impact sur l'environnement. Merci. »

M. Th. Pittet : « Merci pour cette remarque. Le Conseil communal sera attentif à cette remarque et prendra des informations auprès de l'ATE notamment. Sachez que l'on est en cours de mesure du nombre de kilomètres journaliers effectués par les différents véhicules de la sécurité publique, celui que l'on va devoir remplacer en particulier. Ces mesures sont là pour savoir qu'elle est l'autonomie journalière nécessaire pour qu'on soit assurés que lorsque nos agents seront appelés en urgence sur un site pour contrôler un accident et la circulation, ils puissent y aller sans autre, si ce n'est pas possible d'y aller à pied ou à vélo. »

16. Installation d'une clôture du côté Ouest au petit port de Saint-Aubin-Sauges : CHF 10'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, selon le libellé de ce point, nous semblons répondre à une norme de sécurité. Alors j'aurais aimé savoir qu'elle est cette norme de sécurité sachant que tout le tour de la plage c'est un empiérement qui va au lac. Alors je ne sais pas si c'est le seul endroit qui est dangereux ou si c'est véritablement une norme de sécurité ? »

M. Th. Pittet : « Effectivement le terme choisi est mauvais dans la mesure où il n'y a pas eu une norme dernière, il s'agit plus d'augmenter la sécurité des enfants notamment qui jouent volontiers au ballon sur cette place et qui régulièrement courent très rapidement pour l'empêcher de tomber dans le petit port. Donc c'est plus une augmentation de la sécurité qu'une réponse à une norme de sécurité. »

19. Terrain de beach volley à Saint-Aubin-Sauges : acquisition d'une bâche et d'un caisson de rangement : CHF 10'000.-

M. J. Panes : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, en remplacement de Monsieur Alexandre Béguin j'aimerais poser la question suivante : est-ce que le terrain de beach volley restera public après cette installation ? »

M. H. Assumani : « Oui le terrain restera public. »

20. Mise en conformité des places de jeux Bevaix et Gorgier : CHF 35'000.-

21. Réfection de la place de jeux à Vaumarcus : CHF 7'000.-

Mme S. Berger : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole directement pour les points 20 et 21. Donc le point 20 « Mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier » et le point 21 « Réfection de la place de jeux de Vaumarcus » avec un montant total de CHF 42'000.- ont soulevé 3 questions majeures au groupe PLR : à Bevaix quelle place de jeux est concernée ? S'il s'agit bien de la place de jeux au Verger communal de Bevaix, je tiens à préciser qu'elle a été construite par l'Association des Parents des Elèves d'Enfants de Bevaix (APEEB) et la commune de Bevaix il y a environ 15 ans. Il serait plus que temps de se pencher sur un projet de remplacement plutôt qu'uniquement de la mise en conformité. La question numéro deux : quels sont les remplacements et réparations, pour quels montants, sur quelles places de jeux ? Puisqu'on a CHF 35'000.- pour deux places de jeux. Donc avec CHF 42'000.- pour de la mise en conformité de 3 places de jeux, nous sommes à plus de la moitié du montant qui a coûté la place de jeux vers le Plan-Jacot, qui a coûté environ CHF 75'000.- et celle de St-Aubin que l'on a voté dernièrement avec environ CHF 70'000.- et qui sera complètement refaite. La troisième question : pourquoi n'en a-t-on jamais parlé en commission ? Hormis des aspects financiers et pratiques, je vous rappelle que lors la rénovation de la place de jeux de St-Aubin et la construction de celle de Montalchez, soumises au vote du Conseil général, nous avons déjà fait part de notre étonnement que les places de jeux soient traités au cas par cas et non pas comme un seul dossier qui englobe toutes les places de jeux de la commune. La majorité des membres de la commission sont par ailleurs d'accord avec le fait que nous souhaitons commencer par le début du dossier et pas par l'avant-dernier point qui est la demande de crédit. Elle souhaite faire un état des lieux de toutes les places de jeux, établir les priorités et aller de l'avant dans ce sens. Nous sommes conscients que le sujet doit être traité rapidement pour pouvoir répondre à la mise en conformité et des réparations pour éviter quelconque accident, mais il n'y a pas d'urgence. Par ailleurs, une séance de la commission est déjà fixée

le 10 janvier. Pour le PLR, comme pour la commission sports – loisirs – culture, il est plus qu'important de rendre ces places de jeux attractives, diversifiées, aux normes et adaptées à nos jeunes concitoyens, alors commençons par le début. Merci pour votre attention. »

M. H. Assumani : « Merci pour ces questions. Pour ces points, c'est la mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier. C'est en fait un contrôle qui est fait par l'entreprise Fuchs afin de répondre aux recommandations du BPA, c'est un contrôle que l'on fait chaque année. Cet investissement prévoit un remplacement de jeux défectueux et non conformes et une mise en conformité, surtout des zones de chute. Concernant Bevaix, ce montant concerne plusieurs places de jeux, il y a celle à la place du port de Bevaix, les Cerisiers à Gorgier où il faut faire des travaux, ça a été chiffré par la personne qui a fait le constat à CHF 3'643.95 et la place de jeux des Chatons à Bevaix, vers l'école, qui a été chiffrée à CHF 3'168.80 et la place du Verger communal ne devrait, normalement, pas être refaite pour le moment car il y a des travaux prévus pour la salle de gym et une place de jeux ira avec la salle. L'autre place c'est celle du Moulin à Gorgier qui est aussi concernée. Normalement, pour cette place, on a reçu un don de la Paroisse temporelle, il y aura des travaux qui se feront en collaboration avec eux mais on ne sait pas combien ils pensent dépenser. Une autre place de jeux est celle de la place du port à Chez-le-Bart et le montant est de CHF 5'353.80. Au total on arrive à CHF 35'000.-. »

Mme S. Berger demande une suspension de séance de 5 minutes à 19h42.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 19h47.

Mme S. Berger : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR propose un amendement qui consiste à retirer le point 20 « Mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier » et le point 21 « Réfection de la place de jeux de Vaumarcus » de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission. Nous sommes bien d'accord que nous ne sommes pas contre les places de jeux mais simplement on aimerait avoir un petit peu plus de détails et reprendre une vision un peu plus globale sur les places de jeux de la commune. »

M. Th. Rothen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, la problématique soulevée par le PLR, d'ailleurs on n'a pas bien compris si c'était par le PLR ou par la commission, est relativement intéressante mais c'est vrai que nous ne sommes pas contre le fait d'avoir un plan global. Mais l'énoncé fait par notre président de commune sur les travaux envisagés sur chacune de ces places de jeux correspondent de fait à de l'entretien usuel. Alors certes on peut avoir de grands projets, on peut renoncer à ce crédit, mais ça veut dire que si on renonce à ce crédit-là, on ne fait pas ces travaux sur les places de jeux en début d'année, on travaille sur un concept global mais finalement on laisse des situations qui se dégradent. Alors la question est là : est-ce que l'on ne devrait pas laisser ces crédits et que la commission se préoccupe sérieusement de cette question-là et que finalement on renonce peut-être ponctuellement un entretien d'une ou plusieurs places de jeux on aimerait faire plus, on aimerait faire quelque chose de plus important et, à ce moment-là, viendra une demande de crédit global et puis les CHF 42'000.- qu'on a votés là, on ne devra pas nécessairement les dépenser ? Si on a un crédit global plus important pour l'une ou l'autre des places de jeux, ça veut dire qu'on dépensera moins sur ces CHF 42'000.- là. Ça ne me paraît pas nécessaire de les retirer mais ce n'est pas dramatique s'ils sont retirés bien entendu. »

M. H. Assumani : « Je vais me répéter par rapport à ces deux points. Pour le point 20, comme disait Monsieur Rothen, c'est de l'entretien. Et le point 21, c'est pour la place de jeux de Vaumarcus, c'est une place de jeux utilisée par les enfants de l'école et, sur cette place-là, il manque certains jeux pour les enfants. Actuellement, il y a aussi un souci avec les voisins qui réclament que l'on puisse supprimer les jeux de balles et l'idée était de mettre des petits buts pour qu'ils puissent jouer. La commission n'a pas été sollicitée car il s'agit ici d'entretien. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à retirer les points 20 et 21 de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission est accepté par 22 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.**

22. Couvert à vélos - gare Gorgier-St-Aubin-Sauges : CHF 40'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, ce point figurait déjà au crédit d'engagement 2021 avec le même libellé, mais avec un montant de CHF 30'000.-. Alors comment est-ce que vous pouvez expliquer une hausse de 33% en une année et est-ce que les CFF sont d'accord de payer cette hausse sur la part qui leur est révolue ? »

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement c'est la deuxième année que ce couvert à vélos est noté au sein du petit crédit d'investissement. L'année passée, il y avait également les toilettes qui ont pu être faites cette année encore. Pour rappel, les CFF avaient décidé de reporter une partie de leurs investissements, d'ailleurs ça avait fait grand bruit notamment sur la région vaudoise, et nous en avons fait les frais, raison pour laquelle un seul point a été fait cette année. Pour répondre à la question concernant le couvert à vélos, les prix qui nous ont été donnés par les CFF dans ce cadre-là, au vu de la surface aménagée, nous montre effectivement ce prix à CHF 40'000.-, j'ai le devis sous les yeux. Ensuite, les CFF se sont engagés, quoi qu'il en soit, à payer la moitié de cet investissement. Merci pour votre attention. »

24. Chemin des Charrières Saint-Aubin-Sauges crédit de réétude (dossier CoTech) : CHF 50'000.-

Mme M. Cuche : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour avoir mis cette étude au programme du budget. Cependant, lors du Conseil général du 21 juin dernier, diverses voix s'étaient fait entendre afin de mentionner la nécessité d'une réflexion plus globale de la circulation au sein de nos villages et plus particulièrement à Gorgier, Saint-Aubin et Sauges, au vu des différents projets de constructions, rénovations et développements en cours. A notre sens, l'étude devra effectivement réfléchir à une autre variante d'accès telle que mentionné dans le libellé, mais devra tenir compte également des projets à venir, plus particulièrement le développement de la zone de l'ancien hôpital ainsi que le projet à venir sur le parc Comina à Sauges, pour proposer des possibilités d'accès et de circulation qui soient réfléchies. En effet, la synergie de ces différents projets, avec celui de « Crève-Cœur », aura un impact sur la rue du Temple en particulier et ses deux goulets. Pour situer, c'est vers chez Kummer, à la Tarentule et vers le Temple au petit marché et au restaurant de La Croix-Blanche. Il faut savoir que ce chemin est un chemin qui est emprunté par les écoliers. Je rappelle également que les villes tentent par tous les moyens de faire sortir les voitures des centres et redonner la place aux piétons, ainsi qu'à des lieux de vie conviviaux, de même que d'assurer la sécurité des piétons. Et la réflexion que nous devons avoir est une réflexion de long terme, fixée sur l'avenir que nous voulons pour nos vies de villages. En tenant compte du fait que nous avons des zones vieux-village, avec des chaussées extrêmement rétrécies, telles que citées, que nous ne pouvons éluder. Lors du Conseil général du 27 septembre, des chiffres nous avaient été avancés nous expliquant que la densité du trafic prévue n'aurait qu'un impact mineur. Il est vrai que ces calculs concernaient uniquement le projet « Entre-les-Buissons ». Cependant, imaginons que la technique de calcul sera la même, concernant les calculs de densité du trafic, les mêmes normes ne peuvent s'appliquer partout de la même manière ; au contraire, chaque village doit voir ses particularités être prises en compte afin de concilier les impératifs de trafic et la réhabilitation des centres de village. De ce fait, nous souhaitons donc que la réflexion soit non seulement fixée sur un unique point, à savoir la rue des Charrières, mais au contraire globale et dans une vue d'ensemble de notre commune et donc pour ce point particulier du « Crève-Cœur », que les projets à venir à l'Ouest du village soient également pris en compte dans cette étude. Dans le libellé, il est indiqué que le dossier est attribué à la commission technique. Nous demandons, si possible, à ce que la supercommission de la ComPAL soit impliquée dans cette réflexion et dans les tenants et aboutissants de ladite étude. C'est pour quoi, le groupe Socialiste demande à ce que le terme « Dossier CoTech » soit supprimé dans le libellé du titre du point 24 de l'annexe de l'arrêté. »

M. M. Rognon : « Effectivement, je pense que c'est une réflexion qui est intéressante. L'idée de mentionner « Dossier CoTech » car tout ce qui concerne les Charrières est d'une caractéristique technique, mais je pense qu'il faut aussi que l'on conserve ces compétences-là. Après, inclure la ComPAL, je ne sais pas, éventuellement regarder avec Monsieur F. Del Rio, ou peut-être même une création d'une commission ad hoc, avec des personnes de l'aménagement du territoire et aussi de la commission technique, ça pourrait être une solution. Je pense que c'est la première fois qu'on prévoit un crédit d'étude qu'on restreint à une commission particulière, ce n'est pas impossible de créer une commission pour ce projet-là. Je ne sais pas ce que vous en pensez. »

M. F. Del Rio : « On revient au point de l'ancien PAL, celui d'il y a 15-20-25 ans, c'est-à-dire les années ne se sont pas tout à fait écoulées de la même façon pour les anciennes communes, et donc le dimensionnement de la zone à bâtir de l'époque tenait compte de ce développement, de cette génération de trafic, donc les infrastructures doivent être évidemment dimensionnées pour pouvoir y répondre. Donc, ce que l'on conteste c'est la validité du travail qui a été fait avant concernant la validité de ce qui a été terminé et on souhaite aujourd'hui faire d'autres études, d'autres approches, c'est ce que l'on est en train de faire dans le PAL. Cette petite parcelle, ça fait, je ne sais pas, mais en tout cas 15 bonnes années, voire plus, qu'elle est en zone à bâtir, qu'elle est à cette densité-là. Ça a vraiment du sens de la remplir et c'était prévu dans les planifications antérieures. J'entends bien qu'il y a un souci au niveau du trafic et il faudra bien qu'on puisse convaincre le Conseil général et peut-être certaines commissions en particulier. Le choix de la CoTech, c'était le vôtre si je me rappelle bien. C'était une proposition du Conseil général et du groupe Socialiste, mais finalement peu importe. Je trouve que la proposition de Maxime Rognon est assez intéressante, d'avoir un mix de personnes motivées qui devraient provenir aussi de la CoTech à mon avis, parce qu'il y a des composantes techniques très importantes. Je ne sais pas dans quelle mesure on peut ce soir définir déjà qui, quoi, mais je pense qu'on se rapprochera des commissions de la ComPAL et de la CoTech pour définir un groupe de travail sur cette question-là en particulier. Juste un dernier détail, on avait parlé de génération de trafic et ça concerne bien « Crève-Cœur » et non pas « Entre-les-Buissons ». Le bureau Christie & Gyax a également réalisé une étude concernant la génération de trafic liée à « Crève-Cœur ». »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe Socialiste qui consiste à retirer la mention « Dossier CoTech » dans le libellé du titre du point 24 de l'annexe de l'arrêté afin de définir par la suite une commission ad hoc est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.**

50. Révision des alignements routiers : CHF 40'000.-

51. Études « environnementales » : CHF 50'000.-

52. Densification / optimisation des ZAE : CHF 35'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes en présence de trois crédits d'études, donc le 50, 51 et 52, pour un montant total de CHF 125'000.-, saucissonné comme on l'a dit avant, en trois crédits. Ces derniers concernent clairement la problématique du PAL. La commission de l'aménagement du territoire n'a pas été informée, n'a pas pu débattre sur les tenants et aboutissants de ces études. Sont-elles obligatoires ? Imposées ? Est-ce qu'elles font partie de la planification des estimations de coûts présentés lors du début du PAL, l'analyse de février 2018, lorsque l'on a démarré ce projet ? Pour moi, il manque des informations pour pouvoir accorder un crédit de ce montant-là et bien comprendre le but de ces études. Le travail de commission en législatif n'a pas eu lieu. Je ne déposerai pas d'amendement pour sortir cette demande de crédit si les autres membres de la commission du PAL ou de la commission de l'aménagement du territoire ne le souhaitent pas, mais je trouve que pour un crédit comme celui-ci, il devrait y avoir quand même un débat de commission qui serait intéressant pour bien en saisir le sens. Merci. »

M. F. Del Rio : « Effectivement, révisions des alignements routiers ça a été annoncé dans les études complémentaires. Ce n'est pas l'aménagiste forcément qui va faire le gros du travail,

donc ce n'est pas dans l'appel d'offre qui aura lieu bientôt. Les études environnementales, pareil, c'est obligatoire et donc il était prévu que ça ne fasse pas partie du prochain appel d'offre de CHF 300'000.- dans le courant de l'année prochaine. Et puis pour terminer, la densification/optimisation des zones d'activités économiques, ça fait suite à ce que l'on vous a proposé dans les trois commissions. A savoir, il ne s'agit pas seulement de se dire que le plan directeur sectoriel gare va voir le jour et qu'on va supprimer la zone industrielle, mais il s'agissait de se dire : nous avons une zone industrielle en particulier à St-Aubin, qui, aujourd'hui chacun peut s'en rendre compte, n'est pas bien organisée, donc comment est-ce que l'on peut densifier cela, comment est-ce que l'on peut aider les acteurs locaux à trouver chaussure à leur pied ? Peut-être que certains ont envie de s'agrandir depuis longtemps, peut-être que d'autres, au contraire, ont aucune envie et sont prêts à céder une partie de leur terrain aux voisins. Bref, ça fait suite à cette étude de Wüest & Partner comme je crois que cela a été indiqué dans ce rapport. Alors oui, il y a débat mais on en a déjà discuté longuement et comme l'a bien expliqué Thierry Pittet, le but de cette étude ce n'est pas de faire un énorme rapport qui sera à nouveau débattu, qui sera peut-être bloqué par certains. C'est leur droit, mais je crois qu'aujourd'hui, ça a parfaitement du sens d'avoir ces rapports séparés du bloc tel que ça a été dit depuis le début, oui ça fait une grosse dépense à laquelle on doit s'attendre mais ça a déjà été annoncé en février 2018, lorsque la commune n'avait pas encore tout à fait deux mois d'existence. Ce ne sont pas les mêmes spécialistes qui vont traiter ces dossiers, le prochain appel d'offre de CHF 300'000.- tel que ça a été mis dans les investissements. Je réponds volontiers à d'autres questions s'il y en a. »

Mme A. Hessler-Wyser a terminé de passer en revue tous les points du rapport. Il n'y a pas d'autres points qui ont suscité des remarques et questions. Les groupes se prononcent sur cette demande.

M. Th. Rothen : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste soutient cette demande de crédit et remercie le Conseil communal et l'administration communale du travail de recensement de ces différents objets à réaliser. Nous espérons, qu'au-delà de l'élaboration de cette longue liste de projets, une évaluation de la capacité à les réaliser durant l'année 2022 a été faite. A défaut, c'est avec regret que nous devons constater que trop d'investissements prévus n'auront pas été réalisés. Nous restons toutefois confiants en la capacité de travail de notre Conseil communal et de toute l'administration. »*

Mme M. Petitpierre : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement tient à remercier le Conseil communal pour son rapport. Le Groupement a décidé d'accepter ce crédit d'engagement. »*

En prenant en compte l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à retirer les points 20 et 21 de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission, le montant total du crédit d'engagement soumis au vote est désormais de CHF 1'656'000.-.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté en prenant en compte les amendements proposés par le groupe PLR ainsi que le groupe Socialiste.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'656'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022 est accepté à 36 pour et 1 abstention.**

b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes

M. M. Rognon : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère que le rapport est assez clair et concis. L'année passée, c'était CHF 187'000.- qui étaient demandés et, cette année, CHF 300'000.- notamment en raison des éléments météorologiques qui ont eu un impact assez important sur notre réseau routier. Je suis à disposition si vous avez des questions. Merci.* »

M. J. Fehlbaum : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR acceptera cette demande, en dépit de son montant élevé. Après analyse au sein du groupe, la liste des zones à traiter justifie selon nous le montant demandé. Merci de votre attention.* »

Mme M. Tenot Nicati : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, on peut dire déjà que la CoTech avait préavisé à l'unanimité favorablement dans sa séance du 28 novembre ce crédit ainsi que la commission financière si je me souviens bien. En ce qui concerne la prise de position des Verts, le groupe des Verts a examiné avec attention le rapport précité concernant le remplacement du revêtement des routes à différents endroits dans notre commune. Crédit d'investissement ou d'entretien, le montant a l'air cohérent et les besoins ont l'air bien identifiés et tout à fait justifiables. Le groupe des Verts acceptera donc cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention.* »

M. F. Nussbaum : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport qui identifie les interventions révolues. Le nombre de kilomètres de routes à entretenir est important, une approche d'environ 100 km. Le Groupement est d'avis que la demande de crédit de CHF 300'000.- démontre que les routes sont globalement encore en bon état. Le Groupement accepte à l'unanimité la demande de crédit.* »

M. Th. Rothen : « *Le groupe Socialiste acceptera aussi ce crédit.* »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes est accepté à l'unanimité.**

c) Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires

M. Th. Pittet : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être rappeler ici que cette demande d'engagement d'un 20% pour un patrouilleur scolaire à Gorgier est une mesure qui est prise en lieu et place de patrouilleurs enfants. L'idée est de sensibiliser nos jeunes en école primaire déjà à la circulation, au danger que ça peut présenter et surtout au respect des règles pour les piétons, voitures et vélos. Cependant, le passage piéton en question, vous l'avez lu dans le rapport, c'est celui qui est en haut de la rue de la Foulaz, qui est à l'entrée du carrefour et qui a un passage piétons avec des véhicules qui arrivent de quatre endroits différents et qui arrivent en plus d'une zone à visibilité réduite de par le dos d'âne sur la montée de la Foulaz sur le carrefour. Donc il n'est pas judicieux, et il serait même inconscient, de solliciter des enfants de l'école primaire de Gorgier pour gérer ce passage piéton. Du reste, une équipe de patrouilleurs scolaires à Gorgier s'occupe du passage piéton qui est à l'intersection plus ou moins rue du Centre – Crêt-de-la-Fin. Il est nécessaire ici de sécuriser ce passage, il y a passablement d'enfants qui viennent de Chez-le-Bart et qui montent la rue de la Foulaz pour se rendre à l'école ou pour rentrer à la maison. Il est tout à fait justifié qu'un adulte patrouilleur sur ce passage piétons soit à cet endroit. Merci pour votre attention.* »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport identifiant le danger à l'endroit du double passage piétons à la rue de la Foulaz. Nous sommes d'avis que cet endroit est délicat et qu'un bon fonctionnement de la sécurité est bien appréciable. Le Groupement accepte à l'unanimité la demande de 0.2 EPT. Merci de votre attention. »

M. S. Noirat : « Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport concernant l'engagement d'un ou d'une patrouilleuse scolaire. Etant donné que je connais bien la problématique de ce carrefour, doté d'un double passage piétons, j'ai pu expliquer encore plus en détails à mes collègues verts sa problématique. En effet, en plus d'une mauvaise visibilité pour les voitures, quand les enfants veulent traverser après le premier passage, sur la route du Centre, il n'y a pas de trottoirs et c'est pareil de l'autre côté et c'est pareil de l'autre côté, pas de trottoirs non plus. Ceci est encore plus dangereux en hiver avec les tas de neige obligeant les piétons à marcher sur la route. Cette problématique ne va pas s'arranger dans les prochaines années avec la nouvelle halle de gym de Gorgier, obligeant de faire passer les enfants par ce double passage piétons. J'ajouterais encore, pour tous les écoliers de Chez-le-Bart qui viennent à l'école par ce chemin, à part un patrouilleur ou patrouilleuse scolaire, nous ne voyons pas comment on pourrait sécuriser mieux ce carrefour, tout autre aménagement ne pouvant être fait plus rapidement. C'est pour cela que les Verts estiment que l'engagement d'un ou d'une patrouilleuse scolaire est une bonne solution. Nous accepterons donc cet arrêté. En vous remerciant de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR accédera à cette demande, ne voulant pas transiger avec la sécurité des enfants. Merci de votre attention. »

Mme M. Cuche : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, vous connaissez notre sensibilité à la sécurité des routes et le parti Socialiste est favorable à cet arrêté. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires est accepté à l'unanimité.**

d) Adoption du budget 2022

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue le budget par chapitre et invite les commissions et les groupes à intervenir par la suite sur l'ensemble du budget.

M. Th. Rothen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, au chapitre « 3290, Relations publiques », on a le maintien d'un chiffre pour les assemblées villageoises et ce montant de CHF 10'000.- est largement supérieur aux dépenses des comptes 2020 et puis, au moment de la fusion, il était proposé que ces assemblées deviennent financièrement autonomes. Nous aimerions juste savoir pourquoi ce montant a été maintenu et à quoi il correspond ? »

M. H. Assumani : « C'est qu'en 2020, il n'y a pas eu de versement pour les assemblées villageoises car il n'y a pas eu de manifestations. Pendant la fusion, il a été dit que les assemblées villageoises deviendraient autonomes et là on peut commencer à réfléchir à ce que l'on continue à donner aux assemblées villageoises. Pour l'année 2021, on n'a pas encore reçu les comptes 2020, raison pour laquelle on a budgétisé encore comme 2021. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, sur le numéro de compte « 34990.09 », le Groupement constate que le déficit augmente. C'est la cinquième année ou le cinquième exercice comptable que le déficit est absorbé par l'impôt. Merci de votre attention. »

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, finalement il n'y a pas vraiment de question en tant que telle, c'est plus un constat qui a été fait par Monsieur Nussbaum. En l'occurrence, la participation BéroCAD, effectivement, est budgétisée en 2022 à hauteur de CHF 155'000.-, donc c'est la part communale et ce montant est à mettre en regard au niveau du compte 2020, raison pour laquelle c'était finalement la donnée qu'on essaie de faire mention dans ce budget. On a eu d'autres données pas plus tard que ce matin au sein du Conseil d'administration, la bonne nouvelle c'est qu'au niveau du compte 2021, il sera moins péjoré de ce qui était prévu, c'est-à-dire CHF 95'000.- de pertes à charge encore une fois de la commune. Et puis, gentiment, on constate, et notamment pour l'exercice 2022, données fraîches, que l'on s'approche gentiment de l'équilibre. Encore une fois, ces données que l'on a eues ce matin, cet équilibre est encore précaire mais votre autorité avait déjà eu ce même discours et puis gentiment on y arrive et on pourra vous donner de plus amples informations à la suite des années qui vont s'écouler, en espérant bien entendu, qu'on arrive à dégager du bénéfice à ce niveau-là. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser a terminé de passer en revue tous les chapitres du budget. Il n'y a pas d'autres points qui ont suscité des remarques et questions.

Mme A. Hessler-Wyser parle du budget des investissements. Ce dernier ne suscite aucune remarque et question. Les groupes donnent leurs avis sur l'adoption dudit budget.

M. Th. Rothen : « Le budget 2022 est le deuxième meilleur budget de l'histoire de La Grande Béroche ! Oui, nous nous en réjouissons et nous remercions le Conseil communal et toute l'administration communale de son travail pour l'élaboration de ce budget mais aussi, puisque nous sommes en fin d'année, pour le travail réalisé au jour le jour durant l'année qui s'achève. Certes, c'est le deuxième meilleur budget de notre histoire mais celui-ci reste déficitaire de CHF 384'000.-. Certes, nous avons pris l'habitude que les comptes soient largement plus favorables que le budget. Ne soyons toutefois pas euphoriques. Ce cinquième budget de notre commune est certainement plus abouti que les précédents. Les dépenses et recettes mieux cernées. Nous pouvons imaginer que l'écart entre le budget 2022 et ce que seront les comptes 2022 ne devrait pas être aussi important que les écarts des années 2018 à 2020. Nous ne pouvons pas non plus tabler sur des recettes exceptionnelles qui, par leur qualificatif, ne devraient pas se répéter inlassablement. Pour le point 6 de notre ordre du jour, nous avons pris connaissance, et j'espère que vous l'avez fait, du rapport du Conseil communal sur la planification financière et des tâches de 2022 à 2025. Les résultats présentés pour ces prochaines années doivent nous inciter à la prudence : plus de CHF 725'000.- de déficit en 2023, plus de CHF 768'000.- en 2024 et un peu plus d'un million en 2025. Nous notons également que dans les charges de personnel, les annonces d'engagement nécessaires faites lors de la séance 15 novembre n'ont pas été prises en compte dans le PFT ce qui aurait été légitime de faire. Autant dire que les déficits annoncés pourraient être encore plus importants. Vous l'avez compris, le groupe Socialiste acceptera ce budget tel que présenté. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal et le Service des finances pour la clarté de leur rapport et des analyses qu'il contient. La bonne maîtrise des charges est un des éléments clés de notre fonctionnement et l'exécutif a démontré lors des derniers exercices que celles-ci étaient bien contrôlées, malgré les incertitudes liées à la pandémie. Par contre, depuis l'entrée en vigueur de notre commune fusionnée, nos rentrées fiscales ont été notablement sous-évaluées. Les pratiques actuelles nous ont été explicitées par le chef du Service de la fiscalité de l'État de Neuchâtel ainsi que par nos chefs du dicastère et du Service des finances. Elles sont liées uniquement au chiffrage des données fiscales, systématiquement basées sur celles de l'année précédente, et tous les exercices précédents ont été considérablement améliorés grâce à l'amnistie fiscale. Celle-ci ayant désormais fini de déployer ses effets, seule l'évolution de notre démographie est à même de l'influencer. Aussi avons-nous l'impression, en raison des nombreux projets de développement de notre périmètre construit, que celles-ci devraient repartir à la hausse. C'est pourquoi nous prédisons une augmentation des rentrées fiscales pour l'année prochaine, mais sans pouvoir en estimer l'ampleur. Aussi, nous rallierons-nous aux propositions de l'exécutif et accepterons ce budget tel que présenté. Nous attendrons par

contre la session des comptes 2021 pour éventuellement jouer les Cassandra. Par contre, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que les prévisions de rendement de la société BéroCAD, dont nous partageons le capital avec Viteos et avec la scierie de Burgat SA, devrait diviser par 3 ses pertes d'exploitation sur l'exercice en cours par rapport à 2020. Encore mieux, elle devrait atteindre le point mort (break even pour les anglophones) l'an prochain. Cela signifie qu'il est probable que les CHF 155'000.- actuellement budgétés pour la participation à la couverture des pertes se réduisent à zéro, permettant ainsi de réduire de 40% le déficit actuellement prévu. Cette information, comme l'a déjà indiqué Tom Egger, nous a été fournie ce matin au Conseil d'administration de BéroCAD, ne pouvait-elle figurer dans le budget que nous allons voter. Merci de votre attention. »

M. J.-J. Bourquin : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte à l'unanimité le budget 2022. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, nous voici donc ce soir à discuter du budget 2022 de La Grande Béroche. Ce budget, bien résumé dans le journal « Comm'à la Une » par le conseiller communal Thierry Pittet, que je remercie, responsable du dicastère des finances, est donc le deuxième meilleur budget des cinq proposés jusqu'à maintenant dans l'histoire de notre Commune « Grandeur Nature ». Le groupe des Verts remercie le Conseil communal dans son ensemble, qui a œuvré pour ce budget, et va l'accepter à l'unanimité. Certes, ce budget est légèrement déficitaire, mais cela n'est pas faute au nombre, assez minime semble-t-il, de projets portant sur la protection de notre environnement ou sur le développement ou l'encouragement à la mobilité douce. À ce propos, nous le remercions cependant pour avoir proposé de doubler le montant alloué à l'achat de cartes CFF. Nous espérons que l'année 2022 sera propice, pour les conseillers communaux, à une réorganisation de leur emploi du temps et à une définition claire de leurs besoins en forces vives. Nous souhaitons également qu'ils aient plus de temps pour s'occuper enfin d'un projet fédérateur pour la commune, grâce à la commission ad hoc tout récemment constituée. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption du budget est accepté à l'unanimité.**

5. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche.

M. M. Rognon : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, comme mentionné dans le rapport la gestion et la supervision du réseau d'eau du côté Béroche est catastrophique. Donc nous avons plusieurs systèmes qui fonctionnent. A Gorgier, on a principalement un système A. Pilet SA, sur St-Aubin, principalement un système « A. Béguin électronique software » et, dans d'autres localités, aucun système ne fonctionne. La genèse de ce projet est arrivée avec l'abandon du système d'alarme 2G, où en fait les alarmes n'étaient plus retransmises aux employés de la commune et plus de contrôle visuel était nécessaire. L'entier du parc d'automates est principalement sur St-Aubin avec des automates qui datent d'avant les années 2000. On sait que ceux-ci sont très facilement obsolètes et nécessitent un renouvellement à intervalles très réguliers. Les PC de gestion sur St-Aubin sont aussi obsolètes ce qui nous pose passablement problème. Actuellement, en terme de fonctionnement, c'est une personne, donc 1 jour homme par semaine pour le contrôle, le visuel des installations existantes. C'est une ressource qu'on pourrait avoir ailleurs avec un autre système. Actuellement, la possibilité d'optimiser les pompages et les consommations par zones de distribution est très limitée car on n'a pas de vision globale de notre réseau. On n'a pas de liaisons à distance. On a certains systèmes qui permettent en fait

d'actionner les pompes ou d'éteindre les pompes à distance, d'autres pas. On a des problèmes assez aberrants comme par exemple à la station de pompage du Pontet, donc on pompe de l'eau qui est à moins de 70 mètres pour la pomper au réservoir de la Nalière à 150 mètres de manière continue. On n'a pas de vision, on remplit le réservoir systématiquement mais s'il n'y a pas de consommation, on est obligés d'assurer un roulement de l'eau. Donc le surplus qui est pompé de moins 70 mètres à 150 mètres est déversé au lac et ça juste parce que l'on n'a pas ce système d'automatisation, ce système de gestion. On n'a pas de contrôle des débits, on n'a pas de vision, on n'a pas d'archivage et c'est extrêmement problématique car on travaille à l'aveugle et c'est pesant, déjà en terme de responsabilité de l'exploitant puisqu'on fournit quand même de l'eau qui est une denrée alimentaire, j'ai des collaborateurs qui sont majoritairement aussi stressés de devoir aller contrôler que tout fonctionne. Pour d'autres systèmes ça serait juste le fait aussi d'avoir, et c'est ce qui nous est demandé par la norme SSIGE, c'est d'avoir un bilan des consommations par jour, par mois et par année, ce qui n'est actuellement pas faisable. »

M. A. Peco : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercie ce dernier du travail accompli. Après une fusion, la commune nouvellement formée doit suivre une suite logique et normale en harmonisant ses infrastructures afin de simplifier et d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des diverses installations. Au vu de l'ampleur des travaux, la somme demandée paraît, au groupe des Verts, plutôt raisonnable. Ainsi, le groupe des Verts soutiendra la demande de ce crédit. Je vous remercie de votre attention. »*

Mme Z. Nater : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a également pris connaissance de ce rapport et se positionnera favorablement. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte la demande de crédit à l'unanimité afin que l'harmonisation de la gestion du réseau d'eau au sein de notre commune se fasse. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport. »*

M. G. Huguelet-Meystre : *« Permettez-moi de lire le rapport qui a été préparé par notre collègue, Monsieur Alexandre Béguin, qui n'a pas pu venir ce soir pour des raisons urgentes professionnelles : lors de sa séance de préparation, le groupe du parti libéral-radical a étudié cette demande crédit. Le rapport a été présenté à la COFI ainsi qu'à la CoTech. Cette dernière a émis des questions qui n'ont finalement pas trouvé de réponses satisfaisantes. Après un large débat au sein de notre groupe, nous avons déduit que nous nous trouvions devant un cas manifeste où la charrue a été placée avant les bœufs. Avec la fusion, les installations de pilotage des infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont belles et bien disparates et vieillissantes, voire inexistantes sur certaines parties de la commune, mais elles sont fonctionnelles et le matériel défectueux a d'ores et déjà été remplacé avec la célérité nécessaire au maintien de l'approvisionnement en eau potable à la population. Oui il faut les remplacer, mais aujourd'hui il semble ne pas y avoir d'urgence à le faire. De plus, l'harmonisation proposée n'est que partielle, car Bevaix est sous mandat de gestion externe à l'entreprise Eli10. D'ailleurs, le montant de CHF 295'000.- initial est toujours mentionné au budget des investissements 2022. En septembre 2020 a débuté la mise en place en interne du plan général d'approvisionnement en eau potable de notre commune, appelé PGA, pour une somme de CHF 20'000.- qui a d'ailleurs été mise au budget des investissements pour sa pré-étude. Nous sommes maintenant fin 2021 et seul son squelette semble avoir été approuvé par les différents services cantonaux, quand je parle de squelette, je parle en gros de la table des matières. Le groupe PLR est d'avis qu'il faut procéder dans l'ordre inverse de ce qui nous est proposé ce soir, à savoir : mettre la priorité sur la finalisation du PGA communal. Ce dernier va nous renseigner sur l'organisation et le fonctionnement actuels et futurs de nos installations d'eau potable et de notre défense incendie. Suite à la finalisation de ce PGA, il s'agit de se prononcer sur la volonté technique d'externaliser ou d'internaliser la gestion de la globalité du réseau d'eau potable. En effet, avec la fusion, la commune de La Grande Béroche a atteint la*

taille critique pour pouvoir gérer en interne la globalité de son réseau d'eau potable. Ainsi, les informations contenues dans le PGA seront d'une aide précieuse à notre assemblée pour effectuer ce choix hautement politique. Et, enfin, ce choix ayant été effectué, il s'agit de revenir avec la demande de crédit pour la mise en place des modifications et harmonisations en accord avec les décisions prises aux deux points précédents et les éventuels exigences de mandataires externes potentiellement mandatés pour la gestion. Ainsi, le groupe PLR s'est clairement prononcé pour un retour de cet objet aux commissions afin de pouvoir décider, sur la base des informations du futur PGA, sur la question de l'externalisation ou de l'internalisation de la gestion de la globalité du réseau d'eau potable. Il refusera donc à sa grande majorité cette demande de crédit. »

M. M. Rognon : *« Merci madame la vice-présidente, peut-être pour répondre au groupe PLR par rapport à la question du PGA, donc le plan général d'approvisionnement a effectivement été travaillé cette année. Pour ça, c'est un peu l'équivalent d'un PAL mais juste pour l'approvisionnement en eau, donc c'est assez laborieux à réaliser. Par chance, le bureau d'ingénieurs qui a été mandaté pour l'automatisation du réseau d'eau est le même que celui pour l'établissement du PGA. Grosso modo, pour l'établissement du PGA, il faut compter entre une année et demie avant que le cahier des charges soit réellement rempli. Pour établir ce cahier des charges, il nous faut des données. Ces données on ne les a pas. Pourquoi ? Pour les raisons évoquées dans le premier rapport : on a un système d'automatisation qui ne fonctionne pas. Dans un monde idéal, effectivement, il faudrait un PGA, un inventaire de nos ouvrages, des données exploitables et avec ça on peut automatiser de la meilleure des manières. Actuellement on n'est pas dans ce monde idéal malheureusement, principalement dû au manque d'investissements sur certains ouvrages et systèmes de pilotages. C'est une bonne idée, mais est-ce que l'on peut vraiment se permettre d'attendre un an et demi avant de présenter le PGA, qui fera encore débat politique ? Parce que c'est là qu'on traitera effectivement des questions extrêmement intéressantes d'externalisation et d'internalisation des réseaux. Mais dans tous les cas, le réseau qu'il soit géré par un interne ou un externe doit être doté d'un système d'automatisation. Et ce que l'on fait là, ça nous permet nous, commune, qui exploitons la partie Béroche, de l'exploiter de manière juste, aux normes, et sereine. D'attendre l'établissement d'un PGA pour identifier les ouvrages qui sont à conserver ou non, effectivement il n'est pas dit qu'avec l'harmonisation du réseau, on n'ait pas des ouvrages qui disparaissent à futur. Mais si on désinfecte un réservoir, une station de pompage, on peut compter entre 5 et 6 ans avant que les travaux soient réalisés. Personnellement, je ne pense pas que la commune peut attendre. De toute façon, les infrastructures sont obsolètes, entre temps donc il faudra les changer par le biais du budget de fonctionnement, ce qui nous créera juste des installations neuves à changer à futur si on établit le PGA et qu'on apprend qu'il faut harmoniser le réseau d'eau après établissement du PGA. Donc il y a certaines choses que l'on est obligés de faire, mais pour nous il est important d'harmoniser d'abord avant d'établir ce plan général d'approvisionnement en eau. D'autant plus que sur la question d'externalisation ou d'internalisation, le Conseil communal a trouvé extrêmement prématuré de se poser la question. Effectivement, la commune a atteint un seuil critique, vous n'êtes pas sans savoir que notre fontainier n'est plus. On a dû réorganiser nos services et on va dans le sens de gestion interne de la Béroche. La question du PGA réglera la gestion globale de notre réseau, mais pour cela il nous faut une harmonisation de supervision. Merci pour votre attention. »*

M. J. Fehlbaum : *« Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, je me vois dans l'obligation de faire un rapport en minorité au sein du groupe PLR. C'est tellement un rapport de minorité qu'il est limité à moi-même. J'étais le seul à défendre la position selon laquelle il est urgent de ne pas attendre et de prendre des décisions quant à la révision de notre équipement. Cet équipement pourra, comme l'a dit le conseiller communal, être parfaitement géré aussi bien par les forces internes, que j'appelle de mes vœux, que par une éventuelle externalisation, que je déconseille. Par ailleurs, il est de mon devoir de vous dire que je ne suis pas totalement certain que la situation actuelle n'est pas en partie responsable de la perte*

de notre fontainier. La situation actuelle est un foutoir en terme technique qui a probablement stressé tout le personnel du service des eaux et notamment notre ancien fontainier qui en a laissé sa peau. Donc je vous exhorte à accepter cette demande de crédit parce que ça nous permettra d'aller de l'avant dans une uniformisation de systèmes de gestion, quel que soit l'avenir de ce service et j'appelle de mes vœux le fait qu'il soit internalisé complètement. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je réalise maintenant que c'est un peu tard mais c'est peut-être excusable avec tous ces débats, qu'en commission technique et en commission financière, en séance du 22 novembre de cette année, nous avons examiné ce plan avec attention. Il a été posé beaucoup de questions et le conseiller communal en charge du dicastère nous a promis d'avoir un rapport des plus détaillé et des explications plus approfondies de la société en charge de cette étude et, en vue de ces explications supplémentaires, les commissions technique et financière ont donné à majorité un préavis favorable. Merci. »

M. M. Rognon : « Très rapidement, pour étayer l'intervention de Madame Tenot Nicati, effectivement, lors de la séance de la commission technique, il y a eu pas mal de questions sur les prix annoncés. N'étant pas expert en automatisation, j'avais promis à la commission technique une rencontre avec le bureau d'ingénieurs mandaté pour les étayer. Ils ont été contrôlés par ce bureau et sont corrects. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une interruption de séance de 10 minutes à 21h00.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 21h10.

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, comme le dit l'adage : « il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai jamais de ton eau », et, suite aux explications apportées par le conseiller communal, le groupe PLR acceptera l'arrêté avec deux remarques. La première c'est une volonté ferme du groupe d'aller dans la direction d'une internalisation de la gestion de ce réseau et la deuxième, sous forme de boutade, si l'on a supprimé la CoTech lors des débats sur nos crédits d'investissement, on propose de la rajouter dans le libellé de l'arrêté présent. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté avec l'ajout de la mention CoTech dans le titre.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche avec la mention CoTech est accepté à 36 pour et 1 abstention.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2022-2025.

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, l'article 5 du règlement sur les finances communales précise à son alinéa 3 que le Conseil communal adresse le plan financier et les tâches du Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget. Raison pour laquelle ce travail vous est présenté ce soir et, comme vous l'aurez compris, c'est une présentation, il ne vous est pas demandé de prendre une position positive ou négative ou abstentionniste sur le rapport qui vous est présenté. Permettez-moi en tout cas un commentaire et vos commentaires sont également bienvenus. Cette planification est une projection de l'année du budget plus des trois années qui le suivent et tient compte de nos connaissances du jour, ou des quelques semaines qui ont précédé notre séance d'aujourd'hui. Finalement, en comparant ce que l'on avait planifié en fin 2020 pour une planification en 2021, on pourrait assez facilement se poser la question de la logique

qui est derrière, puisqu'une année après, la planification que nous vous proposons est beaucoup plus intéressante et beaucoup moins déficitaire sur les prochains exercices que ce qui était présenté une année en arrière. Mais comme vous le savez, ça a déjà été évoqué ce soir, beaucoup d'incertitudes des entrées fiscales liées à la population, à l'augmentation de population de La Grande Béroche, des charges cofinancées entre les communes et le canton, des syndicats intercommunaux, ne sont évidemment pas de la maîtrise de notre commune, de notre service financier ou encore de l'exécutif. Ce plan financier relate une image de ce que l'on veut imaginer de la suite au niveau des prochaines années de La Grande Béroche en terme de budget. Evidemment qu'ils auront tendance à tirer vers le bas, mais j'apprends ce soir aussi avec grand plaisir que BéroCAD non seulement sera équilibré en 2022 et peut-être même positif en 2023 et suivants, ce qui va redonner un petit coup à cette planification financière. Pour terminer, simplement vous dire que c'est un état de situation aujourd'hui, demain s'il y a des spécialités incroyables qui nous tombent dessus, cette planification peut être complètement revue, mais là vous avez la photo de ce que l'on peut réellement imaginer dans les prochaines années avec les connaissances que l'on a aujourd'hui. Merci de votre attention. »

7. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional du Littoral Ouest.

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, voici un rapport d'activités qui vous est soumis à titre informatif. Vous le voyez en introduction pour quelles raisons finalement on essaie de communiquer au niveau du GSR Littoral Ouest, composé de quatre communes : Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Grande Béroche. Le but est, à travers le budget, à travers les comptes, on s'aperçoit qu'on facture différentes prestations et ça nous semblait évident qu'il fallait aller au-delà en expliquant toutes les actions et tout ce que fait ce GSR et, de cette façon, vous pouvez en prendre connaissance. Normalement, chaque année à la même période, c'est-à-dire au mois de décembre, il y aura un rapport qui émanera de ce GSR de façon à avoir un historique de l'année en cours. Encore une fois, pas forcément sujet à remarques mais c'est à titre informatif. Merci. »

8. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, quatre informations assez courtes. Je vous avais parlé lors de la dernière séance qu'une collaboratrice agente de sécurité publique avait donné son congé et, effectivement, en fonction des jours de vacances et heures qui lui restait, elle a quitté le service début décembre. Elle sera remplacée par un collaborateur qui débutera le 3 janvier, donc la passation se fera dans les règles de l'art. Vous avez peut-être eu l'occasion de voir que toute une série de signalisation routière a été mise à jour, remplacée, entre Vaumarcus – Vernéaz – Fresens – Montalchez et une partie du village de Bevaix. C'est un projet qui fait partie des crédits que vous avez débloqués pour la mise en ordre de la signalisation routière donc cela avance et voici les derniers ajouts. Ensuite, il y a des travaux qui auraient pu déjà commencer avant l'hiver, la création de la zone 30 à la rue du Débarcadère ; malheureusement, l'entreprise qui est partenaire pour la réalisation de ces travaux n'a pas réussi à être dans les temps au niveau du cadre horaire, notamment avec l'arrivée du froid et on a dû reporter ces travaux au printemps, donc certainement en mars ou peut-être début avril. Et finalement, j'aimerais vous remercier pour l'acceptation du budget, une acceptation unanime de votre autorité. C'est de bon augure pour le Conseil communal, pour le service des finances et pour l'ensemble de l'administration également qui vont pouvoir revenir au travail après les fêtes avec un budget validé, un budget qui a été unanimement validé. Merci pour cette validation au nom de toute l'administration, des services et du Conseil communal. On passera de bonnes vacances. Je vous souhaite une bonne soirée. »

M. H. Assumani : « J'ai également quatre informations. La première concerne les jetons de présence, il y a eu quelques erreurs au niveau des calculs quand vous avez reçu le décompte. On vous demande donc à chaque fois qu'il y a une commission, que le président transmette la liste de présence à la chancellerie car il y a eu pas mal de couacs récemment, comme une séance du Conseil général qui a été oubliée, mais ça arrive. Deuxième information, comme

vous avez pu le remarquer, à l'entrée de la salle il y a des objets. Ces derniers sont des outils de promotion que la commune a mis en place : une peluche à l'effigie de La Grande Béroche, qui est distribuée notamment lors d'une naissance sur la commune, il y a aussi un couteau suisse, des jeux de cartes qui sont distribués aux nouveaux habitants et aux jeunes citoyens. Ces objets-là sont aussi à vendre à l'administration communale. La troisième information concerne les travaux qui ont commencé à la place de jeux du village de St-Aubin. Les travaux ont dû être arrêtés momentanément parce qu'il y avait trop de neige. Ils vont reprendre bientôt. La dernière information concerne les dates des séances du Conseil général de l'année prochaine : 21.02.2022, 11.04.22, 20.06.22, 27.09.22, 12.12.22. Merci pour votre attention. »

M. F. Del Rio : « *Juste une information concernant le dossier « Entre-les-Buissons » qui vous a été présenté lors de notre dernière séance. Pour faire suite à ce qui vous a été présenté, la ComPAL se réunira le mardi 1^{er} février pour justement répondre à toutes les questions. »*

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h25.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La vice-présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

Annexes : - courriel de M. Gilbert Bertschi
- courriel de M. Marc Humbert-Prince
- courriel de M. Daniel Principi
- courrier de M. Nicola Kirchhof

Courriel de Monsieur Gilbert Bertschi

Au bureau du Conseil général de La Grande Béroche par sa secrétaire, Mme D. Vantaggio

Mesdames, Monsieur,

Etant absent de la région lundi 13 décembre, j'envisage, en tant que président du parti socialiste, d'assister à la séance par TEAMS. Seul le son sera activé, pas les images.

Si votre autorité voit une objection à ce mode de faire, je vous serais reconnaissant d'en aviser Mme Marika Kreis avant le début de la séance.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

G. Bertschi
Président PS LGB

Courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince

Message adressé au Conseil communal de La Grande Béroche.

Messieurs les conseillers communaux,

Les séances du conseil général se déroulant à huis clos partiel **exclu toute présence du public**.

Au sein d'une démocratie qui se respecte ne pourrait-on pas ouvrir la possibilité à un nombre limité de citoyens.es d'assister aux dites séances.
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête.

Avec mes meilleurs messages.

Courriel de Monsieur Daniel Principi

Messieurs les Présidents, Monsieur le Chancelier,

Suite aux factures et au courrier reçu concernant votre information sur la nouvelle tarification des personnes physiques en matière de déchets, L'assemblée villageoise de Gorgier-Chez-le-Bart a été interpellée a plusieurs reprises, ce qui nous conduit à vous adresser ce courriel.

L'augmentation constatée est de l'ordre de 25% !
Payer 25% de plus pour financer les incivilités d'un nombre important de citoyens parait totalement démesurée et injuste !

En conséquence, que compte faire le CC pour rétablir cette situation, en particulier concernant les incivilités ?

En vous remerciant de prendre bonne note de ce courriel, veuillez recevoir, Messieurs les Président, Monsieur le Chancelier, nos meilleures salutations

Assemblée villageoise Gorgier-Chez-le-Bart
Daniel Principi

Courrier de Monsieur Nicola Kirchhof

Commune de la Grande Béroche
Conseil général
par son Président
M. Jean Bergamin
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin

St-Aubin, le 22 novembre 2021

Arcinfo ; 9 novembre 2021

« A partir du 1er janvier, les cinq membres de l'exécutif verront passer leur taux d'occupation de 50 à 80%. Leur salaire augmentera de presque 50 000 francs. Cela représenterait une hausse totale de la charge salariale de 315 000 francs, pour un... »

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Après avoir lu le rapport du Conseil communal, adressé à votre Conseil le 27 octobre dernier, je suis sidéré de constater l'octroi d'une telle hausse salariale !

Dans le monde du travail, personne ne peut se prévaloir d'une décision unilatérale pour revendiquer une hausse de salaire.

Permettez-moi de vous faire remarquer que, pour la majorité des salariés, le salaire n'atteint pas ce que les membres du Conseil communal percevront uniquement avec cette augmentation.

A titre d'exemple concret, le petit personnel des homes doit se satisfaire de salaires médiocres et ne dispose pas d'un revenu décent leur permettant de vivre normalement. Et contrairement au Conseil communal, ces personnes n'auront jamais la possibilité de se réunir et décider unilatéralement d'une quelconque augmentation de leur salaire.

Les élus sont censés représenter et défendre les intérêts de la population et non les leurs en particulier. Peut-on voir ici une explication relative à la cherté de nos impôts ?

Je ne me sens en aucune façon représenté par ces gens. Je ne peux pas accepter le manque de respect envers la population, majoritaire, qui doit se battre pour vivre.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Nicola Kirchhof



Courrier de citoyens/citoyennes de la commune sur l'initiative du Groupe Nature de La Grande Béroche

Lettre à l'intention du Conseil Général de la Grande Béroche, par son président

Extinction nocturne de l'éclairage public

Dans son numéro de juin 2021, le journal communal « Comm'à la Une » a consacré son dossier aux impacts environnementaux et énergétiques de l'éclairage public, avec des projets et inventaires déjà en cours dans le but de diminuer la luminosité nocturne. Comme décrit dans ce dossier, les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité (faune, flore) et la santé humaine sont des faits bien établis ; sur un autre plan, l'économie d'énergie se répercuterait avantageusement sur les finances communales.

En tant que citoyens/ennes de la commune sensibles aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, nous sommes ravis que la problématique de la pollution lumineuse fasse l'objet d'une réflexion de fond au sein de la commune et soutenons pleinement cet élan. Nous retenons notamment (1) que l'ensemble de l'éclairage sera passé au système LED, qu'un inventaire communal de l'éclairage est en cours sur les 6 anciennes communes, qu'un service technique est mis en place avec projets de simulations numériques des flux lumineux, et que certaines rénovations de rues pourront éventuellement être mises à l'essai d'une extinction nocturne.

Le temps, l'énergie et les moyens mis en place par la commune pour ce projet sont donc significatifs et nous nous en réjouissons. Mais le projet tel que présenté nous paraît manquer sa cible, en particulier sur le plan des bénéfices environnementaux mais pas seulement, ce qui nous pousse à prendre la plume.

Nous proposons par ce courrier d'aller **jusqu'au bout de la démarche** : il serait dommage de se contenter d'une diminution d'intensité de l'éclairage public nocturne, **alors qu'un petit pas de plus**, à savoir la simple **extinction nocturne de l'éclairage public**, amènerait bien des bénéfices supplémentaires.

Les arguments en faveur d'une **extinction** nocturne de l'éclairage public sont les suivants :

1) économies d'énergie (un but en soi), donc économie de coûts :

Une **diminution/variabilité** nocturne de l'intensité lumineuse publique ne serait qu'une demi-mesure sur le plan de l'économie d'énergie, nécessitant **tout autant voire plus de travail** de mise en place et d'entretien sur le moyen/long terme qu'une extinction

2) économies en matériel :

En plus d'un coût d'achat et probablement de maintenance plus élevé, du matériel faisant appel à une technologie sophistiquée a également de façon générale un coût plus élevé en énergie grise/empreinte carbone (ampoules LED à luminosité variable, détecteurs de présence, ...) alors que leurs réels avantages sont contestés par ce qui suit

3) protection de la biodiversité et de la santé humaine :

Les bénéfices sur la biodiversité, pourtant mis en avant dans le dossier Comm'à la Une, n'ont été prouvés **qu'en cas d'obscurité nocturne franche**. Il n'y a pas de données (2), ni de preuve d'efficacité d'une simple baisse de la luminosité ! Or il est établi que nombre de mammifères, dont l'humain, sont déjà sensibles à une très faible luminosité (3).

4) beauté du paysage nocturne :

Rendre sa place à l'obscurité permet de retrouver et d'admirer autour de chez soi l'esthétique d'un paysage nocturne et d'un ciel étoilé, une expérience réellement Grandeur Nature !

5) sécurité :

La première crainte lorsque l'on évoque une extinction nocturne est toujours celle de la sécurité. L'éclairage donne en effet un sentiment de sécurité, mais il n'a pas été démontré qu'il augmente cette sécurité en réalité (4). Les expériences faites dans différentes communes de Suisse romande montrent

que l'extinction n'a pas d'impact réel sur la sécurité (5) ; on a même observé une diminution du tapage nocturne et des incivilités, car les gens préfèrent stationner dans une nuit « éclairée » (parcs urbains, lampadaires) plutôt que dans la nuit complète. Rappelons que les éclairages jugés essentiels (passages piétons, éclairages des ports) resteront allumés.

Revenons encore ici sur les multiples effets bénéfiques de **l'obscurité** : ils sont connus de longue date sur la **santé de l'être humain** (système endocrinien et rythme veille-sommeil) et la préservation de la **biodiversité (faune et flore)** (2, 65, 7, 8). 'obscurité conditionne en effet la vie de nombreuses espèces animales (insectes nocturnes attirés hors de leur habitat naturel par la lumière artificielle, amphibiens et reptiles, oiseaux en particulier les migrateurs, mammifères (chauves-souris, chevreuil,...), et nombre d'espèces végétales réagissent et s'adaptent aux périodes de clarté et d'obscurité (« horloge physiologique » qui détermine les périodes de croissance/repos/chute des feuilles en automne,...) et se trouvent donc perturbés par l'éclairage artificiel (2). A ces bénéfices majeurs sur l'environnement et la santé s'ajoutent donc les avantages esthétiques, paysager, énergétique et financier (arrêt de gaspillage d'énergie lié à un éclairage inutile).

De plus en plus de communes en Suisse romande ont déjà fait le pas vers une extinction de l'éclairage nocturne (en place : Val-de-Ruz, Valangin, Le Cerneux-Péquinot, plusieurs communes du canton de Vaud ; phases-test en cours chez nos voisins à Concise, Onnens, Bonvillars, Corcelles NE), en se calquant en général sur les horaires des transports publics (p.ex entre minuit et 5h30 du matin). Ce changement pratique a été très bien accueilli par la population, dans toutes les communes qui l'ont instauré.

Nous proposons pour la commune une procédure qui serait **progressive mais néanmoins ambitieuse, et formulons notamment les demandes suivantes**:

- 1) qu'une information à la population soit organisée au cours du premier semestre 2022
- 2) qu'une zone test (à l'échelle d'un village ou d'un quartier) soit proposée au Conseil Général pour le deuxième semestre 2022; cette zone test serait étendue ensuite si l'essai est concluant
- 3) que la possibilité de suppression de certains lampadaires soit évaluée, hors village et/ou en lisière de forêt et au bord du lac
- 4) que lors du remplacement des lampadaires par des LED, celles-ci soient de type blanches chaudes (<3'500 K), sans émissions de longueurs d'ondes bleues

Dans la situation actuelle d'effondrement de la biodiversité et de dérèglement climatique avec urgence à baisser la consommation d'énergie à l'échelle globale, l'extinction nocturne de l'éclairage public nous paraît une évidence tant elle a d'avantages environnementaux et énergétiques directs, tout en étant une mesure facilement faisable et sans impact négatif sur le confort des citoyens/ennes.

*Plusieurs citoyens/ennes de la commune (signatures ci-après),
sur l'initiative du Groupe Nature de la Grande Béroche*

La Grande Béroche, Novembre 2021



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité selon le standard LHand des arrêts de bus prioritaires

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le développement des transports publics s'inscrit dans une logique de durabilité, tant au niveau environnemental que social.

Afin de soutenir l'intégration dans la société des personnes touchées dans leur santé, la Confédération s'est munie, au 1^{er} janvier 2003, d'une loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes en situation de handicap (LHand). Cette loi prévoit notamment la mise en conformité des arrêts de transports publics en vue d'en améliorer l'accessibilité.

Le législateur fédéral a fixé une échéance au 31 décembre 2023 pour procéder à une mise en conformité. Cette échéance se rapprochant, il s'agit pour nous de procéder à nos assainissements, sachant qu'une participation cantonale peut désormais être perçue.

Le présent rapport vous demande donc d'accepter un crédit de CHF 2'400'000.- pour la mise en conformité d'une trentaine d'arrêts de bus jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2023.

2. Historique

En décembre 2002, le législateur fédéral acceptait la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003, celle-ci prévoit notamment l'amélioration de l'accessibilité des transports publics aux personnes en situation de handicap (mobilité réduite en raison de difficultés des membres inférieurs, de la vue, etc.). Ainsi, la généralisation des arrêts de bus à bordures d'accostage hautes doit permettre d'assurer et de renforcer l'autonomie des personnes atteintes dans leur santé en garantissant une chaîne de transport complète.

Au vu des échéances, et conscient de la situation, le Canton a mis sur pied un groupe de travail, composé de représentant·e-s des milieux associatifs, des communes et de technicien·ne-s afin de déterminer ensemble une stratégie pour tendre vers la réalisation des objectifs fédéraux. En effet, si le territoire neuchâtelois comprend environ un millier de quais d'arrêt de bus, moins de 10% répondait, en 2017, aux normes LHand.

La planification et les objectifs d'assainissement ont donné lieu à une analyse sur la base d'un rapport « coût/utilité ». Celui-ci est consultable, au même titre que différents documents, sur le site <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/Pages/LHand.aspx>. De manière succincte, ce rapport se basait sur les considérations suivantes :

le calcul de l'utilité comprend quatre critères sujets à pondération, à savoir :

- le potentiel de fréquentation ;
- la présence d'équipements et d'établissements publics ;
- la fonction d'interface ;
- le nombre moyen de montées et descentes effectives.

Le calcul des coûts se base, quant à lui, sur des standards cantonaux. Ces valeurs ne représentent pas un montant financier mais plutôt une valeur numérique indiquant le poids de l'investissement à consentir. Toutefois, cette valeur est approximative car elle se base sur une moyenne cantonale.

Après analyse, trois degrés de priorisation ont été déterminés en collaboration avec l'ensemble des protagonistes (service des transports, communes, associations et bureau d'ingénieurs) :

- Priorité I : Hautement prioritaire et subventionnable
- Priorité II : Prioritaire et subventionnable sous conditions
- Priorité III : Ne devra être assainie qu'en cas d'opportunité.

En effet, la LHand dispose qu'il est possible de renoncer à une mise en conformité d'un point d'arrêt de bus lorsque le bénéfice attendu n'est pas proportionnel au coût économique engendré. Le seuil a été fixé à 0.2. La mise en conformité des arrêts tombant sous le degré de priorité III (<0.2) n'est donc légalement pas requise. Néanmoins, si une opportunité se présente (travaux routiers à proximité), un assainissement pourra être effectué.

Après un travail d'inventorisation particulièrement conséquent, une stratégie et une planification ont donc pu être élaborées. Au vu de l'urgence, et après négociation avec l'État, l'octroi d'une subvention cantonale à hauteur de 20% a été arrêtée. En date du 25 juin 2019, le Grand Conseil validait une enveloppe de 7 millions de francs allouée aux communes couvrant le 20% du montant d'assainissement des arrêts prioritaires, plafonné à CHF 20'000.- par arrêt.

Le 12 février 2020, le Département du développement territorial et de l'environnement (ci-après : DDTE) prenait un règlement sur l'octroi de ce subventionnement. Les arrêts classés en priorité I et II assainis avant le 31 décembre 2023 pourront ainsi bénéficier de cette participation financière. Toutefois, comme le mentionne le règlement cantonal, le nombre d'arrêts éligible à une subvention ne peut excéder le nombre d'arrêts classé en priorité I.

Le 10 juin 2020, le DDTE a convié toutes les communes du Canton à une présentation des standards cantonaux à appliquer et des règles permettant un subventionnement cantonal.

Du côté communal, nous avons repris le dossier transmis par le Canton et contrôlé avec la priorisation proposée qui, dans l'ensemble, était pertinente. Un mandataire a constitué un dossier de pré-étude d'une trentaine de points d'arrêts avec schémas de principe.

Résumé de l'historique du projet

2017

- création d'un groupe de travail par le Canton avec différents groupes d'intérêt ;
- standards cantonaux ;
- priorisation des points d'arrêts.

2019

- 25 juin, date de l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement de 7 millions de francs.

2020

- 10 juin, séance de présentation aux communes par le DDTE.

2021

- étude de faisabilité en prévision de la rédaction du présent rapport ;
- liste des priorisations des arrêts pour prise de position à la commission technique.

2022

- présentation à la commission technique ;
- demande de crédit au Conseil général ;
- établissement des plans de projet et appel d'offres ;
- séance de présentation des projets aux autorités cantonales et transporteurs ;
- premières mises en conformité.

2023

- deuxième phase d'étude et de mise en conformité ;
- 31 décembre, date-butoir pour la mise en conformité des points d'arrêts de bus.

2024

- finitions.

3. Situation à La Grande Béroche

À l'heure actuelle, La Grande Béroche bénéficie de trois lignes interurbaines, couvrant une bonne partie de son territoire :

612 : **Boudry** (Littorail) – Bevaix - Chez-le-Bart – Gorgier – **Gorgier-St-Aubin** (Gare)

630 : **Gorgier-St-Aubin** (Gare) – Vaumarcus – Concise – Onnens – Bonvillars – Champagne – Grandson – **Yverdon-les-Bains** (Gare)

640 : **Provence** – Montalchez – Fresens – Vernéaz – Vaumarcus – St-Aubin Sauges – Montalchez – **Gorgier-St-Aubin** (Gare) (configuration variable en fonction des horaires)

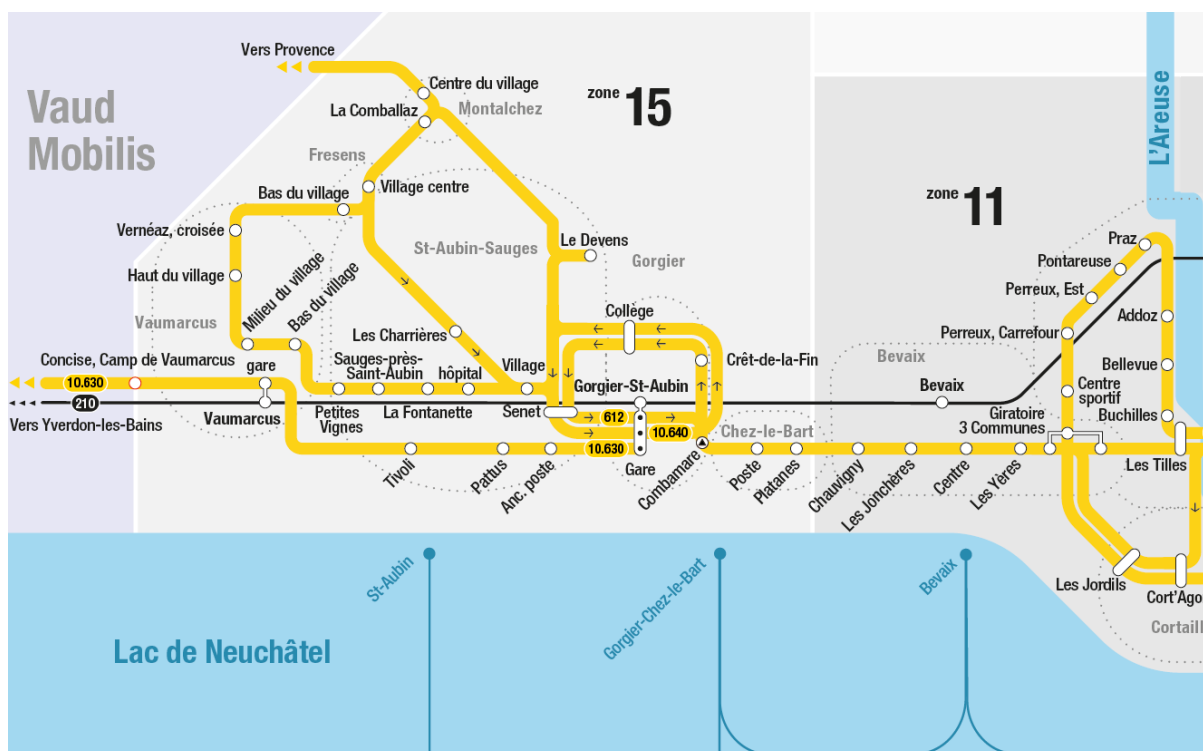


Figure 1 La Grande Béroche comprend 56 arrêts de bus

À l'échelle du Canton, le service de bus nocturnes « Noctambus » est actif durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Actuellement, La Grande Béroche bénéficie d'une ligne dédiée :

152 : **Neuchâtel** (Place Pury) – Auvernier – Colombier – Areuse – Cortailod – Boudry – Bevaix – Chez-le-Bart – Gorgier – St-Aubin – Sauges – **Vaumarcus**

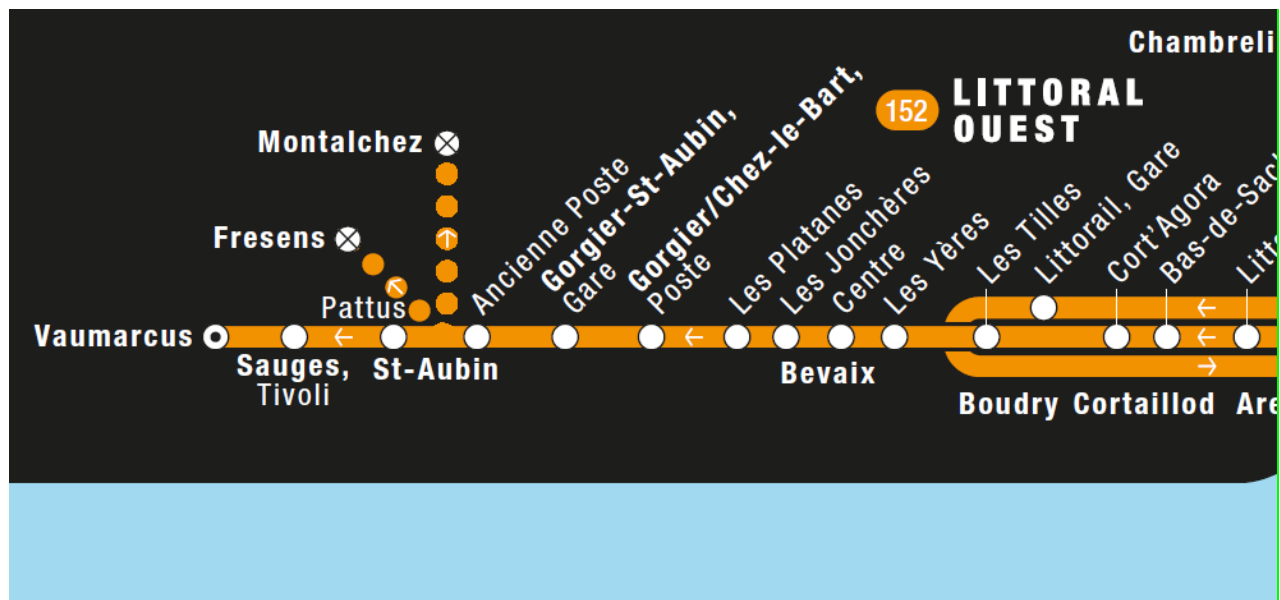


Figure 2 ligne n°152 du « Noctambus »

En terme de fréquentation, l'étude de trafic communal (Transitec, juin 2020) nous fournit les données suivantes :

Ligne 612 :

elle est bien fréquentée avec 2'715 montées/descentes par jour avec notamment 490-590 passager·ère·s journalier·ère·s entre la gare de Gorgier-St-Aubin et le plateau de Boudry.

Ligne 630 :

elle est fréquentée significativement par 1'740 montées/descentes par jour avec notamment 150 passager·ère·s journalier·ère·s entre la gare de Vaumarcus et la gare de Gorgier-St-Aubin.

Ligne 640 :

plus modeste, elle est fréquentée par 425 montées/descentes par jour mais avec notamment 155 passager·ère·s journalier·ère·s entre Sauges et la gare de Gorgier-St-Aubin.

Le réseau de la commune comprend 56 arrêts (un arrêt correspond à un point d'arrêt dans une seule direction). Quatre arrêts répondent pour l'heure aux normes fédérales, notamment ceux réalisés à Bevaix le long de la route cantonale. Ce taux relativement faible est néanmoins similaire à celui de la plupart des collectivités publiques neuchâteloises. Parmi ceux-ci, 24 arrêts se trouvent en priorité I et pourront par conséquent bénéficier d'un subventionnement. Les arrêts en priorité II se montent quant à eux à 20.

En reprenant le règlement cantonal cité plus haut, un maximum de 24 arrêts pourra bénéficier d'un subventionnement sur un total de 44 arrêts subventionnables (total des priorités I et II).

Parmi ces derniers, 32 arrêts ont été analysés et font l'objet d'une étude de faisabilité avec un premier chiffrage estimatif des coûts.

Pour aboutir à cette sélection parmi les arrêts devant être mis en conformité de manière proportionnée, les quais situés dans l'emprise de projet en cours d'étude ont été retirés.

Notamment les arrêts dans le secteur de la gare de Gorgier – St-Aubin (plan directeur sectoriel), celui situé au bas du chemin des Charrières (amélioration de l'accès en étude), les deux points d'arrêt au centre de Bevaix (réorganisation du carrefour en étude), mais encore ceux situés dans le secteur de la prochaine zone de rencontre de Montalchez. En effet, ces travaux de correction seront intégrés dans la réflexion d'ensemble et ne peuvent pas être traités séparément.

Effectivement, si la planification et la priorisation se veulent structurantes, elles nécessitent néanmoins des interventions s'inscrivant dans une démarche pragmatique tenant compte des opportunités d'intervention en parallèle de plus gros travaux ou concepts globaux.

S'agissant du matériel roulant, il est adapté aux spécificités du territoire communal. Les différentes lignes intra localités sont desservies par des bus type « Maxi » de 12 mètres, ainsi que des « Minibus » à destination de Fresens. Aux heures de pointes, les lignes 612 et 630 sont parcourues par des bus articulés de 18.75 mètres. À noter que la longueur des quais comprend une marge afin de favoriser les manœuvres d'approche du bus ou l'adaptation à futur du matériel roulant.

Les dimensions du matériel roulant sont donc en corrélation avec l'assainissement des quais, mais aussi le besoin des usager·ère·s et professionnel·le·s des transports. Même si différentes dimensions sont possibles et favorisées selon la spécificité de chaque arrêt, le standard privilégié, en accord avec le Service cantonal des transports, sera de :

- hauteur : 22 cm ;
- longueur :
 - 12 m pour bus simple ;
 - 18 m pour bus articulé ;
- largeur : 2 m.

Il est à noter qu'une analyse plus fine, tant au niveau des devis que de la priorisation, sera effectuée pour chaque arrêt et selon les opportunités.

Cependant, les autorités cantonales ne prévoient pas de revoir l'inventaire de priorisation. Le ratio utilité/coût, calculé et validé par l'ensemble des protagonistes cité plus haut, indique que la mise aux normes de l'ensemble des priorités I et II reste économiquement proportionnée vis-à-vis du bénéfice escompté. Légalement, seuls les arrêts en priorité III ne sont pas soumis à une mise aux normes.

L'enveloppe qui vous est proposée se monte à CHF 2'400'000.- HT, avec une participation cantonale de 20%, soit un montant net de CHF 480'000.- pour les trois prochaines années. En effet, le canton subventionne les travaux à hauteur de 20% mais au maximum CHF 20'000.- par arrêt et à concurrence du nombre d'arrêt en priorité I, soit pour notre commune au maximum 24 arrêts.

4. Chantiers

Les interventions consisteront en la reprise complète des revêtements bitumineux et du sol de fondation d'une trentaine d'arrêts de bus. La pose de nouvelles bordures hautes protégeant les pneus et la réalisation de raccord entre les nouveaux quais seront effectuées. Un marquage tactilo visuel sera posé sur la zone d'attention (porte avant des bus).

Chaque mise en conformité durera environ entre deux et quatre semaines et pourra s'effectuer parallèlement à d'autres chantiers. Des annonces seront au préalable posées sur les arrêts concernés et les perturbations potentielles sur les lignes donneront lieu à une coordination avec les sociétés de transports.

5. Conclusion

Le crédit demandé porte sur la mise en conformité d'une trentaine d'arrêts communaux. Ce montant comprend l'établissement des plans, l'installation de chantiers, les travaux de génie civil, les interventions précitées, les divers et imprévus.

L'établissement des plans et des différentes coupes seront réalisés par un mandataire, sur la base des standards requis. Au vu du montant de chaque objet, des standards appliqués et connus, ainsi que des travaux de génie civil requis, un taux d'amortissement de 2% sera appliqué et, ce, en conformité avec la législation.

Ce crédit cadre permettra une meilleure réactivité et proactivité dans la réalisation de cette multitude de chantiers. Des économies d'échelle, notamment au niveau des bordures, pourront également être effectuées. En conformité avec la loi sur les marchés publics, la procédure d'octroi s'effectuera sur invitation ou de gré à gré selon les opportunités (installation de chantier à proximité). Des lots de 4 à 6 objets seront déterminés et mis en soumission sur la base d'une procédure de gré à gré.

La commission financière a été consultée le 24 janvier 2022 et a émis un préavis favorable à cette dépense. Le montant de CHF 795'000.- de dépenses initialement prévu en 2022 sera porté à CHF 1'200'000.-. Un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 405'000.- est demandé.

La commission technique a, quant à elle, été consultée le 25 janvier 2022. Après le retrait de 5 arrêts de bus et la demande de lui présenter des variantes sur 3 autres, elle a émis un préavis favorable.

Les arrêts de bus retirés ou qui demandent une étude supplémentaire figurent sur le plan de situation du présent rapport. Les devis et les plans précis ne sont pas transmis au Conseil général mais le chef de dicastère se tient à disposition pour toute demande de précisions.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 2'400'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère
Hassan Assumani Maxime Rognon

Annexes : Plan de situation
Présentation du Canton



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité des arrêts de bus selon le standard LHand

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité de 27 arrêts de bus selon le standard LHand.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 6150 Travaux publics » et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022, d'un montant de CHF 405'000.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

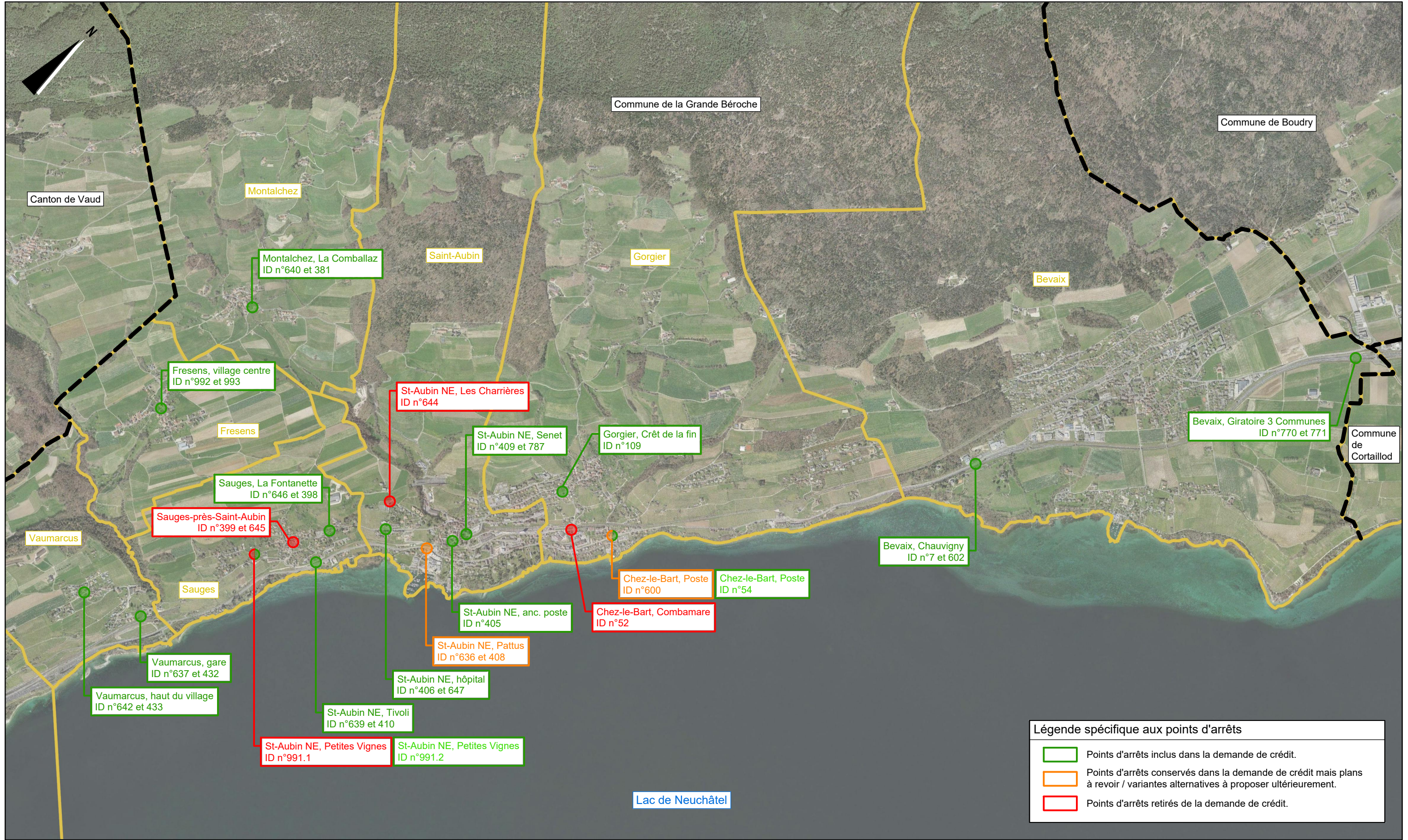
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Etabli le	28.01.22	Indice A	Indice B	Indice C
Date	28.01.22			
Dess.	MG			
Contr.	AF			

Echelle(s)	1:25'000	Date	28.01.2022
Plan N°	30901.000-00	Format	A3



Légende spécifique aux points d'arrêts

- Points d'arrêts inclus dans la demande de crédit.
- Points d'arrêts conservés dans la demande de crédit mais plans à revoir / variantes alternatives à proposer ultérieurement.
- Points d'arrêts retirés de la demande de crédit.

Légende

- Limite communale de la Grande Béroche
- Limites des différentes localités
- Emplacement des arrêts de bus

Mise aux normes L'Hand des points d'arrêt de bus

Séance d'information aux Communes du
10 juin 2020



Mme Magaly Hanselmann – SAHA
Cheffe du service d'accompagnement et
d'hébergement de l'adulte

M. Olivier Baud – SCTR
Chef du service cantonal des transports

- 1. Arrêts sans obstacles : préambule (SAHA)**
- 2. Calendrier (SCTR)**
- 3. Standards cantonaux (SCTR)**
- 4. Priorisation des points d'arrêt (SCTR)**
- 5. Subvention cantonale (SCTR)**
- 6. Processus de demande (SCTR)**

1. Arrêts sans obstacles : préambule

Engagements internationaux :

- La Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap (CDPH) ratifiée en 2014 par la Suisse ;
- Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) entrée en vigueur en 2004.

1. Arrêts sans obstacles : préambule

Changement de paradigme

- Sortir d'une vision médicale du handicap centrée sur la déficience individuelle (ou invalidité)

pour

- Mettre l'accent sur l'interaction entre les conditions posées par l'environnement sociétal (infrastructures, etc.) et les capacités de la personne. Cette interaction génère une situation de handicap.

1. Arrêts sans obstacles : préambule

Responsabilité générale

- Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société inclusive ;
- Intégrer la vision portée par la CDPH de manière transversale au sein des politiques publiques.

- Selon la LHand, les transports publics (gare, arrêt et matériel roulant) doivent être adaptés **d'ici la fin de 2023 (délai de 20 ans)** afin qu'ils puissent être utilisés de manière autonome et spontanée par les personnes en situation de handicap.

1. Arrêts sans obstacles : préambule

Une société inclusive bénéficie à tou-te-s

- Les personnes vivant avec un handicap ne sont pas les seules à bénéficier des dispositions de la Lhand ;
- Les personnes dont l'âge restreint la mobilité en profitent également ;
- Pour les plus jeunes qui ont beaucoup de bagages, des poussettes ou une jambe dans le plâtre (personnes en mobilité réduite), l'accès à niveau dans les transports publics est aussi un grand soulagement.

2. Calendrier

2017

- ✓ Création d'un groupe de travail par le canton avec différents groupes d'intérêt
- ✓ Standards cantonaux
- ✓ Priorisation des points d'arrêts

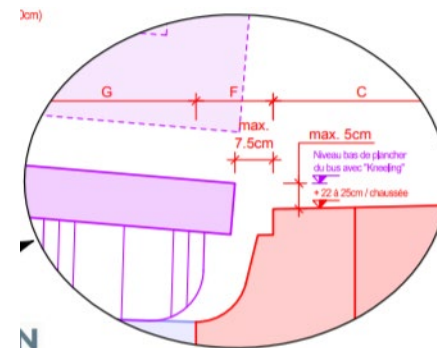
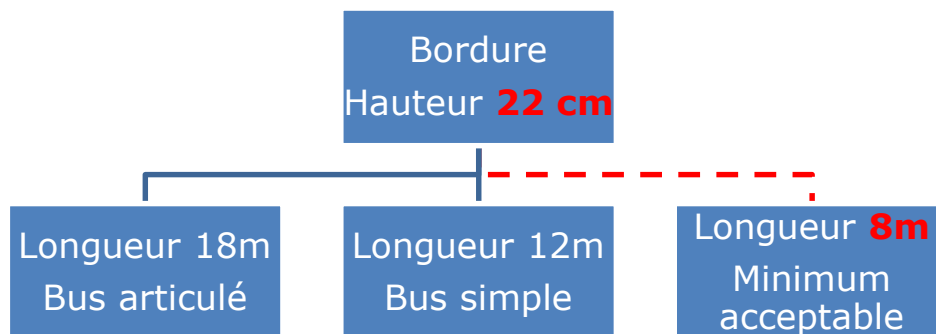
2019

- ✓ **25 juin**, date de l'adoption par le Grand Conseil, d'un crédit d'engagement de 7 millions de francs

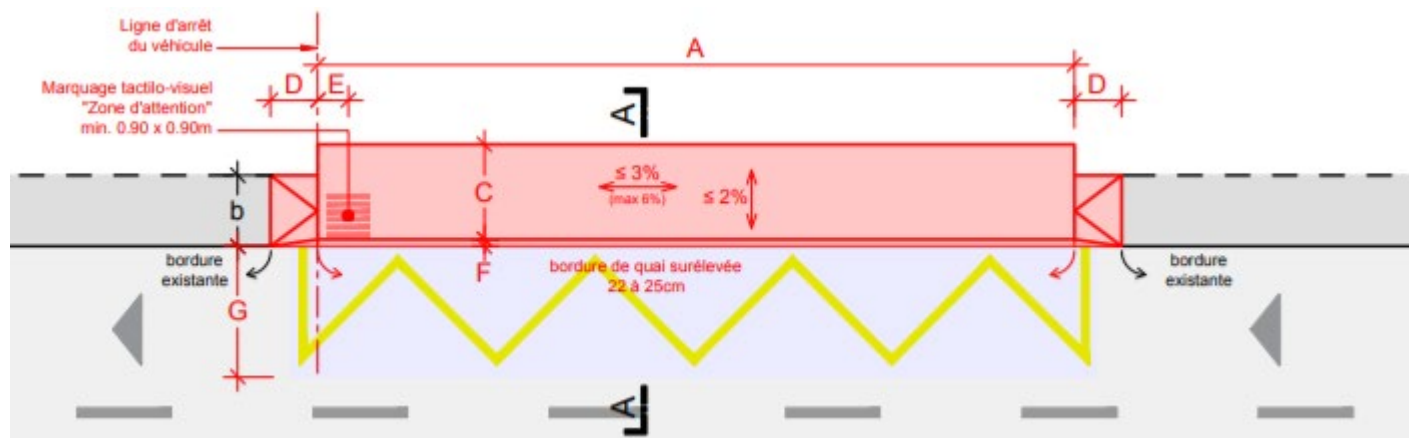
2023

- ✓ **31 décembre**, date-butoir pour la mise en conformité des points d'arrêts de bus

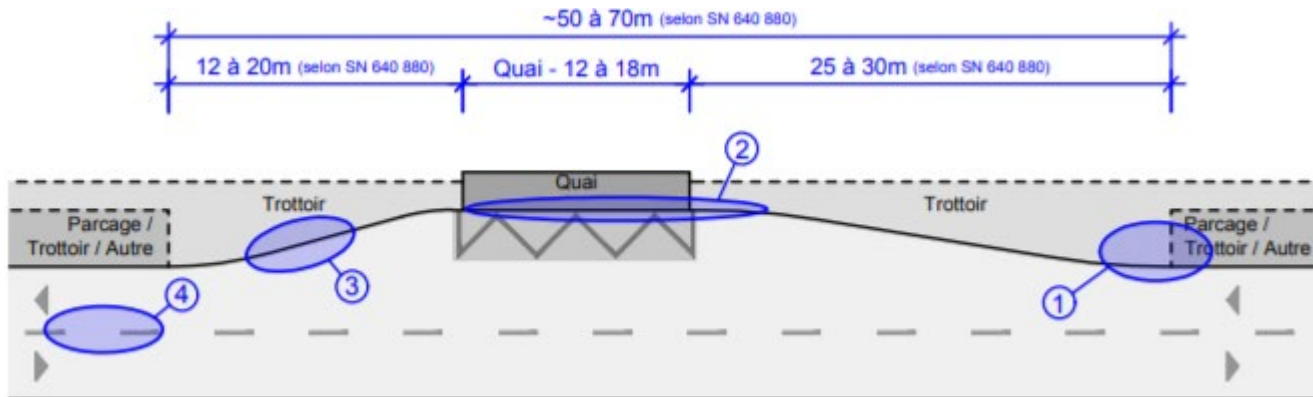
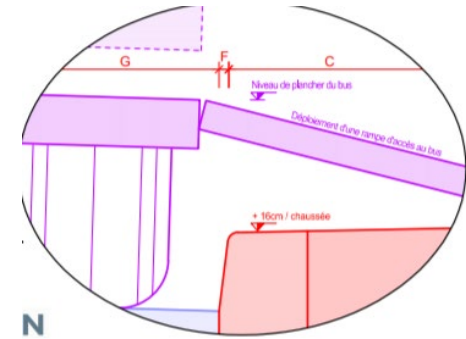
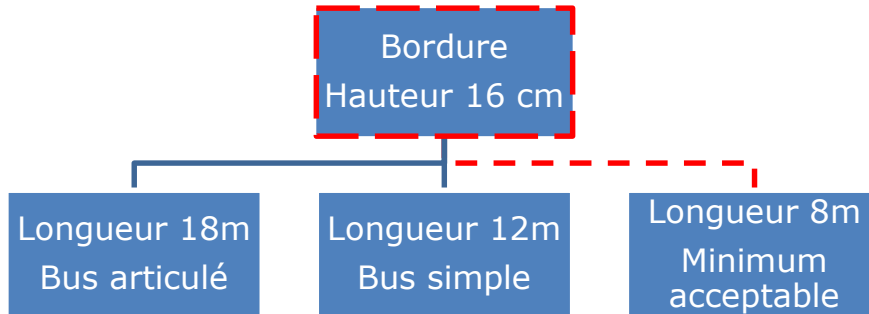
3. Standards cantonaux



C = 2 mètres

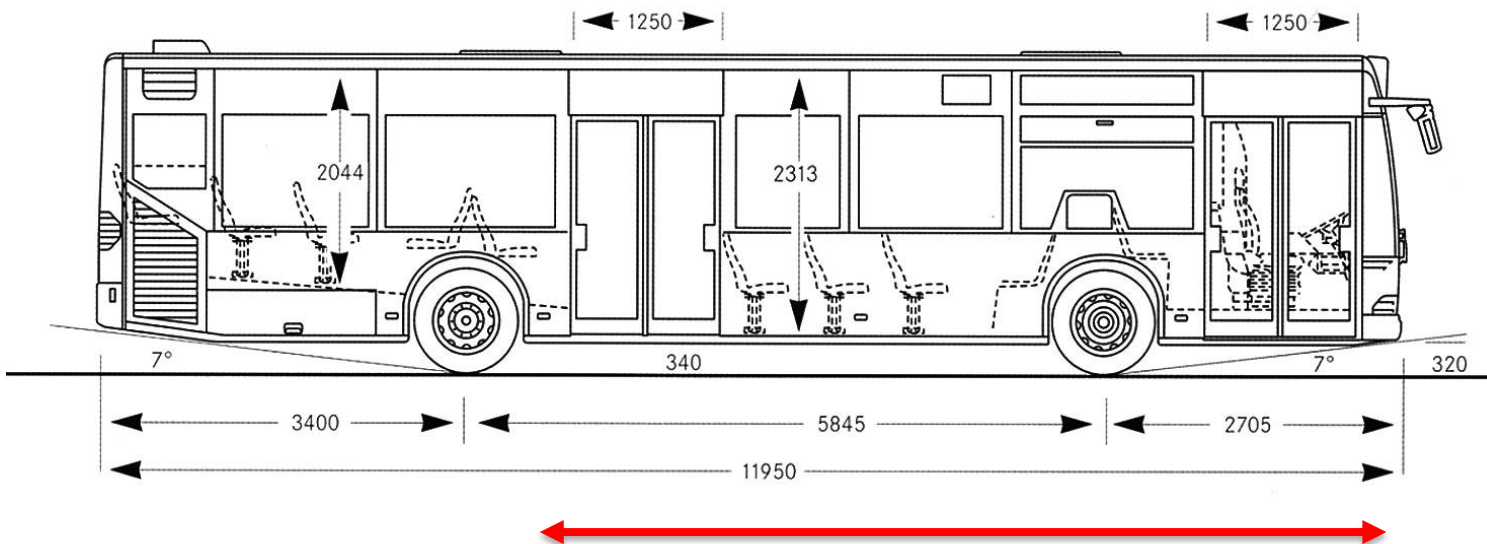


3. Standards cantonaux



3. Standards cantonaux

Longueur minimale requise de la zone de manœuvre 8 m



Longueur de la zone de manœuvre 8 m

4. Priorisation des points d'arrêts

1. Principe de proportionnalité

Calcul du rapport **utilité-coût** de la mise en conformité.

Utilité

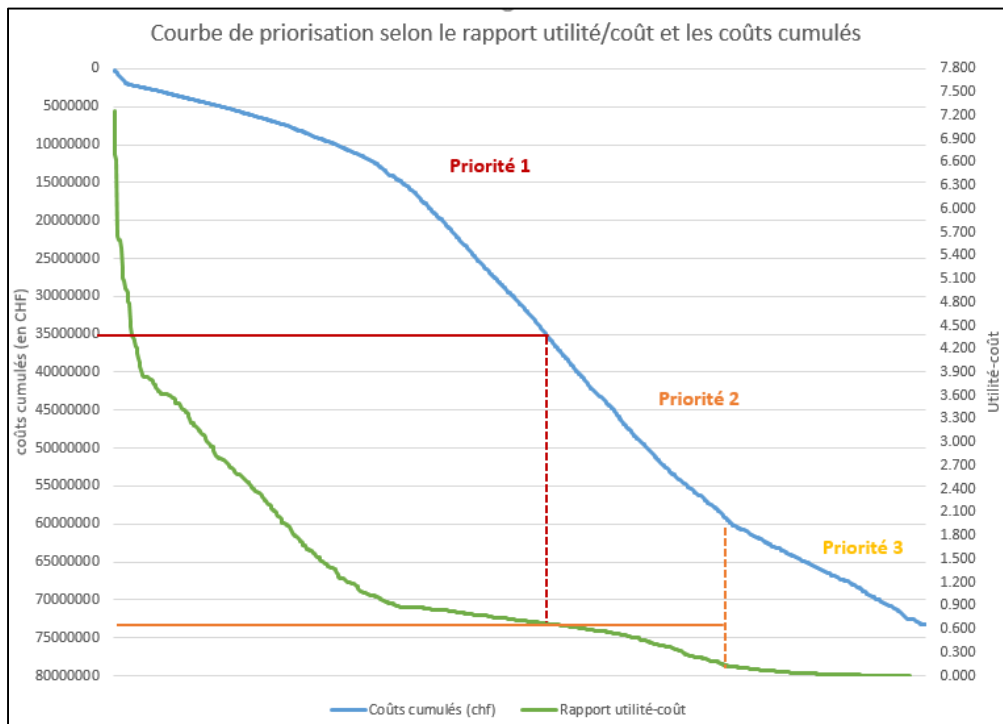
- Potentiel de fréquentation
- Équipements et établissements publics
- Interface TP
- Montées/descentes

Coûts

Selon classes d'intervention et facteurs de complexité

2. Cas particuliers

Villages > 100 habitants



990 points d'arrêts évalués
Coûts > 75 millions de francs

4. Priorisation des points d'arrêts

Priorité 1

à mettre en conformité d'ici fin 2023

- **rapport utilité-coût > 0.7**
- desserte de l'ensemble du territoire cantonal

Priorité 2

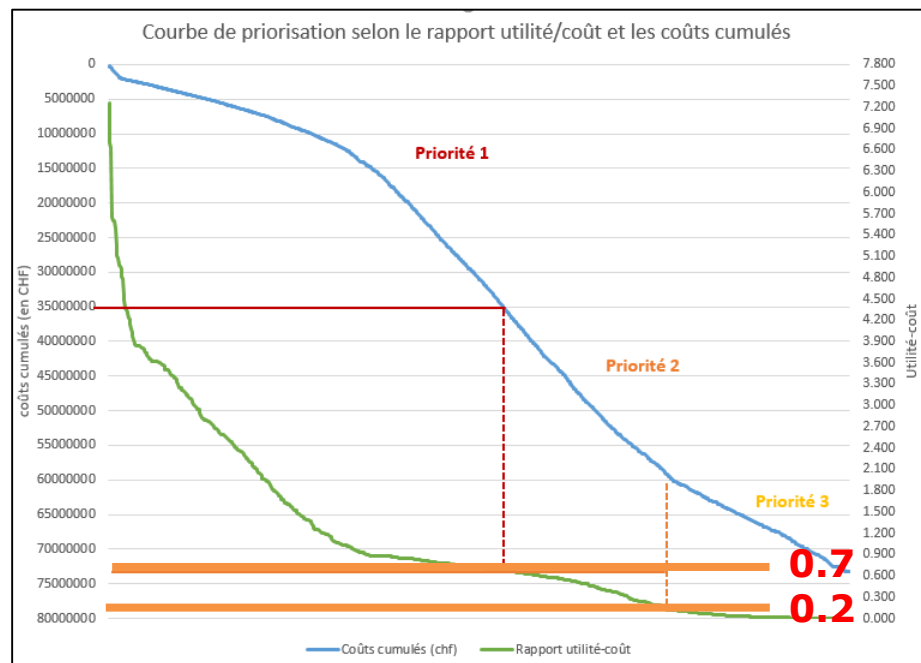
à mettre en conformité d'ici fin 2023

- **0.7 > rapport utilité-coût > 0.2**

Priorité 3

sous le **seuil de proportionnalité**

- **rapport utilité-coût < 0.2**
- mise en conformité n'est donc pas requise légalement



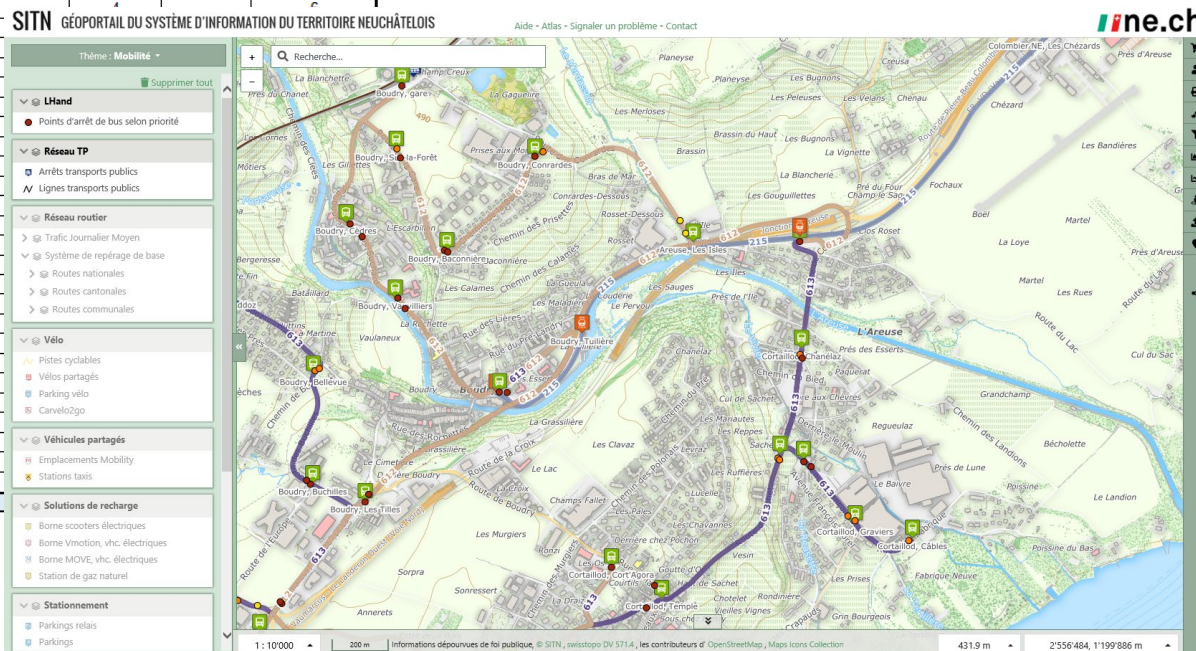
4. Priorisation des points d'arrêts

État 2017 (demande d'actualisation auprès des communes)

Nombre de point d'arrêts par priorité et par commune

Nombre de Priorité	Étiquettes de colonnes	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 0	Total général
Étiquettes de lignes	Conforme					
Bevaix		3	1			4
Boudry		23	11	6		40
Brot-Plamboz			1	9		10
Corcelles-Cormondrèche	1	11	7	2		21
Cornaux		2				2
Cortailod		8	6			14
Cressier (NE)	2	4				6
Enges		2				2
Hauterive (NE)		8				8
La Brévine		1				1
La Chaux-de-Fonds	11	120				131
La Chaux-du-Milieu	2					2
La Côte-aux-Fées		3				3
La Grande-Béroche	2	21				23
La Tène	2	18				20
Le Cerneux-Péquignot		1				1
Le Landeron		3				3
Le Locle	9	49				58
Les Brenets		7				7
Les Planchettes	1					1
Les Ponts-de-Martel		4				4
Les Verrières		3				3
Lignières		2				2
Milvignes	3	12				15
Neuchâtel	3	101				104
Peseux		10				10
Rochefort		5				5
Saint-Élaise		9				9
Valangin		1				1
Val-de-Ruz	2	49				51
Val-de-Travers	3	18				21
(vide)						
Total général	41	498				

[Couche LHand sur SITN](#)



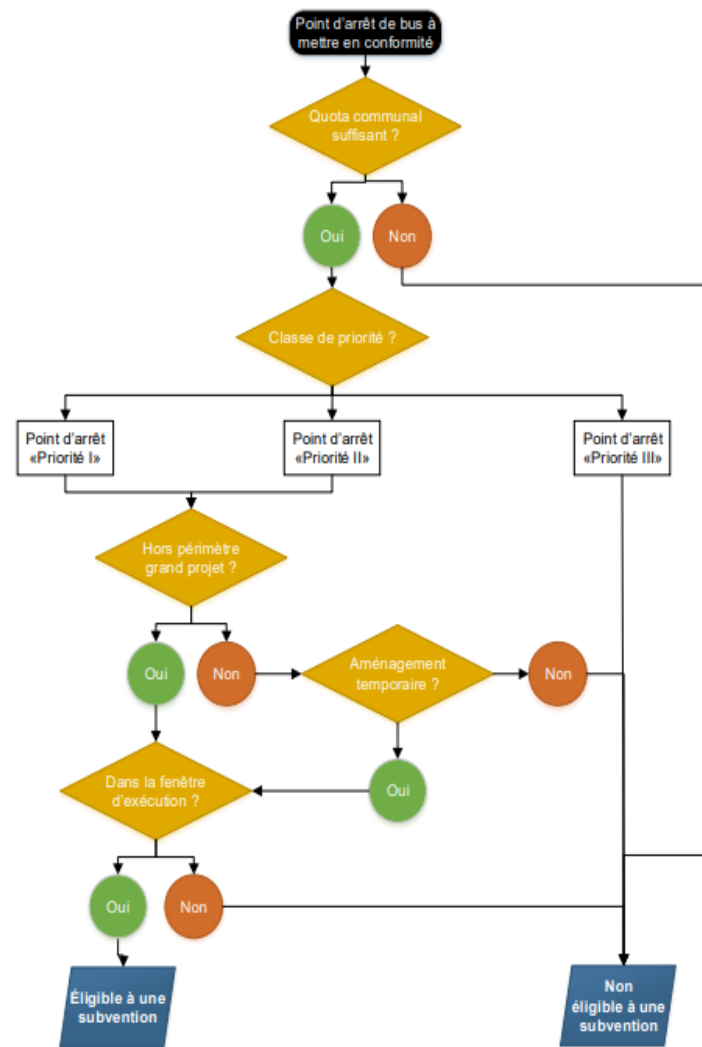
5. Subvention cantonale

Principe de cofinancement

Cofinancement de 20% (plafond à 20'000 francs)

Conditions:

- **Priorités 1 et 2**
- Démarrés après le **25 juin 2019** et terminés avant le **31 décembre 2023**
- Quota communal (nombre de points d'arrêt en Priorité 1)
- Hors «Grands Projets»



5. Subvention cantonale

Tous les documents relatifs au projet ainsi que ceux explicatifs et nécessaires pour la demande de subvention cantonale sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.ne.ch/sctr/lhand>

The screenshot shows the website interface for 'LHAND' (Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés). The top navigation bar includes 'THÈMES', 'AUTORITÉS', 'PARTICULIERS', 'ENTREPRISES', 'ACCÈS DIRECTS', and 'MÉDIAS'. The main content area is titled 'LHAND' and features a search bar and a breadcrumb trail: 'Accueil > Autorités > DDTTE > Service des transports > LHand'. The main text discusses the 'Mise en conformité à la LHand des arrêts de bus' and provides details about the federal law of 2004 and the canton's implementation. The right sidebar contains several sections: 'BASES LÉGALES' (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand Décret du 25 juin 2019), 'RAPPORTS' (Rapport technique 2017, Rapport d'information 2020), 'STANDARDS CANTONAUX' (Standards cantonaux d'aménagement), 'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION' (Liste des points d'arrêt par priorité (état 2017), Liste des points d'arrêt par commune (état 2017), Géolocalisation des points d'arrêt par priorité), and 'DEMANDE DE SUBVENTION' (Règlement de mise en œuvre, Demande de subvention (formulaire), Déclaration d'achèvement des travaux (formulaire)).

6. Processus de demande

Formulaire « *Demande de subvention* »
à transmettre **avant le début des travaux** à : lhand@ne.ch

Documents nécessaires :

- **Plans**
- **Devis** (identifier les coûts imputables LHand)
- **Calendrier**

Puis:

- **Analyse de la demande par: SCTR et SPCH**
- **Préavis du canton**

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES TRANSPORTS

DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA MISE EN CONFORMITÉ LHAND D'UN POINT D'ARRÊT DE BUS
à envoyer au service cantonal des transports :
lhand@ne.ch

La commune soussignée : _____

demande la subvention jusqu'à 20% des coûts, avec plafond de 20'000 francs par point d'arrêt de bus, conformément au décret adopté par le Grand Conseil le 25 juin 2019 dans le cadre du traitement du Programme d'impulsion et de transformations, pour le point d'arrêt suivant :

1. Nom du point d'arrêt : _____

2. Numéro DIDOK et direction du point d'arrêt : _____

3. Début des travaux : ___/___/20___ Fin des travaux : ___/___/20___

4. Montant du devis des travaux : CHF _____

5. Montant de la subvention demandée (20% du devis des travaux) : CHF _____

6. Cocher le standard d'aménagement choisi (hauteur de la bordure/longueur du quai) :

<input type="checkbox"/> Bordure 22cm/8m	<input type="checkbox"/> Bordure 22cm/12m	<input type="checkbox"/> Bordure 22cm/18m
<input type="checkbox"/> Bordure 16cm/8m	<input type="checkbox"/> Bordure 16cm/12m	<input type="checkbox"/> Bordure 16cm/18m

Autre standard : _____

7. Cette mise en conformité est-elle en synergie avec d'autres projets communaux (par exemple : réfection routière) : oui non
Si oui, veuillez indiquer le projet : _____

8. Personne de contact de la commune : _____

Neuchâtel, le ___/___/20___ Signature du requérant : _____

Annexes à joindre au dossier :

- A1 : plans de situation à l'échelle et coupe
- A2 : devis du projet avec liste des aménagements prévus permettant de différencier les coûts des travaux imputables à la stricte mise aux normes LHand (bordure et longueur de quai)
- A3 : calendrier des travaux

Renseignement complémentaire auprès de : lhand@ne.ch ou 032 889 07 01

6. Processus de demande

Subvention sera octroyée après réception et vérification de la « *Déclaration d'achèvement des travaux* » via lhand@ne.ch

Documents nécessaires:

- **Plans**
- **Factures** (identifier les coûts imputables LHand)

Puis:

- **Préavis du canton**
- **Paiement de la subvention**

DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX	
DE MISE EN CONFORMITÉ LHAND D'UN POINT D'ARRÊT DE BUS à envoyer au service cantonal des transports : lhand@ne.ch	
La commune soussignée : _____ déclare l'achèvement total des travaux de mise en conformité LHand du point d'arrêt suivant :	
1. Nom du point d'arrêt : _____	
2. Numéro DIDOK et direction du point d'arrêt : _____	
3. Fin des travaux (date planifiée) : ___/___/20___ Fin des travaux (date effective) : ___/___/20___	
4. N° de la décision d'octroi de la subvention : LHand _____	
5. Est-ce que l'aménagement réalisé correspond au standard initialement choisi ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, veuillez indiquer les modifications qui y ont été apportées : _____	
6. Montant effectif des travaux (bordure et longueur du quai) : CHF _____	
7. Montant de la subvention attendue (20% du coût effectif des travaux) : CHF _____	
8. Montant de la promesse de subvention (selon la décision d'octroi) : CHF _____	
9. Coordonnées bancaires pour le versement de la subvention : Bénéficiaire : _____ Nom de la banque : _____ N° compte : _____ N°IBAN : _____	
10. Personne de contact de la commune : _____	
Neuchâtel, le ___/___/20___ Signature du requérant : _____	
Annexes à joindre au dossier : - A1 : plans de situation à l'échelle et coupe, conformes à l'exécution - A2 : facture du mandataire avec liste des aménagements réalisés permettant de différencier les coûts des travaux imputables à la stricte mise aux normes LHand (bordure et longueur de quai)	
Renseignement complémentaire auprès de : lhand@ne.ch ou 032 889 87 01	

Merci pour votre attention!



Source: https://architecturesansobstacles.ch/espace_public/hauteur-et-forme-des-bordures-daccostage-de-bus/

Annexes

Quotas communaux

Commune	Points d'arrêts non conformes			Quota communal	Exemples de points d'arrêt pouvant faire l'objet d'une demande de subvention
	I	II	III		
A	5	2	3	5	5 points en priorité I ou 5 points panachés : 3 points en priorité I et 2 en priorité II
B	10	0	4	10	10 points en priorité I
C	0	3	1	1	1 point en priorité II
D	0	1	0	1	1 point en priorité II
E	0	0	2	0	Aucun point d'arrêt éligible à une subvention

Règles d'attribution

1. Quota = nombre d'arrêts en priorité I
2. À défaut, quota = 1 (si au moins un arrêt en priorité II) → *Brot-Plamboz, La Chaux-du-Milieu*
3. À défaut, quota = 0 (si uniquement des arrêts en priorité III) → *Les Planchettes*



Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics pour le compte de la commune de La Grande Béroche, rue de la Foulaz 11, article 6523 du cadastre de Gorgier

2^e étape : Demande de crédit d'un montant de CHF 7'300'000.- relative aux prestations de réalisation et d'exploitation (phases 4.51, 4.52 et 4.53 selon la SIA)

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En mai 2016, une demande de crédit est formulée auprès du législatif de feu la commune de Gorgier. Celle-ci s'intitulait « Demande de crédit d'objet de CHF 150'000.- pour la réalisation d'un projet de salle polyvalente et de sport ».

Ce crédit est alors accepté par le législatif ; premièrement, il a pour but l'obtention de la sanction préalable et, deuxièmement, l'obtention du permis de construire en sanction définitive. La salle polyvalente et de sport s'implantera sur le site des travaux publics, lui-même situé sur l'abri de la protection civile.

La sanction définitive a été obtenue le 18 mars 2020. Par conséquent, le permis de construire entre en force une fois les délais de recours échus, soit le 18 avril 2020.

Pour rappel, selon le devis général établi par le bureau Bart ECN SA, les coûts à consentir (sans le bureau d'architecte et la direction des travaux) jusqu'à la mise en service de la future salle s'élèvent à CHF 5'207'000.- TTC (devis établi au printemps 2020) ; montant total atteignant environ CHF 5'550'000.- TTC.

Suite à une procédure de marché public ouvert, 5 bureaux d'architectes ont répondu à l'appel d'offres. Selon des critères bien précis décrits au sein du cahier des charges, le bureau d'architecte qui a remporté le marché public est le bureau éo architectes SA à Lausanne.

En date du 15 mars 2021, votre autorité accepte un crédit de CHF 350'000.- pour la première étape relative aux prestations de réalisation et d'exploitation (phase 4.41 selon la SIA). Une fois le délai référendaire échu, le bureau éo architectes SA a tout de suite pu commencer à travailler.

Appels d'offres

4.41 Appels d'offres, comparaisons des offres

Direction générale
Établissement du dossier d'appel d'offres
Propositions d'adjudication
Coûts
Délais par la DT architecte
Administration de l'appel d'offres

1^{re} étape : Demande de crédit de CHF 350'000.- validée par votre autorité en mars 2021

Réalisation

4.51 Projet d'exécution

Direction générale
Dossier d'exécution
Délais par la DT architecte
Contrats et documentations

4.52 Exécution de l'ouvrage

Direction générale
Direction des travaux
Coûts
Délais
Documentations

4.53 Mise en service, achèvement

Direction générale
Mise en service
Décompte final
Délais
Documentations

2^e étape : Actuelle demande de crédit

2. Reprise du projet émanant du permis de construire ; adaptations et améliorations

Suite à la prise en main du dossier par le bureau éo architectes SA, des adaptations et améliorations ont été effectuées en collaboration avec la commune. Notamment :

Au rez-de-chaussée

- la « création » d'un hall d'entrée plus vaste ;
- le réaménagement des escaliers menant au premier étage ;
- un accès à la cuisine depuis la salle.

Au 1^{er} étage

- la suppression de la galerie laissant plus d'espace pour la mobilité et également pour l'organisation d'apéro ou autres ;
- le réaménagement du couloir des vestiaires (espaces plus conséquents devant les accès aux vestiaires) ;
- le réaménagement des escaliers menant au rez-de-chaussée ;
- le réaménagement des vestiaires, bureaux, douches à destination des enseignant-e-s ;
- la « création » d'une salle à disposition des sociétés locales.

Et, surtout, un réaménagement complet du sous-sol en collaboration avec le Service technique.

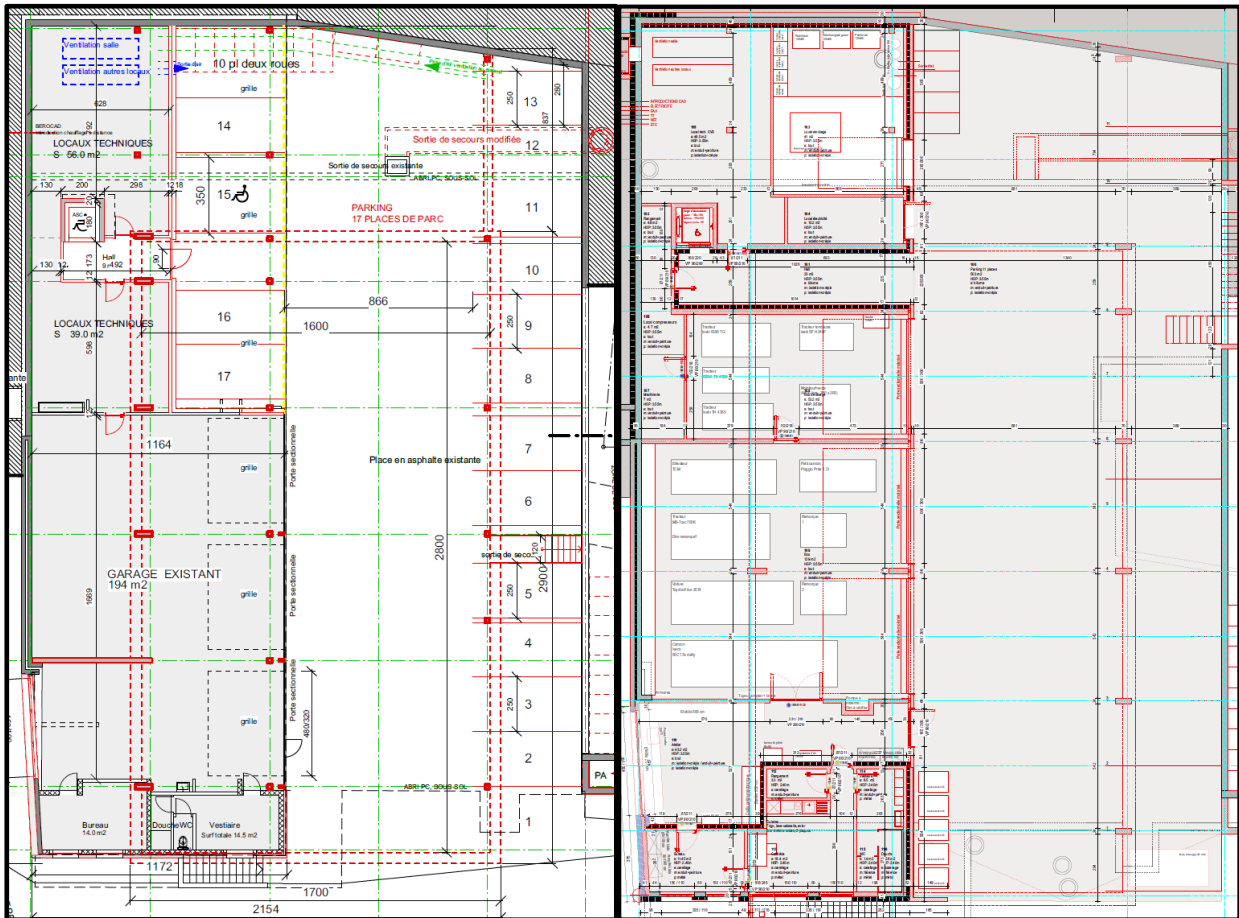
En effet, la base du projet avait été « pensé » pour les travaux publics de Gorgier uniquement.

Les plans le démontrent, l'étage des travaux publics est certes réduit par la création de locaux techniques à destination de la salle mais absolument pas transformé. Or, depuis la fusion, le site de Gorgier est devenu un site central à destination, principalement, de l'ensemble des villages de la Béroche.

Dès lors, une réflexion poussée a été menée avec le Service technique afin de connaître leurs différents besoins et de quelle manière, à futur, ces locaux seront utilisés. Au sein des plans ci-dessous, il y a gauche celui du permis de construire et à droite le plan de réalisation.

Permis de construire

Réalisation projetée



De façon plus « générale », la structure qui était, à la base, prévue en béton-métal a évolué vers une structure béton-bois. Le bois utilisé sera estampillé « Suisse » avec une majorité de bois de notre commune. Les délais impartis (coupes, séchages et collage) et une filière bois « compliquée » ne nous ont pas permis d'assurer une construction avec uniquement du bois communal.



3. Consultation

Afin d'avancer sereinement avec ce projet, nous avons réalisé avec une commission des « utilisateur·trice·s » composée des enseignant·e·s de sport, d'un représentant de la commission technique, d'une représentante de la commission sports – loisirs - culture, d'un représentant de la Beline et l'intendant des bâtiments une séance en date 17 août 2021.

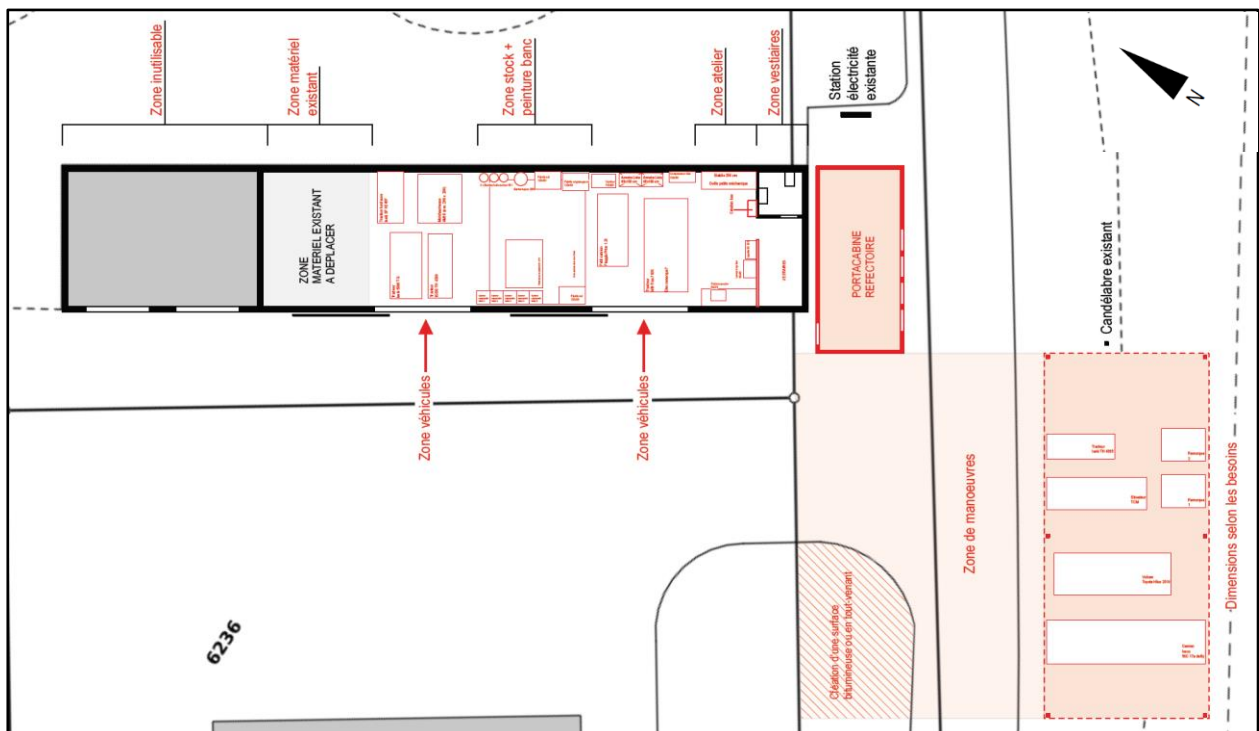
L'ensemble des plans a été présenté avec les adaptations et améliorations effectuées. Nous avons également pris note de la position souhaitée de la future scène (au Nord et pas au Sud). La troupe de la Beline nous a également fait part des besoins souhaités pour une représentation théâtrale, chorale ou autres au sein de la future salle.

Une autre séance est prévue en ce début d'année 2022 suite à l'acceptation du crédit de façon à figer définitivement l'ensemble des éléments prévus (notamment les engins sportifs et besoins de la troupe théâtrale).

4. Aménagement du site « En Seraize »

L'ensemble du matériel et véhicules contenu dans les actuels locaux des travaux publics de la rue de la Foulaz va être déménagé avant le début des travaux. Pour rappel, le site de Gorgier est le site principal desservant les 5 villages de la Béroche. Une partie des équipements sera répartie entre Bevaix et le site « En Seraize ».

Le site « En Seraize » est déjà actuellement utilisé par les travaux publics. En collaboration avec le Service technique, et de façon à pouvoir être utilisé comme site « rayonnant » sur la Béroche, ce site sera adapté comme le montre le plan ci-dessous. Des armoires et des meubles de stockage seront ajoutés au sein du local existant. Une porte à cabine chauffée sera installée de même qu'une tente afin d'y entreposer hors gel les véhicules des TP (pour des interventions rapides en hiver notamment).



Les coûts relatifs à l'adaptation du site afin d'accueillir de manière provisoire une partie du matériel et véhicules des travaux publics sont définis au sein du point 9.

5. Aménagements extérieurs et procédure suivante

Le permis de construire obtenu avec la sanction définitive (mars 2020) concerne la salle de sport et polyvalente et l'aménagement de places de parc sur l'actuel réservoir. Mais ce permis ne traite pas des alentours immédiats de la salle qui seront inévitablement impactés par les activités sportives et culturelles de la future salle. Notamment :

- les allées et venues à pied des classes d'écoles depuis le centre de Gorgier ;
- la présence de classes devant la future entrée (dangerosité de la route immédiate) ;
- la gestion du trafic motorisé dans le cadre de manifestations ;
- la gestion du trafic induit par l'écopoint ;
- l'intégration du transformateur de Groupe E.

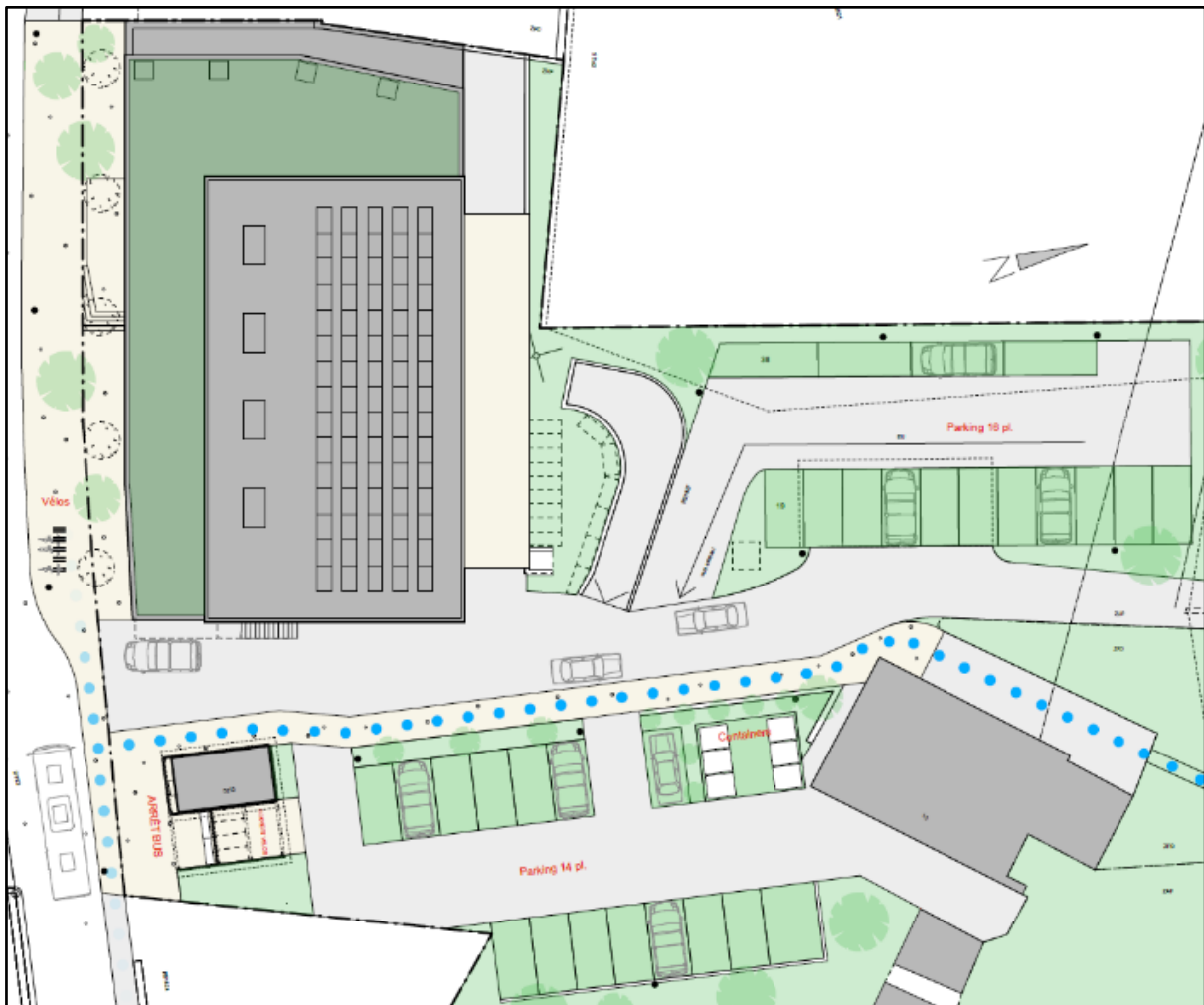


Pour les raisons notées ci-dessous, une réflexion est et sera menée afin d'aménager l'ensemble du site. Il est évoqué, à ce stade (cf. plan ci-dessous) :

- l'aménagement du parking actuel ainsi que de l'écopoint (circulation) ;
- un cheminement piétonnier (délimité) entre la rue de la Foulaz et l'accès au sentier longeant l'Argentine (indirectement l'accès à la place de jeux) ;
- un couvert à vélos dans la continuité de l'intégration du transformateur de Groupe E (impossibilité de le déplacer) ;
- le traitement en bardage bois (accord de Groupe E) du transformateur ;
- la création d'un arrêt (ou dépose-minute) entre la rue de la Foulaz et le transformateur ;
- la sécurisation de la zone d'accès principal à la salle (marquage au sol et réduction du gabarit de la route) s'inscrivant dans la mise en zone 30 km/h de l'ensemble de la rue de la Foulaz ;
- l'élargissement du balcon de façon à couvrir entièrement la zone de parcage au niveau de l'étage dévolu aux travaux publics.

L'ensemble de ces points sera encore débattu avec les commissions directement concernées avant une demande de crédit (permis de construire, projet, réalisation, etc.) faite à votre autorité.

Le but étant de pouvoir mettre en place ces aménagements durant la réalisation de la salle de façon à avoir un site « cohérent » une fois l'ensemble des travaux terminés.



6. Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD)

Les travaux en lien avec le prolongement du CAD depuis le centre de Gorgier devraient être réalisés dans le courant de l'année 2023 (sous condition de l'acceptation des futurs crédits).

En effet, les travaux de démontage et de gros œuvre de la future salle seront réalisés en 2022 (et une partie de 2023). L'accès des camions et la structure de la grue du chantier doivent être assurés pas la rue de la Foulaz, avec un certain gabarit. Par conséquent, il n'est pas possible de restreindre le gabarit de la route par des travaux en lien avec l'installation des conduites du réseau de chauffage à distance.

De plus, il est également cohérent de réaliser les travaux en lien avec l'extension du CAD depuis le centre de Gorgier en y intégrant directement les travaux projetés au niveau de la rue de la Foulaz pour la mise en zone 30 km/h (adaptation du gabarit de la route).

Au niveau énergétique, au-delà du raccordement au réseau de chauffage à distance, le bâtiment sera certifié « Minergie » et la totalité du toit plat « supérieur » sera équipé de panneaux solaires photovoltaïques.

7. Détails du crédit

Le premier devis, datant de 2016, évoquait un prix de CHF 4'900'000.-. Au printemps 2020, le devis établi par le bureau Bart ECN SA montrait que l'estimation des coûts atteignait CHF 5'550'000.-.

Suite à l'avancement du projet et la réalisation de plans plus précis (cf. annexes), il est apparu une augmentation des coûts de l'ordre de 20% ; chiffre qui a été articulé lors de la rencontre avec la commission des utilisateur-trice-s le 17 août 2021. Soit un montant de l'ouvrage atteignant CHF 6'660'000.-. Cette augmentation est à imputer principalement à l'aménagement des locaux à destination des travaux publics, du renchérissement des matières premières, de l'aménagement du site « En Seraize » (cf. point 4) et de l'affinement du projet.

Le devis ci-dessous est établi sur la base d'offres d'entreprises couvrant 85% de la valeur. Celui-ci est donc réaliste et d'une bonne précision.

CFC	Texte	OUV	Montant	[%]
1	Travaux préparatoires		414'900.05	5.7
		salle	195'000.00	2.7
		TP	219'900.05	3.0
2	Bâtiment		5'972'100.10	82.1
		salle	4'743'600.00	65.2
		TP	1'228'500.10	16.9
		TP	133'700.05	1.8
4	Aménagements extérieurs		96'000.00	1.3
		salle	96'000.00	1.3
		TP	0.00	0.0
		TP	0.00	0.0
5	Frais secondaires		591'400.05	8.1
		salle	473'200.05	6.5
		TP	118'200.00	1.6
9	Ameublement et décoration		199'200.00	2.7
		salle	195'700.00	2.7
		TP	3'500.00	0.0
	Total	salle	5'703'500.05	78.4
	Total	TP	1'570'100.15	21.6
	Total		7'273'600.20	100.0

Les explications suivantes permettent une meilleure compréhension du devis :

- le montant des TP (travaux publics) comprend une somme de CHF 125'000.- pour l'aménagement du site de « En Seraize » ;
- les travaux d'aménagement du parking Sud et de la route ne sont pas compris (cf. point 5 du présent rapport) ;
- les travaux d'aménagement du parking sur le réservoir sont compris ;
- la fourniture, le transport, le sciage et la mise en œuvre du bois communal sont compris ;
- ce devis comprend des provisions et réserves pour CHF 434'400.- ;
- les honoraires des mandataires sont adaptés au coût de construction ;
- les montants des crédits d'étude sont exclus, soit CHF 150'000.- pour le permis de construire et CHF 350'000.- pour la première étape relative à l'ensemble des prestations des appels d'offres (phase 4.41 selon la SIA). Par conséquent, l'ensemble des coûts pour cette salle (sans les aménagements extérieurs et de la route prévus au point 5) s'élève à CHF 7'800'000.-.

8. Planning

Le planning intentionnel est le suivant :

- | | |
|--|---|
| - début du chantier | printemps 2022 |
| - adaptation de la route de la Foulaz | printemps 2023 |
| - travaux liés au prolongement du CAD | printemps 2023 |
| - mise en fonction du CAD | automne 2023 |
| - mise en « exploitation » du bâtiment | fin 2023 |
| - rendu du bâtiment aux écoles | après les vacances du 1 ^{er} mars 2024 |
| - fin des travaux extérieurs | été 2024. |

9. Nettoyage de la future salle ; EPT supplémentaire

Les futures installations en lien avec la salle nécessiteront des nettoyages supplémentaires. En effet, nous pouvons considérer, vu la grandeur de la salle actuelle et des installations qu'elle contient, que la salle projetée est une « nouvelle installation ».

Dès lors, nous avons demandé à une société de consulting en conciergerie, sur la base des plans à disposition et d'un entretien « normal », de nous calculer l'équivalent plein temps (EPT) que cette nouvelle installation nécessiterait. Il s'agit d'un 0,6 EPT.

Une analyse plus fine doit encore être réalisée notamment au niveau des nettoyages des locaux dévolus aux travaux publics et du pourcentage récupéré par le non entretien de l'actuelle salle.

Toutefois, cette nouvelle installation nécessitera obligatoirement pour son nettoyage un engagement ou une augmentation de poste. Votre autorité sera donc consultée ultérieurement à ce sujet-là.

10. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 7'300'000.-. Ce montant est réparti à hauteur de CHF 5'720'000.- pour la salle et CHF 1'580'000.- pour le réaménagement des locaux des travaux publics.

Au sein du budget des investissements, et validé par votre autorité, une dépense de CHF 3'500'000.- est prévue en 2022. Ce rapport a été présenté à la commission financière le 24 janvier 2022, le préavis pour cette demande de crédit est positif à l'unanimité. Petite précision, le soir en question, le devis provisoire établi sur les données reçues s'élevait alors à CHF 7'090'100.-.

Ce rapport a été présenté aux commissions technique et sports – loisirs - culture le 31 janvier 2022. Les deux commissions ont validé à l'unanimité la présente demande de crédit.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Hassan Assumani Tom Egger

Annexes : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant total de CHF 7'300'000.- pour la construction d'une salle de sport polyvalente et pour le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

Art. 1 : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 7'300'000.- pour la construction d'une salle de sport polyvalente et pour le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier est accordé au Conseil communal.

Art. 2 : ¹La dépense relative à la construction d'une salle de sport polyvalente d'un montant de CHF 5'720'000.- sera portée aux comptes des investissements « 3413 Salle de gymnastique Gorgier » et amortie au taux de 3% conformément à la loi.

L'amortissement sera compensé par un prélèvement à la réserve de préfinancement, compte du bilan no « 29300.01 Infrastructures scolaires Gorgier » à disposition pour cette construction.

²La dépense relative au réaménagement des locaux des travaux publics d'un montant de CHF 1'580'000.- sera portée aux comptes des investissements « 6150 Travaux publics » et amortie au taux de 3,25% conformément à la loi.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président,
Jean Bergamin
La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: 1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier
Maitre d'ouvrage: Com. de la Grande Beroche

Adresse: Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier
Parcelle: 5623

Titre plan		Phase du projet	AO
sous-sol			
Echelle	1:50	Dessinateur	SV-BS
Date	22.06.2021	Format	105 x 89.1
Fichier	1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx		
N° Plan	1156_4010_sous-sol_ao-gen		

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



éo architectes SA
Au Laisin-Ruchonnet 1
CH - 1003 Lancy
T +41 21 321 65 30
www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DS - Ingénieurs civils Sarl
Rue du Coll-Tocement 12a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 731 69 70
www.ds-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN




Bart EGN SA
Le Saubourg 19
CH - 2050 Dombasle
T +41 32 853 85 60

INGENIEUR CVSE



IT_Maitre technologies SA
Fin-de-Pratz 22
CH - 2024 St-Aubin-Sauges
T +41 32 486 97 71
www.ittech.ch

GEOMETRE



Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrées, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



éo architectes SA
Au Lissin Ruchonnet 1
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 21 321 65 30
www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DS - ingénieurs civils Sàrl
Rue du Collège-Tourment 12a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 738 69 70
www.ds-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN




Bart ECH SA
Laubourg 19
CH - 2056 Dombasle
T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE



IT_Matex technologies SA
Fin-de-Pratz 22
CH - 2024 Orselin-Sauges
T +41 32 486 91 71
www.ittech.ch

GEOMETRE



Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: 1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier Adresse: Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier
Maître d'ouvrage: Com. de la Grande Roche Parcelle: 5623

Titre plan Phase du projet AO

Echelle 1:50 Dessinateur SV-BS
Date 22.06.2021 Format 84 x 89.1
Fichier 1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx
N° Plan 1156_4013_1er étage ao-gen

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



60 architects SA
Av. Louis Ruchonnet 1
CH - 1903 Lausanne
T +41 21 321 85 30
www.60-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - Ingenieurs civils Sàrl
Rue du Crêt-Taconnet 12a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 730 60 70
www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



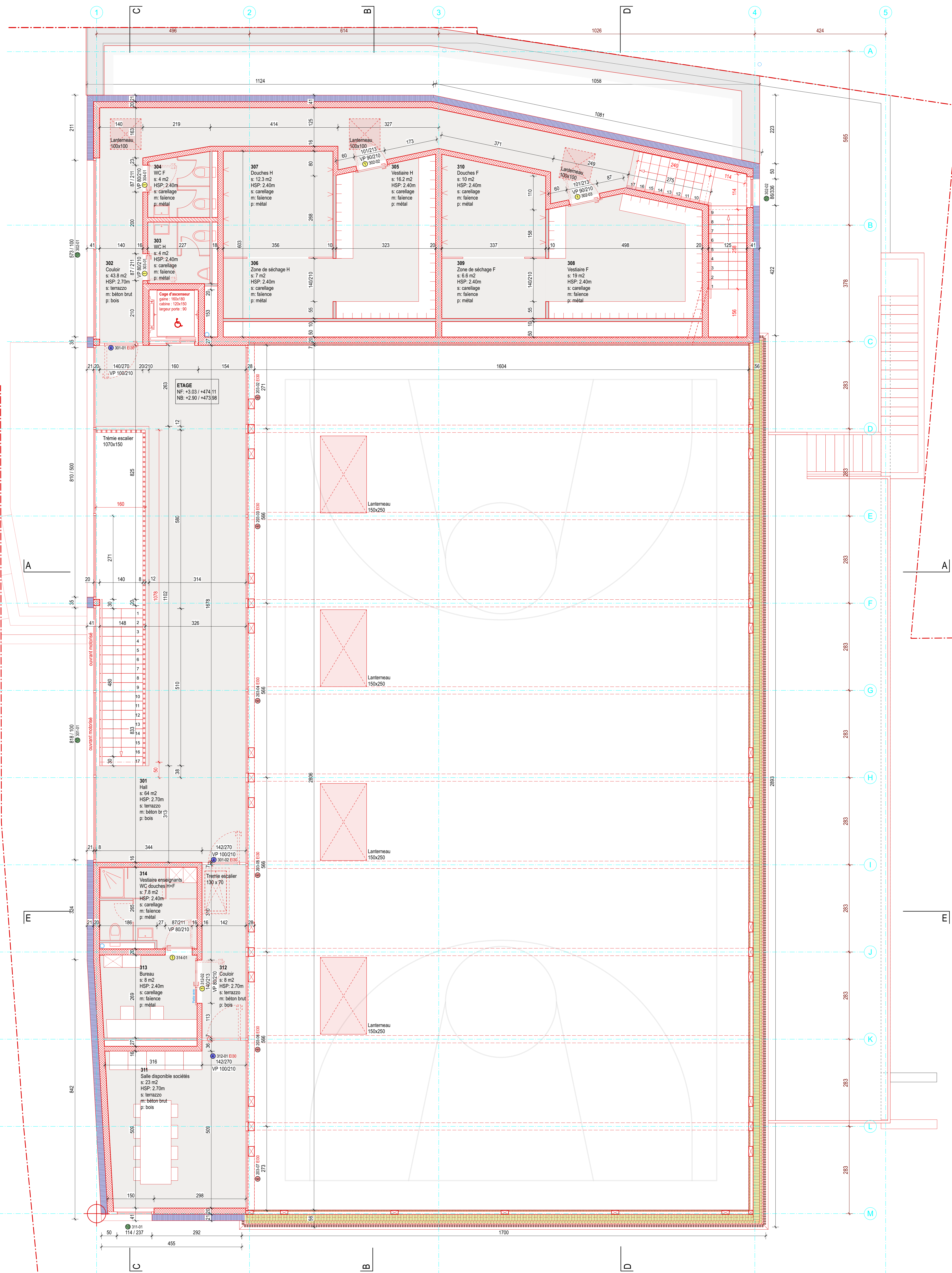
Bart ECH SA
Le faubourg 18
CH - 2066 Dombresson
T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE



IT_Ideales technologies SA
Fin-de-Praz 22
CH - 2024 St-Aubin-Sauges
T +41 32 486 91 71
www.ittech.ch

GEOMETRE



Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: 1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier	Adresse: Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier
Maître d'ouvrage: Com. de la Grande Beroche	Parcelle: 5623
Titre plan toiture	Phase du projet AO
Echelle: 1:50	Dessinateur: SV-BS
Date: 22.06.2021	Format: 63 x 45
Fichier: 1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx	
N° Plan: 1156_4014 Toiture ao-gen	

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée , portes , ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur , façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



éo architectes SA
 Av. Louis Ruchonnet 1
 CH - 1003 Lausanne
 T +41 21 321 65 30
 www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - ingenieurs civils Sàrl
 Rue du Crêt-Taconnet 12a
 CH - 2000 Neuchâtel
 T +41 32 730 60 70
 www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



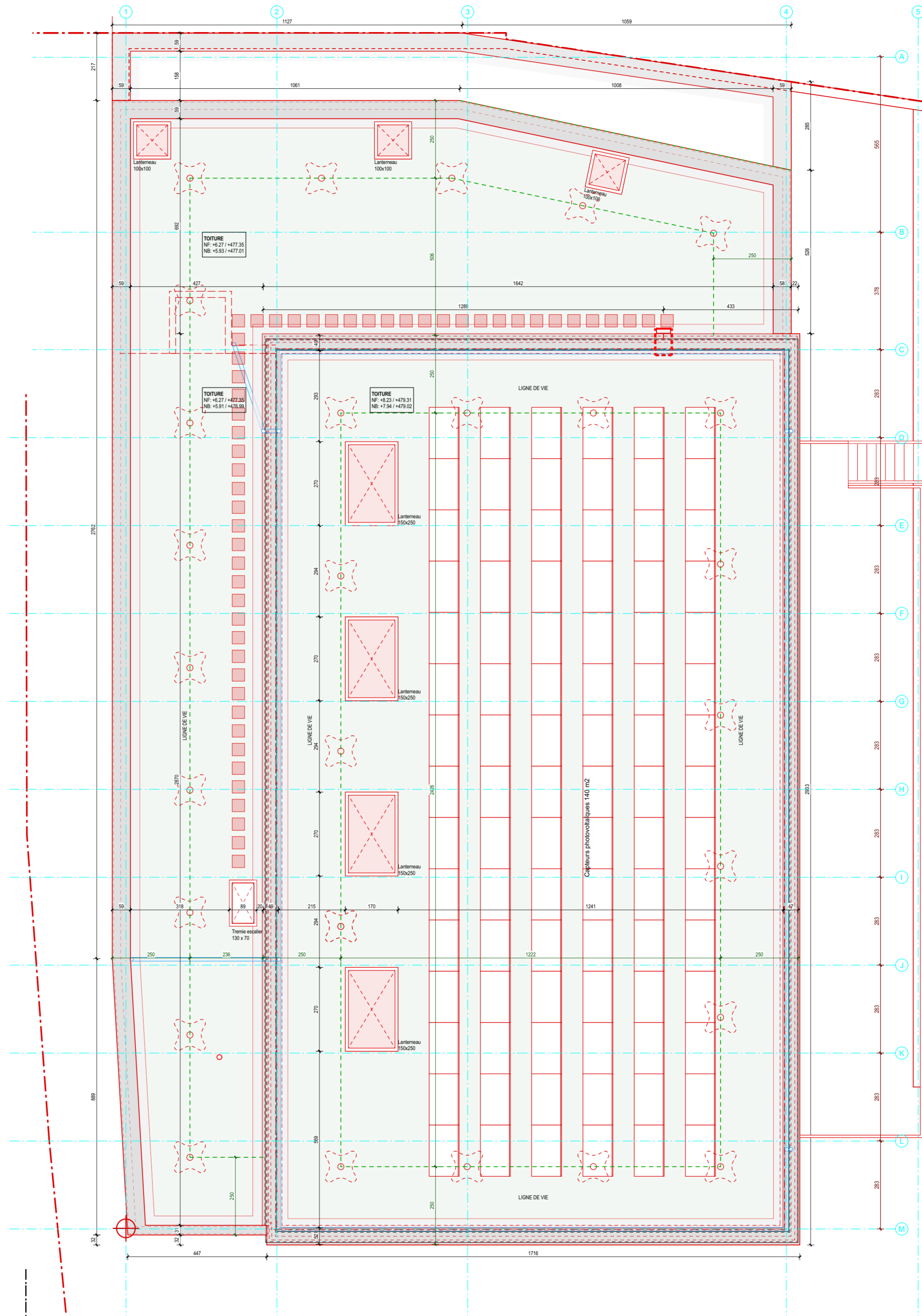
Bart ECN SA
 Le faubourg 18
 CH - 2056 Dombresson
 T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE



IT_ideales technologies SA
 Fin-de-Praz 22
 CH - 2024 St-Aubin-Sauges
 T +41 32 486 91 71
 www.idtech.ch

GEOMETRE



Echelle: 1:50	Dessinateur: SV-BS
Date: 22.06.2021	Format: 105 x 89.1
Fichier: 1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx	
N° Plan: 1156_4015 Coupes A-B ao-gen	

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXECUTION

éo architectes SA
Au Lissin Ruchonnet 1
CH - 1003 Lapparinne
T +41 21 321 65 30
www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL

DS INGENIEUR CIVIL
DSI - ingénieurs civils Sarti
Rue du Collège-Tourment 12a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 731 69 70
www.dsi-sa.ch

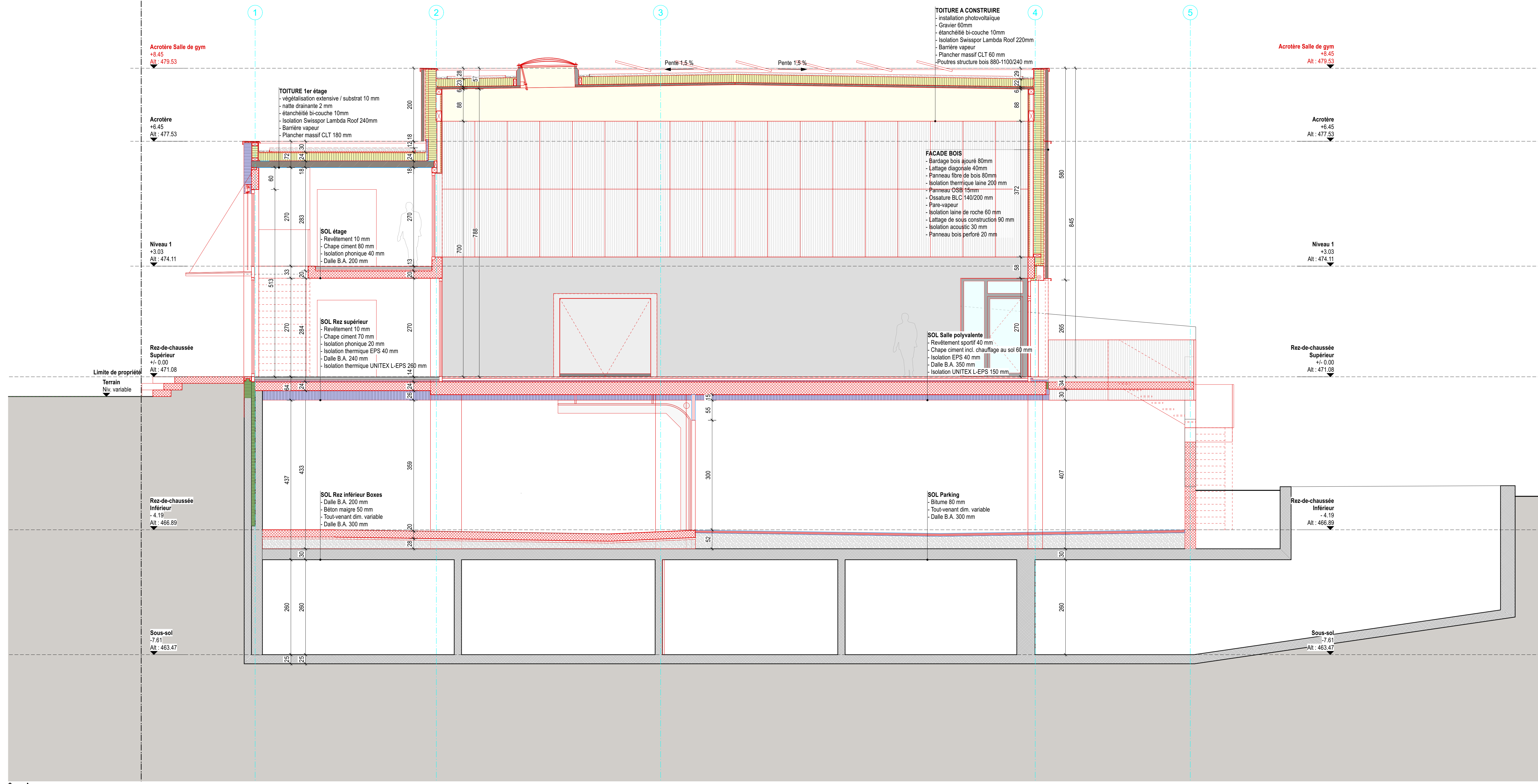
INGENIEUR ELECTRICIEN

ACE Bart ECH SA
La Saubourg 19
CH - 2058 Dombasle
T +41 32 853 85 60

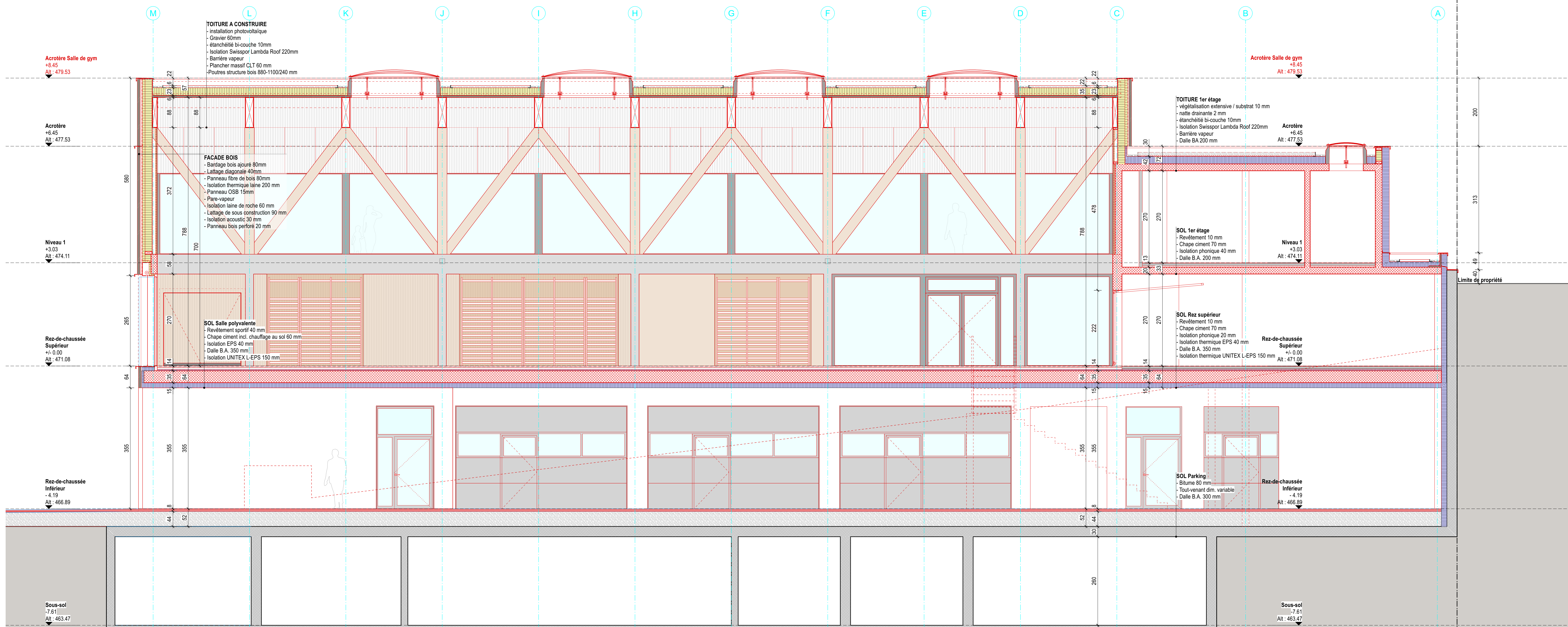
INGENIEUR CVSE

IT_Maitre technologies SA
Fin-de-Pratz 22
CH - 2024 St-Aubin-Sauges
T +41 32 486 91 71
www.ittech.ch

GEOMETRE



Coupe A



Coupe B

Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: 1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier Adresse: Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier
Maître d'ouvrage: Com. de la Grande Beroche Parcelle: 5623

Titre plan Phase du projet
coupe C **AO**

Echelle	1:50	Dessinateur	SV-BS
Date	22.06.2021	Format	105 x 59
Fichier	1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx		
N° Plan	1156_4016 Coupe C ao-gen		

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXECUTION



éo architectes SA
Av. Louis Ruchonnet 1
CH - 1003 Lausanne
T +41 21 321 65 30
www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - ingénieurs civils Sarl
Rue du Crêt-Tacomet 12a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 730 60 70
www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



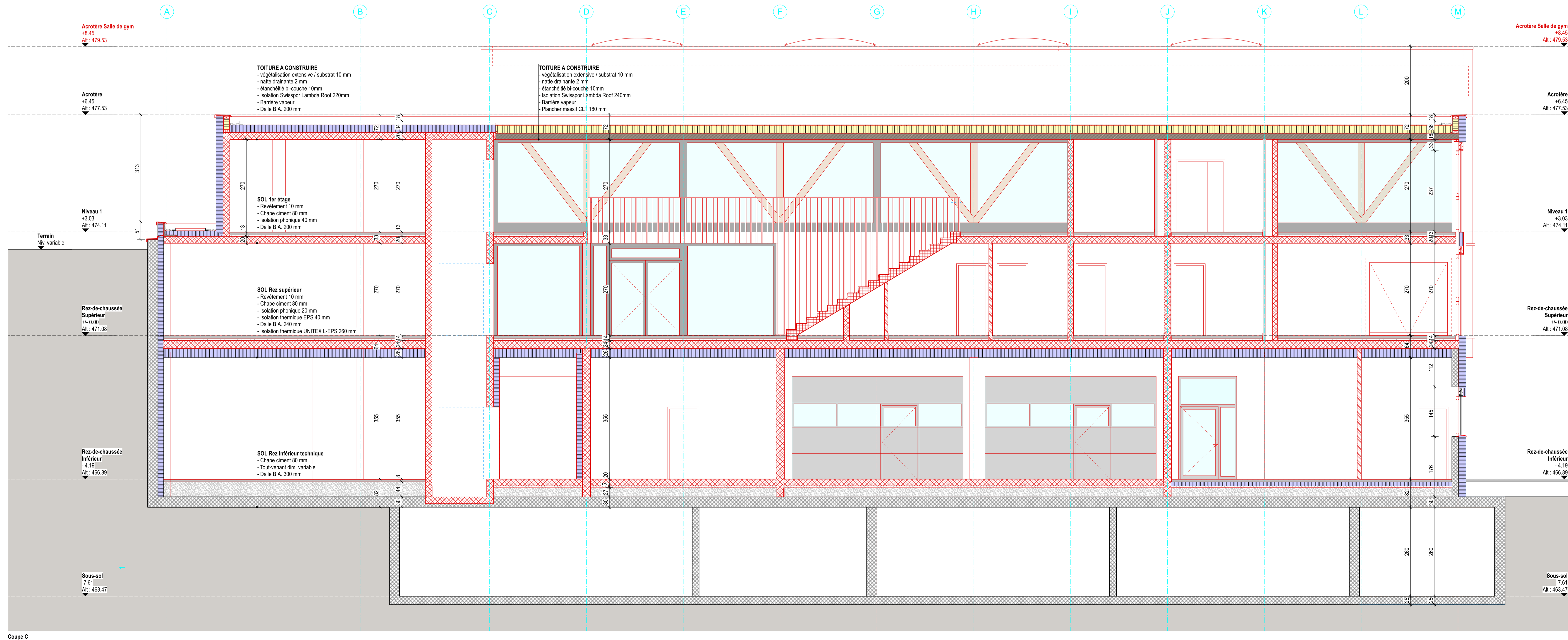
Bart ECN SA
Le Baubourg 18
CH - 2056 Dombresson
T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE



IT_Ideales technologies SA
Fin-de-Fraz 22
CH - 2024 St-Aubin-Stages
T +41 32 486 91 71
www.idtech.ch

GEOMETRE



Coupe C

Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: 1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier Adresse: Rue de la Foulaiz - 2023 Gorgier
Maître d'ouvrage: Com. de la Grande Beroche Parcelle: 5623

Titre plan Phase du projet

coupes D et E **AO**

Echelle: 1:50 Dessinateur: SV-BS
Date: 22.06.2021 Format: 105 x 89.1
Fichier: 1156_06_01_04_01_03_05_ao-gen.vwx
N° Plan: 1156_4019_Coupes-D-E_ao-gen

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée, portes, ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur, façade est	LD

ARCHITECTE - EXECUTION



éo architectes SA
Au Lissin Ruchonnet 1
CH - 1003 Lussin
T +41 21 321 65 30
www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - Ingénieurs civils Sarr
Rue du Collège 120a
CH - 2000 Neuchâtel
T +41 32 738 69 70
www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



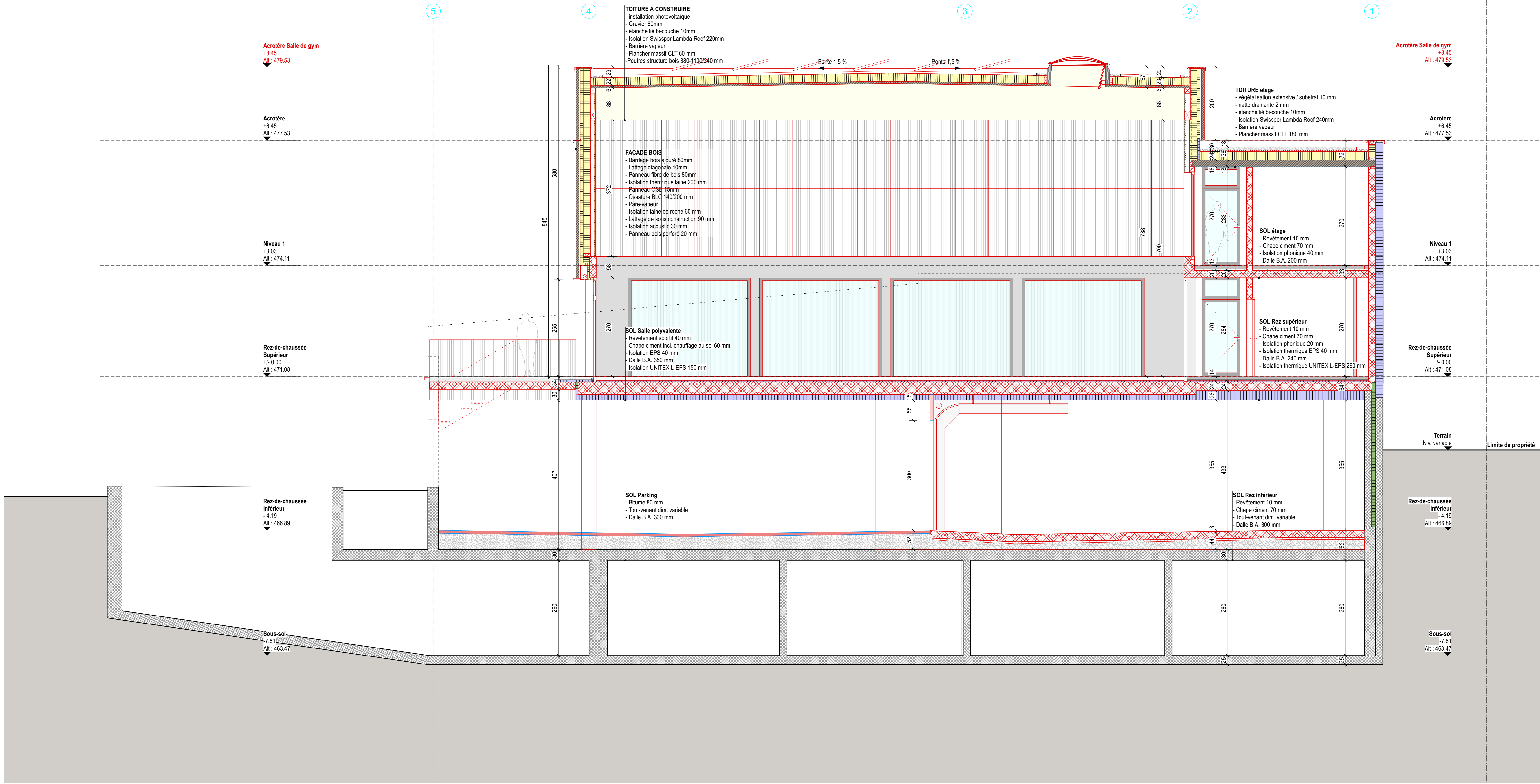
Bart ECH SA
Le Saubourg 19
CH - 2050 Dombasle
T +41 32 853 85 60

INGENIEUR CVSE

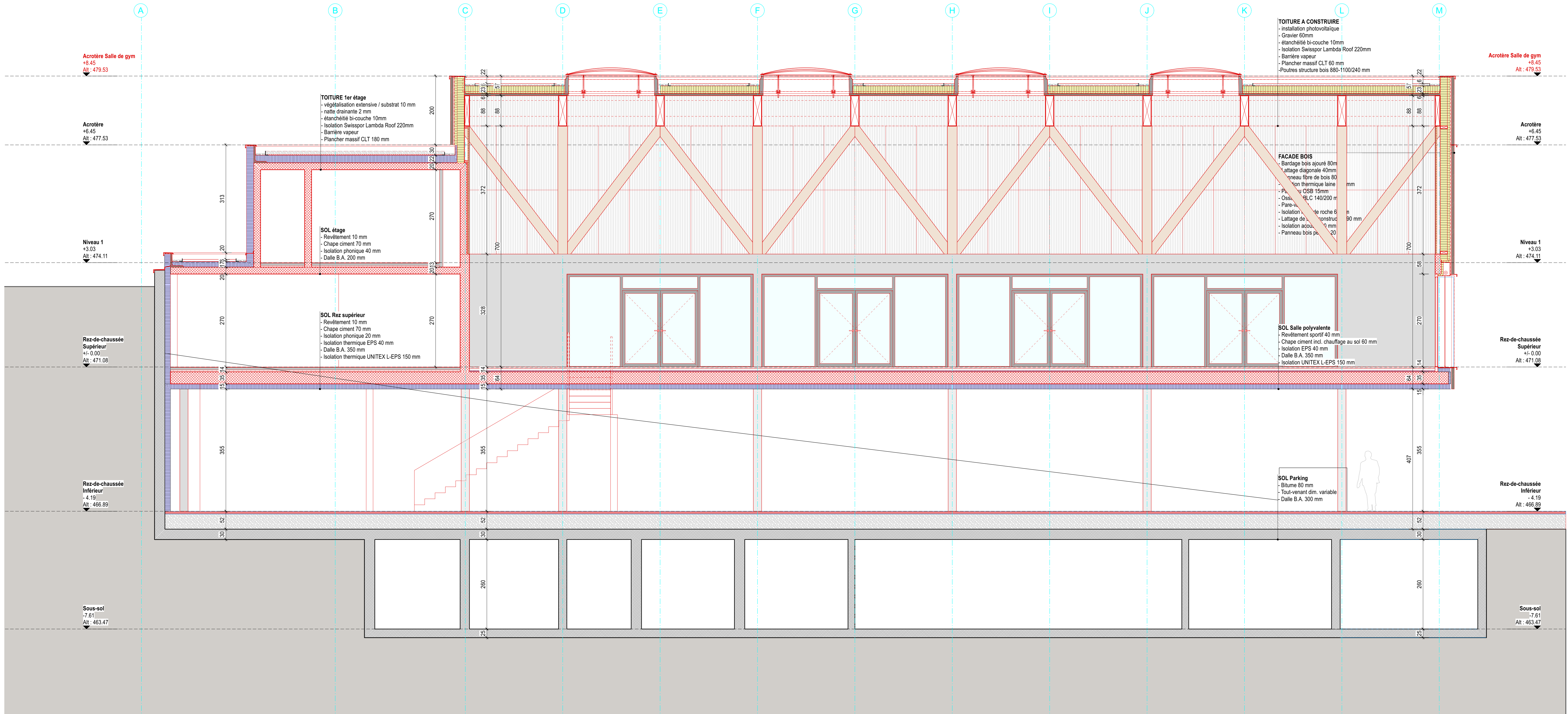


IT_Maitres technologies SA
Fin-de-Pratz 22
CH - 2026 St-Aubin-Sauges
T +41 32 486 91 71
www.ittech.ch

GEOMETRE



Coupe E



Coupe D

Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: **1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier** Adresse: **Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier**
 Maître d'ouvrage: **Com. de la Grande Beroche** Parcelle: **5623**

Titre plan Phase du projet
façades nord / sud **AO**

Echelle	1:100	Dessinateur	SV-BS
Date	22.06.2021	Format	74 x 45
Fichier	1156 06 01 04 01 03 05 ao-gen.vwx		
N° Plan	1156 4017 façades nord/sud ao-gen		

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée , portes , ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur , façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



éo architectes SA
 Av. Louis Ruchonnet 1
 CH - 1003 Lausanne
 T +41 21 321 65 30
 www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - ingénieurs civils Sàrl
 Rue du Crêt-Taconnet 12a
 CH - 2000 Neuchâtel
 T +41 32 730 60 70
 www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



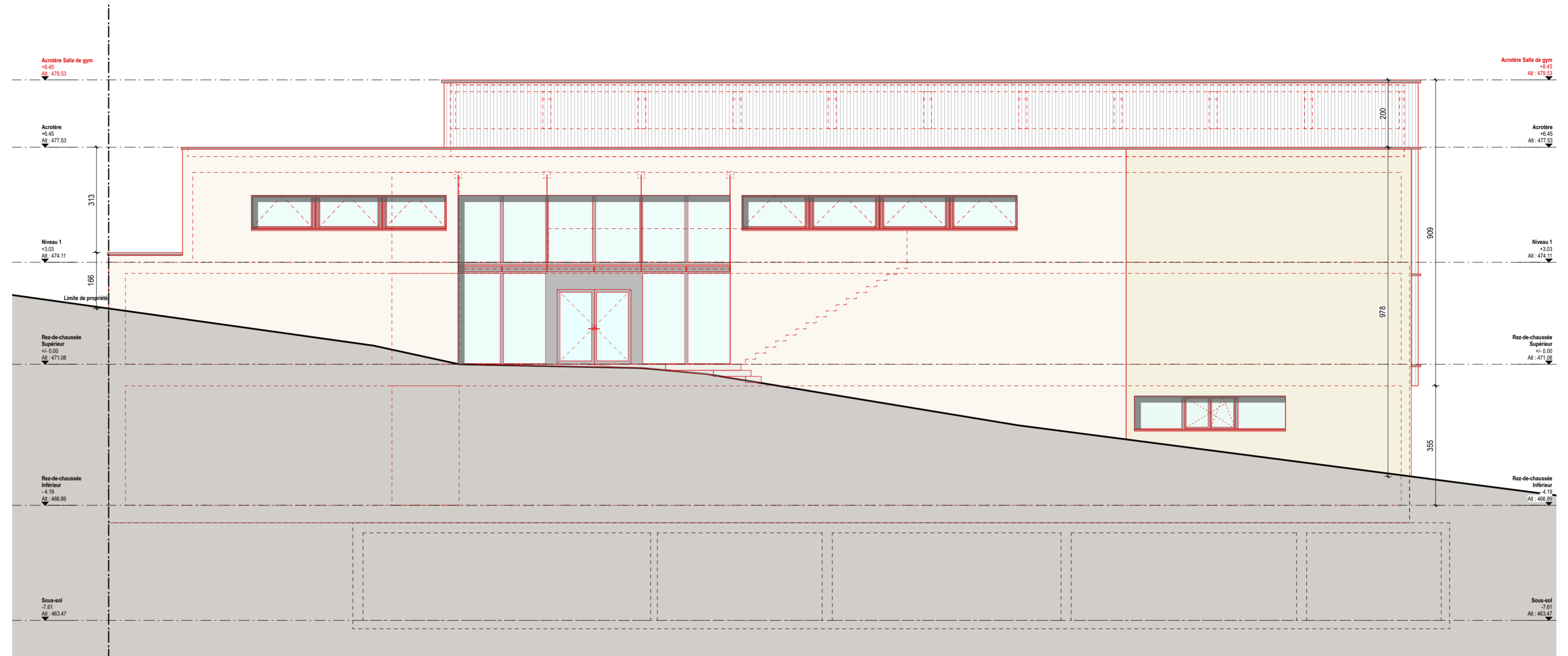
Bart ECN SA
 Le faubourg 18
 CH - 2056 Dombresson
 T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE

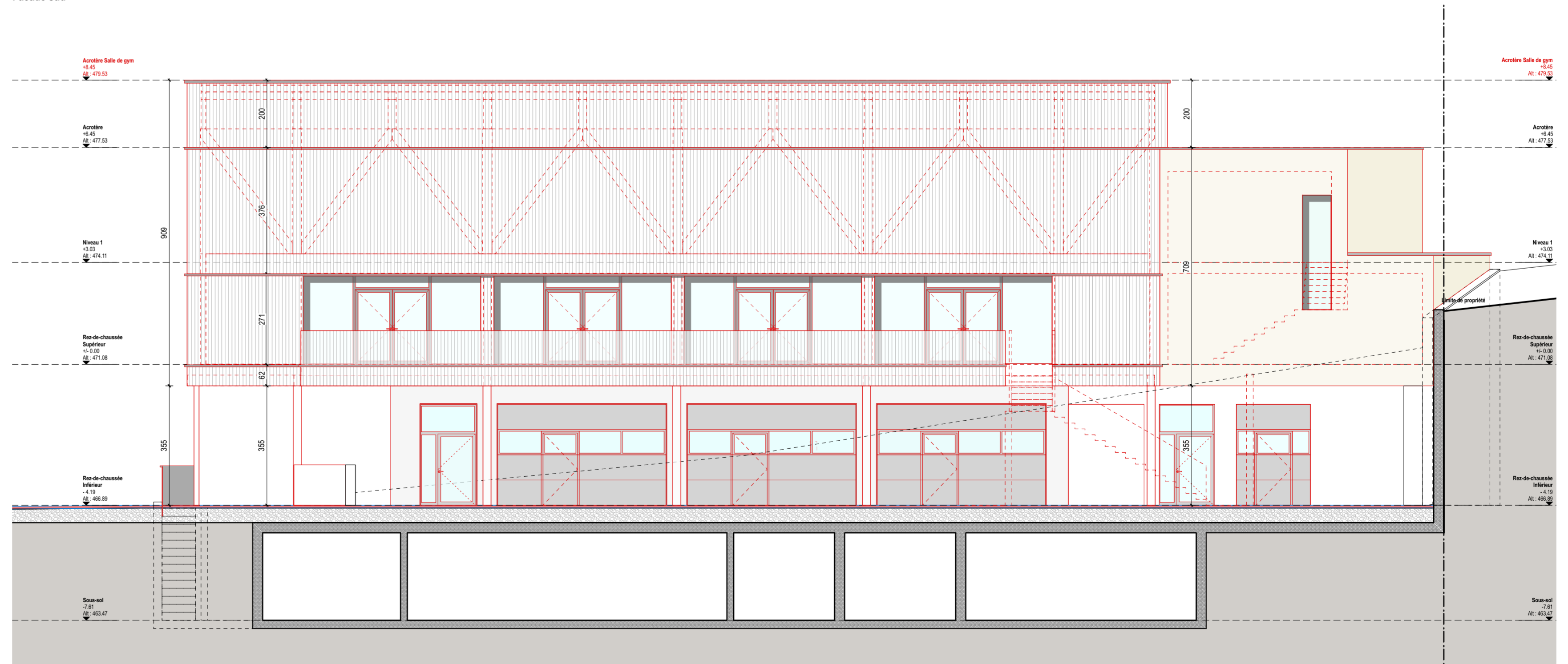


IT_ideales technologies SA
 Fin-de-Pratz 22
 CH - 2024 St-Aubin-Sauges
 T +41 32 486 91 71
 www.idtech.ch

GEOMETRE



Facade sud



Facade nord

Descriptif projet
Construction d'une salle polyvalente et de sport à Gorgier

Projet: **1156 - Salle polyvalente et de sport à Gorgier** Adresse: **Rue de la Foulaz - 2023 Gorgier**
 Maître d'ouvrage: **Com. de la Grande Beroche** Parcelle: **5623**

Titre plan Phase du projet
façades est / ouest AO

Echelle	1:100	Dessinateur	SV-BS
Date	22.06.2021	Format	63 x 45
Fichier	1156 06 01 04 01 03 05 ao-gen.vwx		
N° Plan	1156 4018 façades est/ouest ao-gen		

Indice	Date	Modifications	Des.
A	11.10.21	Axes structure - enveloppe	BS
B	14.10.21	entrée , portes , ateliers	BS
C	05.11.21	rez inférieur , façade est	LD

ARCHITECTE - EXÉCUTION



éo architectes SA
 Av. Louis Ruchonnet 1
 CH - 1003 Lausanne
 T +41 21 321 65 30
 www.eo-architectes.ch

INGENIEUR CIVIL



DSI - ingenieurs civils Sàrl
 Rue du Crêt-Taconnet 12a
 CH - 2000 Neuchâtel
 T +41 32 730 60 70
 www.dsi-sa.ch

INGENIEUR ELECTRICIEN



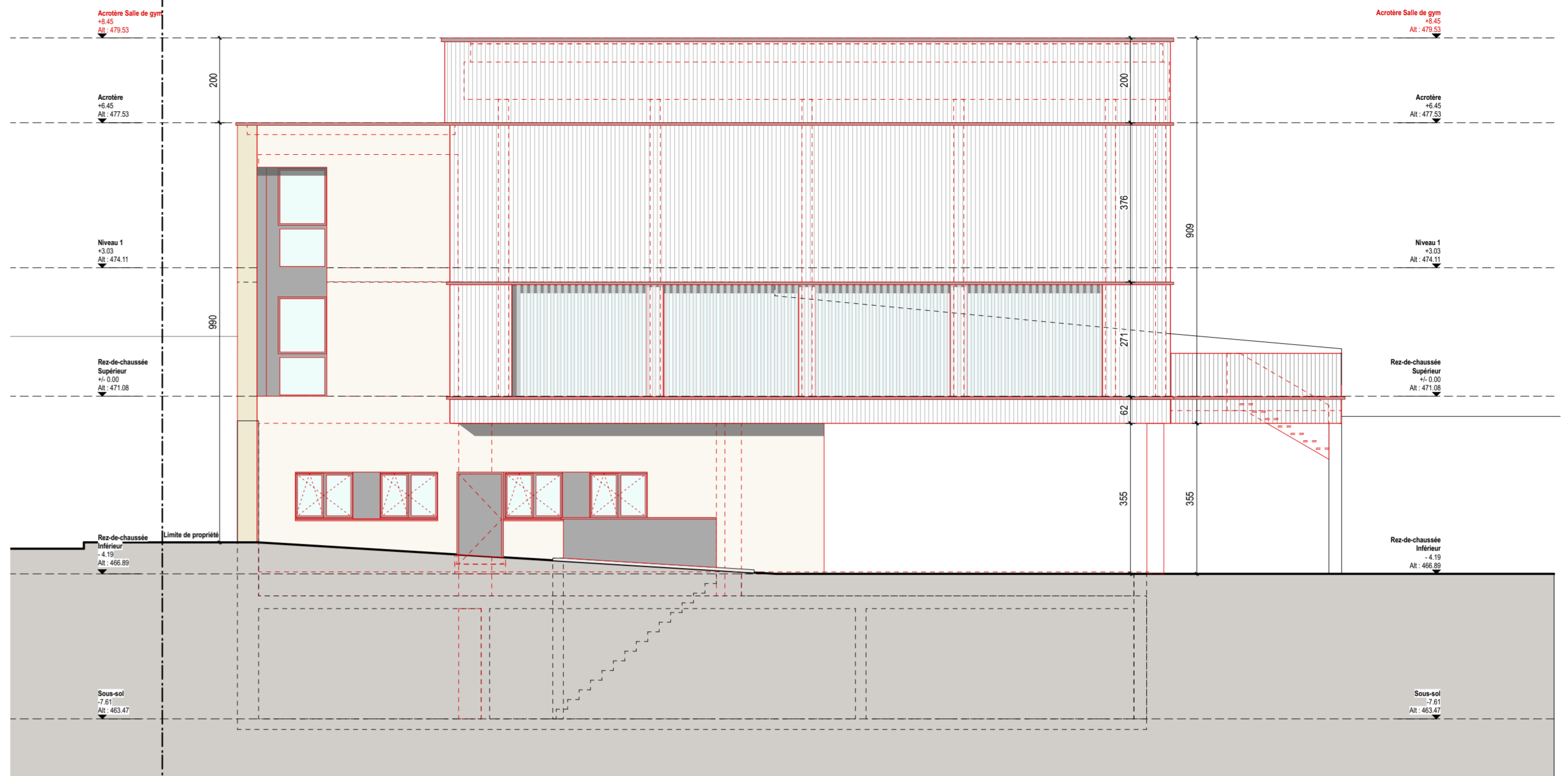
Bart ECN SA
 Le faubourg 18
 CH - 2056 Dombresson
 T +41 32 853 65 60

INGENIEUR CVSE

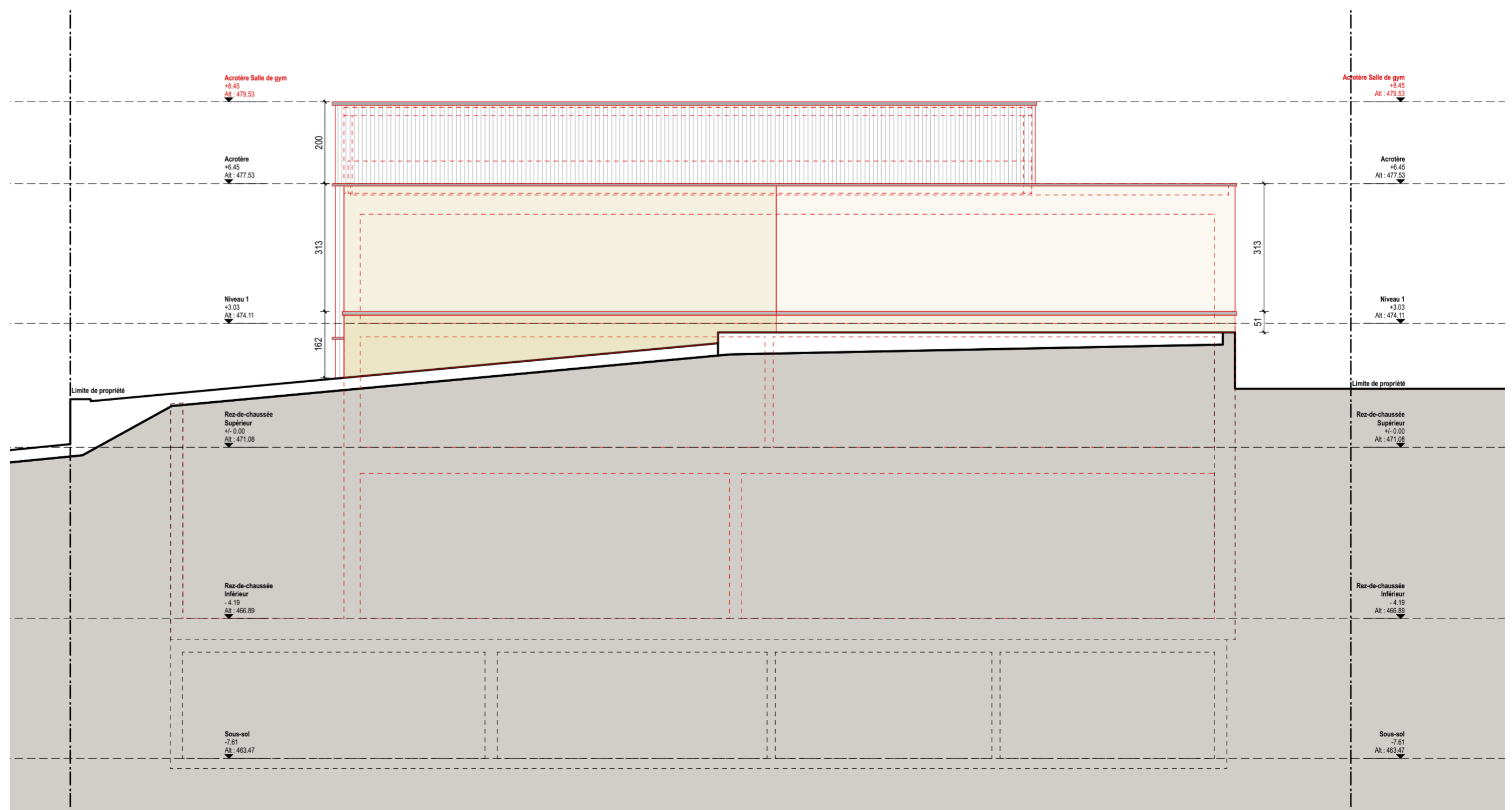


IT_ideales technologies SA
 Fin-de-Praz 22
 CH - 2024 St-Aubin-Sauges
 T +41 32 486 91 71
 www.idtech.ch

GEOMETRE



Façade est



Façade ouest



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

La commune de La Grande Béroche compte 12 places de jeux publiques. Ces places sont réparties dans les six villages et deux d'entre elles sont rattachées principalement à l'utilisation des élèves des écoles. À noter également que la place de jeux à côté de la place de pique-nique au Devens appartient à la Paroisse temporelle et est entretenue par cette dernière.

L'ensemble de ces places de jeux a été réalisé par les anciennes communes ou associations villageoises avec des fonctionnalités et des qualités de construction différentes.

Les places de jeux sont des infrastructures qui font partie des objets que doit contenir un catalogue communal de qualité au service de sa population.

Le jeu fait partie du quotidien des enfants. Il est un facteur de développement essentiel. Par le jeu, l'enfant se construit sur le plan psychique, mental, émotionnel et social.

Les places de jeux sont donc une réponse à la nécessité de l'enfant à assouvir son besoin de mouvement, de socialisation et de pouvoir mener des expériences de vie diverses et variées.

La politique communale est de rendre certaines places de jeux interrelationnelles afin de permettre la cohabitation des jeunes et des moins jeunes. Une place de jeux pilote au jardin public à Saint-Aubin-Sauges est actuellement en construction.

2. Responsabilité

La responsabilité du propriétaire d'ouvrage, conformément à l'article 58 CO, est engagée en cas d'accident. De ce fait, il appartient à la commune d'entreprendre régulièrement les travaux d'entretien et de mise en conformité.

La commune est au bénéfice d'un contrat d'entretien avec l'entreprise Fuchs à Thun pour certaines places de jeux à Bevaix et à Gorgier. Suite au contrôle périodique, prévu tous les deux ans, l'entreprise Fuchs nous a transmis son rapport en 2021. Vous trouverez ce dernier en annexe au présent document.

D'autre part, notre déléguée du Bureau de prévention des accidents (ci-après : BPA) communale procède régulièrement à un contrôle afin d'assurer la sécurité. Notre Service des travaux publics fait également régulièrement des contrôles pour réparer les petites déficiences des jeux et de leur support.

Comme vous pourrez le constater, le rapport de l'entreprise Fuchs demande une mise aux normes à plusieurs endroits. Il est à noter que la place de jeux au port de Bevaix ne nécessite pas de travaux dans un futur proche. La place de jeux à la rue des Cerisiers a fait l'objet de certains travaux en 2020 et la place de jeux dans le jardin public à Saint-Aubin-Sauges a fait l'objet d'une réfection totale en 2021.

Nous pouvons également vous informer que la Paroisse temporelle, suite à des fonds reçus d'une fondation donatrice dont l'origine se trouve à Gorgier, propose d'offrir quelques jeux pour la place de jeux du Moulin. C'est avec plaisir que le Conseil communal a accepté cette proposition. Les travaux devraient débuter au début du printemps prochain.

D'autre part, le Conseil communal souhaite installer sur chaque place de jeux un panneau d'informations rappelant aux parents leur responsabilité de surveillance.



Exemple d'un panneau installé sur une place de jeux à Corcelles-près-Payerne

3. Liste des places de jeux



Place de jeux de la Trinquette au port de Bevaix ; contrôle sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Selon le rapport de l'entreprise Fuchs, la plupart des jeux datent de 2014 et sont actuellement encore en bon état. Cette place ne nécessite pas de travaux de réfection actuellement.



Place de jeux du Verger communal de Bevaix sous contrat avec l'entreprise Fuchs. Leur rapport prévoit des travaux d'assainissement pour un montant de CHF 7'207.80 comprenant la réparation de plusieurs jeux et des dalles antichocs.

De plus, la protection contre les chutes est en mauvais état ; il y a des grands joints, des bombements et des affaissements. Ces travaux de réfection sont nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Un projet de rénovation complète sera présenté aux autorités communales après les travaux de réfection de la grande salle de Bevaix.



Place de jeux à la place du Millénaire au Plan-Jacot.

Cette place ne nécessite pas d'entretien en 2022. Elle a bénéficié de petits travaux en 2021, dont le réglage du câble de la tyrolienne.

Elle offre un espace de rencontre convivial pour les familles.



Place de jeux du Devens, propriété de la Paroisse temporelle.



Place de jeux à la plage de Chez-le-Bart, le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Le rapport de Fuchs demande le remplacement de certains jeux d'ici deux ans.

La dépense est devisée à CHF 5'373.80.



Place de jeux du Moulin à Gorgier, le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

La Paroisse temporelle de la Béroche offre l'installation d'une passerelle branlante ainsi que deux jeux sur ressort. Le devis de l'entreprise Fuchs prévoit la réparation de plusieurs jeux pour un montant de CHF 6'372.80.

Il s'agit notamment des cordages de l'arbre à grimper et du hamac ainsi que des protections contre les chutes.



Place de jeux à la rue des Cerisiers à Gorgier.
Le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Le remplacement d'un jeu est devisé à CHF 3'643.95.

Des travaux d'entretien des zones de chutes ont été entrepris en 2019.



Place de jeux à la plage de Saint-Aubin-Sauges.

Cette place n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux au jardin public à Saint-Aubin-Sauges.

Elle a été entièrement rénovée en 2021 et n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux à l'école de Fresens. Elle est assez récente (2017) et n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux au chemin de Tivoli à Sauges.
Elle n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux de Vaumarcus.
Cette place n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien. Elle est souvent occupée par les élèves du collège de Vaumarcus et de l'accueil parascolaire. Une 2^e demande de crédit est en cours pour installer quelques jeux pour les enfants de l'école.



Place de jeu du collège des Chatons à Bevaix.

Le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs. Les travaux de réfection sont devisés à CHF 3'168.80 et comprennent notamment les protections contre les chutes et certains nouveaux recouvrements.

4. Travaux prévus

Un montant de CHF 5'000.- est prévu dans la demande de crédit pour certains travaux de paysagisme.

Nous proposons également l'installation de panneaux d'informations rendant les parents attentifs à leur responsabilité (cf. point 2).

5. Financement

Pour des raisons de rationalisation (frais de transport), le Conseil communal propose d'entreprendre tous les travaux de réfection en une seule fois.

Le projet a été devisé comme suit :

devis travaux de réfection suite au contrôle de l'entreprise Fuchs	CHF 25'767.15
panneaux d'informations	CHF 4'492.80
travaux de paysagisme	<u>CHF 4'000.00</u>
Total :	<u>CHF 34'259.95</u>

Ce montant comprend les travaux de réfection demandés par l'entreprise Fuchs ainsi que les panneaux d'informations relatifs à la responsabilité des parents. Un montant de CHF 5'000.- pour divers travaux de paysagisme est également compris dans notre proposition. Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

Le montant du crédit d'investissement comprend les travaux de réfection d'une surface de 68 m² avec des dalles antichocs. Si le choix se porte sur des copeaux de bois livrés par le Service forestier de la commune, le montant reste identique. Si le choix devait se porter sur des copeaux de bois conseillés par le BPA, un montant supplémentaire de CHF 5'000.- devrait être prévu au crédit d'investissement. D'autre part, en cas d'utilisation de copeaux de bois pour les surfaces de chute, il y a lieu de prévoir un montant de CHF 4'900.- au budget de fonctionnement par année pour les travaux d'entretien, ce qui correspond à un montant de CHF 49'000.- sur 10 ans. Néanmoins, ce montant est à prévoir dans le budget de fonctionnement et ne pourra pas être amorti.

Vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif pour les surfaces de chute, soit en dalles antichocs ou en copeaux de bois.

Comparatif dalles antichocs et copeaux de bois

Nous avons pris comme référence une surface de 10 m²

Dalles antichocs y compris pose		CHF 1'370.-
Copeaux de bois commune, 30 cm épaisseur	7.5 m ³	CHF 525.-
Copeaux de bois, normes BPA	7.5 m ³	CHF 1'290.-

Au prix des copeaux de bois, il y a lieu d'ajouter le montant de CHF 600.- pour des traverses en chêne de 14 mm d'épaisseur afin de délimiter le contour du bac ainsi que CHF 100.- pour les frais de pose. Nous avons estimé les frais d'entretien annuels à environ CHF 700.- (environ 15 minutes par semaine et 1 m³ de copeaux). Les dalles antichocs ne nécessitent que de très peu d'entretien.

Dès lors, le prix pour une surface de chute de 10 m² en copeaux est estimé à environ CHF 1'225.- pour des copeaux provenant de nos forêts ou CHF 1'990.-, certifiés BPA, en plus d'un supplément de CHF 700.- par année pour l'entretien.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu du préavis majoritairement favorable de la commission sports – loisirs – culture, le Conseil communal vous propose d'accepter la demande de crédit d'investissement comme prévu dans le rapport avec des dalles antichocs afin d'éviter des dépenses supplémentaires de CHF 4'900.- pour les frais d'entretien par année à prévoir au budget de fonctionnement.

Toutefois la commission sports – loisirs – culture suggère au Conseil communal d'étudier les possibilités pour l'utilisation de copeaux de la commune dans les places de jeux communales.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani

Annexe : ment.



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1 :** Un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales est accordé au Conseil communal.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Commune de La Grande Béroche
Service Culture - Loisirs - Sport
Christine Burgat
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

OFFRE 122546 / 0



No. client: 76246
Votre référence: Christine Burgat
Téléphone: 032 886 52 00
Téléphone direct: 032 886 52 65

Date: 01.06.2021
No. TVA: CHE-106.820.261 MWST
Notre référence: Roland Müller/vh

Concerne: Place de jeux du verger communal à
Bevaix

Madame,

Pour donner suite au contrôle de service annuel du 29 avril 2021, nous avons le plaisir de vous soumettre l'offre suivante:

Article	Description	Quantité	Prix	CHF	Montant
<u>Arbre à grimper type Standard:</u>					
A poser sous l'arbre à grimper selon norme de sécurité européenne EN 1176-1:2018:					
6.70.07	 Dalles antichocs 80 mm vertes, dalles entières avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 240 cm Dimension: 500 x 500 x 80 mm	40.75 m2	103.00	5%	3'987.39
6.70.08	 Dalles antichocs 80 mm vertes, demies dalles avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 240 cm Dimension: 500 x 250 x 80 mm	12.00 pce	17.00	5%	193.80
Démontage et montage à la charge du maître de l'ouvrage					

OFFRE 122546 / 0

Page: 2

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			4'181.19

Tour Alouette 6 sans toit:

15.10.11	Bois bridé en HPL vers le toboggan	1.00 pce	150.00 5%	142.50
90.10.21	Démontage et montage <i>(Prix approximatif)</i>	1.00 uté	90.00	90.00

Kilomètres et durée du trajet:
ces travaux pourraient être effectués avec le service annuel 2022

Balançoire à bascule droite Stilum:

107.02.04	Bouchon pour siège "fleur" (ancienne version)	1.00 pce	16.00 5%	15.20
90.10.21	Montage <i>(Prix approximatif)</i>	1.00 uté	40.00	40.00

A poser sous la balançoire à bascule selon norme de sécurité européenne EN 1176-1:2018 (600 x 300 cm):

6.68.07	Dalles antichocs 45 mm vertes, dalles entières	17.25 m2	68.00 5%	1'114.35
---------	---	----------	----------	----------



avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons.
 Hauteur de chute: 150 cm
 Dimension: 500 x 500 x 45 mm

6.68.08	Dalles antichocs 45 mm vertes, demi-dalles	6.00 pce	9.00 5%	51.30
---------	---	----------	---------	-------



avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons.
 Hauteur de chute: 150 cm
 Dimension: 500 x 250 x 45 mm

Démontage et montage à la charge du maître de l'ouvrage



OFFRE 122546 / 0

Page: 3

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			5'634.54
<u>Jeu sur ressort à 4 places Stilum:</u>				
Réparation des sièges:				
90.10.16	Nouveau revêtement en granulé de caoutchouc à l'usine à Thoune	1.00 uté	350.00	350.00
90.10.21	Démontage et montage <i>(Prix approximatif)</i>	1.00 uté	250.00	250.00
	Kilomètres et durée du trajet			400.00
	Taxe RPLP + majoration de transport			57.94
	Sous-total sans TVA			6'692.48
	7.7 % TVA de	6'692.48		515.32
Total incl. TVA				7'207.80

Conditions

Paiement: 30 jours net

Validité de l'offre: 3 mois

Délai de livraison: environ 4 semaines

Livraison: transport franco à partir de Fr. 2'500.-- net hors TVA

Annexes: plan aménagement dalles antichocs.

Il est évident que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Dans l'attente de vos nouvelles, et en vous remerciant encore de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Fuchs Thun AG

Spielplatzgeräte/Jeux de plein air



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun

Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01

Internet: www.fuchsthun.ch, e-mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:

Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 445 50 01

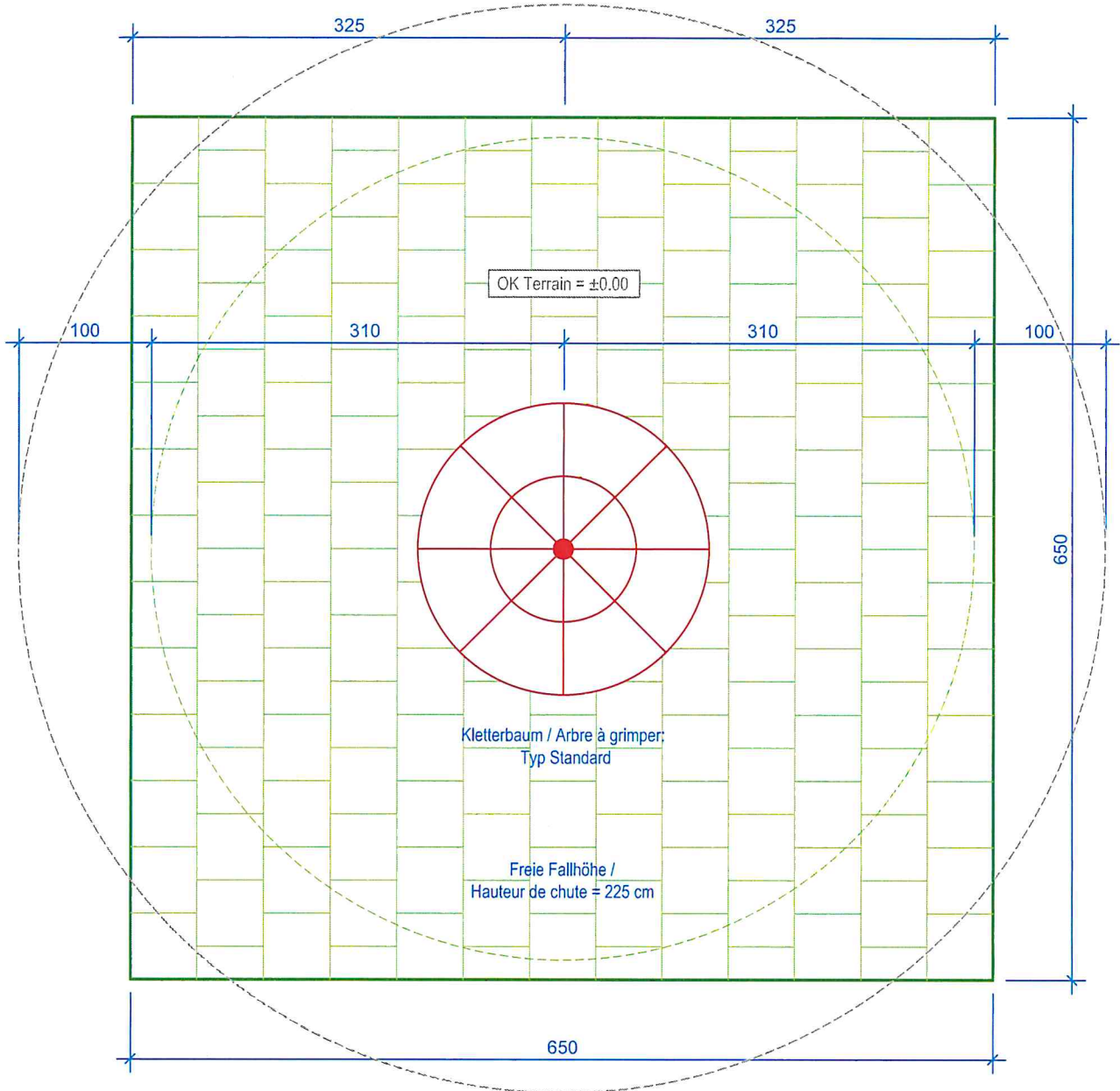
OFFRE 122546 / 0

Page: 4

Fuchs Thun SA



Roland Müller



GRUNDRISS / PLAN 1:50

- Aussenkante Fallschutzplatten
Limite minimale avec dalles antichocs
- Fallraum
Espace de chute
- Hindernisfreier Raum
Zone d'impact libre

Fallschutzplatten / Dalles antichocs:

1/1 Platten / dalles	163 Stk./pces	=	40.75 m ²
1/2 Platten / dalles	12 Stk./pces	=	1.50 m ²
Total Fallschutzplatten / Dalles antichocs =			<u>42.25 m²</u>

Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun
Tel. 033 334 30 00
Internet: www.fuchsthun.ch
E-Mail: info@fuchsthun.ch
Bureau de vente:
Case postale, CH-1782 Belfaux
Tél. 079 314 64 50



Objekt: Verlegeplan Fallschutzplatten / Plan aménagement dalles antichocs / EN 1176-1:2017

1.02.xx Kletterbaum

Arbre à grimper, Typ Standard

Dat.: 10.09.2010

Rev.: 22.02.2019

Pl.Nr.: 1.02.xx

Gez.: C. Oeschger

Rev.: -

Mst.: 1:50

Fuchs Thun AG

Spielplatzgeräte/Jeux de plein air



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun
Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01
Internet: www.fuchsthun.ch, e-mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:

Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 50 01

Commune de La Grande Béroche
Service Culture - Loisirs - Sport
Christine Burgat
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

OFFRE 122538 / 0

Date: 01.06.2021

No. client: 76246
Votre référence: Christine Burgat
Téléphone: 032 886 52 00
Téléphone direct: 032 886 52 65

No. TVA: CHE-106.820.261 MWST
Notre référence: Roland Müller/vh

Concerne: Place de jeux du Moulin à Gorgier

Madame,

Pour donner suite au contrôle de service annuel du 29 avril 2021, nous avons le plaisir de vous soumettre l'offre suivante:

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
<u>Combinaison de jeux:</u>				
103.60.38	Plate-forme pour balcon	1.00 pce	150.00 5%	142.50
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets <i>(prix approximatif)</i>	1.00 uté	120.00	120.00
Kilomètres et durée du trajet: ces travaux pourraient être effectués avec le service annuel 2023				
<u>Arbre à grimper:</u>				
15.10.10	Révision de l'arbre à grimper	1.00 uté	2'350.00 5%	2'232.50
90.10.21	Démontage et montage <i>(prix approximatif)</i>	1.00 uté	180.00	180.00
Kilomètres et durée du trajet				400.00
<u>Hamac:</u>				
Report				3'075.00



OFFRE 122538 / 0

Page: 2

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			3'075.00
102.46.07	Hamac sans fixations ni poteaux, cordes beiges filet 234 x 150 cm avec cordes en polypropylène Ø 14 mm, écartement des mailles 11 x 11 cm.	1.00 pce	2'570.00 5%	2'441.50
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets (Prix approximatif)	1.00 uté	350.00	350.00
	Kilomètres et durée du trajet: ces travaux pourraient être effectués avec le service annuel 2023			
	Taxe RPLP + majoration de transport			50.70
	Sous-total sans TVA			5'917.20
	7.7 % TVA de	5'917.20		455.62
	Décimale arrondie			-0.02
	Total incl. TVA			6'372.80

Conditions

Paiement: 30 jours net

Validité de l'offre: 3 mois

Délai de livraison: environ 3 semaines

Il est évident que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Dans l'attente de vos nouvelles, et en vous remerciant encore de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Fuchs Thun AG

Spielplatzgeräte/Jeux de plein air



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun

Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01

Internet: www.fuchsthun.ch, e-mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:

Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 445 50 01

OFFRE 122538 / 0

Page: 3

Fuchs Thun SA

Roland Müller



Commune de La Grande Béroche
Service Culture - Loisirs - Sport
Christine Burgat
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

OFFRE 122539 / 0

No. client: 76246
Votre référence: Christine Burgat
Téléphone: 032 886 52 00
Téléphone direct: 032 886 52 65

Date: 01.06.2021
No. TVA: CHE-106.820.261 MWST
Notre référence: Roland Müller/vh

Concerne: Place de jeux du Port à Chez-le-Bart

Madame,

Pour donner suite au contrôle de service annuel du 29 avril 2021, nous avons le plaisir de vous soumettre l'offre suivante:

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
<u>Toboggan avec escalier:</u>				
2.04.32	Escalier sans toboggan 290 cm (existant) en bois avec 2 mains-courantes, épicéa imprégné, pieds en métal zingué. Dimension: 458 x 85 x 243 cm Hauteur palier: 140 cm Espace de chute: 808 x 385 cm	1.00 pce	2'110.00 5%	2'004.50
	Transport			180.00
	Démontage et montage à la charge du maître de l'ouvrage			
<u>Table de ping-pong:</u>				
104.16.01	1/2 plateau table pour table de ping-pong modèle Parc	2.00 pce	1'200.00 5%	2'280.00
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets	1.00 uté	480.00	480.00
Report				4'944.50

Fuchs Thun AG

Spielplatzgeräte/Jeux de plein air



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun

Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01

Internet: www.fuchsthun.ch, e-mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:

Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 445 50 01

OFFRE 122539 / 0

Page: 2

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			4'944.50
	Kilomètres et durée du trajet: ces travaux pourraient être effectués avec le service annuel 2022			
	Taxe RPLP + majoration de transport			45.10
	Sous-total sans TVA			4'989.60
	7.7 % TVA de	4'989.60		384.20
	Total incl. TVA			5'373.80

Conditions

Paiement: 30 jours net

Validité de l'offre: 3 mois

Délai de livraison: environ 3 semaines

Livraison: transport franco à partir de Fr. 2'500.-- net hors TVA

Fondations: à la charge du maître de l'ouvrage

Il est évident que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Dans l'attente de vos nouvelles, et en vous remerciant encore de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Fuchs Thun SA

Roland Müller

Rutschbahn mit Treppenaufstieg Toboggan avec escalier



Material	Kunststoffrutschbahn grün oder bunt, Treppenaufstieg mit 2 Handläufen, Fichte imprägniert, Metallschuhe feuerverzinkt
Matériaux	Toboggan en matière synthétique, vert ou multicolore, escalier en bois avec 2 mains-courantes, épicéa imprégné, pieds en métal zingué
Masse (LxBxH) <i>Dimension (long.larg.haut.)</i>	388 x 85 x 203 cm / 458 x 85 x 243 cm / 569 x 85 x 283 cm
Alter <i>Age</i>	3–12 Jahre 3–12 ans
Schwerstes Teil <i>Pièce la plus lourde</i>	110 kg
Lieferung <i>Livraison</i>	In 3 Einzelteilen, vormontiert En 3 éléments, prémontés
Montage <i>Montage</i>	www.fuchsthun.ch

Artikel Nr. <i>N° article</i>	Rutschlänge <i>Longueur de glisse</i>	Fallraum <i>Espace de chute</i>	Podesthöhe <i>Hauteur palier</i>
2.04.30	250 cm	738 x 385 cm	100 cm
2.04.32	290 cm	808 x 385 cm	140 cm
2.04.35	370 cm	919 x 425 cm	180 cm



Commune de La Grande Béroche
Service Culture - Loisirs - Sport
Christine Burgat
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

OFFRE 122543 / 0


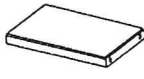
No. client: 76246
Votre référence: Christine Burgat
Téléphone: 032 886 52 00
Téléphone direct: 032 886 52 65

Date: 01.06.2021
No. TVA: CHE-106.820.261 MWST
Notre référence: Roland Müller/vh

Concerne: Place de jeux du Collège des Chatons à Bevaix

Madame,

Pour donner suite au contrôle de service annuel du 29 avril 2021, nous avons le plaisir de vous soumettre l'offre suivante:

Article	Description	Quantité	Prix	CHF	Montant
	<u>Passerelle branlante:</u> (art. 2.21.02)				
	A poser sous la passerelle branlante selon norme de sécurité européenne EN 1176-1:2018:				
6.68.01	 Dalles antichocs 45 mm rouge brun, dalles entières avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 150 cm Dimension: 500 x 500 x 45 mm	25.00 m2	65.00	5%	1'543.75
6.68.02	 Dalles antichocs 45 mm rouge brun, demi-dalles avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 150 cm Dimension: 500 x 250 x 45 mm	8.00 pce	9.00	5%	68.40
	Montage à la charge du maître de l'ouvrage				



OFFRE 122543 / 0

Page: 2

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			1'612.15
	<u>Tour Quadro:</u> (année 2014)			
103.60.38	Plate-forme pour balcon	1.00 pce	150.00 5%	142.50
103.60.46	Plate-forme supérieure 129x129x2,1 cm pour tour Quadro sans paroi à grimper	1.00 pce	350.00 5%	332.50
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets (Prix approximatif)	1.00 uté	380.00	380.00
	Kilomètres et durée du trajet: ces travaux pourraient être effectués avec le service annuel 2022			
	<u>Bac à sable:</u>			
2.24.37	Recouvrement de bac à sable 610 x 210 cm inclus 16 œillets et boucles en matière pastifiée, perméable.	1.00 pce	472.00 5%	448.40
	Démontage et montage à la charge du maître de l'ouvrage			
	Taxe RPLP + majoration de transport			26.69
	Sous-total sans TVA			2'942.24
	7.7 % TVA de			226.55
	Décimale arrondie			0.01
	Total incl. TVA			3'168.80

Conditions

Paiement: 30 jours net



OFFRE 122543 / 0

Page: 3

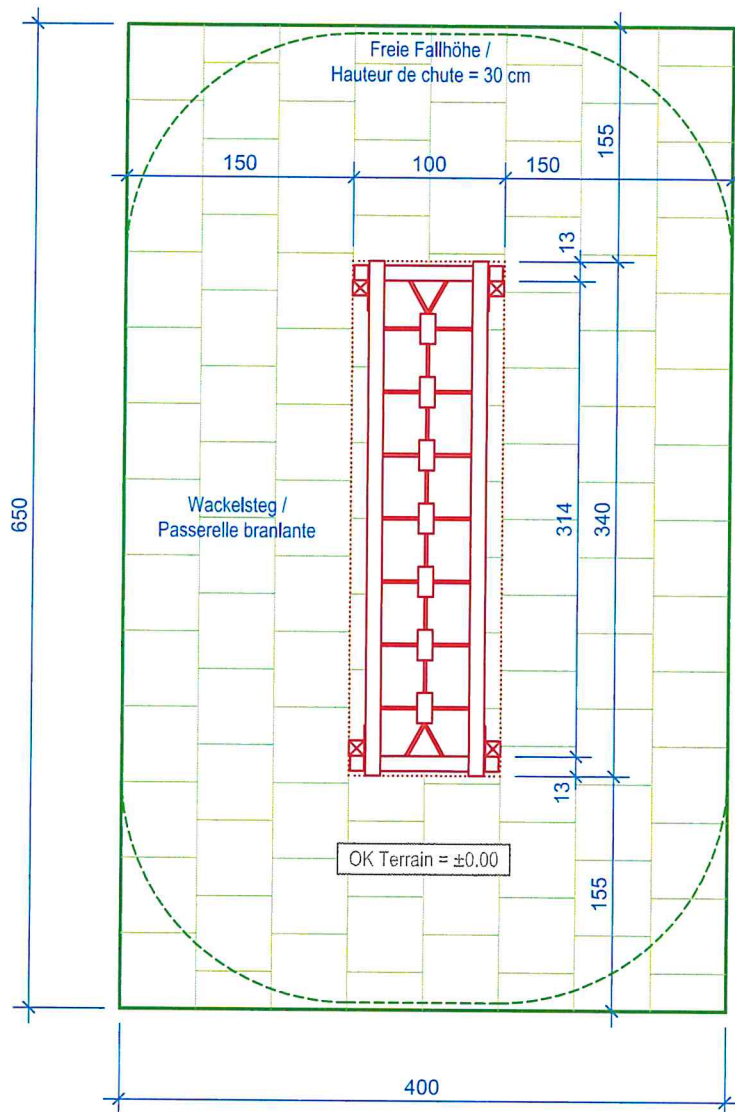
Validité de l'offre: 3 mois
Délai de livraison: environ 3 semaines
Livraison: transport franco à partir de Fr. 2'500.-- net hors TVA

Il est évident que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Dans l'attente de vos nouvelles, et en vous remerciant encore de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Fuchs Thun SA

Roland Müller



GRUNDRISS / PLAN 1:50

- Aussenkante Fallschutzplatten
Limite minimale avec dalles antichocs
- - - Fallraum
Espace de chute

Fallschutzplatten / Dalles antichocs:

1/1 Platten / dalles	100 Stk. / pces	=	25.00 m ²
1/2 Platten / dalles	8 Stk. / pces	=	1.00 m ²
Total Fallschutzplatten / dalles antichocs =			<u>26.00 m²</u>



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun
Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01
Internet: www.fuchsthun.ch
E-Mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:
Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 50 01, Fax 024 445 50 02

Objekt: Verlegeplan Fallschutzplatten / Plan aménagement dalles antichocs / EN 1176-1:2017
2.21.02 Wackelsteg
Passerelle branlante

Dat.: 12.11.2013

Rev.: 29.06.2018

Pl.Nr.: 2.21.02

Gez.: M.Trüeb

Rev.: -

Mst.: 1:50



Commune de La Grande Béroche
Service Culture - Loisirs - Sport
Christine Burgat
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

OFFRE 122537 / 0

No. client: 76246
Votre référence: Christine Burgat
Téléphone: 032 886 52 00
Téléphone direct: 032 886 52 65

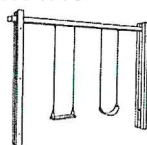
Date: 01.06.2021
No. TVA: CHE-106.820.261 MWST
Notre référence: Roland Müller/vh

Concerne: Place de jeux des Cerisiers à Gorgier

Madame,

Pour donner suite au contrôle de service annuel du 28 avril 2021, nous avons le plaisir de vous soumettre l'offre suivante:

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
<u>Tour Quadro avec balcon:</u>				
103.60.38	Plate-forme pour balcon	1.00 pce	150.00 5%	142.50
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets (prix approximatif)	1.00 uté	180.00	180.00
	Kilomètres et durée du trajet			200.00
<u>Balançoire double:</u>				
3.04.40	Balançoire double en bois équarri épicéa imprégné 10 x 10 cm, poutre horizontale 10 x 12 cm, pieds en métal zingué, SANS les sièges. Dimension: 340 x 30 x 250 cm Hauteur de chute: 140 cm Espace de chute: 700 x 300 cm Zone d'impact libre: 800 x 300 cm	1.00 pce	790.00 5%	750.50





**A poser sous la balançoire double selon norme
de sécurité européenne EN 1176-1:2017:**



OFFRE 122537 / 0

Page: 2

Article	Description	Quantité	Prix	CHF Montant
	Report			1'273.00
6.68.01	 Dalles antichocs 45 mm rouge brun, dalles entières avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 150 cm Dimension: 500 x 500 x 45 mm	23.25 m2	65.00 5%	1'435.69
6.68.02	 Dalles antichocs 45 mm rouge brun, demi-dalles avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc, inclus goujons. Hauteur de chute: 150 cm Dimension: 500 x 250 x 45 mm Démontage et montage à la charge du maître de l'ouvrage	6.00 pce	9.00 5%	51.30
<u>Bank Zorro:</u>				
105.01.01-F	Planche en épicéa imprégné, 200 x 12 x 4 cm	5.00 pce	58.00 5%	275.50
90.10.21	Démontage et montage inclus évacuation des déchets (Prix approximatif)	1.00 uté	120.00	120.00
	Kilomètres et durée du trajet			200.00
	Taxe RPLP + majoration de transport			27.95
	Sous-total sans TVA			3'383.44
	7.7 % TVA de	3'383.44		260.52
	Décimale arrondie			-0.01
Total incl. TVA				3'643.95

Conditions

Païement: 30 jours net

Fuchs Thun AG

Spielplatzgeräte/Jeux de plein air



Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun
Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01
Internet: www.fuchsthun.ch, e-mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:

Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 50 01

OFFRE 122537 / 0

Page: 3

Validité de l'offre: 3 mois
Délai de livraison: environ 3 semaines
Livraison: transport franco à partir de Fr. 2'500.-- net hors TVA
Fondations: à la charge du maître de l'ouvrage

Il est évident que nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Dans l'attente de vos nouvelles, et en vous remerciant encore de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Fuchs Thun SA

Roland Müller

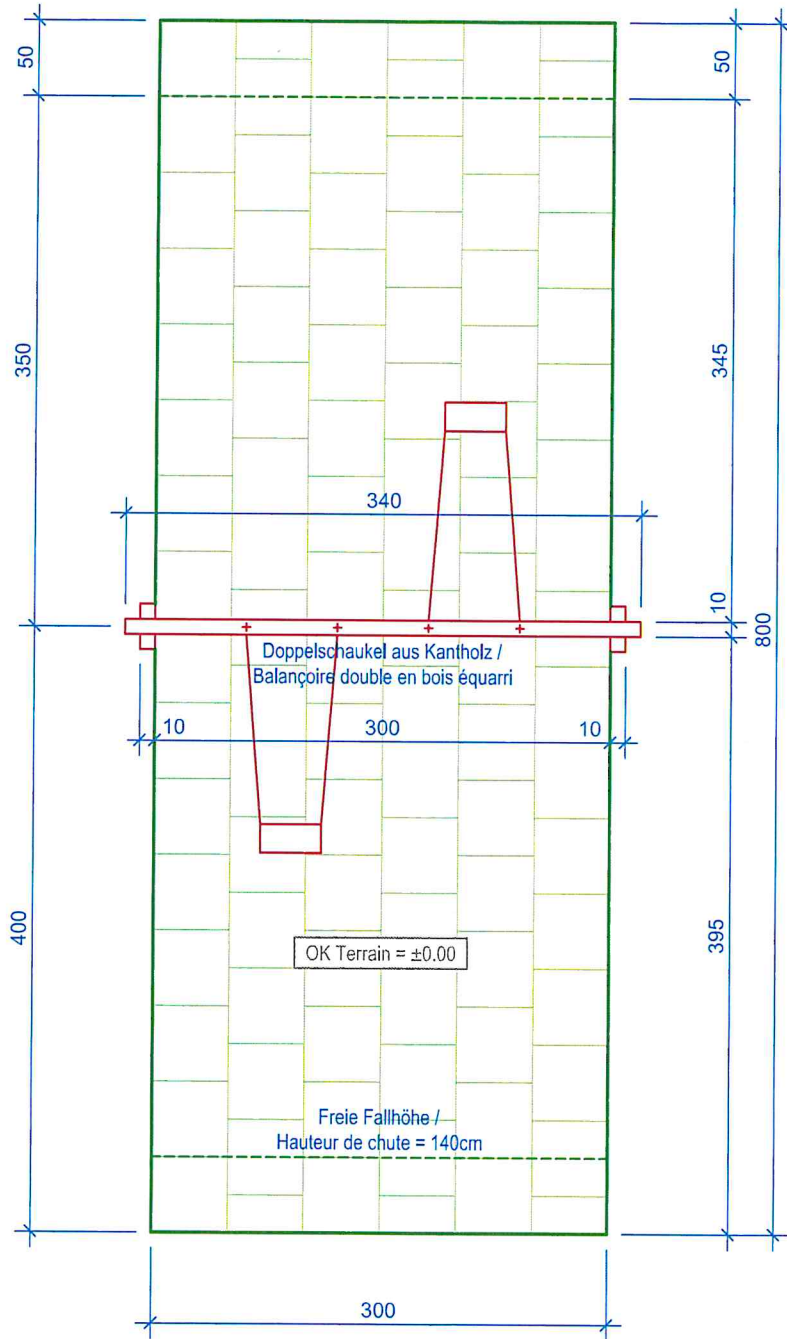
Doppelschaukel aus Kantholz

Balancoire double en bois équarri



Material	Fichte imprägniert, Kantholz 10 x 10 cm, Querbalken 10 x 12 cm, Metallschuhe feuerverzinkt, 1 Gummibrett- und 1 Gurtenschaukel, Seile beige
<i>Matériaux</i>	Bois équarri en épicéa imprégné 10 x 10 cm, poutre horizontale 10 x 12 cm, pieds en métal zingué, 1 siège en caoutchouc, 1 siège en toile avec cordes beige
Masse (LxBxH)	340 x 30 x 250 cm
<i>Dimension (long. larg. haut.)</i>	
Alter	3–16 Jahre
<i>Age</i>	3–16 ans
Schwerstes Teil	30 kg
<i>Pièce la plus lourde</i>	
Lieferung	In 5 Einzelteilen, vormontiert
<i>Livraison</i>	En 5 éléments, prémontés
Montage	www.fuchsthun.ch
<i>Montage</i>	

Artikel Nr. <i>N° article</i>	Fallraum <i>Espace de chute</i>	Hindernisfreier Raum <i>Zone d'impact libre</i>	Freie Fallhöhe <i>Hauteur de chute</i>
3.04.40	700 x 300 cm	800 x 300 cm	140 cm



GRUNDRISS / PLAN 1:50

- Aussenkante Fallschutzplatten
Limite minimale avec dalles antichocs
- - - - Fallraum
Espace de chute
- - - - Hindernisfreier Raum
Zone d'impact libre

Fallschutzplatten / Dalles antichocs:

1/1 Platten / dalles	93 Stk. / pces	=	23.25 m ²
1/2 Platten / dalles	6 Stk. / pces	=	0.75 m ²
Total Fallschutzplatten / dalles antichocs =			<u>24.00 m²</u>

Fuchs Thun AG

Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun
Tel. 033 334 30 00, Fax 033 334 30 01
Internet: www.fuchsthun.ch
E-Mail: info@fuchsthun.ch

Bureau de vente:
Case postale, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 50 01, Fax 024 445 50 02

Objekt: Verlegeplan Fallschutzplatten / Plan aménagement dalles antichocs / EN 1176-1:2017

3.04.40 Doppelschaukel aus Kantholz

Balançoire double en bois équarri

Dat.: 11.02.2011

Rev.: 29.02.2012 - MT

Pl.Nr.: 3.04.40

Gez.: C. Oeschger

Rev.: 01.11.2018 - MT

Mst.: 1:50





Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

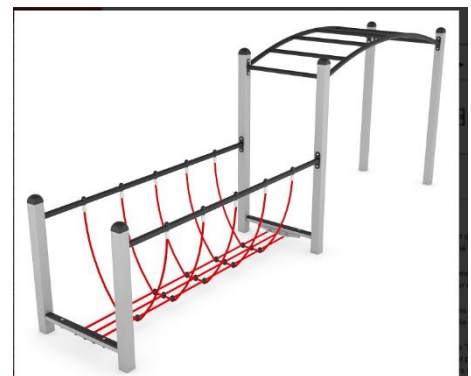
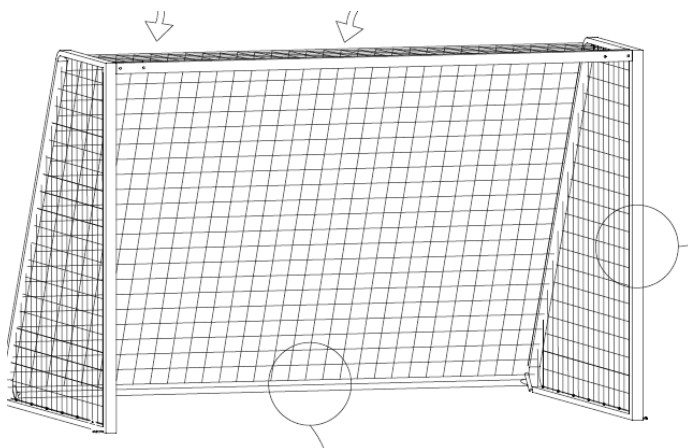
La place de jeux de Vaumarcus est principalement utilisée par les enfants des classes de 5^e et 6^e HarmoS du collège de Vaumarcus ainsi que par le parascolaire. Les jeux actuellement en place, et qui le resteront, s'adressent plutôt aux enfants plus jeunes (balançoires et jeux sur ressort, par exemple).

Les enseignant-e-s du collège de Vaumarcus, le comité d'école ainsi que le responsable de l'accueil parascolaire se sont approché-e-s des autorités communales avec une demande d'acquisition de jeux pour les enfants âgés de 8 à 10 ans ; cette demande est soutenue par l'assemblée villageoise.

2. Installation prévue

Au vu des dimensions de la place et afin que les enfants puissent également jouer à des jeux de balle, les propositions suivantes ont été retenues :

- 1 mini but pour jouer au football CHF 2'257.40
- 1 jeu d'équilibre CHF 3'650.-



3. Financement

L'acquisition des jeux est devisée à CHF 5'907.40. À ce montant, il faut y ajouter CHF 1'000.- pour les travaux d'installation et de paysagisme. Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

4. Conclusion

La commission sports – loisirs - culture, lors de sa séance du 10 janvier 2022, a préavisé favorablement cet investissement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 7'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1 :** Un crédit d'engagement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux à Vaumarcus est accordé au Conseil communal.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de 3 places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche afin de favoriser la pratique du sport d'une manière ludique

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Tout comme de nombreux cantons suisses, le Canton de Neuchâtel dispose d'une Loi sur le sport (LSport) adoptée le 1^{er} octobre 2013. Celle-ci « a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle » (art. 1 LSport).

La pratique régulière d'une activité physique contribue à diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, les problèmes de surpoids et l'obésité. Elle permet également une certaine détente, bénéfique pour le bien-être physique et mental.

2. Infrastructures sportives

Le besoin d'équipements sportifs extérieurs est en forte progression partout en Europe et en Suisse romande. La Grande Béroche veut faire partie de ce mouvement et offrir à sa population la possibilité de bouger tout en profitant de l'environnement extérieur.

Donner l'opportunité à la population de La Grande Béroche de pratiquer une activité physique à tout moment de la journée permettant, ainsi, de concilier sport, plein air et santé.

De nombreux jeunes et moins jeunes sont attirés par le fitness en salle mais cette pratique est malgré tout très onéreuse. Les personnes avec un revenu moyen ne peuvent pas forcément se le permettre.

De plus, il existe peu de centres de fitness sur le territoire communal de La Grande Béroche.

Le fitness en plein air ou fitness à l'extérieur est une alternative crédible, déjà bien développée dans certains pays européens et dans certaines grandes villes de Suisse.

3. Proposition

Il s'agit d'une installation en plein air avec 6 appareils de fitness fixes par emplacements permettant la pratique d'une activité sportive adaptée à chaque personne ; en effet, chacun-e peut le faire à son rythme et à son niveau tout en profitant de la beauté de notre lac.

Les appareils de fitness proposés permettent aux citoyen-ne-s de faire des activités diversifiées.

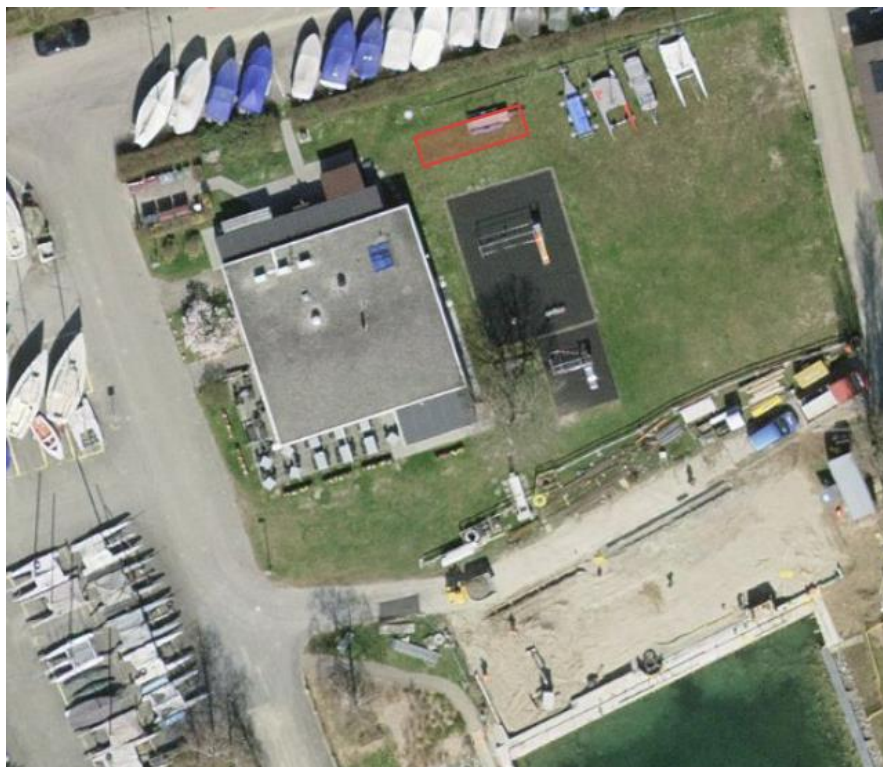
Avec l'installation de ces espaces de sport urbain, nous envoyons un message positif à la population et à notre jeunesse en leur offrant la possibilité d'améliorer leur santé physique ainsi que leur qualité de vie.

Avec cette nouvelle forme d'activité sportive, nous espérons ainsi dynamiser nos plages et promouvoir davantage la mobilité et la pratique du sport pour tous-toutes dans notre commune de La Grande Béroche, « Grandeur Nature ».

4. Emplacements proposés

Nous avons identifié 3 emplacements au bord du lac qui semblent appropriés pour les utilisateur-trice-s :

- au port de Bevaix, derrière la place de jeux, pour permettre aux parents de faire quelques exercices pendant que les enfants jouent ou aux sportifs de passage (joggers, cyclistes...) d'en profiter ;



- à la plage de Chez-le-Bart, pour les personnes qui ne souhaitent pas se baigner ou celles qui veulent tout simplement faire un peu d'exercice après ou avant la baignade ;



- à la plage de Saint-Aubin-Sauges.



5. Choix d'appareils

Les appareils ci-dessous ont été sélectionnés grâce, entre autres, aux contacts entre les fabricants d'engins de fitness en plein air, le Service cantonal des sports et suite à la consultation de la commission sports – loisirs – culture.

Ces appareils conviennent à toutes les générations et certains sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons reçu des offres des entreprises Lactell, Bimbo et UrbaFit.

C'est l'offre de l'entreprise Lactell qui a été retenue en raison du rapport qualité/prix qu'elle propose.

Rower



Appareil complet qui permet de se muscler le haut du corps et les jambes

Air Walker



Appareil qui permet de se muscler les jambes

Leg Press



Appareil qui permet de se muscler les jambes

Trinity Cycle



Appareil complet qui permet de se muscler le haut du corps et les jambes

Lat Pull & Chest Press



Appareil qui permet de se muscler le haut du corps

Pull Up



Appareil qui permet de se muscler le haut du corps

6. Entretien et garantie

La garantie sur la structure des appareils est de 10 ans selon le contrat du fournisseur.

Pour les appareils munis de roulements, les frais d'entretien s'élèvent à environ CHF 200.-/an pour les 3 places de fitness à partir de la 3^e année. Ce montant est à prévoir au budget de fonctionnement.

À ce montant, des frais d'entretien d'environ CHF 1'700.-/année pourraient s'ajouter pour la surface d'une place de fitness de 143 m² si le choix devait se porter sur des copeaux de bois à la place des dalles antichocs.

7. Financement

L'acquisition des appareils est devisée comme suit :

Rower	CHF 6'984.-
Air Walker	CHF 4'124.-
Leg Press	CHF 7'790.-
Trinity Cycle	CHF 6'860.-
Lat Pull & Chest Press	CHF 8'724.-
Pull Up	CHF 3'520.-
TOTAL par emplacement	CHF 38'002.-
Revêtement amortissant par emplacement faux gazon (CHF 1'000.-/machine)	CHF 6'000.-
Travaux de génie civil, par emplacement	CHF 6'500.-
Divers et imprévus, par emplacement	CHF 1'000.-
<u>TOTAL par emplacement</u>	<u>CHF 51'502.-</u>
<u>TOTAL TTC par emplacement</u>	<u>CHF 55'467.65</u>

Total TTC pour les 3 emplacements **CHF 166'402.95**

Soutiens financiers envisagés

Le Service de la santé publique a d'ores et déjà confirmé l'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- dans le cadre de l'appel à projet « Prévention et promotion de la santé ». De plus, le Conseil communal prévoit également d'adresser une demande de subvention à la commission LoRoSport.

Afin de promouvoir la collaboration avec les entreprises locales, il serait également envisageable de faire appel pour une éventuelle demande de sponsoring avec la pose d'une plaquette « Appareil offert par ... ».

Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

8. Conclusion

En Suisse, la pratique du sport est un élément important de vie des citoyen-ne-s.

Le plan scolaire le prouve, durant toute la scolarité obligatoire, le programme inclut trois périodes d'activité physique par semaine.

Près de 75% de la population helvétique de 15 à 75 ans pratique une activité sportive occasionnelle ou régulière.

En comparaison internationale, le pays se positionne au deuxième rang européen derrière la Suède par le nombre de personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine (principalement la randonnée pédestre, le cyclisme et la natation). Les sports pouvant être pratiqués tout au long d'une vie sont particulièrement appréciés. Notre patrimoine forestier et surtout les rives du lac offrent de belles opportunités pour la pratique du sport en plein air.

La commission des sports - loisirs - culture a été consultée le 10 janvier 2022 et a préavisé favorablement cet investissement.

Cet objet a fait partie de la liste des crédits d'investissements votés dans le cadre du budget 2022.

Au vu de ce qui précède et pour le bien-être de notre population, nous vous prions d'accepter la demande de crédit de CHF 170'000.- pour la création de trois places de fitness.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de 3 places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit de CHF 170'000.- est accordé au Conseil communal pour la création de trois places de fitness extérieures.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

La place de parc, dédiée dans sa partie Sud aux dériveurs et dans sa partie Nord aux véhicules, doit être restaurée. En effet, avec le temps, de la végétation a poussé en divers endroits perçant ainsi la couche de goudron. La partie Nord est également très endommagée par les racines d'un arbre qui se trouve sur la place. Le marquage des places s'est, par endroits, complètement effacé avec le temps.

2. Nécessité

Il devient nécessaire de refaire cette place afin d'assurer de bonnes conditions de parcage aussi bien pour les utilisateurs navigateurs que pour les personnes venant se balader au port ou encore manger au restaurant voisin et stationnant les véhicules dans les cases.

3. Proposition

Si dans un premier temps, le Conseil communal n'a envisagé d'exécuter des travaux que sur la surface des places de parc, la commission technique du Conseil général a demandé que la pose d'un couvert photovoltaïque soit intégrée à ce projet. C'est notamment la coupe du grand arbre qui a motivé cette proposition permettant ainsi de conserver des places de parc ombragées.

Cette demande supplémentaire implique passablement de réflexions en particulier sur l'organisation du parcage des voiliers pendant l'hiver, lorsque ceux-ci sont hors de l'eau. En effet, ils sont parqués sur les places de parc et la mise en place d'un couvert photovoltaïque rendra ce parcage impossible en raison de leur taille, bateau + mât (voir figure 1).

Par conséquent, il est nécessaire d'envisager une nouvelle stratégie d'hivernage des voiliers si un tel couvert devait être installé. La commune est propriétaire de plusieurs parcelles à proximité du port (voir figure 2) et il sera opportun d'identifier si l'une ou l'autre d'entre-elles pourraient accueillir les voiliers pour l'hivernage.



Figure 1 : Vue place de parc en hiver



Figure 2 : Plan environ du port

Nous prévoyons également de placer des tubes pour l'électricité dans l'optique de la mise en place à futur de bornes de chargement pour véhicules électriques et la connexion des panneaux photovoltaïques.

4. Planification

Le parking étant utilisé toute l'année, en hiver par des bateaux et en été par des voitures, il n'y a que peu de temps pour mettre en œuvre les travaux au changement de saison. Par conséquent, le Conseil communal propose de travailler en deux temps :

- premièrement, en 2022, réalisation des travaux de réfection de la place : abattage de l'arbre, suppression des racines, pose des tubes électriques, pose de l'enrobé et marquage des places ;
- pendant cette même année, recherche de solutions pour hiverner les voiliers sur une autre parcelle à proximité ;
- dès 2023, mise en place du couvert photovoltaïque en fonction du résultat des réflexions et des possibilités d'hivernage des voiliers ;
- et, également pour 2023, en lien avec les différentes études de trafic et de stationnement, une réflexion sur la pose d'un horodateur sera menée.

5. Avantages

La réfection de cette place de parc est la première étape d'un projet global qui se dessine sur l'ensemble de la problématique du parcage autour du port de Bevaix. En effet, nous devons, lors de cette législature, organiser de façon plus optimale le parcage des bers en été et le parcage des bateaux qui sont sortis de l'eau pendant l'hiver.

Une place de parc en bon état est une bonne carte de visite, notamment pour les client-e-s du restaurant qui y viennent depuis loin à la ronde.

6. Coûts

Les travaux ont fait l'objet d'offres qui portent les coûts totaux de cette première étape à CHF 180'000.- pour toute la place. Le caisson sera refait, là où se situe l'arbre et ses racines qui seront enlevés ; pour le reste de la place, un enrobé de 30 mm sera réalisé. Des tubes électriques seront posés en réserve dans l'optique de la mise en place du couvert photovoltaïque et des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le coût des travaux sera scindé en deux : pour ce qui concerne la partie Sud, place dériveurs, ce sera dans le compte des investissements du port que le montant sera affecté et, pour la partie Nord, dans le compte des investissements des routes (image ci-contre).



7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu de la validation du projet par les commissions financière et technique, le Conseil communal vous propose d'accepter l'arrêté de CHF 180'000.- pour la réfection de la place du port de Bevaix.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chef de dicastère
Hassan Assumani Thierry Pittet



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix est accordé au Conseil communal.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans les chapitres « 3411 Ports » pour CHF 118'000.- et « 6150 Routes » pour CHF 62'000.- et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.- pour le dragage du fond lacustre au port de Vaumarcus et relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 16'000.- pour le dragage de la place située sous la grue au port de Bevaix

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

Avec le temps et les courants du lac, il se dépose, en différents endroits de nos ports, une couche de sédiments entraînant une diminution de la profondeur du lac.

2. Nécessité

Deux endroits particulièrement touchés par cette situation ont été identifiés. Il s'agit de la place située sous la grue au port de Bevaix ainsi que le port de Vaumarcus et son chenal d'accès. Compte tenu de la proximité du fond, il est fréquent que des bateaux y frottent leur quille.

3. Proposition

Afin de résoudre cette problématique, nous proposons que la commune fasse intervenir une entreprise afin de draguer les surplus de sédiments qui se sont déposés et ainsi garantir la bonne navigation à tous les usagers de ces deux ports.

5. Coût

Dans un premier temps, le service de la Sécurité publique et des ports a identifié cette problématique à Vaumarcus et a demandé une offre pour ce site. Cette dernière se monte à CHF 85'000.-. C'est malheureusement après que le budget ait été envoyé aux conseillers généraux que cette problématique a été soulevée à Bevaix ; l'offre reçue pour Bevaix se monte à CHF 16'000.-. Compte tenu de la proximité de ces deux emplacements et donc de la suppression d'un déplacement depuis le siège de l'entreprise à laquelle nous adjugerons les travaux, une réduction sur la somme des deux montants a été accordée.

6. Réserves au bilan

À titre d'information complémentaire, il est à noter que les montants des réserves des ports se montent, au 31 décembre 2021, à :

- Bevaix CHF 511'072.-
- Saint-Aubin-Sauges CHF 329'655.-
- Vaumarcus CHF 40'580.-

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des préavis positifs des commissions financière et technique, le Conseil communal vous propose de vous prononcer en faveur de ces deux crédits pour le dragage de ces deux sites en acceptant les arrêtés ci-joints pour un montant maximal de CHF 101'000.- qui sera amorti dans les chapitres autofinancés des ports de Bevaix et Vaumarcus.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Hassan Assumani Thierry Pittet



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.- pour le dragage du fond lacustre au port de Vaumarcus et de son chenal

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 85'000.- est accordé au Conseil communal pour le dragage du port de Vaumarcus et de son chenal d'accès.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3411 Ports » et amorti conformément à la loi au taux de 3,5% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Arrêté relatif à un crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 16'000.- pour le dragage de la place située sous la grue au port de Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 16'000.- est accordé au Conseil communal pour le dragage de la place de grutage au port de Bevaix.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3411 Ports » et amorti conformément à la loi au taux de 3,5% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,
Jean Bergamin Donatella Vantaggio



Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRENOM	ADRESSE
Président	BIANCHINI Gisèle	Rue du Crêt-de-la-Fin 12b 2024 St-Aubin-Sauges
Vice-président	MUGNARI Jérôme	Rue du Crêt-de-la-Fin 12a 2024 St-Aubin-Sauges
Secrétaire	AEGERTER Carine	Rue du Débarcadère 12 2024 St-Aubin-Sauges
Trésorier	REYNAUD Claudio	Chemin de la Sagne 34 2024 St-Aubin-Sauges
Assesneur	WYSER Françoise	Rue du Temple 27 2024 St-Aubin-Sauges
Assesneur	BARNY André	Rue du Môtier 3 2024 St-Aubin-Sauges

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix, respectivement au choix de variante de parking



Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Lors de la séance du 27 septembre 2021, votre autorité a accepté une demande de crédit de CHF 1'500'000.- pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (y compris le parking souterrain). Sur ce montant, CHF 300'000.- sont destinés à l'étude du parking souterrain.

En effet, lors des discussions en commission et pendant la séance du Conseil général, votre autorité a souhaité étudier, encore davantage, la création d'un parking souterrain à destination de la future salle. Il est vrai que les « premiers » plans du parking souterrain étaient à un stade que l'on peut qualifier d'avant « avant-projet ». Pour rappel, selon la norme VSS 40 281, les besoins en place de stationnement de la future salle (besoin de la salle uniquement ; salle double pouvant accueillir 400 personnes) sont compris entre 30 (fourchette base) et 48 places (fourchette haute).

Une fois le délai référendaire échu, les architectes et ingénieurs ont pu s'atteler à étudier différentes variantes et notamment l'intégration de la rampe d'accès.

Assez rapidement, il est apparu, afin d'avancer sereinement dans la suite des études, qu'un choix de parking devait être effectué.

Ce rapport vise donc 2 points ou choix :

1. l'intégration ou non d'un parking souterrain à destination de la future salle,
2. si votre autorité décide d'une intégration d'un parking souterrain, plusieurs variantes sont envisagées.

Les variantes présentées diffèrent fortement et les implications financières, statiques (au niveau des bâtiments), des accès, etc., doivent être définies en amont de la phase de projet. En effet, étudier les phases « projet » en envisageant l'ensemble des variantes (y compris celles sans parking souterrain, que du parking en surface) n'est pas possible pour des questions de coûts (qui ne sont plus maîtrisables) et de cohérence.

2. Sans parking souterrain : parking en surface uniquement

L'avant-projet comporte autour de la future salle un nombre total de 33 places (cf. annexe A1.1). Soit 5 places accessibles depuis la rue du Collège et 28 depuis la rue Adolphe-Ribaux. Pour rappel, l'actuel site (abords immédiats de la salle) comprend 46 places de stationnement (cf. annexe A1.2).

Les deux sites envisagés pour du parking supplémentaire en surface (cf. annexe A2) permettraient un gain de 21 places de voitures et la création d'un site pour le dépose-minute qui, selon les études actuelles, ne permet pas de gain de places de parking. Par contre, si cette zone est créée, l'actuelle zone de dépose-minute de la rue du Collège sera réduite, voire supprimée.

Soit un nombre total de 33 places (prévues au sein de l'avant-projet) + 21 places (nouvellement créées), donc 54 places.

Le montant articulé pour la création des 21 places de parc et la création d'un nouveau site de dépose-minute est de CHF 405'000.- TTC, soit CHF 19'300.- /place.

Précisons que les deux sites envisagés devront de toute façon être aménagés durant la période des travaux afin d'assurer, durant cette période, un minimum de places de parc à proximité de l'école et du centre du village.

De façon à être cohérents avec l'investissement déjà consenti pour la création de ces deux parkings, il est fort probable que les 21 places créées soient maintenues une fois la nouvelle salle réalisée.

3. Variantes de parking souterrain

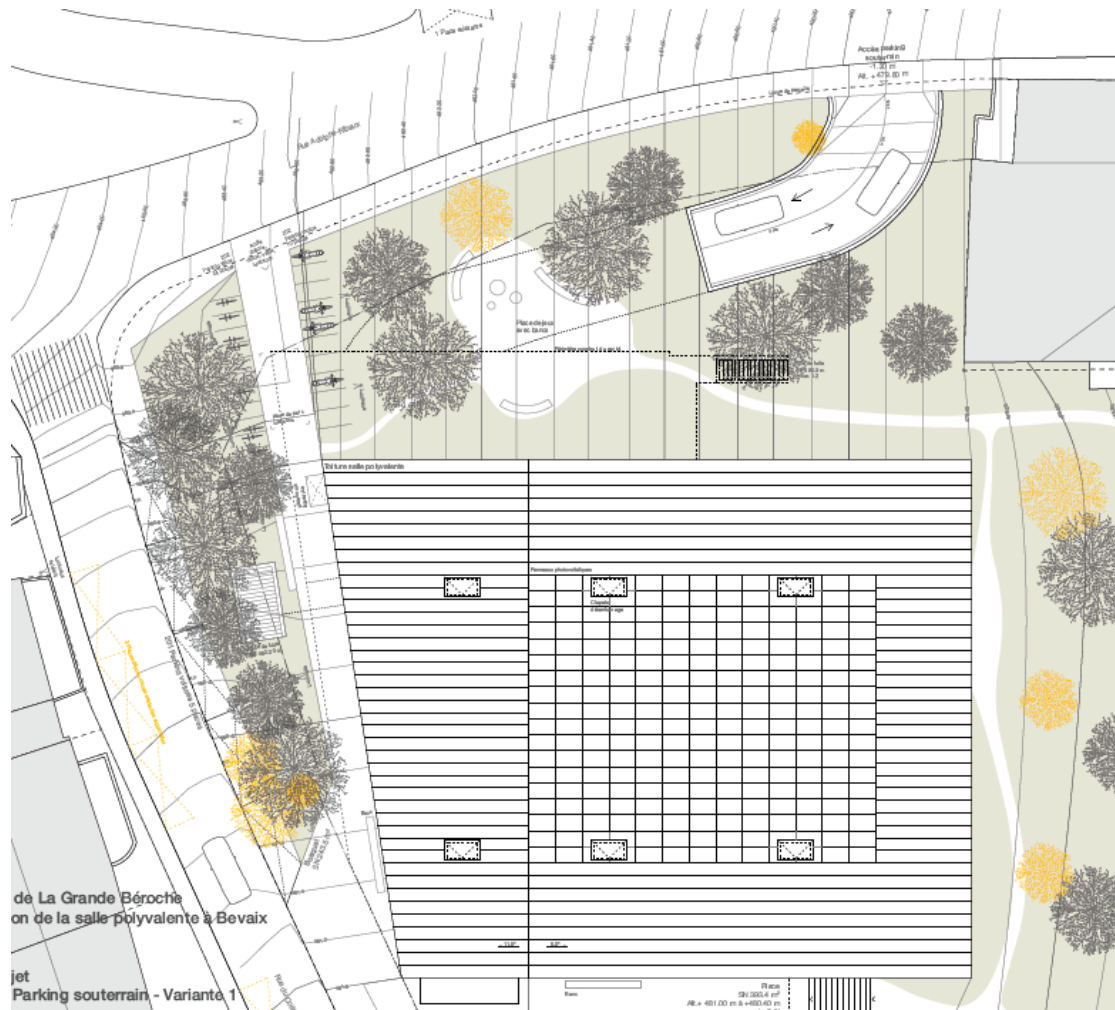
Avec l'appui du bureau Graber & Petter Architectes SA, nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'être exhaustifs au niveau des variantes envisagées. En effet, à ce stade, il est important de n'écarter aucune possibilité notamment des accès différents et la possibilité de réaliser le parking sous le Verger.

Pour l'ensemble des variantes présentées ci-dessous, le bureau Transitec a été mandaté afin de contrôler les dimensions des places de stationnement, les circulations internes et manœuvres, les accessibilités aux parkings (rayons de girations) et les conditions de visibilité.

Il est à relever que pour l'ensemble des variantes de parking souterrain, le parking en surface est limité à la création de 5 places le long de la rue du Collège, auxquelles s'ajouteraient les 21 places nouvellement créées pour les besoins du chantier et les 4-5 places en dépose-minute (cf. annexe A2).

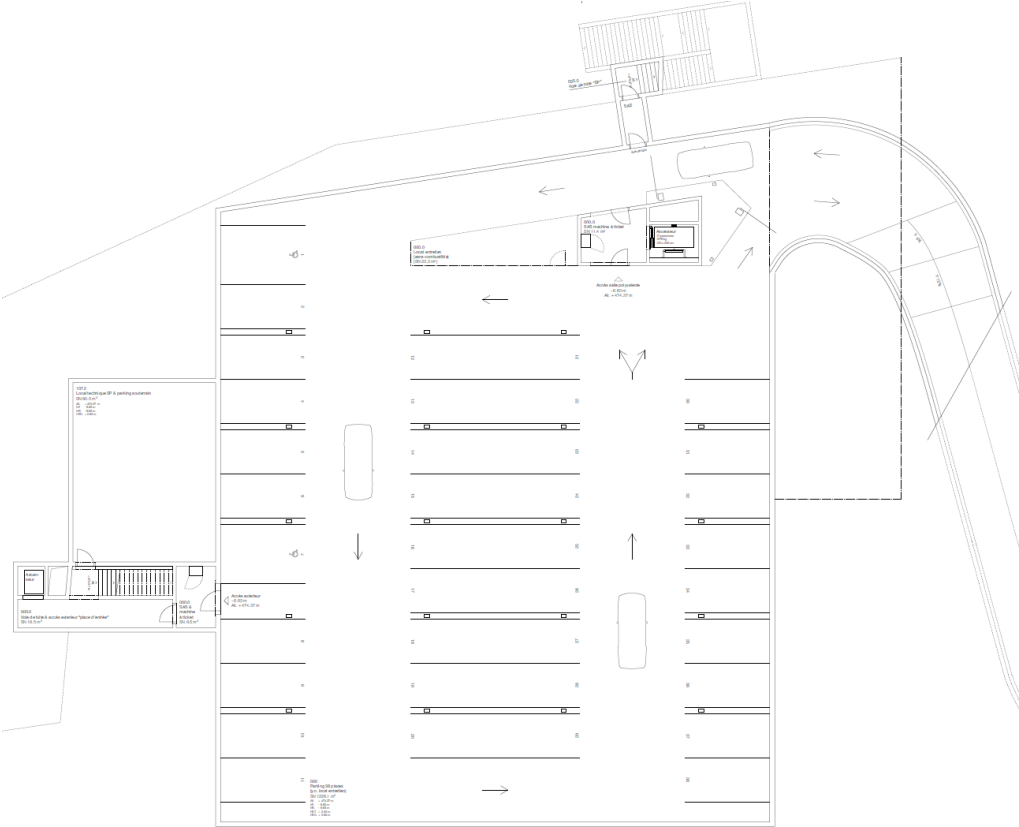
1. Accès au parking depuis la rue Adolphe-Ribaux

L'accès au parking est réalisé par une rampe donnant directement sur la rue Adolphe-Ribaux. L'intégration de cette rampe ne peut être meilleure au vu des contraintes du terrain et de la pente d'accès.



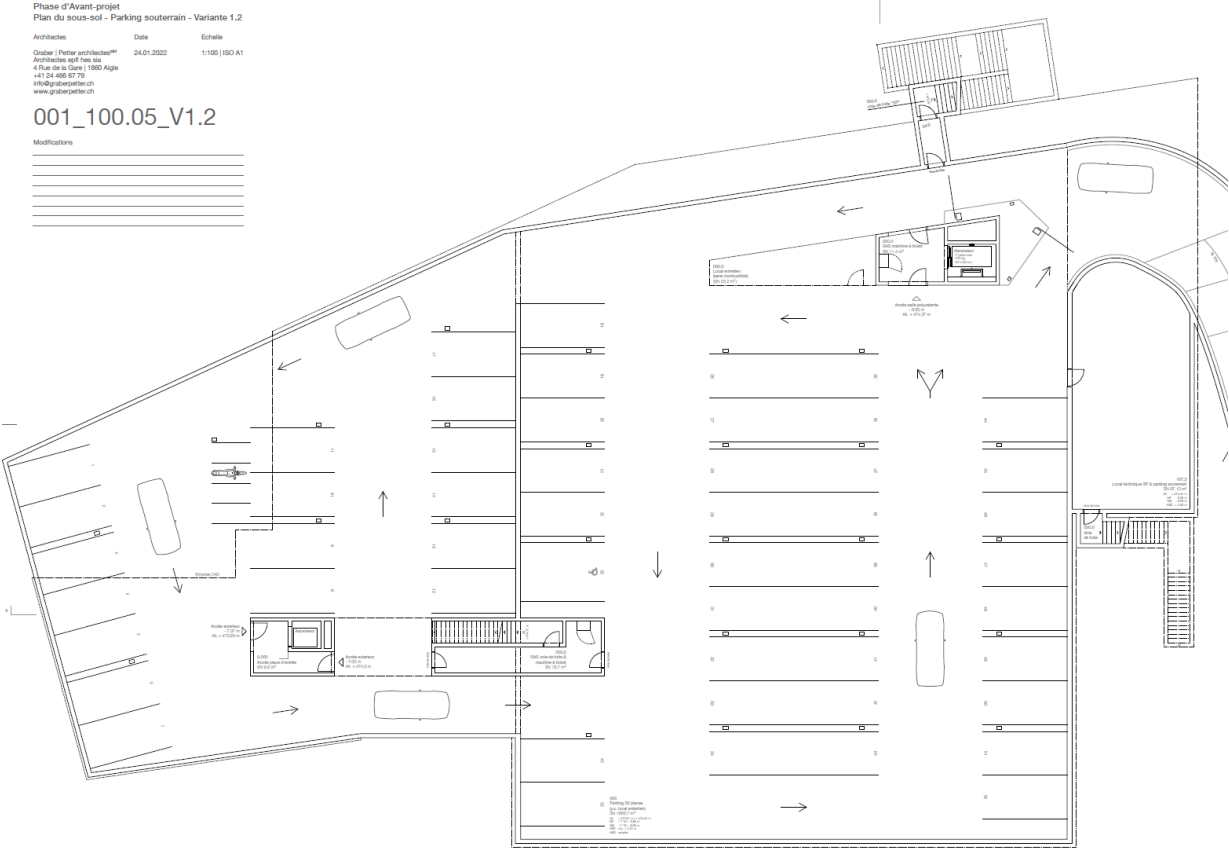
1.1 Parking sous la salle uniquement

Cette variante permet la création de 38 places de parc en souterrain (cf. annexe A3.1). Le coût pour cette variante atteint CHF 3'680'000.- TTC, soit CHF 96'842.-/ place.



1.2 Parking sous la salle et le bâtiment du CAD

Cette variante permet la création de 52 places de parc en souterrain (cf. annexe A3.1). Le coût pour cette variante atteint CHF 4'790'000.- TTC, soit CHF 92'115.-/ place.

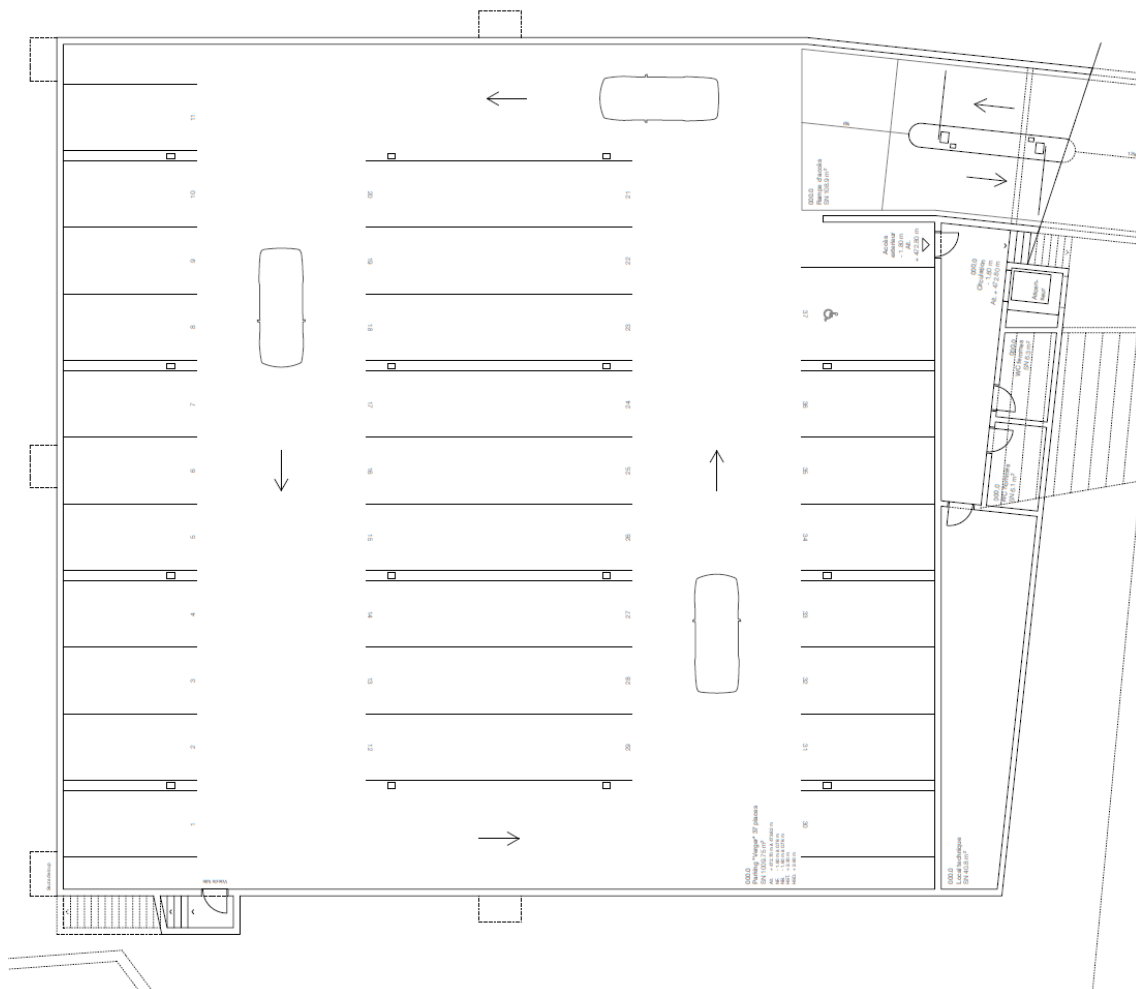


2. Parking sous le Verger communal pour les besoins de la salle



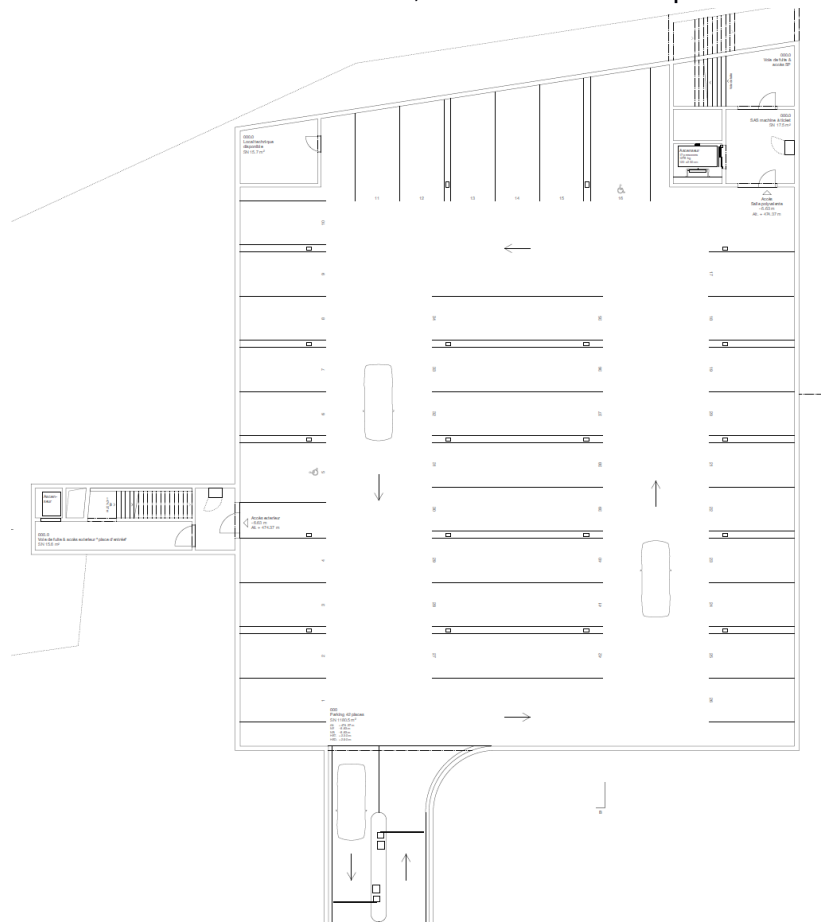
L'accès devrait encore être affiné car il y a un problème de visibilité au niveau de la rue de la Gare (éventuel accès par la rue de la Gare).

Cette variante permet la création de 37 places de parc en souterrain (cf. annexe A3.2). Le coût pour cette variante atteint CHF 3'180'000.- TTC, soit CHF 85'946.-/ place.



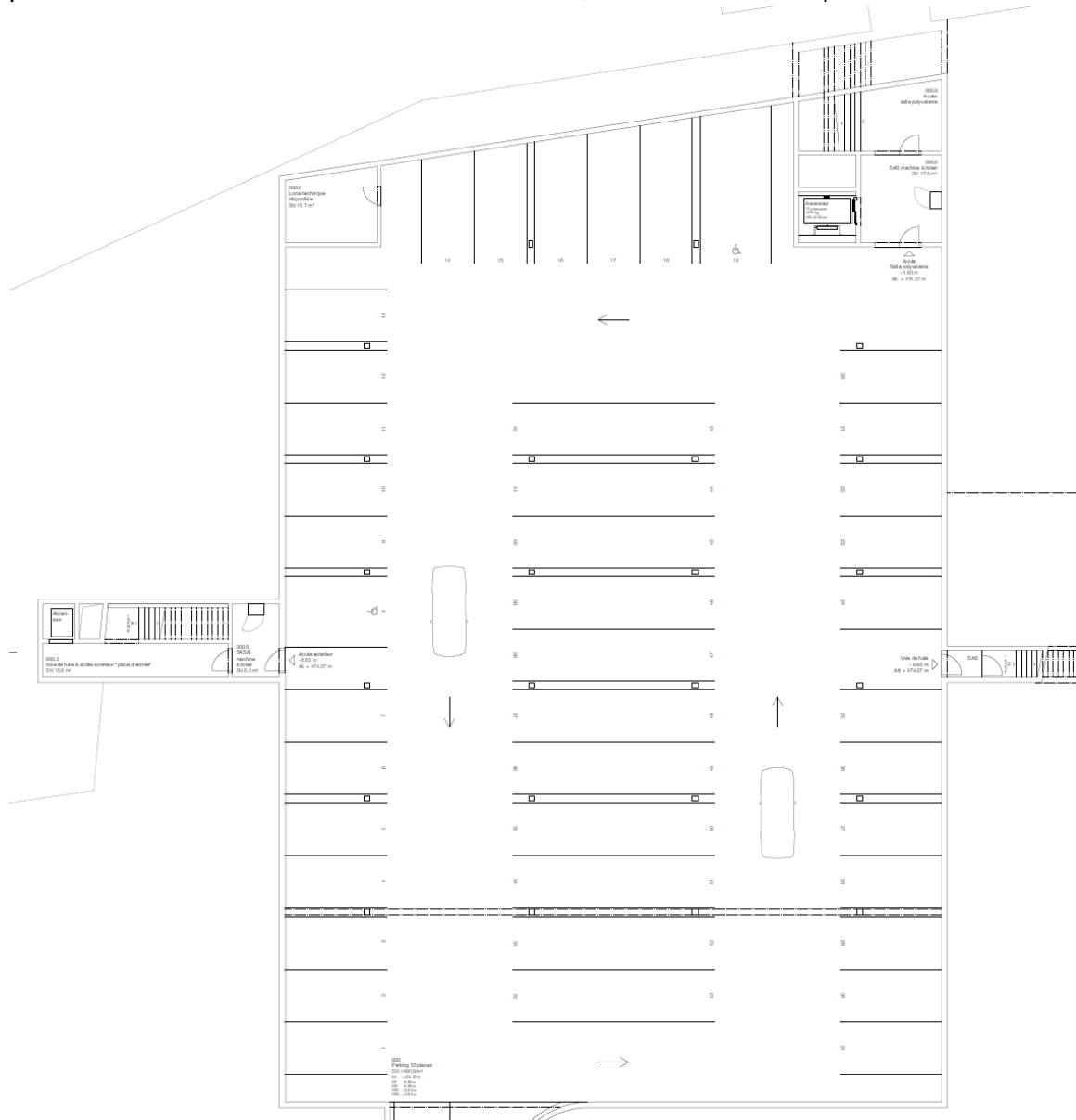
3.1 Parking sous la salle uniquement

Cette variante permet la création de 42 places de parc en souterrain (cf. annexe A3.3). Le coût pour cette variante atteint CHF 3'560'000.- TTC, soit CHF 84'762.-/ place.



3.2 Parking sous la salle et une partie du Verger (accès rue de la Gare)

Cette variante permet la création de 53 places de parc en souterrain (cf. annexe A3.3). Le coût pour cette variante atteint CHF 4'150'000.- TTC, soit CHF 78'302.-/ place.



4. Récapitulatif du nombre de places, des avantages, inconvénients et coûts

Afin de synthétiser l'ensemble des variantes et surtout le nombre de places projeté, le tableau ci-dessous est présenté :

Variante	Accès (rue)	Nb. de places	Nb. de places supprimées	Coûts TTC (CHF)	Prix/place
État actuel	Adolphe-Ribaux	46	-	-	
0. Sans parking souterrain	-	28*	-	295'000.-	10'536.-
1.1 Parking sous la salle uniquement	Adolphe-Ribaux	38*	5 (rue Adolphe-Ribaux)	3'680'000.-	96'842.-
1.2 Parking sous la salle et le bâtiment du CAD	Adolphe-Ribaux	52*	5 (rue Adolphe-Ribaux)	4'790'000.-	92'115.-
2. Parking sous le Verger communal	Temple	37*	7 (rue du Temple)	3'180'000.-	85'946.-
3.1 Parking sous la salle uniquement	Gare	42*	6 (rue de la Gare)	3'560'000.-	84'762.-
3.2 Parking sous la salle et une partie du Verger	Gare	53*	6 (rue de la Gare)	4'150'000.-	78'302.-
* Ajout de 5 places à la rue du Collège					

Chaque variante comporte des avantages et inconvénients. En voici les principaux :

0. Sans parking souterrain

- Avantages
 - faible coût d'investissement ;
 - facilité de mise en œuvre (faible risque d'oppositions) ;
 - même lecture du site qu'avec la situation actuelle ;
 - allées et venues du trafic condensées sur l'avenue Adolphe-Ribaux.
- Inconvénients
 - offre en stationnement plus faible qu'actuellement ;
 - pas de valorisation de l'espace public par des aménagements extérieurs (surface occupée par des voitures) ;
 - emprise nécessaire à l'implantation du parking importante.

1.1 Parking sous la salle uniquement et 1.2 Parking sous la salle et le bâtiment du CAD (accès rue Adolphe-Ribaux)

- Avantages
 - une synergie est faite entre la salle polyvalente et le parking souterrain. Le parking souterrain a un accès piétons simple et direct à la salle polyvalente, mais également à la place d'entrée ;
 - les travaux sont concentrés sur le haut du site ;
 - le niveau du parking souterrain permet d'atteindre (en partie au Nord) la couche de moraine dite « saine ».
- Inconvénients
 - le programme du rez inférieur de la salle polyvalente est modifié pour permettre l'insertion de la rampe. Le local de rangement de la salle polyvalente est déplacé côté Ouest. Ce local est, de ce fait, très éloigné de l'ascenseur et du rez supérieur. Le local technique de la salle polyvalente est déplacé au sous-sol ;
 - la construction du niveau supplémentaire pour le parking souterrain nécessite des travaux spéciaux importants. Cela est dû au niveau d'eau observé dans le sous-sol et aussi de par la proximité avec les routes. Le tout renchérit le coût de construction ;
 - l'emplacement de la rampe pour le bruit n'est pas favorable (les exigences sont nettement dépassées la nuit). La proximité de la rampe avec le bâtiment sur la parcelle n°5370 nécessite d'importants travaux de reprises en sous-œuvre qui renchérissent le coût de construction et augmentent les risques d'oppositions lors de la mise à l'enquête ;

- la rampe d'accès au parking souterrain peut remettre en cause le principe d'application des gabarits légaux et peut avoir comme conséquence la modification de l'implantation de la salle polyvalente. La rampe a une forte déclivité due à son insertion contraignante dans le site à cet endroit et à la différence de niveau importante entre le point d'accès et le parking souterrain. Les pentes de la rampe atteignent des valeurs maximales (max. 15% pour la rampe non couverte et max. 18% pour la rampe couverte) qui sont conformes aux normes, mais qui ne sont pas confortables ;
- le niveau inférieur de la dalle de la chaufferie étant plus bas que celui de la salle polyvalente, le fait d'agrandir le parking sous la chaufferie implique des hauteurs dans le parking plus conséquentes. Cette perte volumétrique renchérit son coût de construction (valable uniquement pour la variante 1.2).

2. Parking sous le Verger communal

- Avantages
 - le programme de la salle polyvalente n'est pas modifié par la construction du parking. La construction du parking souterrain est peu complexe. Son implantation est suffisamment distante du bâtiment environnant et évite ainsi toute difficulté constructive. Son coût de construction est de ce fait plus économique ;
 - la topographie existante permet de créer une rampe d'accès confortable. La rampe n'a quasiment pas de déclivité ;
 - un potentiel existe d'augmenter encore le nombre de places en allongeant le parking souterrain (du côté Nord-Ouest) sous le Verger communal.
- Inconvénients
 - il n'y a pas de synergie entre la salle polyvalente et le parking souterrain ;
 - la construction du parking sous le Verger communal élargit le périmètre d'intervention de la construction. Le volume hors-sol (composé de la rampe et de l'accès piétons) a un impact urbanistique en bas du Verger ;
 - l'implantation du parking sous le Verger oblige à réaménager les surfaces en dessus et aux alentours de celui-ci. Cela implique aussi de démolir le petit bâtiment des WC publics. Il est prévu que ces derniers soient relogés près de l'entrée piétonne du parking souterrain ;
 - les conditions de visibilité sont problématiques au niveau du débouché sur la rue du Temple (visibilité restreinte compte tenu du mur), selon l'étude du bureau d'étude en mobilité Transitec Ingénieurs-Conseils SA. Cela pourrait toutefois être remédié avec une sortie des véhicules par la rue de la Gare (en remontant cette dernière).

3.1 Parking sous la salle uniquement et 3.2 Parking sous la salle et une partie du Verger (accès rue de la Gare)

- Avantages
 - le programme de la salle polyvalente n'est pas modifié par la construction du parking. Une synergie est faite entre la salle polyvalente et le parking souterrain. Le parking souterrain a un accès piétons simple et direct à la salle polyvalente, mais également à la place d'entrée ;
 - les travaux sont concentrés sur le haut du site ;
 - le niveau du parking souterrain permet d'atteindre (en partie au Nord) la couche de moraine dite « saine » ;
 - la rampe présente l'avantage que l'accès soit couvert jusqu'à la sortie. Ceci est favorable pour les émissions de bruit et permet de les réduire. Un matériau absorbant appliqué du côté intérieur de la bouche d'entrée pourrait encore réduire les émissions de bruit ;

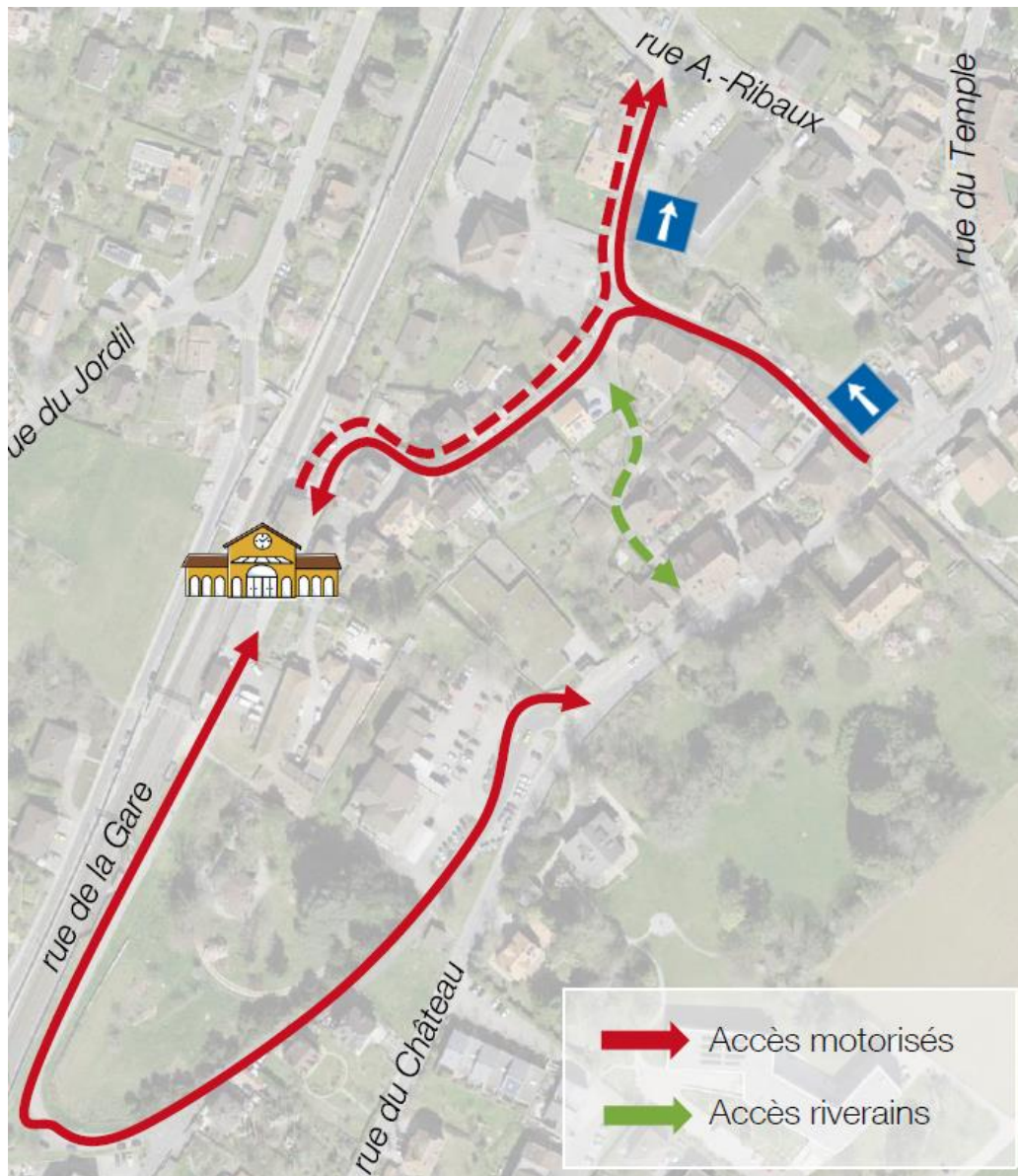
- la rampe est très bien intégrée dans le tissu bâti du centre du village de Bevaix. Par ailleurs, il n'y a pas de travaux de reprise en sous-œuvre avec le voisinage contrairement aux variantes précitées ;
 - la topographie existante permet de créer une rampe d'accès confortable. La rampe n'a quasiment pas de déclivité ;
 - le prix par place de parc est le deuxième moins cher par rapport aux autres variantes (valable uniquement pour la variante 3.1) ;
 - le prix par place de parc est le moins cher par rapport aux autres variantes (valable uniquement pour la variante 3.2) ;
 - un potentiel existe d'augmenter encore le nombre de places en allongeant le parking souterrain (du côté Sud-Est) sous le Verger communal. Ainsi, il serait aisément possible (en terme de travaux) de créer 13 places supplémentaires (valable uniquement pour la variante 3.2).
- Inconvénients
 - la construction du niveau supplémentaire pour le parking souterrain nécessite des travaux spéciaux importants dus à la présence de l'eau dans le sous-sol. Cela renchérit le coût de construction ;
 - la construction du parking souterrain est indissociable de la construction de la salle polyvalente ;
 - l'accès en remontant la rue de la Gare amène du trafic devant l'école et la rue du Collège.

Ces variantes, avec un accès par la rue de la Gare, obligent la mise à sens unique du bas de la rue de la Gare (cf. figure point 5.). Cette « obligation » est toute relative car, de toute façon, cette mise à sens unique est prévue.

Dans la mesure où ces variantes amènent du trafic devant l'école et la rue du Collège, le traitement (mise en zone 20 km/h, aménagement de la route, suppression de dépose-minute, etc.) d'une partie des rues de la Gare et du Collège doit être effectué. Ainsi, il est prévu d'augmenter la surface d'emprise de la future salle en y intégrant une partie de la rue de la Gare (devant le collège) et la rue du Collège. Cela renchérit le coût total du projet mais cela aura le mérite de sécuriser les abords immédiats du collège, sécurisation qui devra de toute façon être effectuée.

5. Circulation sur le site

Comme déjà mentionné au sein du rapport précédent (demande de crédit du 27 septembre 2021), la nouvelle salle et le stationnement induit par celle-ci impliquent un regard critique sur les flux de trafic entourant la salle. Peu importe les variantes choisies, la mise à sens unique du bas de la rue de la Gare est préconisée par le bureau Transitec.



 Commune de La Grande Béroche
Construction de la salle polyvalente à Bevaix

Phase d'Avant-projet
Plan de situation

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{sarl} Architectes epfl hes sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	18.08.2021	1:200 ISO A1

001_200.01

Modifications



4-5 « nouvelles » places ou dépose-minute

PARKING PUBLIC (village de Bevaix)
Situation actuelle

46 places, abord direct de la salle

21 « nouvelles » places

7 dépose-minute, rue du Collège

5 + 2 places rue Adolphe-Ribaux

2+4 places, rue de la Fontaine



12 places, rue des Terreaux-Gare

11+3 places, chemin de Closel

6 places, rue de la Gare

23+1 places, CMBB

19 places, rue des Terreaux

11 places, rue de la Gare

6 dépose-minute, rue du Château

7+1 places, rue du Temple



Places de parc supplémentaires en surface



Les zones dessinées ci-dessus pourraient être transformées en parking à destination directe des écoles et de la salle de gym.

Parcelle 4689 (Nord des voies de chemin de fer)



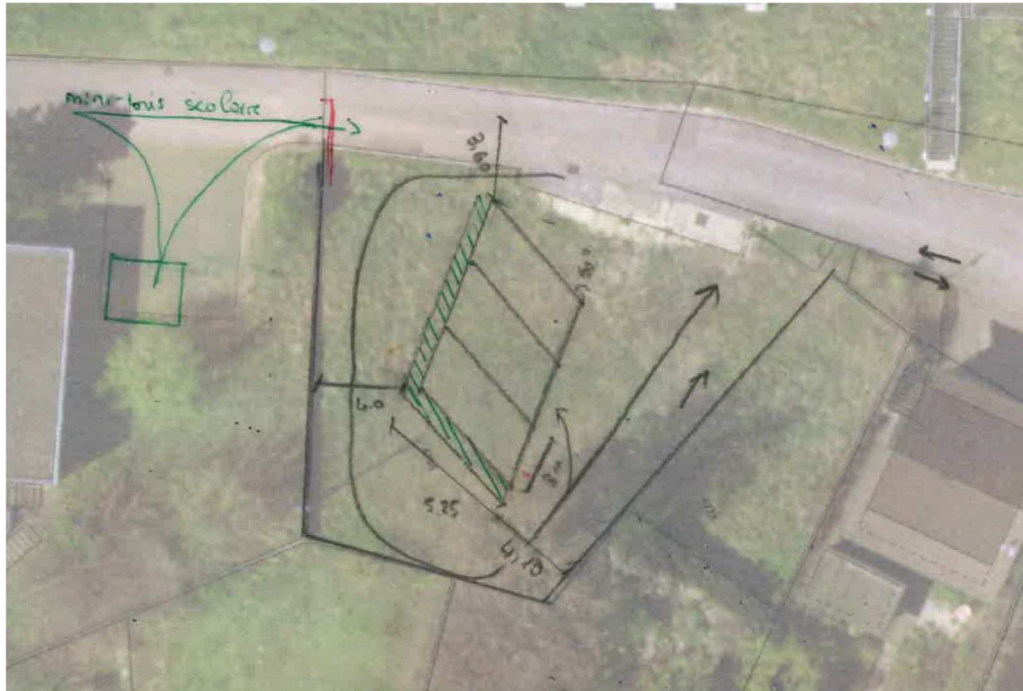
La parcelle actuelle est utilisée comme parking de délestage en cas de manifestations. Dans les faits, nous constatons que cette zone est « sous utilisée ».

Il faudrait donc réaliser sur cette zone un parking officiel dont les places seraient identifiées formellement pour les besoins de l'école et de la future salle. Selon le plan ci-dessus, la capacité du parking atteindrait 21 places de parc et 2 à 3 places motos.

Le coût de cette « transformation » est chiffré à CHF 250'000.- TTC.

Parcelles 4701 (Sud des voies de chemin de fer)

Vu la proximité de l'école et le cheminement sécurisé, ce parking pourrait servir de dépose-minute.



À priori, selon ce plan, aucune place de parc supplémentaire n'est prévue (à voir selon le fonctionnement des dépose-minute). Mais nous pourrions envisager à futur l'extension du parking sur la partie contre l'école (parcelle communale n° 5711) et/ou contre la rue Adolphe-Ribaux (parcelle communale n°4173). Nous pourrions alors envisager la création de 7 à 8 places de parc voiture supplémentaire.

Le coût de la « transformation » présentée (touchant uniquement la parcelle n° 4701) au sein du plan ci-dessus est chiffré à CHF 155'000.- TTC.

Trafic autour de la future salle

L'implantation de la future salle impliquera inévitablement un changement de trafic autour du site. Notamment au niveau de l'implantation du parking qui ne permettra plus une boucle (type dépose-minute) passant devant le collège. Une réflexion devra être menée au niveau de la rue de la Gare et la rue du Collège. En effet, actuellement le transit des voitures ainsi que le gabarit de deux routes ne permettent pas une bonne sécurisation de la zone. L'interface entre le collège et la future salle devra être amélioré.

Une réflexion sur l'emplacement des dépose-minute devra également être initiée.

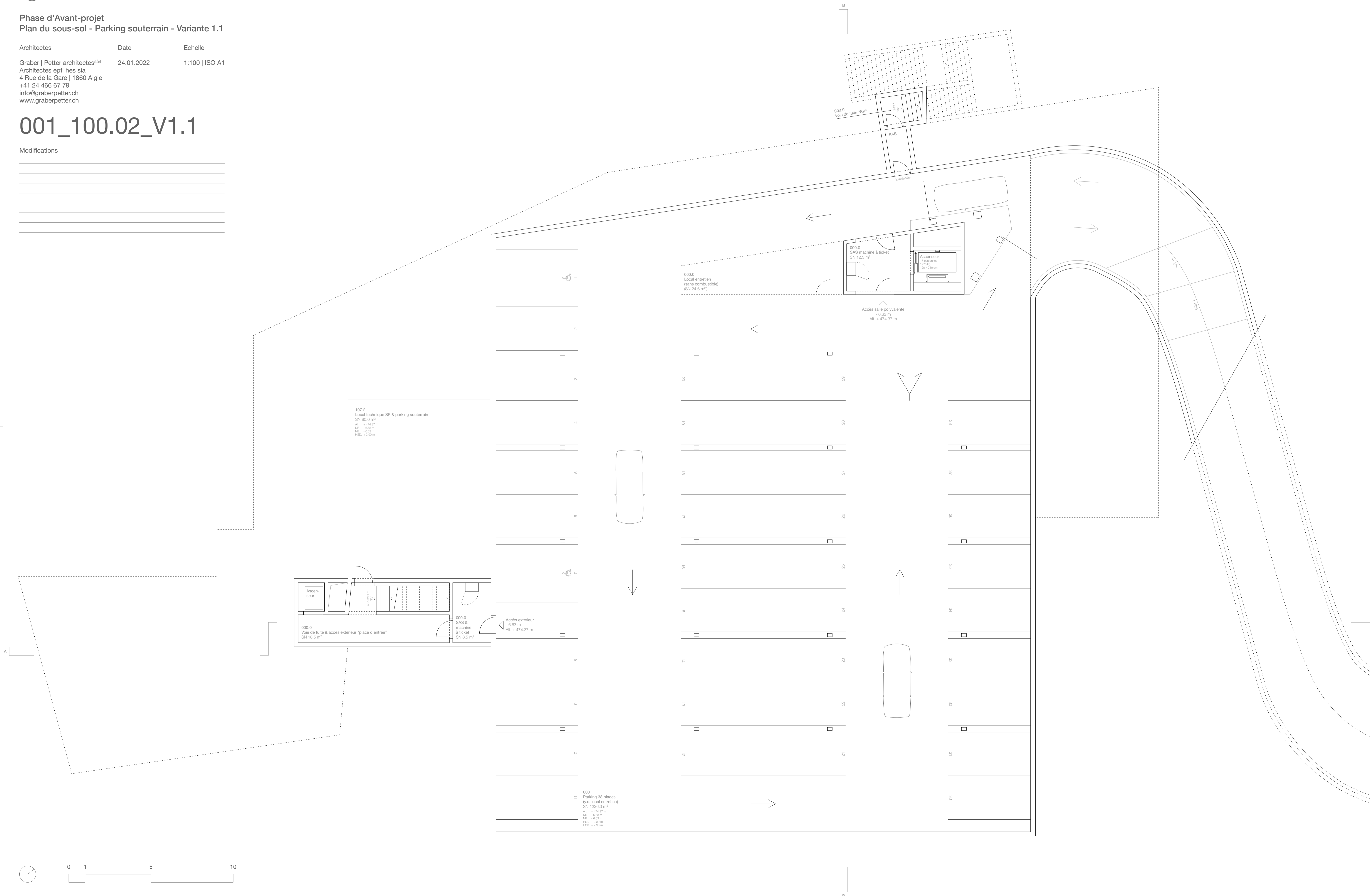


Phase d'Avant-projet
Plan du sous-sol - Parking souterrain - Variante 1.1

Architectes Date Echelle
Graber | Petter architectes^{sarl} 24.01.2022 1:100 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_100.02_V1.1

Modifications

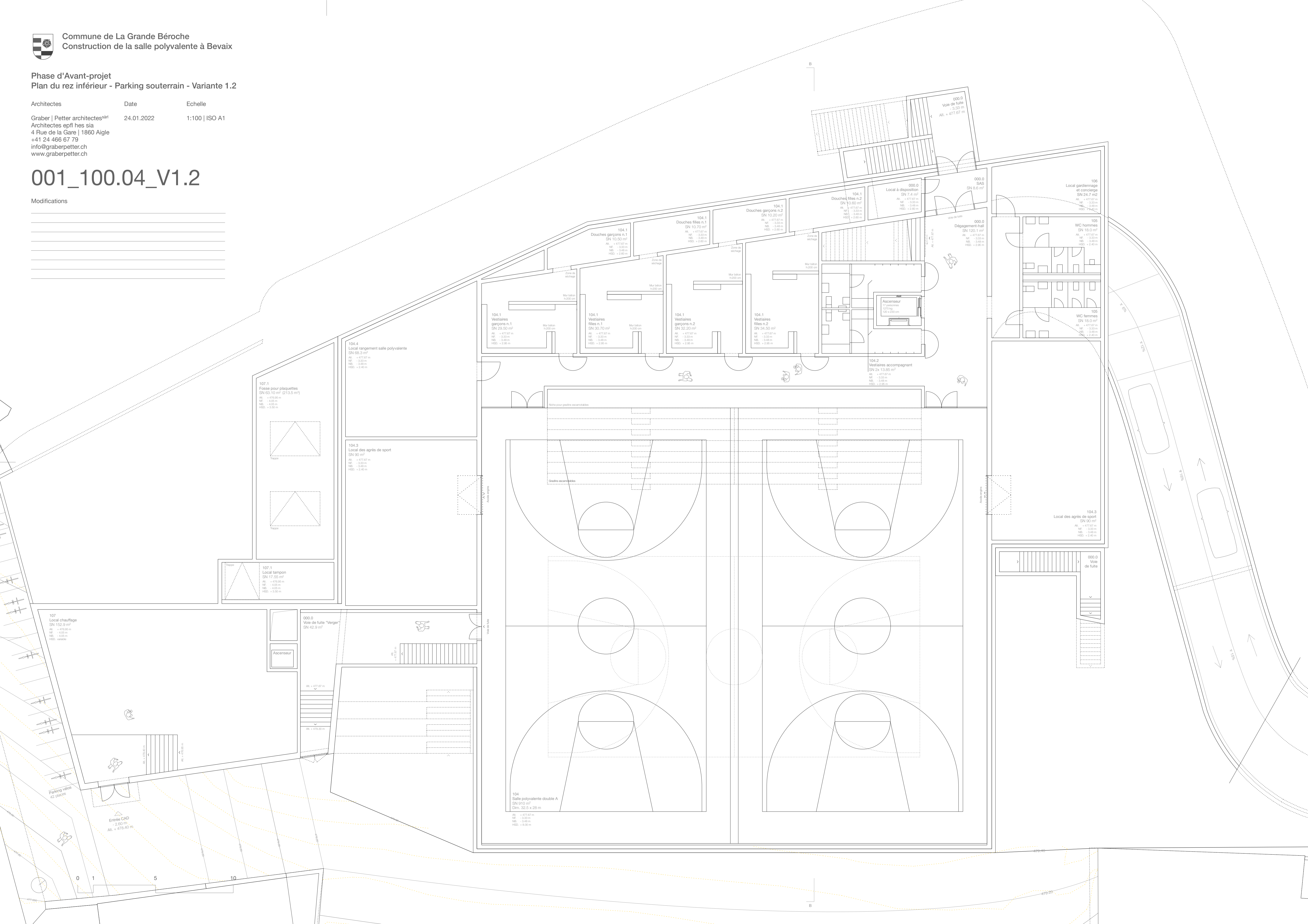


Phase d'Avant-projet
Plan du rez inférieur - Parking souterrain - Variante 1.2

Architectes Date Echelle
Graber | Petter architectes^{srl} 24.01.2022 1:100 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_100.04_V1.2

Modifications



104.4 Local rangement salle polyvalente
SN 66.3 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

107.1 Fosse pour plaquettes
SN 63.10 m² (213.5 m³)
AL + 478.00 m
NF - 4.00 m
NB - 4.00 m
HD + 3.50 m

104.3 Local des agrès de sport
SN 90 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

107.1 Local tampon
SN 17.55 m²
AL + 478.00 m
NF - 4.00 m
NB - 4.00 m
HD + 3.50 m

107 Local chauffage
SN 192.9 m²
AL + 478.00 m
NF - 4.00 m
NB - 4.00 m
HD variable

000.0 Voie de fuite "Verger"
SN 42.9 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104 Salle polyvalente double A
SN 910 m²
Dim. 32.5 x 28 m
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 0.00 m

104.1 Vestiaires garçons n.1
SN 29.50 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Vestiaires filles n.1
SN 20.70 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Vestiaires garçons n.2
SN 32.20 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Vestiaires filles n.2
SN 34.50 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.2 Vestiaires accompagnant
SN 24.13 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

105 WC hommes
SN 19.3 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

105 WC femmes
SN 19.3 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.3 Local des agrès de sport
SN 90 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

000.0 Voie de fuite

106 Local gardiennage et concassage
SN 24.7 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

000.0 SAS
SN 8.6 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

000.0 Local à disposition
SN 7.4 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Douches filles n.2
SN 10.50 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

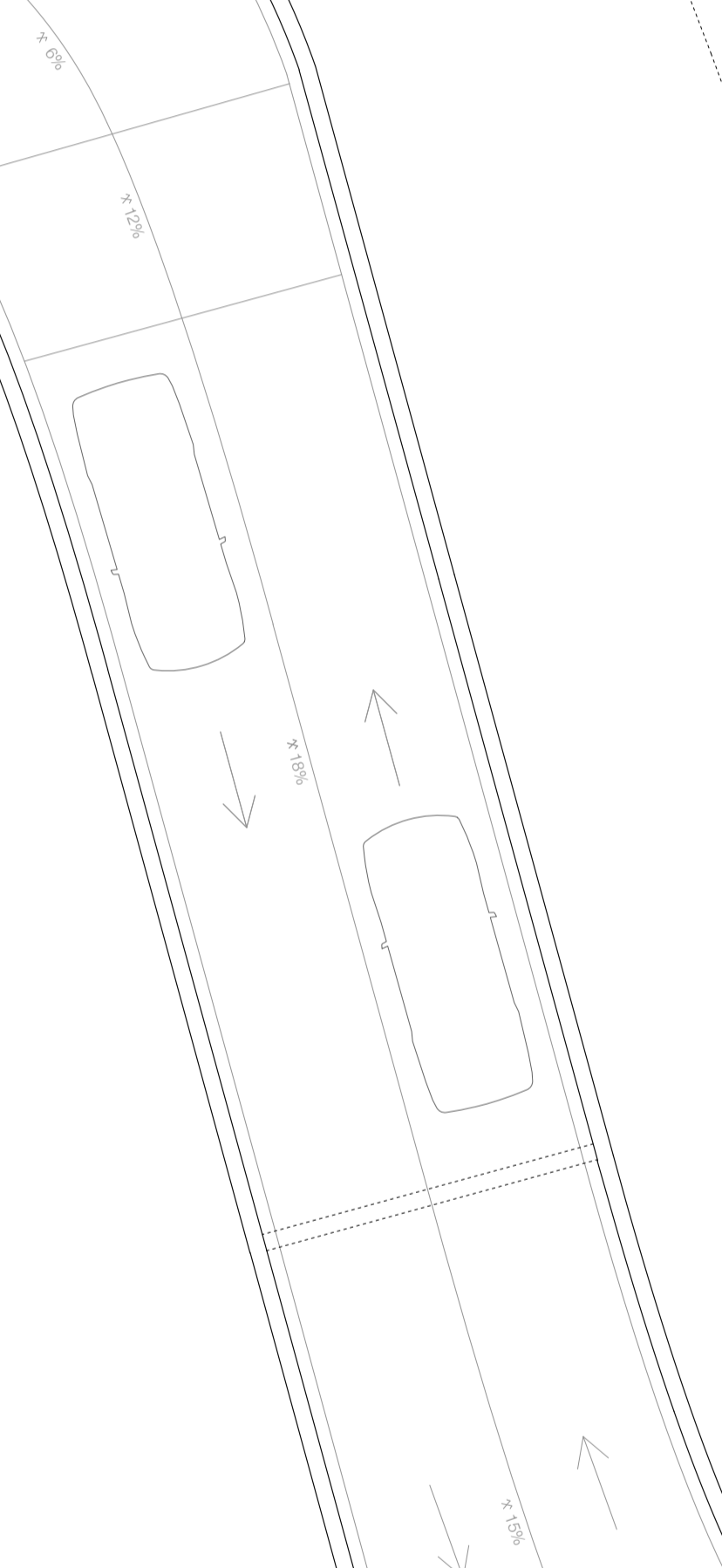
104.1 Douches garçons n.2
SN 10.20 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Douches filles n.1
SN 10.70 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

104.1 Douches garçons n.1
SN 10.50 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HD + 2.40 m

000.0 Déchargement-hall
SN 120.1 m²
AL + 477.67 m
NF - 3.33 m
NB - 3.48 m
HSD + 2.40 m

Ascenseur
120.1 m²
150 x 250 cm



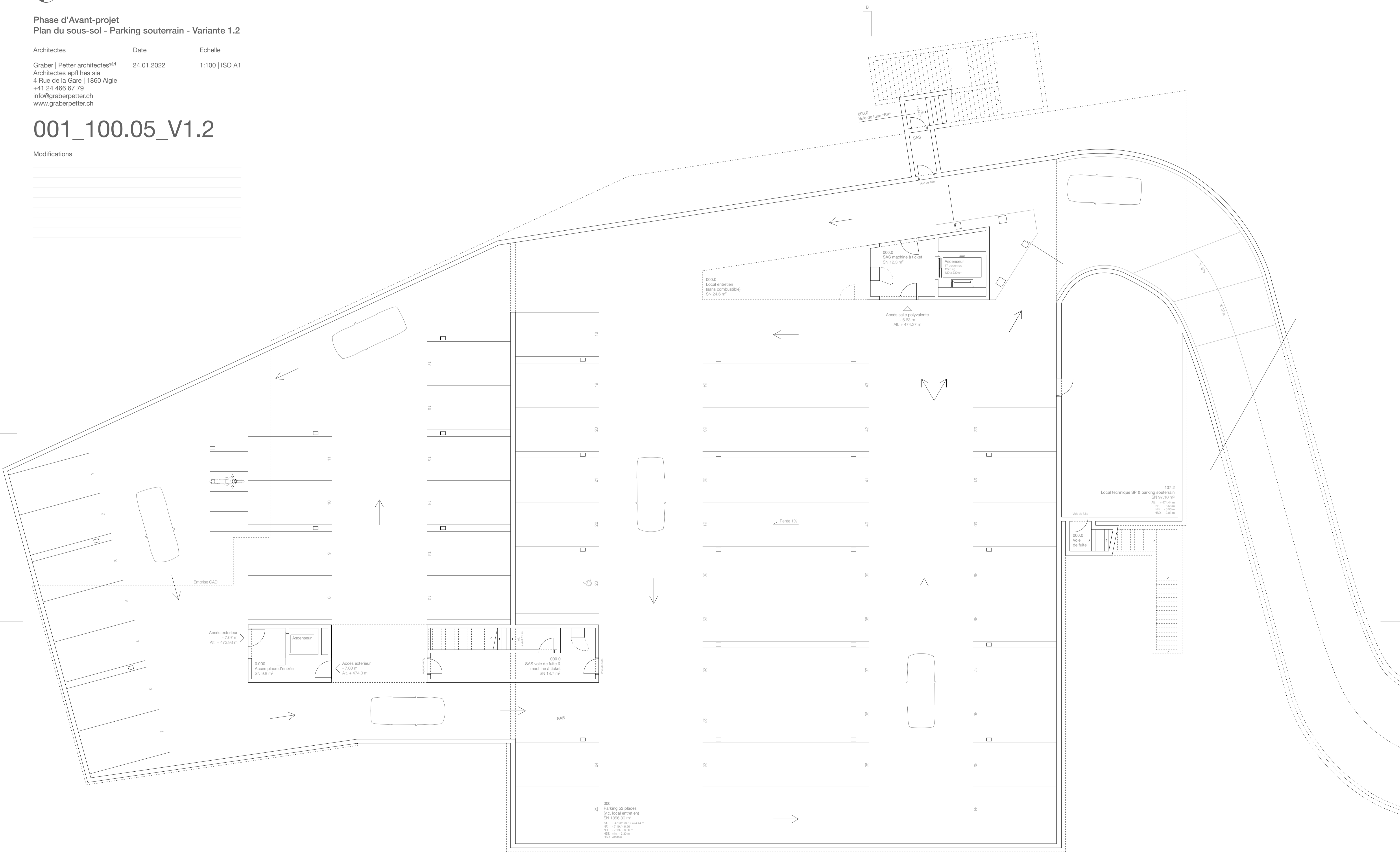


Phase d'Avant-projet
Plan du sous-sol - Parking souterrain - Variante 1.2

Architectes Graber | Petter architectes^{sarl}
Date 24.01.2022
Echelle 1:100 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_100.05_V1.2

Modifications



B

Annexe A3.2



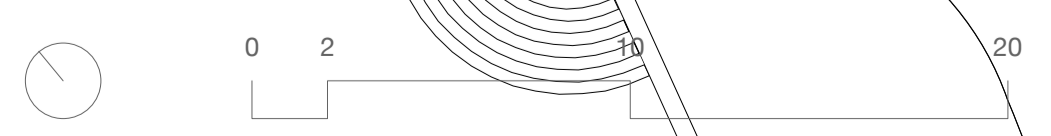
Commune de La Grande Béroche
Construction de la salle polyvalente à Bevaix
Alt. + 481.00 m

Phase d'Avant-projet
Plan de situation - Parking souterrain - Variante 2

Architectes: Graber | Petter architectes
Date: 24.01.2022
Echelle: 1:200 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_200.01_V2

Modifications



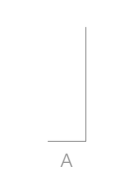
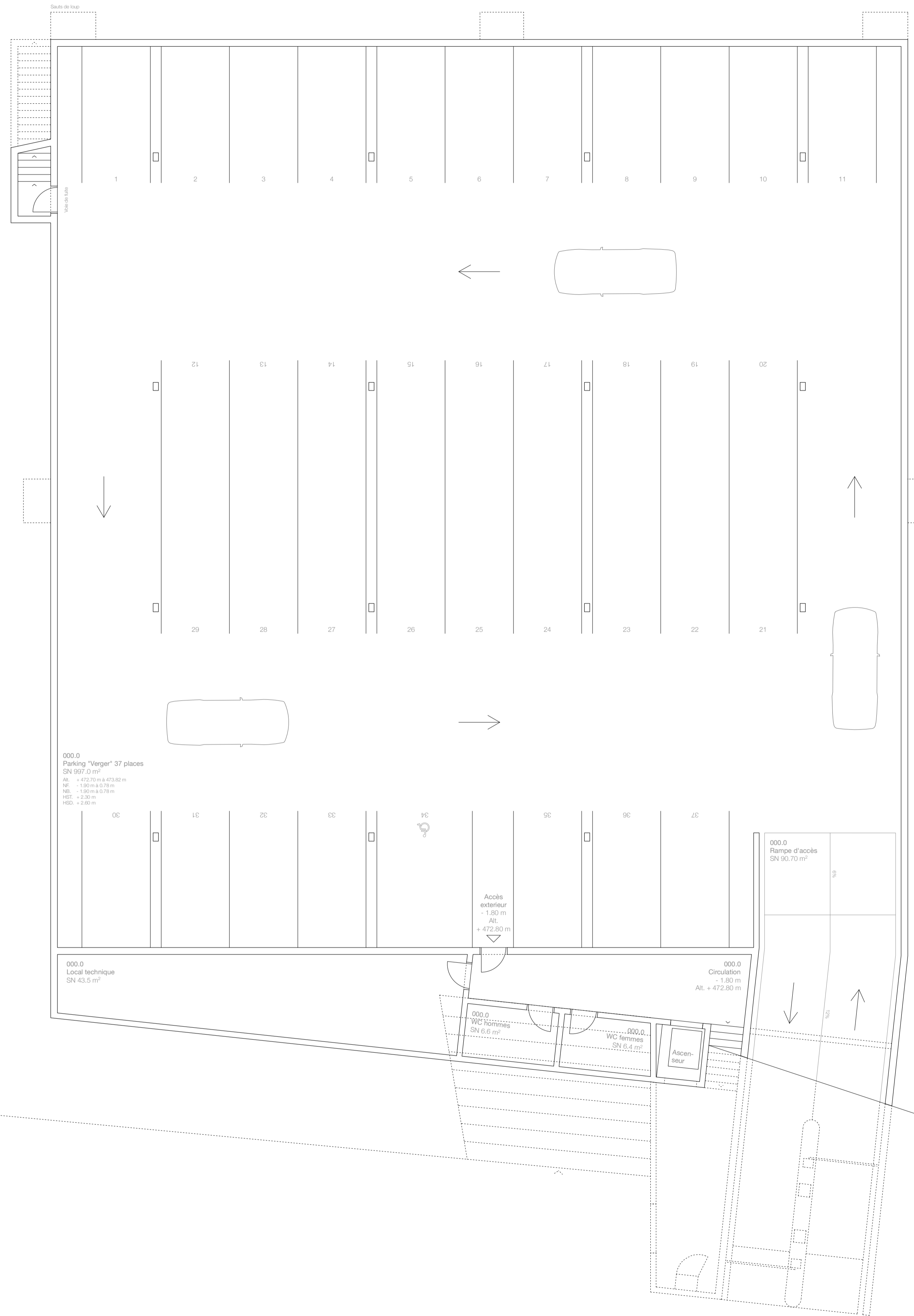


Phase d'Avant-projet
Plan du sous-sol - Parking souterrain - Variante 2

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{srl} Architectes epfl hes sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	24.01.2022	1:100 ISO A1

001_100.01_V2

Modifications





Phase d'Avant-projet
Coupe AA - Parking souterrain - Variante 2

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{sarl} Architectes epfl hes sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	24.01.2022	1:100 ISO A1

001_100.02_V2

Modifications



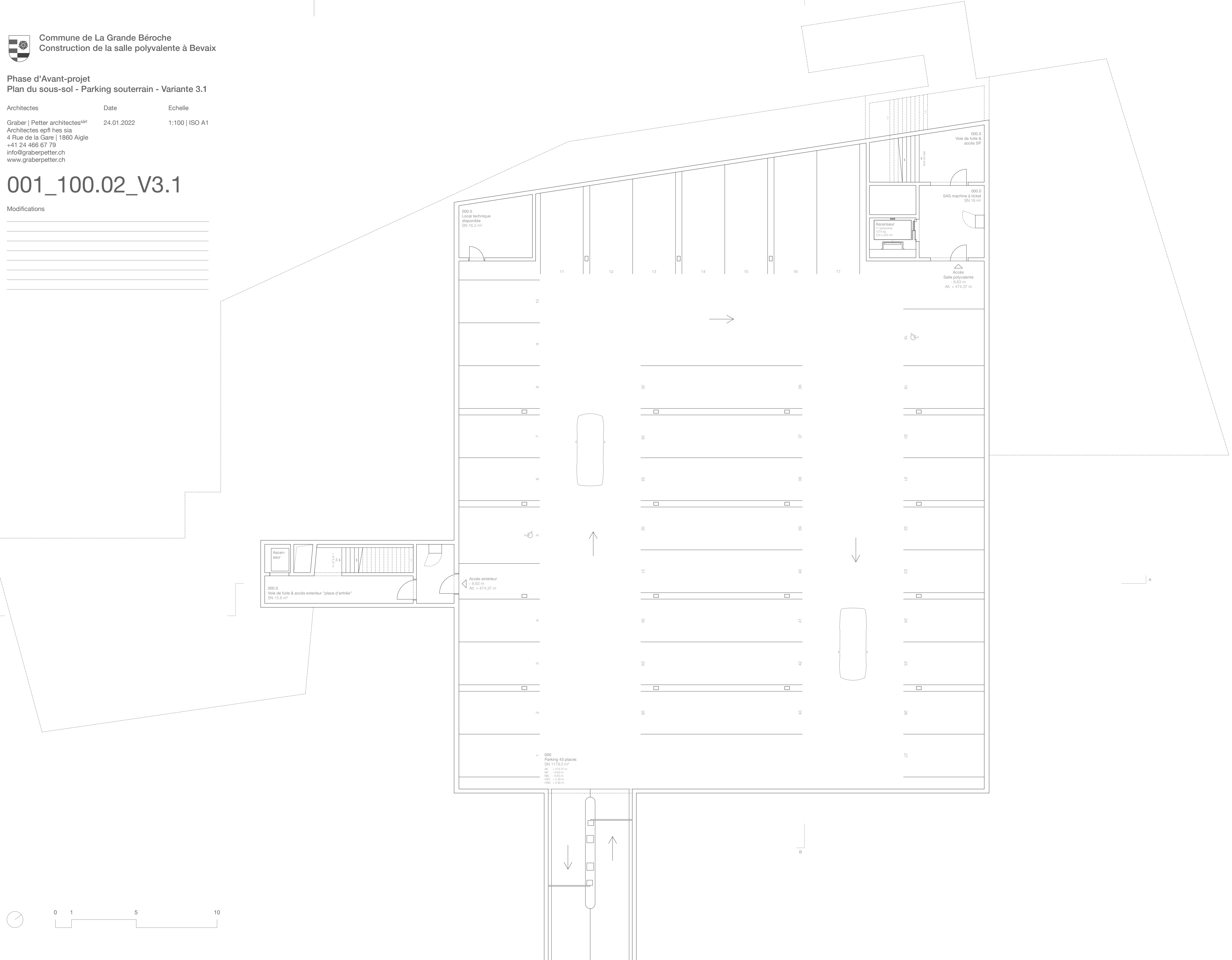


Phase d'Avant-projet
Plan du sous-sol - Parking souterrain - Variante 3.1

Architectes Date Echelle
Graber | Petter architectes^{srl} 24.01.2022 1:100 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_100.02_V3.1

Modifications



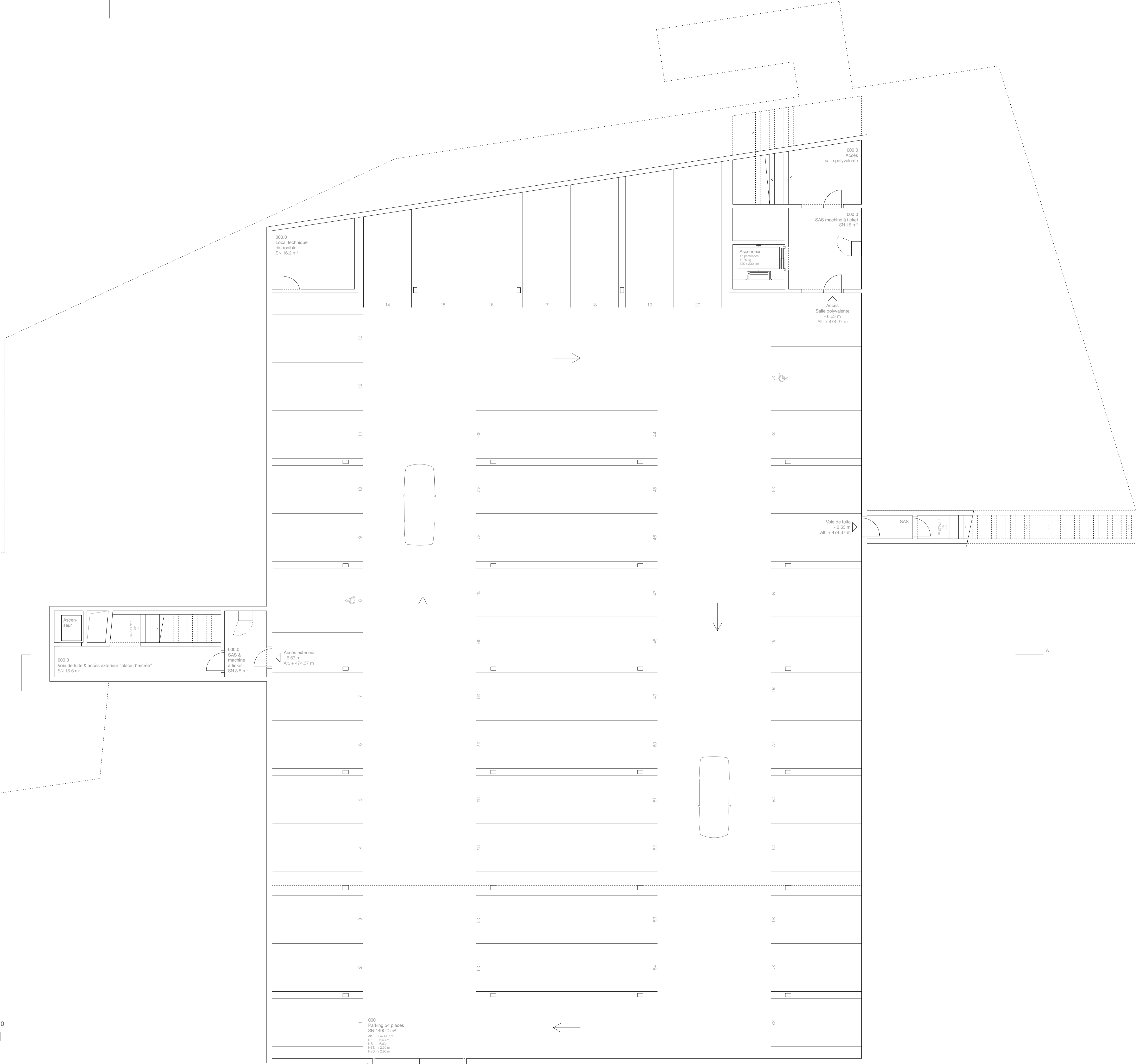


Phase d'Avant-projet
Plan du sous-sol - Parking souterrain - Variante 3.2

Architectes Date Echelle
Graber | Petter architectes^{srl} 24.01.2022 1:100 | ISO A1
Architectes epfl hes sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

001_100.04_V3.2

Modifications





Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de territoire de La Grande Béroche dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le présent rapport a pour objectif d'informer votre Conseil sur l'avancement de la révision du plan d'aménagement local (PAL) de notre commune.

En effet, nous nous trouvons aujourd'hui à l'aboutissement d'une phase importante de ces travaux de planification dont vous trouverez en annexe une note plus explicative et détaillée faisant la synthèse des premiers documents produits à ce stade par notre mandataire. Enfin, c'est également l'occasion de rappeler ici la façon dont le processus général a été prévu et d'anticiper avec vous la suite de la formalisation puis la mise en vigueur du futur PAL (2024).

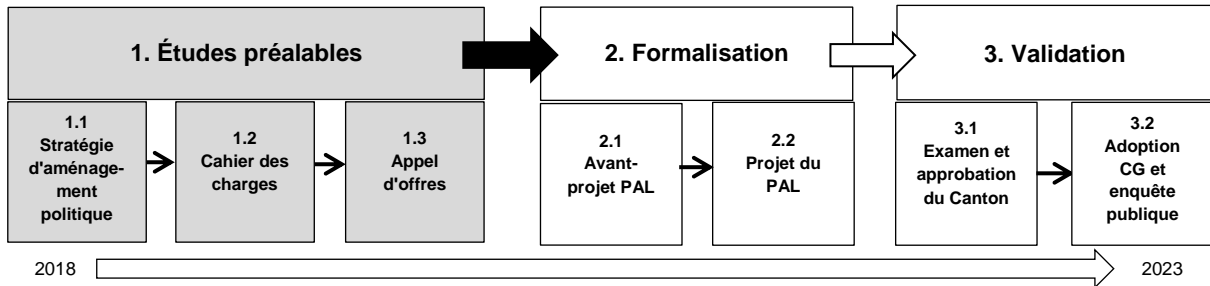
2. Contexte

Pour mémoire, la révision actuelle des plans d'aménagement locaux (PAL) en Suisse, qui régit l'aménagement du territoire à l'échelle communale, intervient suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Les Cantons disposant de cinq ans pour réviser leur plan directeur (PDC) afin de correspondre au nouveau droit, celui de Neuchâtel a choisi de demander aux régions qui le constituent de réaliser chacune leur plan directeur régional (PDR). Les PDR de la Béroche et de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL), dont faisait partie Bevaix, ont été sanctionnés par le Canton en 2018. La révision du PAL de La Grande Béroche, qui nous occupe aujourd'hui, se place donc dans la continuité de l'adaptation des outils d'aménagement du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux d'urbanisme. Enfin, un PAL doit en principe être révisé et mis à jour tous les 15 à 20 ans, compte tenu de l'évolution de la société en général et des nouvelles préoccupations ou changements légaux qui apparaissent dans l'intervalle.

Si l'objectif principal de cette révision est de pouvoir mettre à jour les affectations du sol qui touchent tous les propriétaires fonciers, le PAL doit aussi servir à organiser et à gérer l'ensemble de la commune. La Grande Béroche ayant fusionné en 2018, l'élaboration du futur PAL constituait, dans ce contexte, une réelle opportunité de fédérer les anciennes communes et de s'approprier ce « nouveau » territoire. Ainsi, notre exécutif a souhaité un processus unificateur et qui permette une concertation étroite avec votre Conseil, respectivement les commissions concernées, tout au long de la démarche.

3. Processus général

Dans ce but, notre exécutif a organisé les travaux du futur PAL en trois étapes pour associer lesdites commissions à chaque moment important et pour permettre des validations régulières avec votre Conseil. À ce sujet, une première demande de crédit vous avait été soumise en date du 19.02.2018¹ pour la 1^{re} étape qui consistait à réaliser, en trois phases, une *stratégie d'aménagement politique*, suivie d'un *cahier des charges* permettant de lancer enfin un *appel d'offres* :



Élections
communales
2024

4. Études préalables - Stratégie d'aménagement

Ainsi, la première étape a d'ores et déjà été réalisée. C'est donc à ce stade et en amont qu'une stratégie politique d'aménagement a été élaborée afin de partager et de consolider la vision des nouvelles autorités communales ainsi qu'à définir conjointement les enjeux pour le futur développement de la commune. Elle a été élaborée de juin 2018 à mai 2019 et a consisté à faire participer les représentant-e-s d'une commission ad hoc, constituée pour suivre les travaux du PAL justement (la CompAL), aux réflexions sur l'avenir de la nouvelle commune. Cette phase a permis de se mettre d'accord sur les axes de réflexion ainsi que sur la vision politique future pour notre développement.

La figure 1 est extraite de la stratégie d'aménagement qui a fait l'objet d'un rapport d'information auprès du Conseil général le 24 juin 2019² permettant d'arrêter la vision concertée pour la suite :



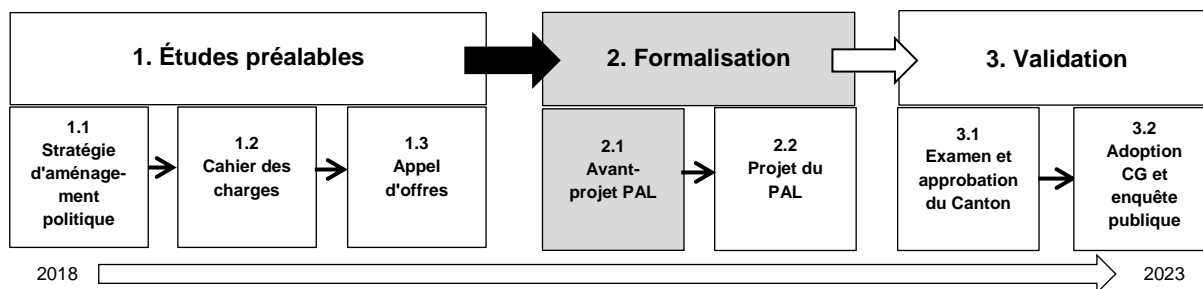
Figure 1 : Carte de synthèse, Stratégie politique d'aménagement, RUN, p. 37, mai 2019

¹ Rapport du CC au CG du 19.02.2018, demande de crédit d'étude de CHF 139'000.- pour la 1^{re} étape de la révision du plan d'aménagement communal

² Rapport d'information du CC au CG le 24.06.2019 sur la stratégie politique d'aménagement

5. Formalisation

Comme susmentionné, un cahier des charges a donc été réalisé pour lancer un appel d'offres selon les dispositions en la matière et mandater finalement un bureau spécialisé ayant la charge de concevoir l'*avant-projet du PAL* de la commune. C'est donc dans le respect de la loi sur les marchés publics que le mandat a été adjudgé au bureau urbaplan après l'adoption par votre Conseil, en date du 17 février 2020³, de la demande de crédit y relative :



Élections
communales
2024

Avant-projet du PAL (1^{er} marché)

Cette phase est primordiale puisqu'elle traduit notamment les premiers éléments de la stratégie d'aménagement en deux documents formels à produire, soit 1) une *pré-étude* et 2) un *projet de territoire*. Il a également été demandé au mandataire de produire ensuite une pré-affectation et la liste des études complémentaires comme première base du futur PAL (marché suivant). Comme susmentionné, la synthèse des explications utiles concernant l'aboutissement et le résultat de ces travaux est annexée au présent rapport⁴. Enfin, sachez que la pré-étude a été préavisée par le Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT) en novembre 2021 et qu'elle est en cours de finalisation pour une validation cantonale dans le 1^{er} semestre 2022. Ceci permettra de fixer mutuellement le cadre général pour la suite des travaux et d'obtenir par la même occasion la subvention octroyée par l'État en la matière.

Pôle de la gare Gorgier/St-Aubin

En parallèle des travaux du PAL susmentionnés, d'importants projets se sont déclenchés autour de la gare de Gorgier/Saint-Aubin. En particulier s'agissant du secteur de Combamare et celui de Gare Sud (terrains anciennement Comina) qui font actuellement l'objet de grands projets en cours d'étude par des investisseurs et/ou les propriétaires privés (dont la Migros). C'est la raison pour laquelle une demande de crédit vous a été soumise en date du 18 juin 2018⁵ et que nous avons démarré l'étude d'un plan directeur sectoriel (PDS) sur l'ensemble du quartier de la gare. Ceci pour anticiper les objectifs de développement à l'avenir sur ce vaste secteur et, par conséquent, les possibilités de densification et d'affectation pour les projets privés en question.

Cette opportunité tombe au bon moment vu la révision du PAL qui est en cours actuellement et dont la phase du projet PAL commencera prochainement. En effet, un PAL ne parvient pas à tout régler dans le cas d'un pôle de gare et des études plus ciblées sur le secteur en question doivent ou devront être menées de toute façon. Enfin, ces différents dossiers seront également traités par la ComPAL en parallèle et nous les soumettrons au Conseil général en principe en automne 2022 (modifications partielles du PAL). En effet, ces projets sont d'une grande importance pour le développement de notre commune et ont été réfléchis en terme d'ensemble et de cohérence pour tout le territoire.

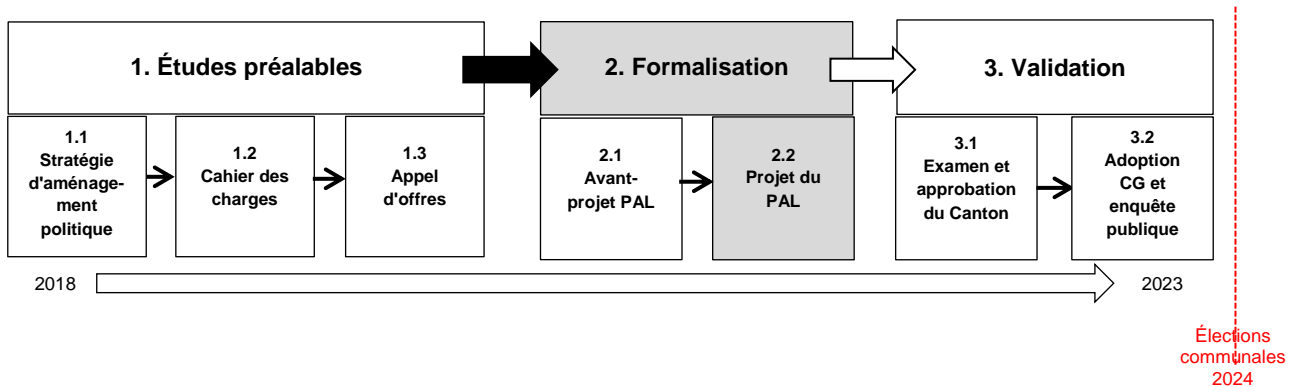
³ Rapport de demande de crédit d'étude du 17.02.2020 de CHF 180'000.- pour l'établissement de l'avant-projet du plan d'aménagement local

⁴ Note de synthèse du projet de territoire, urbaplan, le 17 janvier 2022

⁵ Rapport de demande de crédit du 18 juin 2018 de CHF 147'000.- pour l'établissement du plan directeur sectoriel "Gare Gorgier/Saint-Aubin-Sauges"

Projet du PAL (prochaine phase, marché suivant)

La phase de l'avant-projet PAL étant terminée, il s'agit de passer à la phase suivante de la formalisation PAL en traduisant et en concrétisant le projet de territoire en affectations et en règles. Un cahier des charges est actuellement en cours d'élaboration afin de préciser les prestations qui sont attendues de la part du futur mandataire. À l'issue de l'établissement de ce cahier des charges, comme pour l'étape précédente, un appel d'offres sera lancé et un bureau spécialisé choisi pour formaliser le futur PAL et son règlement notamment. Votre Conseil sera évidemment saisi du dossier auparavant (automne 2022), un crédit étant nécessaire pour financer cette 2^e et dernière phase de la formalisation de notre PAL :



L'étape de validation (procédures) pourra ensuite être réalisée en transmettant l'ensemble des documents pour examen et approbation au Canton. Enfin, l'ensemble du dossier sera soumis au Conseil général afin d'adopter les documents précités et de boucler ainsi cette révision du PAL d'ici février ou mars 2024 (échéance fixée par la Confédération) avant l'enquête publique.

6. Conclusion

La stratégie politique d'aménagement a mis en exergue les aspects ayant un impact sur le territoire ainsi que les enjeux prioritaires du développement territorial à court et moyen termes. Elle a ainsi permis d'alimenter l'avant-projet du PAL sur lequel se construira prochainement la dernière phase de la formalisation, soit le projet du PAL.

Dans un cadre légal et technique très dense, ceci avec divers processus menés en parallèle - PDS Gare, PAL, Zones d'activités économiques - qui plus est sur fond de pandémie nous obligeant à mener des ateliers par visioconférence, il n'a pas toujours été aisé pour les membres de la ComPAL d'assimiler la somme de toute l'information. En particulier, les nouveaux·elles élu·e·s qui ont dû digérer d'entrée de jeu le volumineux rapport de la pré-étude.

Malgré cela et grâce à un accompagnement de qualité fourni par ladite ComPAL, le cap a pu être maintenu s'agissant du contenu des phases prévues et du cadre financier validés par le Conseil général le 19 février 2018, alors que notre commune fêtait à peine ses 50 jours d'existence.

Ainsi, la séance de la ComPAL tenue le 11 janvier 2022 a été l'occasion de passer en revue le contenu de l'avant-projet du PAL et plus particulièrement le projet de territoire et la pré-affectation, fruit du travail commun effectué lors des divers ateliers. Cette étape maintenant terminée, c'est sur cette base que la suite des travaux permettra de véritablement retranscrire les volontés politiques (projet de territoire) à ce stade pour déterminer notamment les droits à bâtir au droit des parcelles. Ce changement d'échelle et cette "bascule" réglant le droit des tiers sont un passage important puisqu'il s'agira d'en appliquer ensuite les règles pour mettre en œuvre les projets ces 15 à 20 prochaines années.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est sûr que votre autorité saura donner une suite favorable à ces dossiers d'importance pour notre commune, lorsqu'ils vous seront présentés. Nous pensons effectivement qu'il est opportun de mener ces différents processus en parallèle pour un maximum d'efficacité, de transversalité et de concrétisation dans l'intérêt de notre commune.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Hassan Assumani François Del Rio

Annexe : ment.



Synthèse du projet de territoire

Avant-projet de plan d'aménagement local (PAL)

Distribution : Conseil Communal et Conseil général de La Grande Béroche

Date : 17 janvier 2022

1. Objectifs de la révision

Conformément aux dispositions de la LAT, les communes ont l'obligation de régler le mode d'utilisation du sol au travers d'un plan d'affectation. L'établissement du PAL de La Grande Béroche vise à assurer un développement rationnel et harmonieux de son territoire, ainsi qu'à préserver le caractère des quartiers identitaires.

La révision des PAL a également pour but de répondre aux objectifs de la LAT révisée en 2014, notamment en dimensionnant la zone à bâtir à vocation d'habitat et en fixant les priorités du développement communal pour les 15 prochaines années (horizon de planification 2030-2040).

Pour La Grande Béroche, la révision de ses planifications communales (anciennes communes) se fonde essentiellement sur deux grands principes :

- > la **transition écologique** et l'objectif d'une société zéro carbone d'ici 2050 - Le PAL doit participer aux changements de société obligatoires pour réussir à limiter les effets néfastes de la crise écologique en cours ;
- > le **bien-vivre ensemble** - La Commune de la Grande Béroche est le résultat d'une fusion récente qui implique de s'interroger sur les conditions du développement d'une vision commune sur l'évolution du territoire et d'assurer une qualité de vie à ses habitants.

Le PAL constitue, à ce titre, un outil stratégique et utilitaire dont les orientations doivent s'inscrire à la fois dans une approche locale et régionale.

2. Rappel des enjeux territoriaux

En mai 2019, en préalable à l'établissement de son nouveau PAL, la commune de la Grande Béroche s'est dotée d'une stratégie politique d'aménagement mettant en évidence les enjeux prioritaires du développement territorial à court et moyen termes selon la vision politique du Conseil général. La fusion des 6 anciennes communes composant La Grande Béroche est alors encore très récente (1^{er} janvier 2018).

Lors de l'élaboration de cette vision, 6 ateliers regroupant la commission pour la révision du PAL (ComPAL) nouvellement constituée ainsi que le RUN (nouvellement *Objectif : NE*) ont été réalisés. Ils ont permis de mettre en évidence 7 thématiques de travail, traduisant la nécessité de penser l'aménagement du territoire communal de manière transversale :

- > Urbanisation ;
- > Mobilité ;
- > Économie locale ;
- > Tourisme ;
- > Vie locale et identité ;
- > Nature ;
- > Santé.

Sur cette base, un listing de **24 enjeux** est identifié (transports publics, accessibilité des rives, places de village, gestion touristique, etc.). Chacun de ces enjeux renvoie à un objectif et à plusieurs intentions/actions spécifiques.

La pré-étude (phase 1 de l'avant-projet de PAL) a notamment permis de retravailler l'ensemble de ces enjeux (hormis la thématique de la fiscalité), de les classer et hiérarchiser selon 4 thématiques (mobilité, urbanisation, vie sociale et économique et nature et paysage) puis de les localiser sur un plan de synthèse des enjeux (cf. figure 1). Ce plan représente la base du projet de territoire.

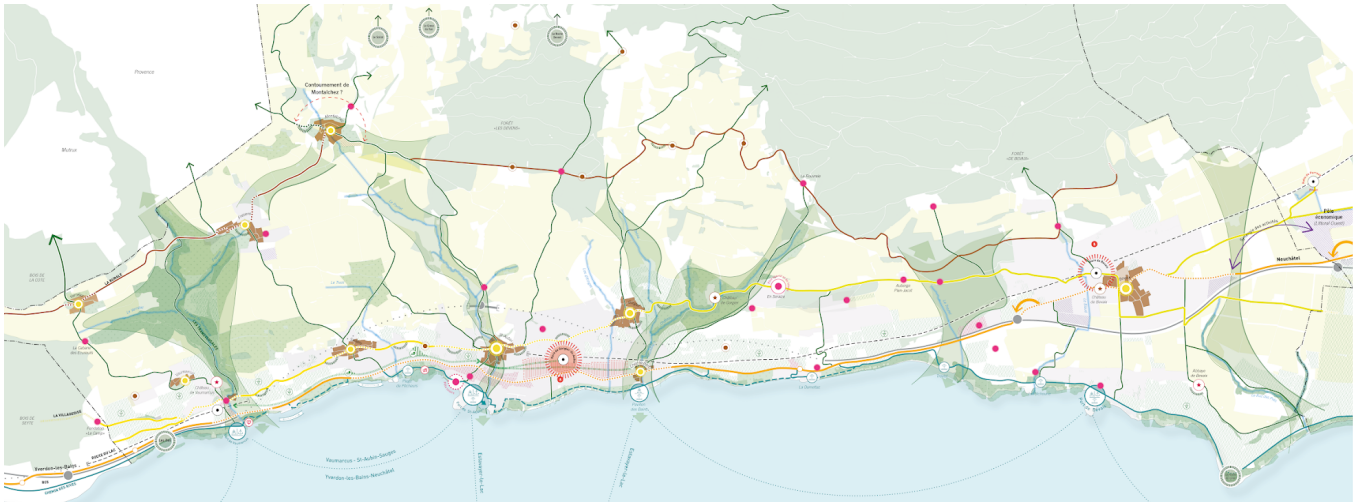
Ce travail de synthèse a permis de mettre en évidence **4 enjeux principaux** qui ont guidé la suite de l'établissement de l'avant-projet de PAL :

- > Conceptualiser une nouvelle armature urbaine (réseau de mobilités) ;
- > Révéler les identités des localités et quartiers ;
- > Valoriser le pôle de gare en alliant l'objectif de mixité fixé par la politique cantonale ainsi que la préservation et le développement des emplois existants ;
- > Valoriser et protéger l'espace nature et de loisirs.

Ces enjeux visent principalement à relier les différents villages entre eux, à accroître la qualité de vie des habitants et à encadrer/optimiser le développement communal. Elles

sont approfondies et contextualisées dans le cadre du projet de territoire (cf. chapitre suivant).

Fig. 1 : Plan de synthèse des enjeux



Mobilités

MD | Apaisement des cœurs de localité

- RC5 - Voie mixte urbaine (route du Lac)
- La villageoise (route du vignoble)
- La rurale
- Liaison de mobilité douce transversale
- Ancienne voie CFF à reconvertir (voie verte)
- Sentier du lac existant / à valoriser
- Passerelle projet ?

TIM

- RC5 - Report du trafic de la RC5 sur la A5
- A5
- Jonction / demi-jonction autoroutière

TP

- Gare
- Voie ferrée

Vie sociale et économique

Patrimoine

- Centre villageois (espace public à requalifier, à créer)
- Cœur de bourg à sauvegarder (bâti-volumétrie)
- Château - Abbaye « public » (valoriser/sauvegarder/restaurer)
- Châteaux privé

Pôle de vie et attracteurs

- Site naturel emblématique à vocation touristique
- Lieux de vie (loisirs, sports, détente, culture et tourisme)
- Pôle de loisirs à créer / Pôle sportif à valoriser (manifestations sportives)
- Agritourisme (ferme, cave)
- Port / Débarcadère / Plage
- Extension du port
- Les journées des plantes inhabituelles / Festival - BeRock (manifestations)

Urbanisation

Pôle de gare

- 1 Gare de Gorgier/St-Aubin (secteur stratégique)
- 1 Gare de Bevaix (potentiel limité)
- Périmètre PDS Gare
- Changement d'affectation ?
- ZM
- Maintien des d'activités (ZAE/ZI) ?

Nature et paysage

- Domaine forestier à préserver
- Domaine viticole à sauvegarder
- Domaine agricole à protéger
- ZP2 à maintenir
- Vue remarquable à valoriser
- Cours d'eau
- Corridor biologique à maintenir (valoriser)
- Espace vert à valoriser en lien avec l'ancienne voie CFF

3. Projet de territoire

Le projet de territoire constitue la deuxième phase de l'avant-projet de PAL. Il illustre la vision du développement territorial à l'horizon 2030-2040 voire à plus long terme. En tant que tel, ce document doit permettre de dépasser la logique par villages en développant une vision cohérente du territoire.

Sur la base des éléments identifiés lors de la pré-étude et des ateliers réalisés avec la ComPAL (3 ateliers), les enjeux ont été approfondis de sorte à se rattacher à chaque thématique mise en évidence dans le cadre de la pré-étude (cf. chapitre précédent).

Compte tenu de l'étendue du territoire communal, des **objectifs généraux**, applicables à l'ensemble du territoire communal, et des **objectifs détaillés/localisés**, spécifiques à des portions du territoire communal, ont été développés. Ils visent à traduire spatialement les enjeux susmentionnés.

4 zooms ont ainsi été développés :

- > Zoom 1 - Saint-Aubin, Gorgier et Chez-le-Bart ;
- > Zoom 2 - Bevaix ;
- > Zoom 3 - Vaumarcus et Sauges ;
- > Zoom 4 - Montalchez et Fresens.

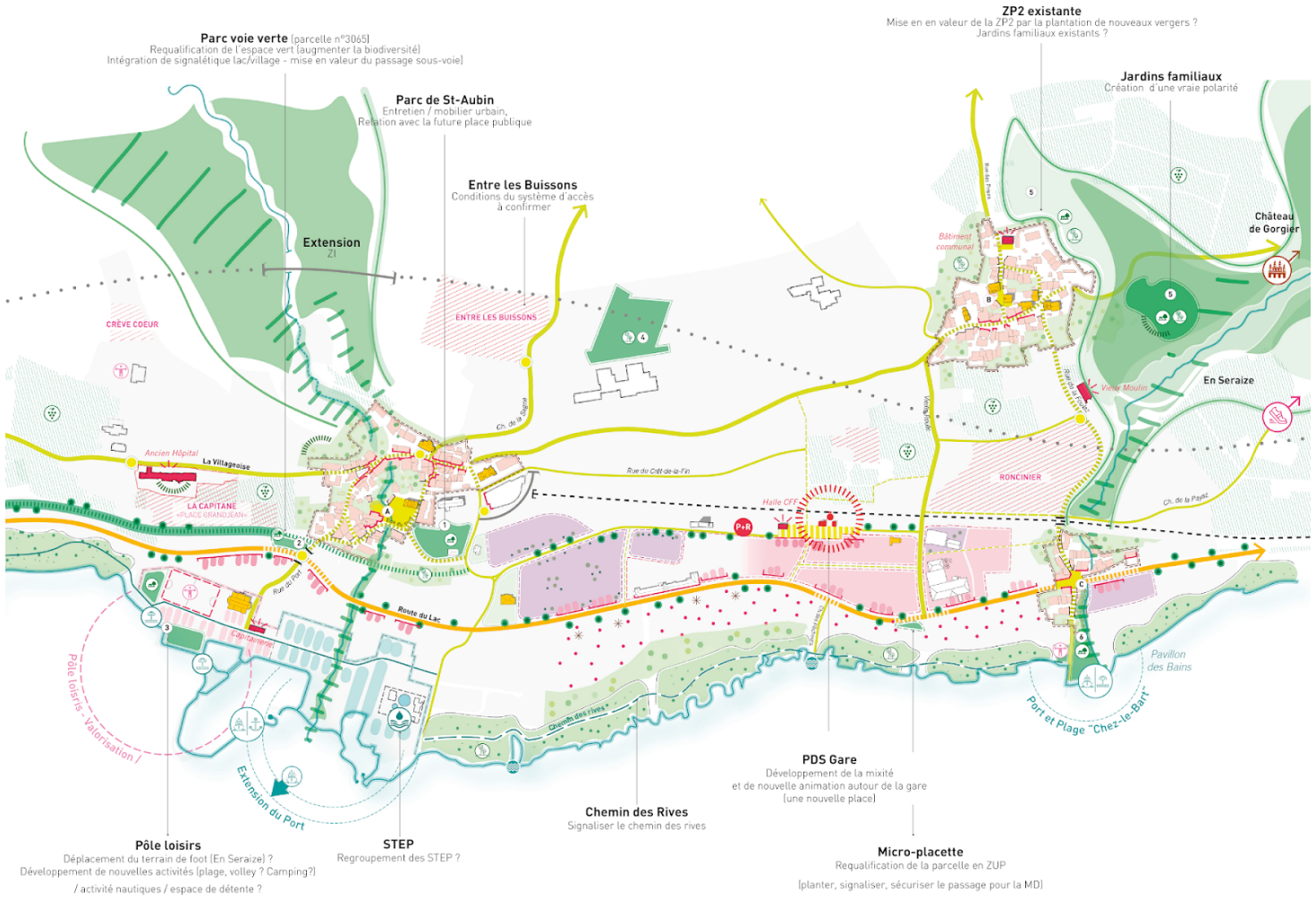
Ces objectifs, pluri-thématiques et multi scalaires, permettent de concrétiser la vision du développement communal en cohérence avec les attentes de la commune et de ses citoyens, les impératifs sociétaux identifiés (changements climatiques, etc.) et les planifications supérieures (cf. zooms ci-après).

A noter que chaque zoom est annoté par des interrogations/pistes de réflexion qui devront être traitées/consolidées dans le cadre de la formalisation du PAL.

Chaque objectif (généraux et détaillés) sera traduit par des mesures dans le futur PAL (ex. mixité le long de la RC5, traitement des potentiels de densification, etc.), des études complémentaires à engager (ex. stratégie touristique), des planifications ad hoc (ex. plan directeur des énergies, plan directeur des espaces publics) ou encore à travers des opportunités à mettre en place par les autorités communales ou les propriétaires (ex. requalification de la halle CFF, appel à projets, etc.).

Des fiches d'intentions, présentées plus loin dans ce rapport (cf. chapitre 4), permettent d'amorcer la concrétisation de ces objectifs en prodiguant des orientations plus précises (ex. voie verte de la Grande Béroche).

Fig. 2 : Zoom 1 – Saint-Aubin, Gorgier, Chez-le-Bart



Urbanisation

- Valoriser et préserver les coeurs (ZAL)
- Patrimoine à préserver (emplacement indicatif)
- Pôle gare P+R à créer (localisation indicative)
- PDS GARE - zone mixte - ZI
- Poche en cours d'urbanisation (projet en cours)
- ZI / ZAE confirmée (valorisation paysagère)
- Valorisation et animation des Rez (services, commerces de proximité, traitement de façades, show-room)
- Secteur d'urbanisation/densification avec qualités paysagères
- Extension du port
- Port (espace nautique)

Nature et paysage

- Corridor à valoriser / (ZP2)
- Zone viticole à sauvegarder
- Vue remarquable à valoriser

- Parc et jardin public à valoriser / révéler / créer
 - 1 Jardin public de St-Aubin
 - 2 Parc de la voir verte ? A discuter ?
 - 3 Parc de St-Aubin (espace de loisirs en lien avec l'eau)
 - 4 Cimetière (Belvédère)
 - 5 Jardins familiaux de Gorgier (communiquer, développer)
 - 6 Parc et plage de «Chez-le-Bart»
- Arborisation le long des axes (MD)
- Voie verte, accompagnement végétal (plantation)
- Espace paysager à préserver (protection de site bâti)
- Lieux forts de biodiversité (nature en ville) (végétation présente / augmenter les plantations, ex, des fruitiers ?)
- Rives naturelles (protection)

Mobilité douce

- Voie partagée (route du Lac)
- Liaison de mobilité douce existante (valoriser/sécuriser) / à créer
- Requalification des axes MD - (sécurité confort, signalétique)
- Chemin des rives existant - à valoriser (signaliser)
- Voie verte (ancienne voie CFF)

Divers (mobilité tous modes)

- A5
- Passage
- Gare
- Voie CFF

Vie sociale et économique

- Réseau d'espace public à requalifier/créer
- Création de place dans les coeurs
 - A Place de St-Aubin
 - B Place de Gorgier (espace de rencontre entre les écoles) + Parvis bâtiment ?
 - C Place de Chez-le-Bart (espace de rencontre)
- Plateau de la gare (marché - événements) ?
- Micro-centralité à valoriser/créer
- Création de tiers-lieux (Halle cff, Capitainerie, Vieux Moulin, Bâtiment de communal Gorgier, Ancien Hôpital)
- Bâtiments repères (culturels, culturels, publics, commerces...)
- Axes commerçants (services/commerces de proximité)
- Terrain de sport à déplacer ?
- Pôle de loisirs de Saint-Aubin (requalification et développement)
- Port / Débarcadère
- Plage / Accès au lac
- Sports et loisirs

Fig. 3 : ZOOMS 2 (Bevaix) et 3 (Vaumarcus et Sauges)

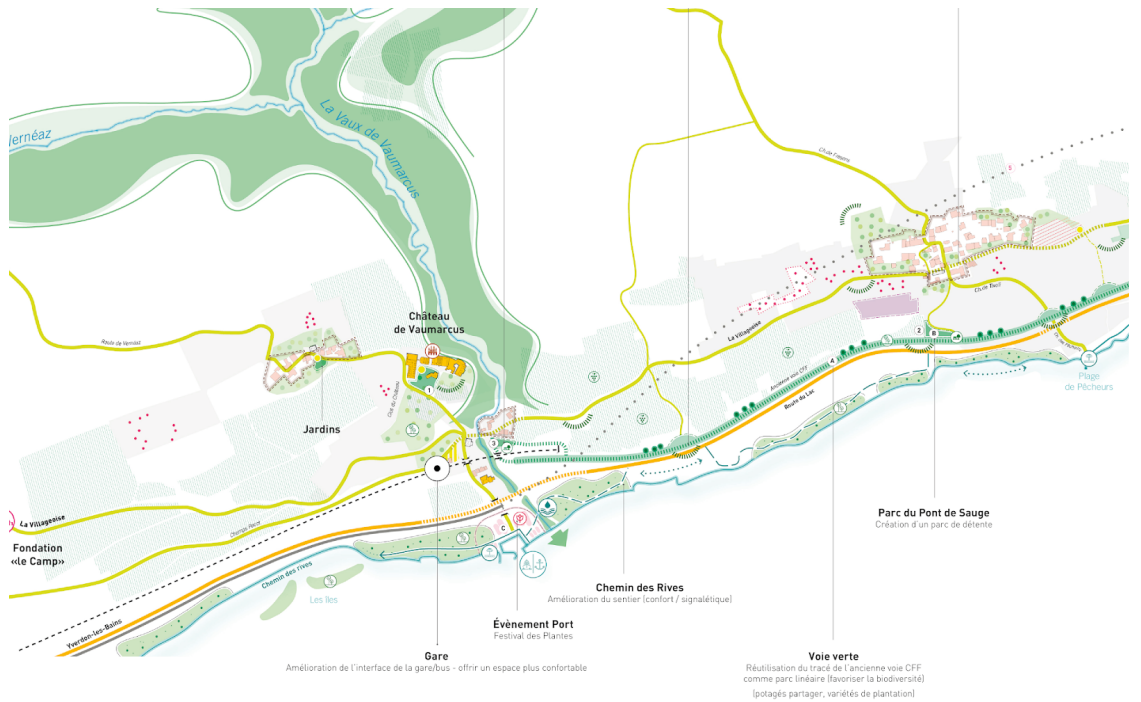
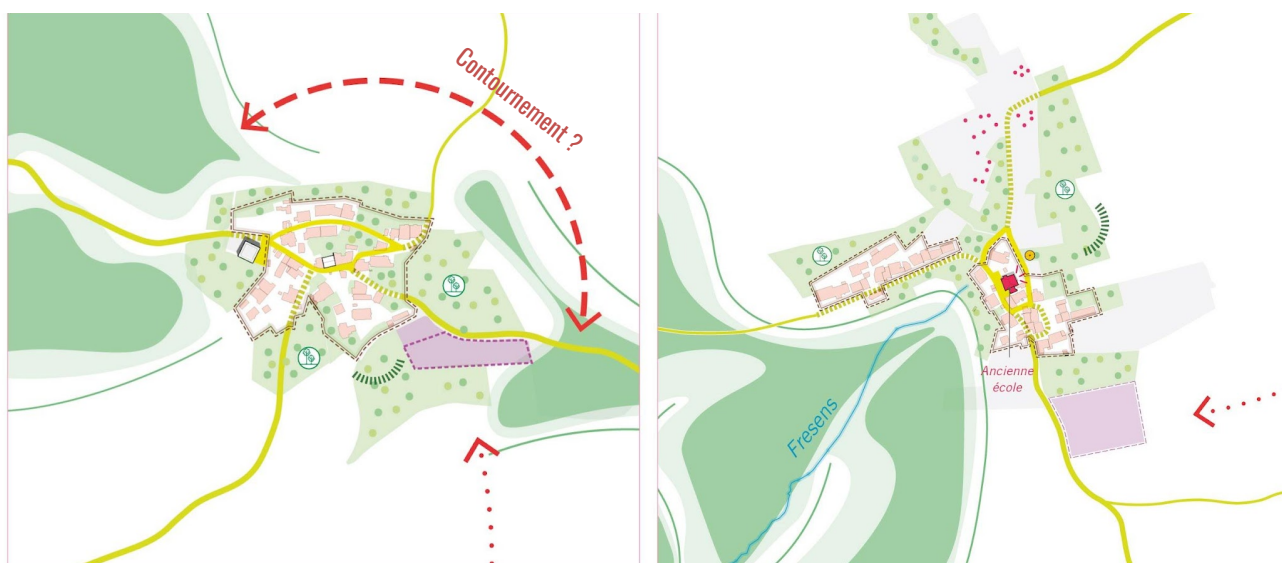


Fig. 4 : Zoom 4 – Montalchez (à gauche) et Fresens (à droite)



4. Fiches d'intention

Évoquées au chapitre précédent, les fiches d'intention ont été développées à la suite du projet de territoire, en **amorce de la formalisation du PAL**. Au nombre de 8, elles permettent de montrer à quoi pourra ressembler le futur PAL/règlement, en marge des données quantitatives habituelles (droits à bâtir, dimensions des constructions, etc.).

Il s'agit des fiches suivantes :

- > Fiche 1 – Préservation et évolution de la zone d'ancienne localité (ZAL) ;
- > Fiche 2 – La voie verte de La Grande Béroche ;
- > Fiche 3 – Tiers-lieux – Maison des sociétés ;
- > Fiche 4 – La route du Lac ;
- > Fiche 5 – Pôle de gare et mixité le long de la route du Lac ;
- > Fiche 6 – Zones d'activités intégrées ;
- > Fiche 7 – Quartiers riverains du lac ;
- > Fiche 8 – Nature en Ville (en cours d'élaboration).

Ces fiches permettent, par le biais d'illustrations et d'exemples concrets, d'introduire la **notion de qualité** dans le règlement communal. Un côté didactique permet de faciliter le travail des services techniques ainsi que des propriétaires dans l'exercice de la mise en œuvre du futur PAL (facilité de compréhension/d'application de l'intention souhaitée). Elles constituent, en ce sens, également un support de discussion/négociation entre les autorités communales et les propriétaires dans les secteurs à enjeux telles que les zones d'activités intégrées. Elles sont donc importantes

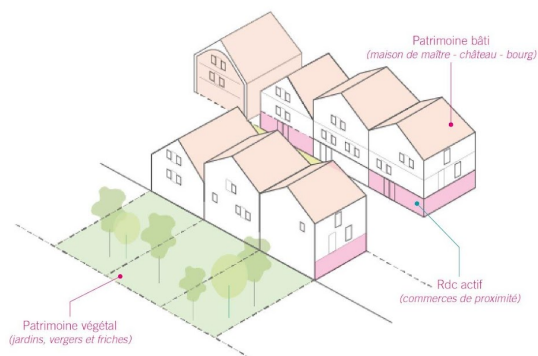
pour établir un PAL qualitatif et résilient/souple, à même de faire face aux changements et aux incertitudes inhérents à notre ère.

Chaque fiche renvoie à un type d'action (exemple : mise en valeur de l'ancienne voie CFF comme trait d'union entre les villages) et identifie des pistes de réflexion ainsi que des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la formalisation du futur PAL.

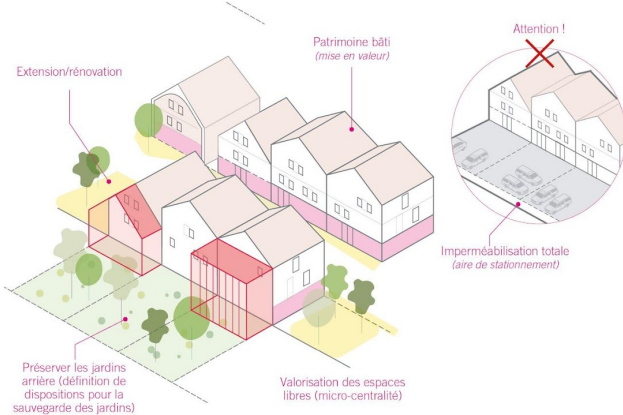
Elles devront être adaptées et consolidées lors de la formalisation du PAL de La Grande Béroche (étape 2). Selon la méthode retenue par la commune, l'étape 1 correspond à l'établissement de l'avant-projet de PAL tandis que l'étape 2 a pour but de formaliser le PAL.

Fig. 5 : Extrait de la fiche 1 – Préservation et évolution de la ZAL

Protection des jardins autour de la ZAL pour un maintien d'une structure historique



Demain ? Évolution douce dans le respect du secteur



Une attention multiple

Les coeurs de villages en tant que lieux de vie se sont vus transformés par la présence accrue des modes de transports individuels et la baisse des pratiques multiples qui caractérisaient et animaient ces centres (ex. marchés, rencontres, etc.).

Afin de revaloriser les bourgs et préserver les traces de l'histoire des localités de La Grande Béroche, la présente fiche propose plusieurs mesures à transcrire dans le futur PAL.

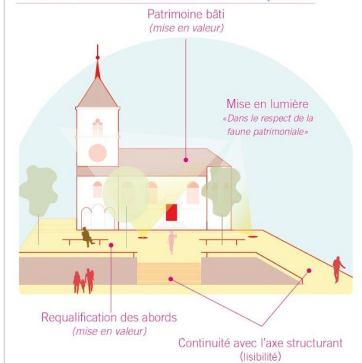
Dans un premier temps, il convient de protéger la structure des bourgs en maintenant les **écrins de verdure** les délimitant (jardins, vergers, etc.). Ils permettent de «tenir» le tissu bâti historique en évitant sa dilataion à travers les diverses opérations de transformations urbaines. Cet objectif est d'autant plus important qu'il permet de contribuer au maintien des qualités écologiques ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique (sols perméables, îlots de fraîcheur, etc.).

D'ores et déjà protégés par le recensement architectural, les **bâtiments emblématiques/remarquables** doivent aussi être valorisés. Des mesures visant à la fois leur mise en scène directe (éclairage raisonné, rénovation consciencieuse, etc.) ainsi que la requalification de leurs abords (espaces publics, axes structurants, etc.) doivent être recherchées.

Mesure(s) PAL

- > Définition de prescriptions particulières visant à préserver les espaces verts entourant les bourgs (écrins de verdure) et aménager des vues en direction de ces derniers
- > Mise en valeur des bâtiments emblématiques (requalification des abords, éclairage raisonné, qualification des axes structurants routiers, MD et TP, etc.)
- > Création d'une fiche de recommandations «patrimoine et mise en valeur des bâtiments» basée sur une identification des bâtiments remarquables et leur lien avec les espaces publics adjacents
- > Définition de règles constructives (volumétrie, toiture, matériaux, etc.) visant à conjuguer densification et conservation des qualités patrimoniales des bâtiments tout en permettant une valorisation des rez-de-chaussées (rez actifs)

Mise en valeur des bâtiments remarquables



Structure du coeur historique

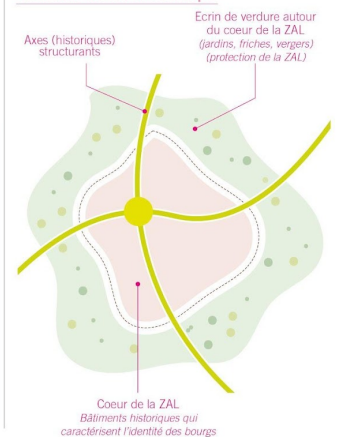
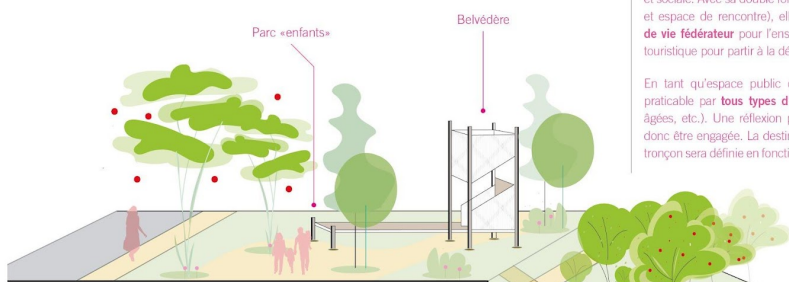


Fig. 6 : Extrait de la fiche 2 – La voie verte de La Grande Béroche

Illustration de la voie verte et du parc du Pont de Sauges

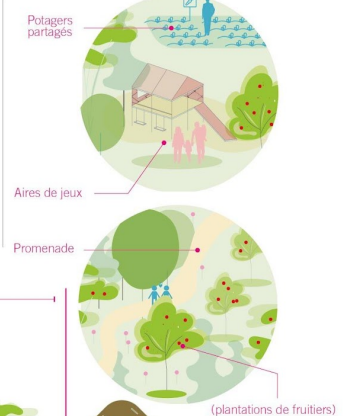


Une voie verte fédératrice

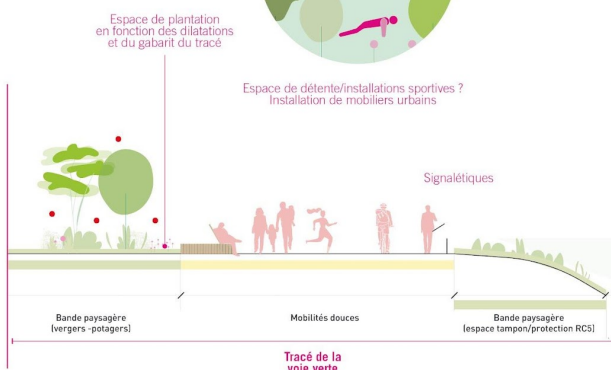
A destination directe des habitants de la commune, la voie verte et ses différents points d'appui/dilatations (parcs, espaces verts existants, etc.) ont pour ambition de relier Vaumarcus, la gare de Saint-Aubin/Gorgier et également Bevaix de manière fonctionnelle et sociale. Avec sa double fonction (cheminement de mobilité douce et espace de rencontre), elle a pour ambition de devenir un **lieu de vie fédérateur** pour l'ensemble de la commune ainsi qu'un site touristique pour partir à la découverte du territoire bérochal.

En tant qu'espace public ouvert à tous, la voie verte doit être praticable par **tous types d'usagers** (piétons, cyclistes, personnes âgées, etc.). Une réflexion particulière sur son aménagement doit donc être engagée. La destination/fonctionnalité précise de chaque tronçon sera définie en fonction des contraintes et des enjeux locaux.

Aménagements du parc linéaire et valorisation des parcs existants



Coupe type de la voie verte



A ce titre, et pour renforcer l'animation ponctuelle de cet espace et donc son appropriation, des aménagements tels que des potagers, vergers, aires de jeux, belvédères, etc. devraient être envisagés. La mise sur pied d'un programme culturel (ex. art, événements, etc.) permettrait également d'accroître sa fonction fédératrice.

Aussi, afin de qualifier et faciliter la lisibilité de cette promenade, un travail d'harmonisation du mobilier urbain ou encore de la signalétique doit être mis en oeuvre le long de son tracé.

Mesure(s) PAL

- > Adaptation de l'affectation du tracé de la voie verte (ZUP verte)
- > Adaptation de la destination de la ZUP verte dans le règlement d'aménagement communal
- > Intégration de l'itinéraire dans le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCCP)

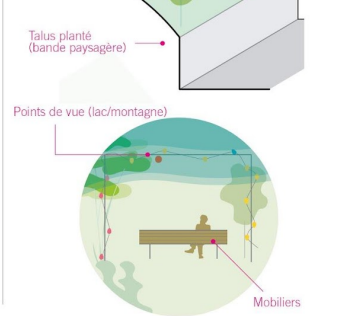


Fig. 7 : Extrait de la fiche 3 – Tiers-lieux – Maison des sociétés

**Action : Mise en place d'un réseau de lieux culturels et sociaux
« assurer le dynamisme de la commune »**

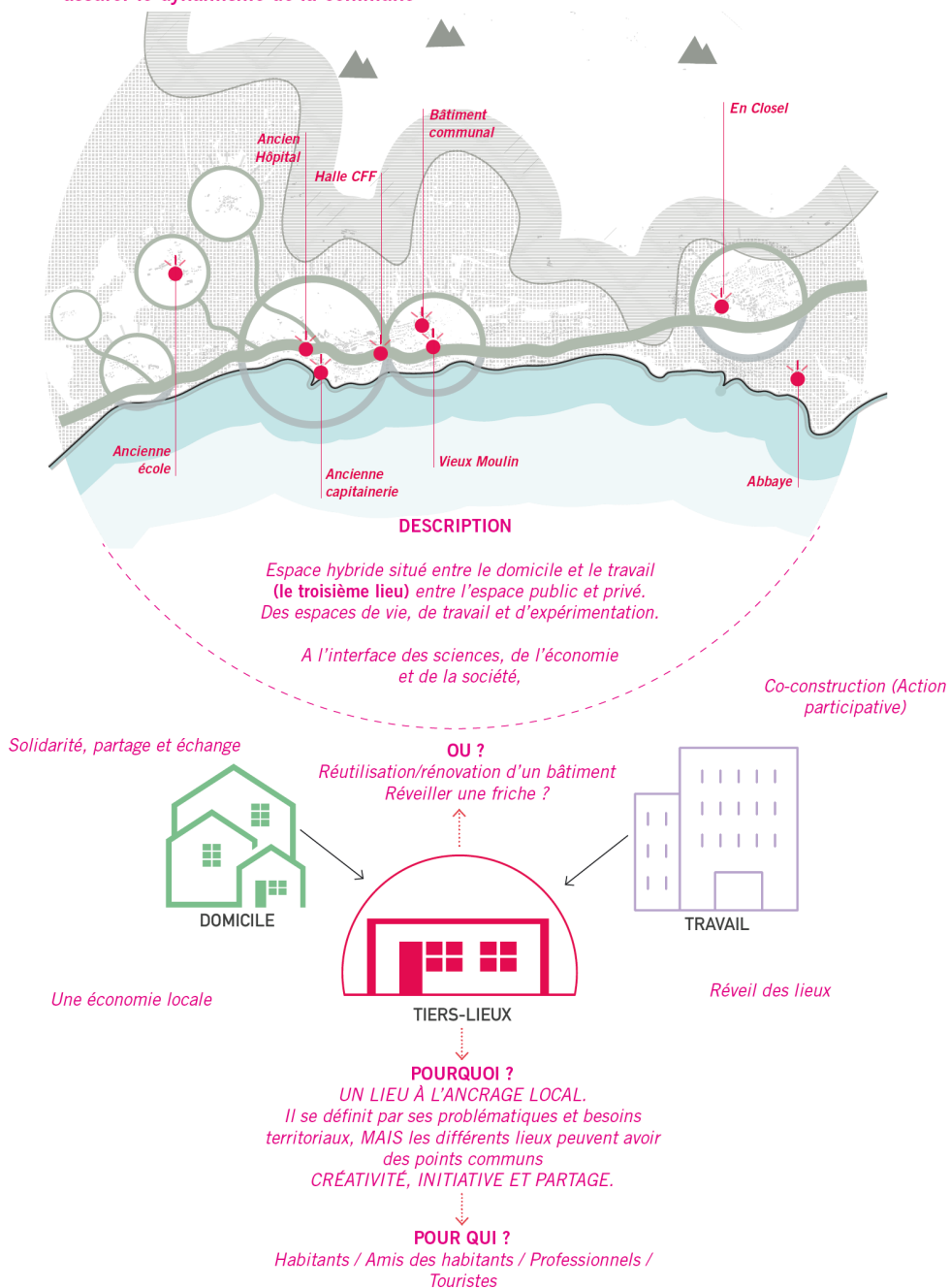
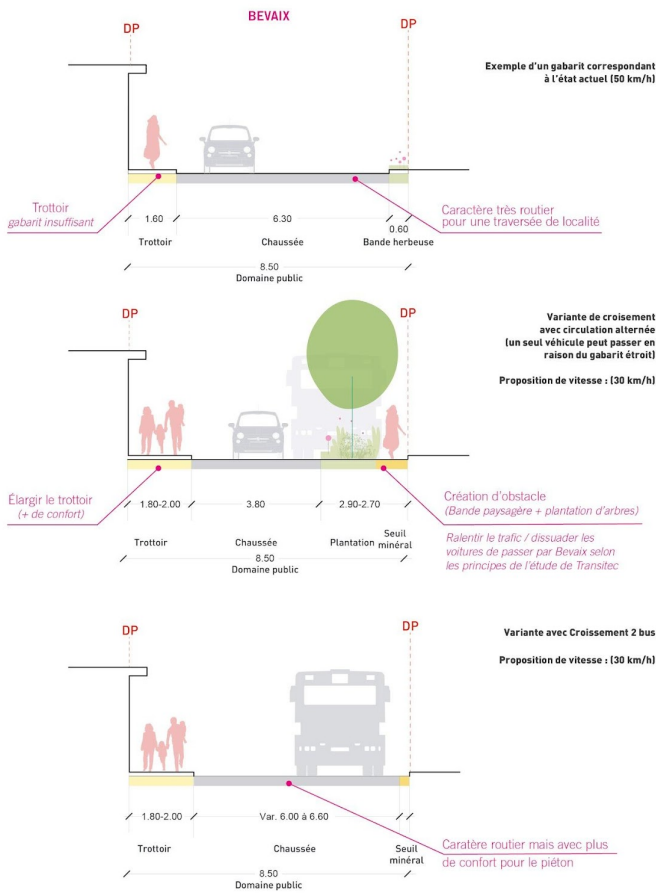


Fig. 8 : Extrait de la fiche 4 – La route du Lac

6.5 Fiche 4 - La route du Lac

Action : Requalification et mise en valeur de la route du Lac (RC5)



La «colonne vertébrale» de la commune

Serpentant depuis le canton de Vaud depuis Vaumarcus jusqu'à Bevaix, la requalification de la route du lac (RC5) au niveau des traversées de localité constitue un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de La Grande Béroche. Elle permettrait d'apaiser le trafic et de l'orienter le plus possible sur l'autoroute A5 tout en apportant un caractère plus urbain/social à cet axe fréquenté.

Ce travail doit permettre de redonner de la place aux piétons en valorisant la **marchabilité** du territoire communal et ainsi d'accroître la sécurité et le confort des axes de mobilité douce.

En sus de la qualification de cet axe (arborisation, élargissement des trottoirs, etc.), plusieurs mesures d'accompagnement sont identifiées en faveur du **report modal et de l'animation** des villages, à savoir la création d'espaces de rencontre dans les coeurs de villages ou l'élargissement de l'espace public en lien avec la création de rez-de-chaussée actifs.

Le renforcement du **caractère paysager** de la RC5 permettra, en outre, de contribuer à la qualité de vie des habitants en apportant de la fraîcheur le long de cet axe aujourd'hui majoritairement minéral et donc sujet aux effets de chaleur.

Dans le cas de Bevaix plus particulièrement, cette requalification doit permettre de dissuader le trafic de transit conformément à l'analyse du bureau Transitec. La création d'obstacles qualitatifs réduisant la largeur de la chaussée et limitant ainsi le passage de plusieurs véhicules pourrait permettre d'infléchir les habitudes des usagers.

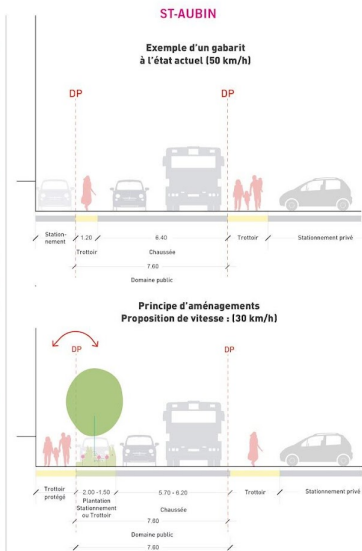
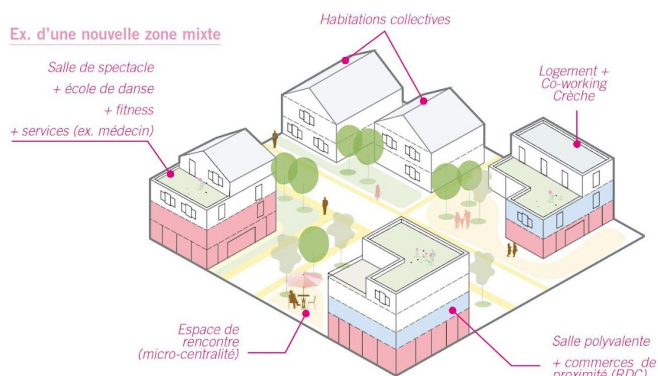
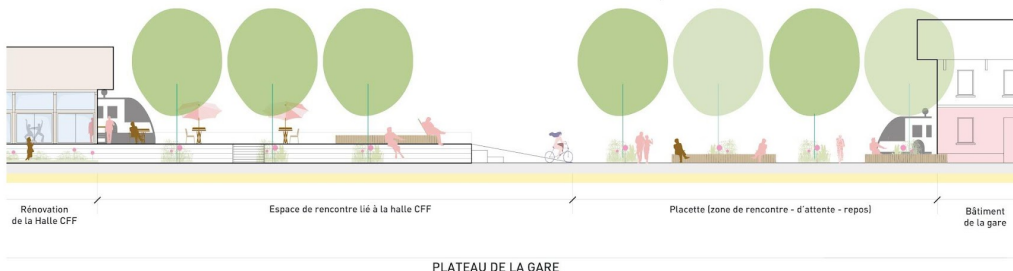
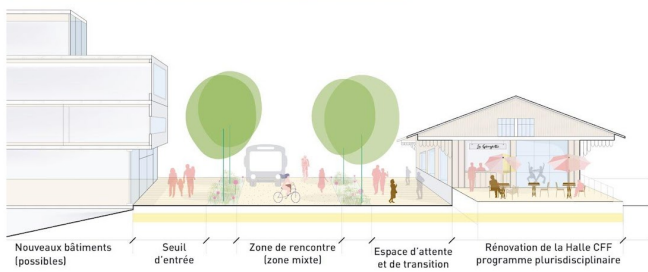


Fig. 9 : Extrait de la fiche 5 – Pôle de gare et mixité le long de la route du Lac



Requalification du plateau de la gare (image d'ambiance)



La mixité au profit de la qualité de vie

Afin d'augmenter le ratio d'emplois par habitant tout en «réveillant» l'espace public, notamment au niveau du pôle de gare de Gorgier / Saint-Aubin et de la RC5, un travail particulier sur les conditions de la mixité doit être réalisé. La revalorisation de certains secteurs au travers de la mixité permettra en effet de renforcer l'animation de la commune, d'offrir des lieux de vie en dehors des périmètres de bourg et d'accroître le dynamisme de la région de manière générale.

Dans le cadre du PAL, deux principaux secteurs d'action sont identifiés : le plateau de la gare de Gorgier / Saint-Aubin et les abords de la route du lac (RC5).

Le développement de la mixité à l'intérieur du pôle de gare, en lien avec l'augmentation de la cadence des TP à l'horizon 2027, permettra d'offrir une vocation économique et sociale à ce secteur. Les nouvelles constructions doivent donc être conçues de sorte à permettre à la fois l'accueil d'activités et d'habitations.

En lien avec cette nouvelle vocation, l'aménagement d'une nouvelle place publique est prévu au niveau du plateau de la gare. Celle-ci est aménagée de sorte à favoriser la circulation des piétons et autres usagers des mobilités douces. La mise en place d'une zone de trafic modéré est recommandée pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et valoriser l'espace public. A ce titre, la création d'une zone de rencontre est envisagée pour le passage du bus.

Pour animer cette place, l'ancienne halle CFF pourrait être rénovée puis revalorisée à l'aide d'un appel à projet (espace de coworking, salle de sport/danse, crèche, etc.). L'implantation de services (commerces de proximité, crèches, etc.), équipements et autres programmes (culturel ?) pour les besoins des habitants et employés devrait être recherchée.

Dans l'attente de la formalisation du nouveau PAL et en anticipation de la mise en oeuvre de ces principes, des aménagements éphémères et/ou des événements participatifs pourraient être envisagés afin de tester les possibilités d'évolution du plateau de la gare, de la route du lac ou encore de la voie verte (cf. fiche 2).

La requalification de la route du lac doit également passer par une valorisation de ces abords. A ce titre, l'animation des rez-de-chaussées par le biais de l'accueil de nouvelles activités permettrait d'offrir des fronts de rue actifs et vivants à la population.

Aujourd'hui, il existe peu d'activités permettant d'animer l'espace public le long de cette route, l'espace public étant peu attractif. La révision du PAL doit permettre de valoriser la route cantonale, qui constitue la colonne vertébrale entre les différents villages, et ses abords.

Dynamiser/revitaliser les traversées urbaines



Offrir des services/commerces à proximité

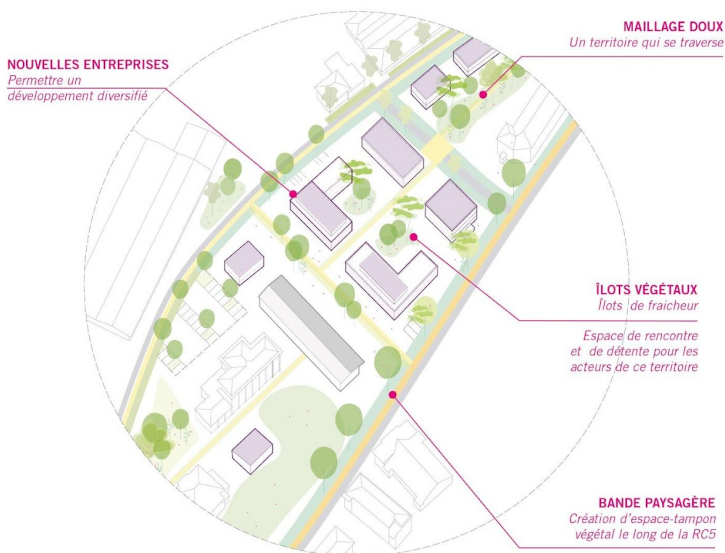
Un front animé et actif
(apaiser la traversée au niveau des rdc actifs)

Mesure(s) PAL

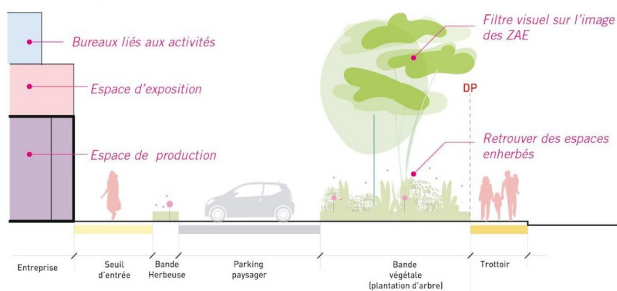
- > Mise en oeuvre du PDS Gare
- > Définition de dispositions visant à encadrer la constructibilité de sorte à permettre à la fois l'accueil d'activités et de logements (exigence de 30% de logements selon le PDC) (pôle de gare, RC5, etc.)
- > Création d'une place sur le plateau de la gare en lien avec le développement mixte du pôle gare
- > Elaboration d'une fiche de recommandations pour la qualité d'aménagement de ces espaces publics
- > Développement d'un programme communal/public ou participatif dans l'ancienne halle CFF en coordination avec les CFF

Fig. 10 : Extrait de la fiche 6 – Zones d'activités intégrées

Aujourd'hui ? Des ZAE peu valorisées



Aménagement de façades animées - relation avec l'espace public



Demain ? Une nouvelle image pour les ZAE

D'une grande importance pour l'économie de la région, les zones d'activités économiques (ZAE) en tant que lieux de production et de transformations doivent être maintenues et valorisées (Saint-Aubin, Bevaix). Toutefois, celles-ci sont peu mises en valeur et souvent déconnectées du contexte villageois dans lequel elles s'insèrent. En effet, leurs besoins en termes de surface, de volume et de logistique nécessitent la création d'importantes surfaces imperméabilisées pouvant être perçues comme peu qualitatives.

Il convient de **réinterroger la place de ces zones dans la structure urbaine** des villages afin d'accroître leur qualité en lien avec les quartiers voisins (contexte immédiat) mais aussi d'améliorer leur image/perception et leur offrir une plus-value directe (accessibilité MD, végétalisation, architecture, etc.). Un travail sur la qualité et l'optimisation de ces espaces permettrait également d'agir comme levier pour la densification des ZAE de manière générale.

Pour **renforcer l'intégration urbaine et paysagère** de ces zones, souvent situées en entrées de village (ex. Bevaix) ou directement au cœur de celui-ci, à proximité des réseaux des lignes de transports publics (ex. Saint-Aubin), un travail particulier sur les aménagements extérieurs devrait être réalisé. Des principes tels que la création d'axes de mobilité douce qualitatifs et l'aménagement d'espaces verts propres aux déassement sont mis en place par le biais du PAL. Ces mesures ont notamment pour but d'offrir des lieux de pause aux employés, des façades soignées ainsi que des perméabilités permettant de traverser plus facilement ces sites.

Une attention particulière doit être portée aux nuisances (bruit, pollution, trafic poids lourds, etc.) pouvant être engendrées par les différents types d'entreprises.

Mesure(s) et modifications PAL

- > Intégrer de nouvelles dispositions à l'intérieur des zones d'activités économiques (indice d'espaces verts, taux de surface perméables, maillage interne, élargissement de la destination, etc.)
- > Elaboration d'une fiche de recommandations pour l'aménagement des ZAE
- > Etablir une stratégie de stationnement (mutualisation des parkings)

- Show-room - espace d'exposition des entreprises
- Espace de production et de transformation
- Bureaux

Valorisation des façades

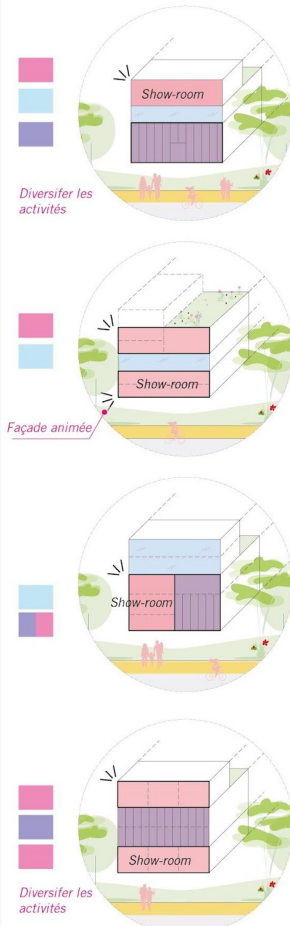


Fig. 11 : Extrait de la fiche 7 – Quartiers riverains du lac

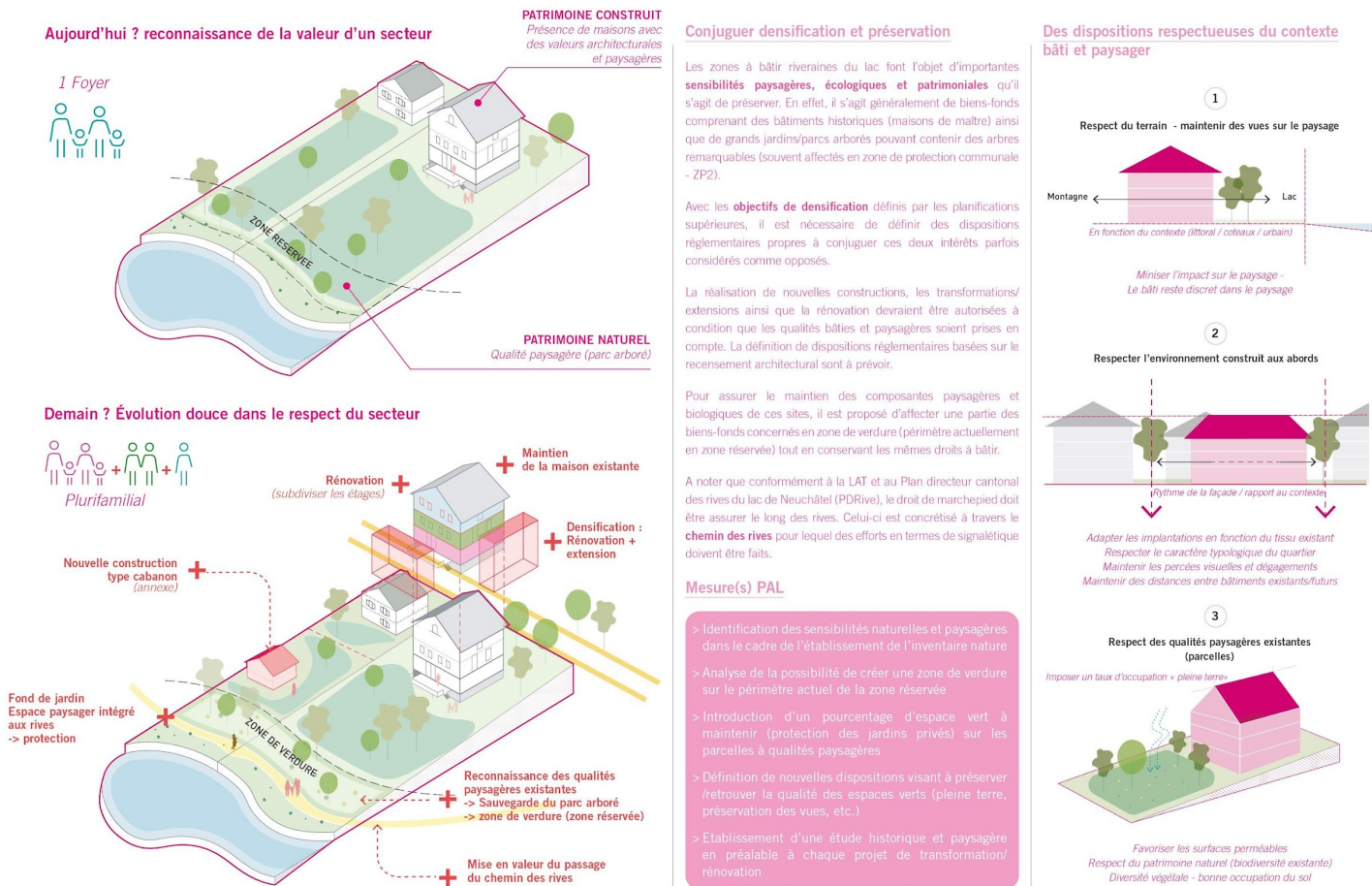


Fig. 12 : Extrait de la fiche 8 – Nature en ville

En cours d'élaboration

Motion du groupe des Vert.e.s :

Des mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche !

Depuis des années, les villages de Vaumarcus-Vernéaz, Fresens, Montalchez, et les hauts de Gorgier manquent cruellement de desserte en transports publics. En fait, toute la partie du haut de notre belle Commune est concernée. Et, petit rappel, La Grande Béroche est la 4^{ème} commune la plus étendue de notre Canton. Comme l'a montré l'étude Transitec, les transports individuels motorisés sont largement majoritaires dans notre commune : « L'offre actuelle de transports publics ne représente pas une alternative à la voiture individuelle, notamment pour les localités périphériques captives des déplacements motorisés individuels ».

Or, La Grande Béroche se targue d'être une commune « Grandeur Nature ».

Effectivement, des efforts conséquents sont pris pour favoriser le développement des énergies renouvelables et celui de nouvelles infrastructures sportives. Par ailleurs, d'autres démarches que nous n'ignorons pas, et que nous apprécions à leur juste mesure, nous les Verts, sont prises en faveur de l'environnement.

Mais quand on observe le développement de la mobilité douce et des transports publics pas grand-chose, voire rien, ne se passe, ... et si nous devons attendre 2035¹, ou même déjà 2027², nous craignons fortement que notre population de jeunes, arrivée à l'âge de fonder une famille, hésite à s'installer à La Grande Béroche par manque des infrastructures précitées. Le manque de mobilité concerne notre jeunesse et c'est elle qui fera vivre notre Commune demain.

Notre commune souhaite accueillir plus d'habitants. Dans ce cadre, des discussions difficiles sur la construction de routes de contournement pour de nouveaux quartiers sont menées, alors qu'elles sont anachroniques par rapport aux évolutions nécessaires pour faire face aux enjeux climatiques.

C'est ici et maintenant qu'il faut agir. Ceci d'autant plus que les propositions cantonales ne concernent que fort peu la Commune de la Grande Béroche et encore moins la desserte entre nos villages.

La parution récente des résultats du sondage effectué chez les jeunes de 12-25 ans vivant dans notre commune confirme cette réflexion, cette préoccupation vient en tête, ex-aequo avec celles liées au sport. Entre autres, une fréquence augmentée des trains et des bus est largement demandée.

En l'état, on va nous dire que c'est difficile d'en demander plus, qu'il faut attendre les conclusions du PAL, la fin des travaux du tunnel de Gléresse, etc...

Un récent rapport³ du Conseil communal nous fait part de ses projets d'engager un collaborateur.trice spécialisé.e en mobilité et aménagement du territoire, mais faut-il attendre cet hypothétique engagement avant d'agir ? Un autre rapport⁴ du Conseil communal cite les dix différents projets proposés par les organes de préparation de la fusion. Le projet « Création de transports publics internes » vient en troisième position. En effet, ce problème date d'avant la fusion.

¹ En lien avec le rapport traitant de la mobilité cantonale 2030 ; [Rapport du CE au GC \(ne.ch\)](#)

² Amélioration promise de la cadence CFF.

³ Rapport du 27 octobre 2021 relatif au taux d'activité des membres de l'exécutif et du soutien aux services

⁴ Rapport du 8 septembre 2021 relatif à l'utilisation du fonds de fusion pour la réalisation d'un ou de projets fédérateurs

Et, à notre connaissance, la Commission créée le 27 septembre dernier ne se réunira pour la première fois que le 14 mars...

Nous demandons à nos autorités d'intervenir et de proposer des solutions concrètes très rapidement, comme elles ont réussi à le faire précédemment pour les structures d'accueil.

Par exemple, on pourrait imaginer une navette pour emmener les jeunes et moins jeunes, toutes les demi-heures, de la périphérie vers la gare de Gorgier. De là, partiraient des bus pour Boudry toutes les ½ heures également, dès le début de l'année scolaire 2023-2024, au plus tard l'année scolaire 2024-2025, y compris les mercredis après-midi ! Des solutions novatrices ne sont pas interdites : pourquoi ne pas étudier par exemple la mise en place de bus, qui après avoir desservi les différents villages de notre commune, se rendraient directement à la gare de Neuchâtel ?

Dans son programme de législature 2021-2024, la commune dit clairement qu'elle compte « renforcer ses relations avec les autorités cantonales » et « développer des partenariats avec les communes voisines ». Nous demandons donc que nos autorités communales, fortes de la fusion acceptée il y a un peu plus de cinq ans, interviennent auprès des autorités cantonales et des communes avoisinantes pour demander :

1. une augmentation de la desserte et de la fréquence en transports publics pour toute La Grande Béroche, y compris sa périphérie.
2. que toute notre commune soit intégrée dans une même zone, l'idéal serait d'étendre la zone N°11 à toute La Grande Béroche.
3. des propositions de partenariat avec les communes voisines de Boudry et de Cortaillod.

Pour les Vert.e.s de La Grande Béroche, il est donc plus qu'urgent et impérieux que nos autorités communales se mobilisent pour trouver une solution à ce problème qui ne date pas d'hier.

C'est bien de proposer de payer 25% de l'abonnement annuel aux transports publics aux jeunes de notre Commune. Cela serait encore mieux si l'offre correspondait à la demande.

Pour le groupes des Vert.e.s,

Michèle Tenot Nicati

Michèle Tenot